

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES LETTRES ET LANGUES
DEPARTEMENT DE LANGUE ET CULTURE AMAZIGHES

Thèse de doctorat

Spécialité : Langue et Culture Amazighes

Option : Linguistique

Présentée par : M. Ramdane ACHOUR

Thème

Structures phrastiques et fonctions syntaxiques en kabyle

Sous la direction du Professeur Mohand Akli HADDADOU

Membres du jury :

- M. IMARAZENE Moussa, Professeur, UMMTO, président
- M. HADDADOU Mohand Akli, Professeur, rapporteur
- M. NAÏT ZERRAD Kamal, Professeur, INALCO, examinateur
- M. MEHRAZI Mohand, MCA, Université de Bouira, examinateur
- M. RABHI Allaoua, MCA, Université de Bédjaïa, examinateur

Soutenue le 05 mars 2017

I Nadiya,
i Umayas-Arezqi
i Tseedit.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier M. Mohand Akli Haddadou pour avoir accepté d'encadrer ce travail et pour la confiance qu'il m'a toujours manifestée.

J'exprime mes plus vifs remerciements à M. Lionel Galand, qui, avec des échanges d'e-mails, m'a permis de saisir avec plus de précision un certain nombre d'analyses qu'il a développées dans ses différentes études.

Je remercie Amina Mettouchi pour m'avoir envoyé l'essentiel de ses publications.

Je veux exprimer ma gratitude à M. Kamal Nait-Zerrad pour m'avoir accordé des lettres d'accueil qui m'ont permis de bénéficier de stages de courte durée au CRB-INALCO.

Je remercie, enfin, mes collègues et amis du Département de Langue et Culture Amazighes de Tizi-Ouzou, Said Chemakh, Mohand Ouamar Oussalem et Mohand Akli Salhi, pour leur avis et leurs lectures critiques. Merci à Samia Merzouki et Sonia Lounis pour leur aide précieuse dans la constitution de ma bibliographie.

NOTATION

Le système de notation utilisé est, à quelques détails près, celui utilisé dans la notation usuelle du kabyle (manuels d'enseignement) ; c'est-à-dire une notation à tendance phonologique et grammaticale.

Voyelles : i, a, u.

Consonnes :

semi voyelles : w, y

Labiales : b, f

Dentales : d, t, ð

Sifflantes : z, s, ʒ

Chuintantes : j, ç

Affriquées : ǧ, tt, č,

Vélaires : g, k

Uvulaires : ɣ, q, x

Laryngales : h

Pharyngales : ε, ɸ

Nasales : m, n

Liquides : l, r

Remarques :

- la spirantisation n'est pas indiquée.
- Les consonnes tendues, traditionnellement notées par des lettres majuscules, sont ici rendues par le redoublement de la lettre correspondante.
- Les labio-vélarisées ne sont pas notées.
- Le point sous la lettre note les emphatiques.
- La voyelle non phonologique (voyelle zéro) est notée par « e ».
- Les accidents phonétiques aux jonctions monématisées (« assimilation ») ne sont pas notés.

ABREVIATIONS ET SIGNES

Actu.	actuel, valeur que véhicule la particule préverbale <i>la</i> de l'aoriste intensif.
adj	adjectif
A.I.	aoriste intensif
Conc.	Concomitant, valeur que véhicule la particule préverbale <i>la</i> de l'aoriste intensif.
E.A.	état d'annexion
Exp. Obj.	expansion objet
Exp. Réf.	expansion référentielle
G.F.F	Grammaire Fonctionnel du Français.
int.	intransitif
N.A.V	nom d'action verbale
nég.	négation.
P.	prétérit
P.N.	prétérit négatif.
Part.	participe
P.m.	particule modale (préverbe « ad »).
P.o.	particule d'orientation.
SN	syntagme nominal
S.P.V.	syntagme prédicatif verbal.
S.V.	syntagme verbal.
tr.	transitif
<	vient de
>	aboutit à
∅	indique la place vide dans la proposition relative.

INTRODUCTION GENERALE

Décrire syntaxiquement une langue, c'est tenter de rendre compte de la façon dont cette dernière parvient à faire entrer dans une structure linéaire un fait d'expérience, qui, lui n'est pas linéaire. Si la linéarité de la langue, en tant que juxtaposition d'unités significatives sans aucune indication des rapports existant entre elles, peut permettre la communication, du fait de l'apport situationnel et de l'éclairage du contexte (valeur signifiée des unités juxtaposées), ceci ne constitue, pourtant, qu'une exception. Ainsi, tout kabylophone qui entend en tant que récepteur du message, une séquence linguistique faite des trois unités : *uccen* « chacal », *izimer* « agneau » et *eny* « tuer » pourrait décrypter le message en reconstituant les rapports existant entre les éléments du fait d'expérience : un procès impliquant deux actants (ou si l'on veut deux participants) dont l'un est agent et l'autre est patient car dans l'expérience qu'il a justement du monde, ce sont les chacals qui tuent les agneaux et non l'inverse. Mais les faits d'expérience qui font l'objet de la communication linguistique ne se présentent pas tous et toujours avec une telle simplicité et ne peuvent pas être véhiculés par des séquences-énoncés aussi rudimentaires. Il suffirait d'avoir deux unités référant à des entités qui peuvent représenter aussi bien un agent qu'un patient en relation avec un procès comme dans cette suite : *uccen* « chacal », *aydi* « chien » et *eny* « tuer », pour que le message soit brouillé, car un chacal peut tuer un chien tout comme ce dernier peut tuer un chacal. Aussi, pour jouer leur rôle d'instrument de communication, les langues se doivent de mettre à la disposition des locuteurs des unités qui réfèrent aux éléments de l'expérience mais elles se doivent aussi de marquer par des procédés formels les rapports qui s'établissent entre ces unités de telle sorte que le message puisse être reconstruit par le récepteur. Le cadre réunissant ces deux exigences est, évidemment, la phrase. Cette dernière est une construction qui s'organise de façon hiérarchique autour d'un noyau central.

Dans cette étude, nous nous proposons de décrire les structures phrastiques du kabyle. Nous tenterons, précisément, de voir quelles sont les fonctions syntaxiques qui rattachent les différentes expansions à leurs noyaux. Ceci implique l'examen des types de noyaux prédicatifs et des diverses expansions qui leur sont subordonnées. Ceci implique également la recherche de critères efficaces pour l'identification des fonctions syntaxiques.

Notre hypothèse de travail est que le kabyle est une langue à opposition verbo-nominale. Au niveau de la phrase, ceci a pour conséquence l'existence de deux organisations syntaxiques qui se côtoient : des constructions qui ont comme pivot un verbe exprimant un procès et, de ce fait, impliquant de par sa valence des expansions auxquelles il distribue des rôles sémantiques et des constructions dont le noyau central est non verbal, mais qui peut aussi être verbal, visant l'expression de l'attribution, de l'identification, de la localisation, de la possession etc. Les expansions sont reliées au syntagme prédicatif par des fonctions syntaxiques marquées par des procédés formels et présentant un contenu axiologique.

Notre approche est très largement d'inspiration fonctionnaliste. Sans aller jusqu'à adopter une attitude de simple application d'un modèle, nous nous inscrivons, en effet, dans ce paradigme théorique, avec ses postulats et son cadre conceptuel, tel que développé par A. Martinet (1985), M. Mahmoudian (1976) et J.M. Builles (1998), tout en prenant en considération les ajustements apportés par Ch. Clairis (2005a.), D. Costaouec et F. Guérin (2007). Pour le domaine kabyle, notre principale référence est la thèse de S. Chaker (1983). Le fait d'opter pour un cadre théorique élaboré par une école linguistique vise à assurer la cohérence et la rigueur méthodologique, mais ceci ne peut pas nous empêcher de nous référer à des études réalisées à partir de points de vue théoriques non fonctionnalistes, entre autres : E. Benveniste (1966 et 1974), P. Le Goffic (2008), F. Lefeuvre (1999), M. Riegel et al. (2009), les diverses études de L. Galand, d'A. Basset, de M. Taifi, de C. Kadi, pour ne citer que ceux-là.

Nous avons fait le choix de travailler sur la syntaxe de la phrase kabyle pour diverses raisons.

Premièrement, nous croyons que la syntaxe, comme l'a bien affirmé A. Martinet (idem : 16) représente « *ce qu'il y a, parallèlement à la structure phonologique, de plus fondamental et de plus caractéristique dans la structure d'une langue* ».

Deuxièmement, la tendance de la syntaxe du kabyle utilisé en situations formelles (radio, télévisions, presse et littérature écrite..) à être émaillé d'interférences et calques syntaxiques provoqués par la pression des langues dominantes que sont le français et l'arabe (Cf. D. Abrous, 1991 et R. Achour, 2011), rend plus que nécessaire la réalisation de descriptions syntaxiques sur des corpus dont la langue échappe quelque peu aux effets néfastes de la situation de concurrence linguistique. Ceci permettra au

processus d'aménagement d'être mené avec discernement et fondé sur les ressources de la langue. Ceci, afin de permettre au kabyle de traverser cette période charnière de passage de l'oralité à l'écrit sans devenir une langue artificielle n'ayant aucun ancrage sociolinguistique.

Enfin, en dépit des connaissances accumulées par la recherche berbérissante, nous pensons que de nombreuses constructions phrastiques nécessitent de nouvelles explorations, car de nombreuses zones d'ombre subsistent, notamment en matière de fonctions syntaxiques. De plus, de nombreux points méritent d'être réexaminés à la lumière des évolutions récentes de la théorie linguistique. Il convient de signaler par ailleurs que chaque description est tributaire de l'époque de sa rédaction, par ses préoccupations, son métalangage et sa méthode d'analyse. C'est ce qui ressort de la présentation faite par S. Chaker (1983 :23-24) des études berbères. Il est dit que les premiers travaux visaient principalement la morphologie, au sens traditionnel de formation de mots, et l'établissement des différentes "parties du discours" en les calquant sur les catégories syntaxiques du français. Quant aux études proprement syntaxiques, elles n'ont vu le jour qu'avec les travaux d'A Basset (1948 et 1950). A partir de cette date, les études gagnent en qualité et mettent à profit les progrès théoriques de la linguistique moderne, avec les travaux de L. Galand, de T. Penchoen, de F. Bentolila, de S. Chaker...

Le parler que nous nous proposons de décrire a fait l'objet de deux descriptions importantes. D'abord, dans le cadre de la grammaire traditionnelle avec l'ouvrage d'A. Basset et d'A. Picard (1948), ensuite dans le cadre de la linguistique moderne avec la thèse de doctorat de S. Chaker (1983), première étude d'envergure consacrée à la syntaxe du kabyle. L'ouvrage d'A. Basset et d'A. Picard s'est focalisé sur les catégories syntaxiques au point de vue de leur morphologie (au sens de flexion verbale et nominale). Néanmoins, des éléments de syntaxe sont également présents dans la partie qui traite des modalités nominales et verbales (ce que désigne S. Chaker par syntaxe des modalités). Les éléments de syntaxe phrastique que l'on peut y déceler, figurent dans le chapitre qui traite de la proposition sans verbe ainsi que dans ceux réservés à la subordination et la coordination. L'étude de S. Chaker est la première description syntaxique d'une telle importance et est d'un immense apport aux études de linguistique berbère de façon générale. La syntaxe de l'énoncé y occupe 16 chapitres s'étalant sur

plus de 200 pages. Avec cette thèse, on dispose d'une véritable description syntaxique du kabyle inscrite dans le cadre de la linguistique moderne, le fonctionnalisme en l'occurrence. Cependant, la prééminence des aspects purement formels et le flou caractérisant la notion de fonction - si bien que celle-ci ne se distingue pas du rôle syntaxique des unités et se confond avec les constituants de la phrase - ne permettent pas d'appréhender les spécificités qui fondent l'identité de chaque fonction. Il est à signaler que même dans son article *Fonctions (syntaxiques)* de l'Encyclopédie berbère XIX, S. Chaker (1997a.), reprend la même analyse, bien qu'il ait pris le soin de définir les fonctions syntaxiques « *comme étant les relations régulières existant entre les diverses classes d'unités, au sein des énoncés* ». Or, visiblement S. Chaker n'a pas tiré toutes les conséquences qui découlent d'une telle définition. Identifier le prédicat d'une phrase (qui ne saurait être une fonction dès lors qu'il n'est pas une relation) et dire d'une expansion qu'elle est nominale ou prédicatoire, primaire ou non primaire, directe ou indirecte, c'est se limiter aux aspects formels des constructions syntaxiques sans pouvoir saisir véritablement les différentes fonctions syntaxiques. Car, en suivant cette logique, on sera amené à analyser de la même façon des constructions aussi différentes que :

a) *yebɣa ad yexdem* « il veut travailler », b) *yusa-d ad yexdem* « il est venu (pour) travailler » et c) *yuɣal d aberkan* « il est devenu noir ».

En effet, l'analyse formelle, nous donnera dans chacune de ces phrases : un syntagme prédicatif verbal déterminé par un prédicatoire primaire direct. Ce qui brouille entièrement les rapports qui s'établissent entre les différents constituants de chaque phrase.

Aussi, une définition précise des fonctions syntaxiques s'impose. C'est pourquoi nous avons opté pour celle qui les considère comme des relations syntaxiques qui s'établissent entre des classes d'unités pouvant avoir entre elles plusieurs types de rapports, en précisant que ces relations sont des unités de la langue présentant un signifiant et un signifié et en spécifiant qu'elles se distinguent des expansions, qu'elles rattachent à leur noyau. De plus, pour l'identification des fonctions, nous avons fait appel à la notion de valence afin de distinguer les fonctions spécifiques des non spécifiques, celles qui appartiennent à la zone centrale de la phrase de celles qui sont dans la zone périphériques, c'est-à-dire hors valence (circonstancielle). Et pour identifier chacune des fonctions de ces deux zones, nous avons eu recours à l'examen

des procédés syntaxiques qui représentent le signifiant de la fonction, tout comme nous avons tenu compte de la valeur signifiée de chaque fonction. Faut-il aussi préciser que certaines manipulations des constituants de la phrase, pour vérifier les latitudes de déplacement et la possibilité ou l'impossibilité d'une substitution pronominale, sont utilisées comme critères adjuvants pour l'identification et la différenciation des fonctions.

Comme corpus, nous avons choisi de travailler sur les *Textes berbères dans le parler des Irjen (Kabylie-Algérie)* d'A. Picard. Ce recueil de textes est publié en 1958. Il est constitué de 85 textes kabyles accompagnés de leur traduction en français, formant un volume de 306 pages. Les textes kabyles représentent, donc, la moitié, soit 152 pages. Pour ce qui est de ses informateurs, A. Picard nous dit qu'ils sont au nombre de trois et qu'ils sont tous d'une même famille. Sur l'ensemble des textes, deux sont de *Seədiya Bbwewdiε* (textes 41 et 51) ; huit sont de *Muħend Saəid At-Yeħya* (textes : 3, 11, 12, 16, 18, 69, 70, 71) et enfin les 74 textes restants, soit 87,06 % sont recueillis auprès de *Muħend Saəid n At-Qadi* (que désigne A. Picard par *Dda Mu* ou encore *Dda Muħ*). Il s'agit en fait de Lechani Mohand Said¹. Le parler d'Irjen est, sinon identique, au moins très proche de celui étudié par S. Chaker (1983). Le village d'Aït-Helli, d'où sont originaires les informateurs, se situe en contrebas au sud du chef-lieu de la commune d'Irjen sise à 8 Km à l'ouest de la daïra de Larbaa Nait Irathen et à 19 km à l'est de Tizi-Ouzou. Au plan de la syntaxe phrastique, on peut considérer que ce parler est un échantillon représentatif du dialecte kabyle ou pour le moins des parlers de Grande-Kabylie, tant il est vrai que la syntaxe est le niveau le plus stable et le moins sujet à la variation. Mais pourquoi travaillons-nous sur les textes d'A. Picard ?

Notre choix s'est porté sur ces textes par le fait que notre projet initial avait pour ambition (démesurée) de rendre compte de la construction du texte en kabyle tout en prenant la phrase comme unité de base de cette construction. Nous avons estimé que les textes de Picard représentent la dimension idéale pour l'examen des procédés de

¹ Nous reprenons la présentation faite par S. Chaker (2001 : 151-155) de Lechani Mohand Said. « *Instituteur, homme politique et défenseur de la langue berbère, Mohand Said Lechani est né le 15 mai 1893 ; il est décédé le 25 mai 1985 à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Il appartient à la famille des At-Qadi (village d'Aït-Helli et d'Aït-Yakoub, Irjen, Grande Kabylie). Il fait partie des premiers instituteurs sortis de la section indigène de l'Ecole normale de Bouzaréah (promotion 1912) où il fut élève de Boulifa. Il restera d'ailleurs son ami.* »

textualisation. Mais, chemin faisant, nous avons pris conscience de l'impasse théorique dans laquelle nous nous sommes fourvoyés. On ne peut passer à l'analyse des agencements supérieurs à la phrase complexe pour décrire les différentes opérations de composition de l'unité de haute composition qu'est le texte avec des outils théoriques forgés pour la description syntaxique. Ceci implique inévitablement une rupture théorique du fait qu'il ne s'agit nullement d'une simple procédure d'extension. D'où notre décision de nous cantonner aux limites classiques de la linguistique, à savoir la phrase complexe. S'est posée alors pour nous la question de savoir s'il fallait changer de corpus ou pas. Notre décision était de continuer à travailler sur les Textes d'A. Picard, pour les raisons suivantes. Au moment où nous avons décidé de ne pas aller au-delà de la phrase complexe, le gros du dépouillement syntaxique du corpus a été déjà effectué. Par ailleurs, nous avons trouvé le recueil de Picard très pertinent pour l'analyse syntaxique de par son importance et sa richesse : 150 pages de texte est un corpus conséquent. Les thématiques abordées par les informateurs sont très variés : de nombreux aspects liés à la vie traditionnelle de Kabylie y sont traités. Par conséquent, ceci induit nécessairement plusieurs formes de discours, qui sont autant d'opportunités pour le déploiement de toutes les ressources syntaxiques (et autres) de la langue.

On pourrait penser que les textes en questions représentent un état de langue antérieur appartenant au passé et que, se faisant, ils ne peuvent servir de base à une étude de syntaxe synchronique. Mais ceci ne correspond pas à la réalité des faits, tout au moins au plan de la syntaxe phrastique. Nous sommes persuadés qu'un monolingue contemporain se servirait d'une langue dont la syntaxe ne serait ni plus archaïque, ni plus moderne, mais plutôt identique à celle des textes du corpus.

Nous pensons, en outre, que ces textes offrent un autre avantage. Tout en étant d'authentiques textes produits selon le registre de l'oralité traditionnelle, ils ne sont pas moins dépourvus des ruptures de constructions, des inachèvements, des hésitations et des reprises qui caractérisent, souvent, la mise en place du discours oral. C'est que leur transcription a dû opérer en tant que filtre permettant leur passage à l'écrit. Ceci convient parfaitement à la description syntaxique, qui privilégie, autant que faire se peut, les constructions les moins dépendantes de la situation et du contexte. Cette position est clairement défendue par A. Martinet (*ibid.* :195-196).

Le présent travail est constitué de cette introduction, d'une conclusion et de six chapitres.

Dans le premier chapitre, nous revisitons la notion de phrase, dans le but de mettre en valeur la pertinence de la définition qui en est retenue et tenter de justifier le fait qu'elle soit le cadre d'analyse de la syntaxe.

Le deuxième chapitre traite des différentes phrases minimales, c'est-à-dire les divers noyaux prédicatifs et les éléments qui assurent leur actualisation : monèmes et auxiliaires de prédication. Ceci nous a amené à revenir sur la problématique du sujet en berbère.

Le troisième chapitre est consacré aux fonctions syntaxiques qui relient les différentes expansions nominales à leur noyau. Nous avons tenté d'identifier chaque fonction aussi bien par ces marques formelles que par sa (ses) valeur(s) axiologique(s).

Le quatrième chapitre aborde les expansions prédicatoïdes et les fonctions qui les introduisent. Nous avons examiné aussi bien celles qui déterminent un noyau verbal (subordonnées complétives et les circonstancielles) que celles qui déterminent un nominal (relatives),

Dans le cinquième chapitre, nous avons présenté une esquisse de la syntaxe dite connective : cas où un noyau non verbal, mais qui peut aussi être verbal, permet de connecter deux unités non verbales dans des structures visant, généralement, l'expression de l'attribution.

Enfin, le sixième et dernier chapitre est consacré à la visée communicative – qui consiste en la mise en valeur des éléments thématiques et/ou rhématiques – et son incidence sur la construction de la phrase et sur les fonctions syntaxiques.

Il convient de signaler que l'essentiel des exemples d'illustration, sauf indication contraire, sont extraits des textes recueillis par A. Picard. Chaque exemple est précédé d'un chiffre en fonction de son ordre d'apparition dans le chapitre, et est suivi d'un autre chiffre qui renvoie à la page où il figure dans le manuscrit d'A. Picard. Tout exemple cité fait l'objet d'une traduction juxtalinéaire et d'une traduction libre.

CHAPITRE I

LA PHRASE COMME CADRE D'ANALYSE SYNTAXIQUE

La phrase en tant que métaterme grammatical a émergé, selon J. Léon (2003 : 5-16), dans un contexte de confusion générale caractérisant la configuration de termes qui servaient à la description grammaticale. A côté de la proposition, massivement utilisée depuis l'Antiquité, étaient aussi en usage les termes de période, construction, énoncé et énonciation. Mais depuis, la phrase n'a pas cessé de conforter sa position en devenant une unité centrale de l'enseignement de la grammaire, notamment à la fin du 19^{ème} siècle. Elle a fini par supplanter la proposition, qui en est devenue une partie intégrante, et a marginalisé les autres termes métalinguistiques. Pour autant, ces derniers n'ont pas complètement disparus de l'usage. Bien au contraire, ils réapparaissent çà et là au gré des contextes épistémologiques et des différents courants théoriques qui traversent la linguistique. Car depuis le développement des approches textuelles et d'un courant de la linguistique s'intéressant à l'oral, les remises en cause du métalangage grammatical ne manquent pas, et subséquemment, cela génère une profusion (voire une confusion) terminologique à telle enseigne qu'il est malaisé de savoir quel est le cadre d'analyse qui est le plus indiqué pour décrire les unités de base d'un corpus-texte.

1. De la difficulté à cerner la notion de phrase

Inventée au VIII^è siècle dans le cadre de la grammaire, la notion de phrase est reprise par les différents courants de la linguistique moderne au point d'en faire "*un concept central, indiscutable et indiscuté, de la grammaire*" (Le Goffic, 2005 :55).

En effet, c'est en prolongement de la grammaire traditionnelle que la linguistique moderne s'est approprié la notion de phrase comme cadre d'analyse syntaxique. Ceci ne signifie pas qu'aucun effort de théorisation n'ait été fourni pour asseoir cette dernière sur des bases solides et explicites. Cependant la tâche est ardue, et malgré les tentatives visant à cerner la notion en question, le consensus est loin d'être acquis. Dans le dictionnaire de la linguistique réalisé sous la direction de G. Mounin (1974), pas moins de cinq définitions de la phrase sont énumérées. Du fait que chacune d'elle s'est focalisée sur un aspect particulier et menée dans une perspective différente, la divergence dans leur appréhension de la réalité à définir est inévitable.

- Se basant sur le coté sémantique, la phrase est définie comme étant "*un énoncé complet du point de vue sémantique.*"

- Une autre définition est tentée sur la base des caractéristiques prosodiques : "*une phrase est une unité mélodique entre deux pauses*".
- A partir d'une règle scolaire essentiellement orthographique "*Une Phrase est une suite de mots commençant par une majuscule et se terminant par un point*". (J. Dubois et al. 1989).
- Selon une optique fondée sur la visée communicative, telle que développée par l'école de Prague (appelée aussi la perspective fonctionnelle de la phrase), on considère la phrase comme étant une construction réunissant un thème et un rhème. Autrement dit, la phrase est bâtie d'une partie qui constitue ce de quoi parle le locuteur et une autre partie, l'information qu'il donne relativement à la première.

2. Vers la remise en cause de la phrase en tant que cadre d'analyse ?

Les problèmes inhérents à la définition de la notion de phrase et la difficulté de délimitation (beaucoup plus simple en tant que modèle abstrait) de cette dernière dans la réalité des usages n'ont pas manqué de susciter des positions théoriques visant à substituer de nouveaux cadres d'analyse à la phrase.

2.1. L'énoncé ou la volonté de confiner la phrase dans le virtuel.

Aux difficultés d'appréhension de la phrase, s'ajoute, dans le cadre des théories de l'énonciation, le caractère virtuel qu'on lui attribue en vertu d'une opposition énoncé / phrase, considérant le premier comme étant une production concrète dans le cadre du discours dans une situation d'énonciation concrète : un locuteur dans un espace-temps, alors que la phrase, elle, appartient au système de la langue et constitue, de ce fait, une structure abstraite hors situation et hors contexte. Cette position est clairement exprimée par V. Schott-Bourget (1994 : 58) : "*Quelle différence faut-il établir entre la phrase et l'énoncé ? La phrase est pure construction linguistique et théorique, prise isolément, pouvant se répéter à l'infini mais ne correspond à aucune réalité. La phrase appartient au domaine virtuel [...] dès qu'elle est prononcée dans un certain contexte (circonstances, moment, lieu, interlocuteurs...) et dans un certain co-texte (on entend par ce terme l'entourage linguistique de la phrase), devient un énoncé unique. L'énoncé est du domaine de l'effectif*".

Partant d'une définition qui met en relief la fonction communicative de la langue, de nombreux linguistes, sans écarter la notion de phrase, lui préfèrent l'énoncé en tant que produit d'une énonciation. Evoquant cette substitution d'énoncé à phrase, J. Garde Tamine (2004 :59) écrit : "*de plus en plus de linguistes et de grammairiens font observer que ce qui importe, c'est que la phrase est une unité de communication ou d'énonciation – c'est pourquoi certains abandonnent parfois le terme de phrase pour celui d'énoncé – une unité qui résulte d'un acte d'énonciation*".

Pourtant, tous les linguistes ne sont pas d'accord à renvoyer la phrase au domaine du virtuel. Ainsi E. Benveniste dans ses *Problèmes de linguistique générale* (1974 :223-224) dit que la phrase appartient de plein droit au discours, car : "*Après tout c'est ainsi que nous communiquons, par des phrases, même tronquées, embryonnaires, incomplètes mais toujours par des phrases*".

2.2. Les positions théoriques refusant la phrase en tant que cadre d'analyse

La remise en cause de la phrase et la volonté de lui substituer un autre cadre théorique émanent principalement de linguistes ayant pour objet d'étude la langue parlée et de ceux qui interviennent dans ce qui est désigné par *la linguistique textuelle*, c'est-à-dire (pour utiliser une catégorisation sommaire) les approches qui refusent de se cantonner à la phrase complexe comme ultime segment de la langue susceptible d'être décrit.

Etudiant le français parlé, C. Blanche Benveniste (2000) dans son ouvrage intitulé *Approche de la langue parlée en français*, propose de dépasser la phrase et d'aller vers un au-delà de la syntaxe et du coup inscrire l'analyse dans ce qu'elle dénomme la macro-syntaxe. La raison est que, d'après elle : "*la syntaxe de la phrase et des propositions fondée sur les catégories grammaticales et leurs fonctions ne suffit pas à rendre compte de certaines organisations de la langue parlée, pas plus qu'elle ne pourrait décrire totalement les articulations des grandes périodes écrites selon les règles de la composition classique*". (idem : 111). Partant du constat qu'il existe des phénomènes qui franchissent les limites du domaine syntaxique, elle propose de dissocier deux niveaux : la syntaxe et la macro-syntaxe car pour rendre compte d'un certain nombre de constructions propre à la langue parlée, il faut, précise-t-elle : "*définir des unités et des relations qui ne dépendent pas directement des catégories*

grammaticales dont on se sert en syntaxe". (ibid. : 113). Ainsi, la phrase et la syntaxe sont respectivement supplantées par la période et la macro-syntaxe. Pour étayer sa position théorique – qui est aussi celle du Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe – elle cite un certains nombres de cas qui, selon elle, ne sauraient être analysés en termes de syntaxe. Dans ce qui suit, nous allons citer ces cas.

a. Elle se demande comment décrire trois constructions verbales successives qui ne sont ni subordonnées, ni coordonnées :

On réduit on réduit il arrive un moment où on ne peut plus réduire.

b. Elle donne un exemple dont elle dit que si l'on se limitait à la syntaxe, on n'aurait pas eu un découpage comme celui qu'elle a adopté :

(en général dans les maisons) ((il y en a il y en pas) (ça dépend)).

Les deux séquences positive et négative *il y en a* et *il y en a pas* sont intonativement regroupées en un bloc et cet ensemble est à son tour regroupé avec *ça dépend*.

c. Des constructions faites de réponses à des questions, analysées dans le cadre de la syntaxe comme étant elliptiques, sont à un niveau macro-syntaxique considérées comme étant des noyaux car elles ont la propriété de former des énoncés indépendants du fait qu'il s'agit souvent de termes qui expriment en eux-mêmes des modalités positives ou négatives, comme : oui, non, d'accord, exactement...

d. Compléments différés : un certain nombre de compléments analysés généralement du point de vue de la syntaxe de la phrase comme étant dépendants du verbe qui les précèdent sont traités en tant que noyaux indépendants au plan macro-syntaxique. Exemple : *J'ai l'impression de vivre une autre vie. **Sur une autre planète.***

e. Compléments antéposés : des compléments antéposés forment aussi des noyaux : ***Au bord des larmes, elle est***².

² Cela ne va pas sans nous rappeler les cas de rhématisation de compléments circonstanciels en kabyle au point d'avoir le sentiment que ce sont ces derniers le centre d'agencement syntaxique de la phrase (ce qui a amené S. Chaker (1996a :91) à proposer de distinguer le centre syntaxique de l'énoncé et du prédicat

yer tala ay truḥ

vers fontaine ce elle-est partie.

« Elle est plutôt allée en direction de/à la fontaine ».

Nous y reviendrons au chapitre 6.

f. Analysant un certain nombre de phrases sans verbes, l'auteur, au lieu de notions de thème et de prédicat, parle de suffixe et de noyaux (en termes de macro-syntaxe) : *Le lendemain, grande surprise.*

Préfixe noyau

Par ailleurs, la même analyse est adoptée avec des phrases verbales contenant des compléments appelés traditionnellement circonstanciels :

Chez mon père, il y avait des lattes sur les escaliers.

g. Dans le cas de compléments se plaçant après le noyau, elle parle de suffixes. Cela concerne des segments sentis comme ajouts à la partie constituant le noyau et d'autres éléments disloqués à droite :

Je ne pouvais pas prévoir comment ils seraient dans un gymnase les gosses.

h). Parenthèses et incises : les parenthèses et les incises introduisant un commentaire, une information, une remarque sur le choix du lexique...sont généralement sentis comme des intrusions anarchiques dans l'ordre syntaxique. Selon C. Blanche Benveniste, celles-ci semblent plus faciles à décrire quand ils sont situés dans la macro-syntaxe.

Les grammaires de texte et la linguistique transphrastique et/ou textuelle constituent l'autre champ disciplinaire à partir duquel se sont manifestées des remises en cause de la phrase. Ainsi, dans leur ouvrage intitulé *la construction du texte*, J. Garde Tamine et M. A. Pelliza (1998 :15) ont préféré substituer le terme d'unité textuelle à celui de phrase. L'unité textuelle constitue l'unité minimale du texte. Elle est l'actualisation de la proposition qui, définie en termes grammaticaux, est une structure qui "*regroupe autour d'un verbe à un mode personnel, un verbe conjugué et non un verbe à l'infinitif ou au participe, les éléments que ce verbe appelle, tels que le sujet et les compléments de verbe qui définissent sa valence*" (idem : 12). Ainsi, donc, le passage des unités grammaticales, c'est-à-dire de la proposition noyau en tant que construction relevant du système de la langue, au texte s'effectue dans la cadre de l'unité textuelle. L'usage de la proposition dans la réalité des textes lui fait subir des modifications du fait que cela se fait par "*toute une série d'ajouts liés à la nécessité de*

donner des renseignements sur les circonstances et les participants de l'évènement relatés par le verbe ainsi qu'une gamme de modalités nées de l'énonciation et de la subjectivité du locuteur" (ibid. : 14).

Dans un travail plus récent, J. Garde Tamine (2004 : 54) rejette le terme de proposition qu'elle trouve "*lourd des sens que lui a donnés la tradition et reste liée à son emploi en logique*³". Elle lui préfère celui d'unité noyau. Cette dernière, une fois actualisée, devient une unité textuelle (UT).

Reprenant à son compte la disqualification de la phrase dans une perspective textuelle, J. M. Adam dans trois de ses ouvrages où il s'est attelé à cerner la linguistique textuelle, ses fondements épistémologiques, sa méthode et son objet, a opté pour d'autres cadres d'analyse. En effet, dans *Eléments de linguistique textuelle* (1990), *Linguistique textuelle, des genres de discours au textes* (1999) et *Linguistique textuelle, introduction à l'analyse textuelle des discours* (2006), il s'est longuement exprimé sur ses choix terminologiques et sur la nécessité de démarcation de la linguistique textuelle des unités et des catégories de la grammaire de la langue et corollairement la nécessité d'un appareil nouveau de concept et de définitions. Ce positionnement théorique l'a amené à rejeter les grammaires du texte et par là même la phrase en tant que cadre d'analyse. L'unité de base qu'il a adoptée est la proposition-énoncée. L'association des deux termes lui permet de dire qu'il s'agit :

- d'unité fondée sur "le lien entre un objet du discours ("sujet" ou "thème") et ce qui en est dit à l'aide (énoncé verbal) ou non (énoncé nominal) d'un prédicat verbal" ; (Adam : 2006 : 65).
- d'un acte de référence générateur d'une représentation discursive ;
- d'un acte d'énonciation (prise en charge énonciative) ;
- d'un acte de discours (valeur illocutoire et orientation argumentative).

Les propositions s'enchaînent et forment, par ce qu'il appelle empaquetage (Adam, 1999 : 54), des unités supérieures que sont les périodes. La notion de période est

³ La notion de proposition est née de la conception logique de la langue telle que développée dans la Grammaire de Port Royal : on cherchait à établir un parallélisme entre la pensée qui se manifeste par un sujet et un prédicat, et la langue qui relie un nom et un verbe.

empruntée à la rhétorique classique pour désigner un empaquetage propositionnel essentiellement rythmé. Afin de cerner la notion de période, J. M. Adam (2006 : 141) a aligné plusieurs définitions. En voici les éléments jugés pertinents.

- a. Elle est définie comme une phrase complexe dont l'ensemble forme un sens complet et dont chaque proposition constitue un membre, la dernière formant une chute ou clause.
- b. Depuis Dumarçais, la période est un assemblage de propositions liées entre elles par des conjonctions.
- c. Enfin, il cite la définition donnée par l'Abbé Batteux, qui insiste sur le rythme en tant que caractéristique pertinente de la période.

A la lumière de toutes ces définitions, J. M. Adam, retient qu'il y a lieu d'accorder une attention égale aux marques morphosyntaxiques et au rythme. Il précise qu'il faut avoir également recours à la notion poétique de parallélisme afin de dépasser le cadre de la phrase typographique [majuscule – point final] vu que "*les éléments de la période peuvent dépasser la frontière du point et du saut de paragraphe*" (J. M. Adam, 1999 : 63).

3. Pour le maintien de la phrase.

Au terme de ce bref exposé sur les positions visant à remplacer la phrase par de nouveaux (ou reprise d'anciens) concepts, notre sentiment est que les concepts de substitution n'offrent pas – loin s'en faut – moins d'inconvénients et d'imprécision que celui visé par la substitution c'est-à-dire la phrase. Dans ce qui suit, nous allons tenter de discuter et d'expliquer les raisons qui nous ont amenés à penser que seule la phrase présente une pertinence en tant que cadre d'analyse syntaxique.

3.1. Phrase et énoncé

Toute phrase, une fois actualisée dans et par le discours, devient un énoncé. En revanche, tout énoncé ne constitue pas forcément une phrase, et pour cause un énoncé peut dépendre du contexte et/ou de la situation extralinguistique et du coup peut ne pas se suffire à lui-même du fait qu'il peut ne pas présenter de complétude syntaxique. Les linguistes s'accordent à définir l'énoncé comme étant un objet linguistique résultant

d'un acte individuel d'utilisation de la langue. De ce qui vient d'être dit peuvent découler les remarques suivantes :

a- les énoncés dépendant de l'environnement langagier (contexte) ou non langagier (situation extralinguistique) peuvent être inanalysables syntaxiquement du fait qu'ils présentent des constructions incomplètes.

A la question : *melmi ay d-tusið* ?

"Quand ce P.o.- tu venir+P."

"Depuis quand es-tu arrivé ? "

La réponse : *iðelli*. "hier", constitue un énoncé, mais pas une phrase.

Il en est de même du terme *ayrum* "pain " prononcé par un client dans un restaurant.

Ainsi, *iðelli* "hier" n'est actualisé et ne prend son sens que par l'environnement linguistique immédiat alors que l'énoncé *ayrum* "pain" doit tout à la situation extralinguistique à savoir le restaurant, un client assis à une table pour (ou en train de) manger. Donc, les deux énoncés sont des segments non autonomes car ne comportant pas en eux-mêmes un minimum de contexte syntaxique actualisateur.

b- le terme énoncé ne préjuge en rien sur la dimension de son référent. Il peut se référer à une interjection, une onomatopée, un segment de la langue dépendant du contexte et/ou de la situation, une phrase syntaxiquement bien construite (pour peu qu'elle soit actualisée par une énonciation), comme il peut renvoyer à un discours entier.

3.2. Phrase et unité textuelle.

La situation n'est pas tout à fait distincte concernant les positions ayant pour ambition de remplacer la phrase par d'autres concepts à partir d'une perspective textuelle en ce que ceux-ci ne sont pas plus précis que le cadre qu'on vise à éliminer. Mise à part la différence énoncée de façon explicite, en disant que la phrase constitue "*l'unité ultime de la description grammaticale, l'unité textuelle, elle, est l'unité minimale du texte*" (J. G. Tamine, 1998 : 15), nous ne voyons pas les avantages d'un changement de dénomination d'une même et unique réalité si ce n'est que les perspectives à partir desquelles cette réalité est appréhendée sont différentes : grammaticale pour la phrase et textuelle pour l'unité textuelle. Cette unité textuelle est-

elle plus précise que la phrase ? Il est permis d'en douter. Le flou caractérisant cette unité textuelle est clairement signalé par J. M. Adam (1999 :48). Nous ne voyons pas, syntaxiquement parlant, en quoi cette unité textuelle minimum, définie " *comme la réalisation de la relation structurelle entre un verbe et des groupes nominaux*" (J. Garde Tamine, 2004 : 72) se différencie-t-elle de la phrase. En outre, une telle définition fait clairement l'impasse sur les phrases et/ou les propositions sans verbe ; ce qui est, du reste, signalé par l'auteure de la proposition elle-même (idem : 75) quand elle dit que les constructions telles que (*Intéressant, ce livre !*) relèvent d'une autre analyses c'est pourquoi elle ne l'a pas envisagé dans sa grammaire. Pourtant, le texte, lui, n'est pas fait que de structures ayant un verbe comme centre d'agencement.

3.3. Phrase et période

La période, notion d'origine rhétorique désignant une unité de parole dont les limites sont floues ne peut évidemment pas servir de cadre d'analyse syntaxique afin de rendre compte des opérations d'agencement et d'expansion qui fondent la mise en fonctionnement de la langue pour communiquer un fait d'expérience donné. Le flou caractérisant la notion de période est patent dans les critères retenus pour sa définition : l'on parle de cohésion grammaticale, de sens parfait, de portée de l'haleine, d'agencement harmonieux de ses membres, de ponctuation démarcative... Il n'est pas besoin de signaler que ces critères hétérogènes ne peuvent pas toujours et constamment converger. De plus, comme l'a bien mentionné J. Garde Tamine (ibid. : 57) : " *Si le terme avait correspondu à des unités clairement identifiables, il aurait pu être définitivement adopté en grammaire*". En effet, la période appartient à la parole et non à la langue (au sens de la dichotomie saussurienne) du fait qu'en tant qu'unité elle ne peut pas être identifiée et définie a priori dans le système mais elle est à appréhendée dans et par rapport à un texte-discours particulier. Il ne s'agit pas d'une donnée fixe mais d'une notion qui appartient au discours, à adapter et à construire en fonction de chaque texte en tant qu'unité de communication unique, résultat toujours singulier d'un acte d'énonciation. Pourtant, même chez J. Michel Adam, qui a choisi d'inclure la linguistique textuelle dans le cadre plus vaste de l'analyse du discours, la notion de période est manifestement floue. C'est ce qu'expriment les phrases suivantes, extraites de J. Adam (1999 : 63). Au sujet de la segmentation, il dit qu "*il n'est possible de définir aucune règle de segmentation propre aux périodes*". Le problème surgit aussi

au sujet des limites de la période, c'est pourquoi on y lit que "*les éléments de la période peuvent dépasser la frontière du point et même du saut de paragraphe*" (idem). Par ailleurs, il y a lieu de préciser qu'en parlant des périodes, J. Michel Adam les qualifie d'unités textuelles non typées.

Une telle unité n'est visiblement pas le cadre idoine pour nous, qui choisissons de rendre compte des unités pouvant recevoir une définition a priori, qui relèvent de langue et non du discours. Même si dans la phrase coexistent ce qui est fixé par la langue avec ce qui est laissé au choix individuel.

Par conséquent, l'imprécision et la polysémie inhérentes au terme *énoncé*, le flou qui entoure les non moins imprécises notions d'*unité textuelle* et de *période* plaident plutôt pour le maintien de la phrase en tant que cadre d'analyse syntaxique. Mais qu'est-ce que donc la phrase ?

4. Essai de définition de la phrase.

Pour définir le concept de phrase, il est clair que cela ne peut se faire ni d'un point de vue sémantique, ni sur la base de critères prosodiques et encore moins en se référant à ses limites orthographiques c'est-à-dire la majuscule et le point. Bien que ces divers aspects puissent constituer des éléments adjuvants à une définition qui se base sur les propriétés syntaxiques de la phrase.

Afin d'illustrer ce que nous venons d'avancer, nous aimerions commencer par dire que le critère sémantique est difficile à manier et que définir la phrase par la complétude sémantique ne présente aucune rigueur car celle-ci, comme l'a signalé M. Mahmoudian (1982 : 136) est "*difficile à apprécier*". En effet, les critères sémantiques ne permettent pas de distinguer un segment de la langue constituant une phrase d'un autre qui n'en est pas une. Examinons les exemples suivants.

- (1) *Ussan-a, ageffur, adfel.*
"Jours-ci, pluie, neige."
"Ces jours-ci, il pleut et il neige".

- (2) *Ussan-a, yekkat ugeffur, yekkat udfel.*
 " Jours-ci, il-frapper+A.I. E.A+pluie, il-frappe E.A.+neige"
 "Ces jours-ci, il pleut et il neige."

D'un point de vue sémantique, (1) et (2) sont équivalents, pourtant seul (2) peut avoir le consensus des grammairiens et des linguistes sur son caractère phrastique.

Se baser sur les limites orthographiques pour délimiter la phrase est pour le moins aléatoire et pas fiable. Car, comme l'a bien affirmé Le Goffic (2005 :55) "*ce qui est situé entre deux points (ou une majuscule et un point) ne correspond pas toujours, loin s'en faut, à une unité syntaxique « phrase »*". C'est ce qui ressort des extraits suivants :

- (3) *Tella akken deg yiwet n tezgi. Asigna. Tillas.*
 « Elle-exister+P. ainsi dans une de E.A.+forêt. **Nuage. Ténèbres.**
Yeyli -d yid. (A. Mezdad, 1990: 65)
 Il être tombé+P.- P.o.- E.A.+nuit. »

" Elle était dans une sorte de forêt. Le ciel était sombre de nuages et il faisait nuit."

Nous reprenons aussi une brève journalistique de Félix Fénéon (extraite de J. M. Adam 2006 : 51)

- (4) Dans le lac d'Annecy, trois jeunes gens nageaient. L'un, Janetti, disparut.
Plongeon des autres. Ils le ramenèrent, mais mort.

Effectivement, dans ces deux extraits, la majuscule et le point ne délimitent pas que des segments autonomes syntaxiquement c'est-à-dire qui forment des phrases, mais des lexèmes et/ou des syntagmes peuvent se retrouver entre une majuscule et un point ; dans (3) **Asigna. Tillas.**, dans (4) **Plongeon des autres.**

Par voie de conséquence, il nous semble qu'une définition de la phrase qui soit satisfaisante ne peut être formulée que sur la base de ses propriétés syntaxiques ; ce qui ne signifie pas que des critères sémantiques, prosodiques et orthographiques sont à exclure de façon radicale, mais que les critères syntaxiques doivent primer tous les autres. En d'autres termes, les critères autres que syntaxiques ne suffisent pas à eux seuls à définir la phrase, mais associés à des propriétés syntaxiques, ils peuvent être

d'une utilité certaine pour délimiter de façon plus au moins précise le matériau linguistique que l'on dénomme *phrase*.

De toutes les définitions de la phrase, nous en retenons deux. Celles-ci nous paraissent opératoires et intéressantes. La première est d'André Martinet (1988 :17) : "*On appelle phrase l'ensemble des monèmes qui sont reliés par des rapports de déterminations ou de coordination à un même prédicat ou à plusieurs prédicats coordonnés*".

La deuxième est de Pierre Le Goffic (idem :56) : "*La phrase est un faisceau de dépendances hiérarchisées, une structure syntaxique complète et autonome, autour d'un centre de dépendance unique lié à un acte. La phrase est donc, inséparablement, une réalité à la fois syntaxique (prédicative) et énonciative*".

Ces deux définitions ont ceci de commun qu'elles définissent la phrase par ses données intrinsèques, c'est-à-dire par ses propriétés syntaxiques. Elles mettent également l'accent sur l'existence d'un noyau (prédicat) autour duquel s'agence tout le reste en tant que centre de détermination, hiérarchiquement supérieure. Cependant, deux différences sont à relever :

- dans sa définition, A. Martinet intègre la coordination en disant qu'une phrase peut contenir plusieurs prédicats coordonnés alors que P. Le Goffic, lui, fait l'impasse sur les cas de coordination en écrivant "autour d'un centre de dépendance unique" ;
- la deuxième différence réside dans le fait que P. Le Goffic fait intervenir l'énonciation qui fait de la phrase un acte d'énonciation du sujet énonciateur. Il entend par là que le locuteur, en proférant une phrase, réalise un acte de parole et exprime simultanément son attitude dans sa relation à l'allocutaire et à son message car toute phrase est porteuse de modalité⁴.

⁴ Le recours aux critères énonciatifs pour définir la phrase est également utilisé sous le nom de modalité par Florence Lefeuvre (1999 :30) dans son étude consacrée à la phrase averbale en français. Plus que cela, elle est même allée jusqu'à dire que la modalité peut jouer le rôle d'actualisateur. Elle le dit clairement dans la définition qu'elle donne de la phrase : "*La phrase est une structure syntaxique constituée d'un prédicat et d'une modalité, selon deux possibilités. Le prédicat est relié par la modalité, à un sujet explicite ou implicite. Ou bien le prédicat est simplement posé par la modalité. Des éléments extra-prédicatifs peuvent apparaître dans la constitution de la phrase*".

- A ces deux divergences, il y a lieu de signaler l'autonomie de la phrase qu'a évoquée P. Le Goffic (même si, comme nous allons le voir plus bas, il est hésitant à ce sujet), en disant dans sa définition que la phrase "*est une structure syntaxique complète et autonome*". Cependant, même si la définition d'André Martinet n'en fait guère mention, il est d'autres définitions fonctionnalistes qui font intervenir le critère d'autonomie. C'est ce qui ressort des propos de J.-M. Builles (1998 :218) : "*les fonctionnalistes adoptent la définition de la phrase en tant que construction complète qui ne fait pas partie d'une construction plus large. A la suite de Martinet, ils précisent que la phrase est une construction complète dont les constituants se rattachent à un noyau unique, c'est-à-dire à un prédicat unique (Pierre mange beaucoup) ou à deux noyaux coordonnés (Pierre mange et boit beaucoup)"⁵.*

En définitive, les deux définitions s'accordent sur le gros et l'essentiel de ce que doit présenter une construction syntaxique comme propriétés intrinsèques pour être considérée comme étant une phrase. En revanche, la prise en charge de la modalité comme caractéristique définitoire de la phrase par P. Le Goffic, introduit une nouvelle donnée, qui n'est pas incluse dans leur définition fonctionnaliste de la phrase du fait que la modalité, inhérente à une situation d'énonciation concrète, est considérée à tort ou à raison comme étant hors de la langue. Car, la prise en charge des faits énonciatifs comme éléments définitoires de la phrase ferait de cette dernière l'équivalent de l'énoncé. Or avec ce dernier, l'exigence de la complétude syntaxique n'est pas toujours garantie, du fait qu'une interjection, une onomatopée et autres unités asyntaxiques peuvent prétendre au statut d'énoncé défini comme segment de la chaîne parlée résultant d'un acte individuel d'utilisation de la langue. Ces considérations mettent l'indexe sur la position frontalière de la phrase : entité dont les règles de formation et d'agencement sont fixées par le système de la langue, mais c'est cette même entité qui permet à la langue d'entrer en action comme discours par la mise en marche du système qui résulte de l'acte de prédication.

⁵ En donnant cette définition, Jean-Michel Builles n'a pas manqué de signaler que le premier à avoir fourni une définition opératoire de la phrase c'est A. Meillet. Mais ce dernier n'a pas intégré la hiérarchisation qui s'établit entre les monèmes d'une phrase, alors que selon Mortéza Mahmoudian (1982 :138) "*il semblerait qu'une syntaxe sans hiérarchie reviendrait à une syntaxe sans classe ; ce qui irait à l'encontre du principe d'économie*".

Pourtant, même si la notion de modalité n'est pas explicitement citée, il se trouve bien des fonctionnalistes qui admettent le principe selon lequel un noyau central non verbal peut être actualisé par le contexte et/ou la situation. C'est ce qui ressort des propos de D. Costaouec et F. Guérin (2007 : 127) : « *Très fréquemment, les énoncés exclamatifs, les énoncés interrogatifs ainsi que les réponses brèves peuvent se limiter à un monème unique, éventuellement accompagné de déterminants spécifiques obligatoires. Le contexte linguistique et la situation suffisent à interpréter l'information. Contexte et situation fonctionnent alors comme actualisateurs du noyau et de l'énoncé* ». Il est à préciser que P. Le Goffic (2008 : 17-18) ne considère pas les modalités de la phrase comme étant des éléments extralinguistiques. Au contraire, il pense que celles-ci sont inhérentes à la phrase et tient à bien les distinguer d'avec les actes de discours (ordre, demande, menace, la promesse...) qui se réalisent dans des énoncés. En précisant que les modalités de la phrase sont des composants essentiels à la base des actes de discours. La double appartenance de la phrase, en tant que réalité relevant à la fois de la langue et du discours, surgit pleinement dans cette distinction établie par P. Le Goffic. C'est là, en somme, un problème théorico-épistémologique très délicat et difficile à trancher. Mais nous verrons plus loin, plus précisément dans le troisième chapitre, que la notion de modalité est un élément nécessaire à fonder le caractère phrastique de certaines constructions syntaxiques.

Par ailleurs, avant de clore ce chapitre, nous aimerions évoquer un autre aspect abordé par P. Le Goffic (2005 :55), à savoir la relativité de l'autonomie de la phrase quand elle est considérée dans des textes réels. Ainsi, en dépit de sa définition donnée ci-dessus, où il a mis en avant l'exigence de l'autonomie et de la complétude syntaxique, il a soulevé une question pertinente et redoutable. Il l'a formulée comme suit : " *Comment résoudre ou gérer cette contradiction fondamentale : d'un côté, la phrase est, par définition nécessaire, une structure autonome et complète ; de l'autre elle doit impérativement se relier aux autres pour tisser les liens d'un texte cohérent ?* "

En effet, dès que l'on quitte le cadre de la phrase, (isolée pour des raisons d'analyse), pour s'intéresser au texte, il devient malaisé d'affirmer nettement l'autonomie de la phrase dans l'ensemble textuel car cela reviendrait forcément à concevoir le texte comme un semble de phrases autonomes les unes des autres. Ce qu'il n'est évidemment pas. Et, il est tout à fait évident que pour éviter l'effet "non-texte",

tout texte doit, en plus de l'incontournable grammaticalité phrastique, assurer des liaisons interphrastiques garantissant la cohésion formelle et la reprise de l'information contenue dans le contexte situé à gauche qui servent de point d'ancrage aux éléments porteurs de l'information nouvelle, c'est-à-dire la progression thématique avec la non-contradiction sémantique comme principe sous-jacent. Est-ce à conclure que dans une perspective textuelle, on ne saurait affirmer l'autonomie de la phrase ?

Il nous semble que la réponse à cette question dépend largement du point de vue à partir duquel on tente d'appréhender la chose. En tout état de cause, ce n'est pas sur la base de la progression de l'information et ou du lien sémantique que l'on pourrait affirmer l'autonomie de la phrase. Par contre, si l'on se focalise sur les aspects strictement syntaxiques, nous pourrions dire que la phrase est une construction complète et autonome. Ceci ne signifie pas qu'elle ne s'intègre pas, loin s'en faut, aux niveaux sémantique et informationnel dans des constructions plus vastes. Ainsi dans (5) et (6) :

(5) *D asemmiḍ. Sufyey -d abernus-iw.*
 "C'est le/un froid. Avoir sorti+P.+je - P.o. burnous-mon".
 "Il fait froid. J'ai mis mon burnous".

(6) *D asemmiḍ, sufyey -d abernus-iw.*
 "C'est le/un froid, avoir sorti+P.+je -P.o. burnous-mon".
 "Il fait froid, j'ai mis mon burnous".

la ponctuation est décisive quant au nombre de phrase. Deux dans (5), une dans (6), pourtant au plan sémantique le rapport de cause à effet reste le même dans les deux cas de figure.

Par conséquent, il suffit qu'il y ait un prédicat et un contexte syntaxique prédicateur (auxiliaire de prédication ou sujet) avec éventuellement les éléments de la valence verbale, dans le cas de phrases verbales, pour constituer une construction autonome et complète (ou susceptible de l'être) syntaxiquement. Dans les cas où de telles conditions se réuniraient mais les signes de ponctuation ne délimiteraient pas une unité autonome et l'intègrent de ce fait dans une construction plus large nous parlerons

de phrase complexe faite de propositions⁶ dont l'une est principale porteuse de la prédication, l'autre (ou les autres) lui est (sont) subordonnée (s), organisée (s) autour du prédicatoïde, ou de phrase complexe faite de propositions coordonnées.

⁶ Nous reprenons le terme de proposition sans aucune référence à son origine logique ni aux aspects sémantico-informatifs (thème : ce à propos de quoi est dit quelque chose ; et prédicat : ce qui est dit à propos du thème) qui lui sont généralement associés. Ce faisant, toute construction qui se suffit à elle-même syntaxiquement (donc étant en soi une phrase) et intégrée dans une construction plus vaste est une proposition. Pour se départir des connotations logico-sémantiques de la proposition, J. M. Builles (1998 :236) propose de lui substituer le mot *phrasoïde*, créé par imitation du terme *prédicatoïde*.

CHAPITRE II

LA PHRASE NOYAU

Dans ce chapitre, nous allons tenter de décrire les différents types de phrases noyaux qui, selon la formule de Ch. Clairis (2005a. :62), permettent « *de mettre en marche la langue* ». Nous traiterons des différents types de phrases minimales qu'elles soient verbales ou non verbales. Etant donné que nous avons défini la phrase dans le chapitre précédent, nous allons procéder à l'examen de l'élément (ou des éléments) indispensable(s) et à la constitution de celle-ci, à savoir le prédicat et le terme qui l'accompagne obligatoirement pour que naisse un contexte syntaxique minimal qui permet à des unités de la langue appartenant à des catégories syntaxiques différentes, par leur association, de former une structure syntaxique dénommée phrase. Généralement, on désigne par le nom de sujet le constituant obligatoire, à côté du prédicat, requis à la construction de la phrase. Nous verrons qu'en kabyle cette notion est des plus problématiques.

1. Définition du prédicat :

Le prédicat constitue l'élément central, non supprimable et nécessaire à la constitution de la phrase. Il est le centre de détermination, c'est-à-dire, le centre d'agencement de la phrase et/ou de l'énoncé. Il est présupposé par tous les éléments de la phrase alors qu'il n'en présuppose aucun. Il occupe le sommet de la hiérarchie car la phrase est une structure dont l'organisation est nécessairement hiérarchisée et centrée. Certains linguistes, à l'instar de D. Costaouec et F. Guerin (2007 : 126) préfèrent utiliser le terme de noyau central au lieu de prédicat, arguant du fait que : « *le terme de prédicat est avant tout une notion philosophique et logique* ». Pour notre part, nous pensons qu'il y'a pas lieu de se méfier de façon démesurée de l'héritage de la tradition grammairienne, et continuer donc à utiliser le terme de prédicat, car dans le cas contraire il faudrait bousculer tout l'arsenal terminologique et trouver des substituts à prédicatoïde, à prédication etc.

Sur un autre plan, il y a lieu de préciser que d'un point de vue fonctionnaliste, le prédicat n'est pas considéré comme étant une fonction syntaxique mais c'est par rapport à lui que sont marquées les fonctions syntaxiques. C'est pourquoi il est préférable, selon J. M. Builles (1998 :342) d'utiliser des expressions comme "rôle prédicatif" ou "emploi

prédicatif" au lieu de "fonction prédicative"⁷. En berbère, la phrase est, selon la nature de l'élément qui forme le noyau, soit verbale soit non verbale. C'est ce noyau qui sert de base à la construction de la phrase étendue.

2. La phrase verbale minimale

En kabyle, la phrase verbale minimale est une association obligatoire d'un radical verbal – constitué d'une racine et d'un schème aspectuel –, assumant le rôle de prédicat et d'un indice de personne, en tant qu'actualisateur. Ces deux éléments constitutifs du syntagme⁸ prédicatif verbal (S.P.V) sont dans un rapport de présupposition réciproque⁹

Indice de personne ←————→ radical verbal.

Car la présence de l'un implique nécessairement la présence de l'autre. Cette co-présence obligatoire représente le contexte syntaxique minimal qui confère à la structure ainsi obtenue le caractère phrastique. Par voie de conséquence, toute adjonction constitue une expansion. Et il est important de signaler que le besoin d'ajouter des expansions à la phrase noyau n'est pas de nature syntaxique (dès lors que celle-ci se suffit à elle-même syntaxiquement) mais d'ordre sémantique et référentiel, cela est déterminé par la situation de communication. De par sa présence obligatoire à côté du radical verbal, l'indice de personne répond parfaitement à la définition fonctionnaliste du sujet. A. Martinet (1962 : 76) le définit comme étant : « *l'élément qui, dans tout énoncé non injonctif et non mutilé, accompagne nécessairement le prédicat* ». Dans son *Dictionnaire de la Linguistique* (1974), G. Mounin ne dit pas autre chose que ce qu'a dit

⁷ Certains linguistes, aussi bien fonctionnalistes que non fonctionnalistes, tels que S. Chaker (1997a : 2880), et P. Le Goffic (2008 : 29) utilisent l'expression de fonction prédicative.

⁸ Par syntagme prédicatif, nous entendons le prédicat et son actualisateur (monème prédicateur ou auxiliaire de prédication). Ce terme est impropre car dans la logique fonctionnaliste, le rôle prédicatif ne peut être assumé que par un monème ou un syntème, mais nous le reprenons par simple commodité.

⁹ En kabyle, nous n'excluons même pas les verbes à l'impératif (2^{ème} personne du singulier), ex. *ečč* « mange » et les verbes d'état à l'accompli (3^{ème} personne du singulier masculin), ex. *fessus* « il est léger » ; l'indice de personne est dans ce cas un monème à signifiant zéro. Il faut rappeler que pour le français, A. Martinet (1962 :76) en définissant le sujet comme l'élément qui accompagne nécessairement le prédicat, a exclu les verbes conjugués à l'impératif.

A. Martinet quand il définit le sujet comme étant « *la fonction syntaxique du segment qui actualise le prédicat* ». C'est également la même analyse que présente M. Mahmoudian (1976 : 157) : « *la fonction sujet est en français, un rapport essentiel à la constitution du prédicat verbal* ». Traditionnellement, dans les descriptions des berbérissants, l'on considérait le nominal coréférent à l'indice de personne, antéposé ou postposé, comme étant le sujet et ce en dépit de son caractère facultatif. Ce n'est qu'avec l'article fondateur de L. Galand (1964), intitulé "*l'énoncé verbal en berbère, étude de fonctions*" que s'est développée une nouvelle et rigoureuse analyse de la question du sujet dans les études de syntaxe berbère. Ainsi sa position tranche nettement avec les analyses précédentes quand il dit que : « *l'indice de personne est donc présent dans tout énoncé verbal et c'est à lui qu'on pourrait réserver le nom de "sujet"* » (idem :38). En déniaut au nominal coréférent à l'indice de personne la fonction sujet, il l'accorde à l'indice de personne bien qu'il ait émis certaines réserves un peu plus loin.

Neuf ans après l'article de L. Galand, dans une étude menée dans le cadre fonctionnaliste et consacrée au dialecte chaoui (parler des Ait Frah), T. Penchoen (1973 : 8-9) considère aussi bien l'indice de personne, qu'il appelle élément pronominal, et le nominal avec qui il est coréférent, qu'il soit antéposé ou postposé, comme étant les deux éléments assumant la fonction sujet. Toutefois, il a tenu à nuancer sa position en précisant que, quand la fonction sujet est assumée par le nominal, l'indice de personne n'est plus qu'une marque fonctionnelle du sujet : « *lorsque le sujet de l'énoncé est représenté par un syntagme nominal dans l'énoncé, l'indice sujet – toujours présent auprès du verbe – fonctionne par son accord, bien d'avantage comme marque fonctionnelle de ce syntagme.* » (idem : 42). Avec une telle analyse, l'indice est considéré dans ce cas comme une simple marque du sujet (lui qui est sujet en l'absence du nominal) au même titre que la marque d'état. (ibid. : 8-9). En outre, il y a lieu de signaler que T. Penchoen (ibid. :87) parle même de propositions subordonnées en fonction sujet¹⁰ ; il s'agit de propositions relatives constituées d'un nominal et d'un participe et antéposées au prédicat.

¹⁰ Il est à noter que, comme l'a si bien signalé J. M. Builles (1998 : 235), une proposition en fonction de sujet ne peut être dite subordonnée du moment que le rapport appelé sujet est une relation de dépendance bilatérale, alors que les propositions que qualifie T. Penchoen de sujet sont loin de satisfaire à ce critère car elles peuvent être supprimées sans que la phrase ne soit altérée.

Reprenant l'analyse de L. Galand et adoptant la définition d'A. Martinet, F. Bentolila (1981 : 254-255) parle de la fonction sujet sans aucun nuancement. Selon lui cette fonction est assumée par l'indice de personne. Faut-il aussi préciser qu'au sujet de ce dernier, il parle de pronom personnel au lieu d'indice de personne, s'écartant ainsi sur ce point de L. Galand, bien qu'il ait repris, par ailleurs, les notions de complément explicatif et d'indicateur de thème.

Se basant sur une définition logique de la proposition, F. Sadiqi, dans sa *Grammaire du berbère* (2004 : 146) parle, elle aussi, de la fonction sujet assumée simultanément par trois éléments, à savoir : les indices de personnes (qu'elle dénomme marques d'accord), les pronoms personnels indépendants et les formes nominales lexicales tout en précisant que de ces trois types de sujets, seuls les indices de personnes sont obligatoires. Et du fait que les nominaux ne coréfèrent pas qu'aux indices de personnes, mais ils peuvent également renvoyer à des affixes (objet direct ou indirect), elle dit que : « *sur le plan interprétatif, ce sont les formes d'accord qui identifient le sujet.* » (F. Sadiqi, idem : 147). De plus, elle parle de sujet même dans les phrases non verbales car, selon son point de vue ces dernières assurent leur caractère phrastique par leur capacité d'exprimer la notion sujet/prédicat (ibid. : 152). Cependant, il est impératif de remarquer que dans les exemples qu'elle cite, nous en prenons un à titre d'illustration :

(1) *Ĥmed d lqayed.*

“ahmed est caid”

“Ahmed est un caid”

L'élément auquel elle attribue la fonction sujet n'est pas obligatoire à la constitution de la phrase et sa suppression ne modifie en rien les rapports préexistants, ce qui fait de lui, donc, une expansion au niveau syntaxique et est le thème de la phrase d'un point de vue logico-informatif puisqu'il représente ce dont on prédique, ce à propos de quoi quelque chose est affirmé.

M. G. Kossman, dans sa *Grammaire du parler de Figuig (Maroc central)*, a, lui aussi considéré l'indice de personne et le nominal qui s'accorde en genre et en nombre avec lui, et ce, qu'il soit antéposé ou postposé, comme étant la partie de la phrase qui remplit la fonction sujet. Il a, en outre, opté pour le nom de sujet explicite pour désigner

le nominal en question et marque pronominale comme dénomination de l'indice de personne. Par ailleurs, en se basant sur une structure qu'il qualifie d'extrêmement rare, il dit que le sujet peut être un syntagme verbal¹¹ (M. G. Kossman, 1997 :252).

C. Touratier (1986) a, lui aussi, défendu l'existence de la fonction sujet en berbère. Il a développé son point de vue en partant de l'analyse en constituants immédiats, qui vise à rendre compte de l'organisation de la phrase par la représentation arborescente. Il dit que l'indice de personne n'est pas une unité significative mais simplement une unité morphologique en ce sens que son rôle est comparable à l'accord en personne du verbe en français et il n'est « *qu'un des éléments du signifiant discontinu du morphème fonctionnel chargé d'indiquer la relation structurale de sujet-prédicat, l'autre élément de ce signifiant étant justement l'état d'annexion* » (idem : 395). Selon ce point de vue, le nom à l'état d'annexion qui suit n'est pas une expansion de celui-ci et ne peut être supprimé. Quant au nom qui peut être antéposé (l'indicateur de thème de L. Galand), il est analysé comme assumant la fonction extraposition.

Dans un article intitulé *La fonction "sujet" en tamazight (Parler des Ayt Izdeg, Maroc)*, M. Benlakhdar (1990), après avoir critiqué de façon très argumentée le point de vue de Touratier, pose la fonction "sujet" en berbère. En se référant à la définition du sujet par A. Martinet, il pense que cette fonction est assumée en berbère par l'indice de personne. Ce qui rejoint le point de vue de L. Galand.

Nous ne clorons pas l'exposé des positions qui posent un sujet en berbère, sans évoquer celle développée par K. Cadi (1990). Inscrivant son analyse dans le cadre de la grammaire générative et transformationnelle, K. Cadi cherchait à fixer l'identité formelle et sémantique (ou interprétative) du sujet en tarifit. Ainsi, reprenant le principe de prédication en faisant remonter celle-ci à son origine logico-sémantique, il l'a définie comme « *une propriété linguistique qui exige que la phrase ne se définisse que par l'association de ses membres.* » (idem : 233). En d'autres termes, il n'y a de verbe qu'associé à un sujet car la théorie dans laquelle est inscrite l'analyse, stipule que « *tout*

¹¹ Nous reproduisant l'exemple au moyen duquel il a illustré son analyse

sa dd- i - qqim an n-awed i-feyyey

FUT VENT 3sm-rester / A pros 1p-atteindre / A Elm-Figuig

"il ne nous restera plus qu'à arriver à Figuig. "

Selon M. G. Kossman, c'est le syntagme *an n-awed i-feyyey* qui est le sujet.

constituant GV doit entrer en relation formelle avec un GN » (ibid.). Et comme en berbère, c'est l'indice de personne qui actualise le verbe et que l'indice peut recevoir une explicitation lexicale assurée par un nom postposé, à l'état d'annexion, K. Cadi (ibid. :239) parle d'argument discontinu¹². Aussi, quand dans une phrase, seul l'indice apparaît, il dit que le sujet peut s'effacer en structure de surface mais il demeure présent en structure profonde. Par conséquent, selon ce linguiste, l'absence de ce qu'il appelle le sujet lexical est le résultat d'une opération d'effacement étant donné qu' « *un élément linguistique ne peut être effacé que s'il est récupérable.* » (ibid. : 236).

Parallèlement à ceux qui défendent l'idée que la fonction sujet existe en berbère, il est des berbérissants qui récusent cette idée et disent qu'à moins de transposer vers le berbère des concepts élaborés pour la description des langues de l'Occident, rien au niveau de la structure linguistique ne permet de parler du sujet en tant que lexème, et ce, à la suite de L. Galand (1964 et 1969). On adopte, dans cette logique, les concepts d'indicateur de thème et celui de complément explicatif au lieu de la dénomination sujet. Ainsi, S. Chaker¹³, après avoir hésité, reprend l'analyse de L. Galand, en proposant le nom d'expansion référentielle à la place de complément explicatif. En revanche, au sujet de l'indice de personne, il est important de mettre en exergue le fait que, contrairement à L. Galand, S. Chaker (1991a : 152) à recours à la notion de monème de prédication, évitant par la même occasion la notion "vague" d'actualisation. Dans un article au titre interrogateur, *Syntaxe de la langue / syntaxe de la parole ?* S. Chaker (1996a : 83-95) a abordé quelques points controversés en syntaxe berbère, au rang desquels figure le problème du sujet. A propos de ce dernier, étant donné le caractère facultatif du nominal censé assumer cette fonction et vu son état d'annexion qui est une marque de dépendance syntaxique, l'auteur tranche d'emblée la question en disant que parler du concept de sujet est une position difficilement acceptable. En plus de ces arguments, il met en avant le fait que le nominal considéré comme sujet n'est pas propre à l'énoncé verbal et, plus que cela, il n'est même pas spécifique au syntagme

¹² Nous reprenons telle qu'elle sa terminologie.

¹³ Avant d'adopter la même position que celle de L. Galand, S. Chaker avait opté pour l'analyse faite par A. Basset (1950), laquelle analyse désigne par *anticipation* la dislocation, à gauche du prédicat, des expansions nominales primaires, considérant la postposition comme étant l'ordre neutre qui contraste avec la structure à anticipation mais cette dernière serait syntaxiquement équivalente de la première sauf qu'au niveau stylistique il y a mise en relief.

prédicatif qu'il soit verbal ou non verbal, car l'explicitation lexicale peut concerner également les substituts personnels affixes. Subséquemment, il n'a pas manqué de faire remarquer que les positions qui (ré) introduisent la notion de sujet sont fondées sur des a priori théoriques considérant qu'une analyse viable est forcément menée sur des énoncés/phrases hors contexte et hors situation et fondée sur la syntaxe de la 3^{ème} personne du singulier.

A. Leguil (1992 : 71), quant à lui, après avoir envisagé d'appeler sujet à signifiant discontinu, l'indice de personne et le lexème qui lui est coréférent, a fini par se rallier à l'analyse de L. Galand et de S. Chaker avec ce détail près qu'il parle de complément référentiel.

Dans un article entièrement consacré au problème du sujet en berbère, A. Mettouchi (2006-2007 : 33-48) a tenté de bien cerner cette notion autant d'un point de vue syntaxique que d'un point de vue discursif. Partant d'une définition qui considère le sujet comme étant le nominal qui commande l'accord verbal, elle a, provisoirement, qualifié de sujet l'indicateur de thème et le complément explicatif (quand ceux-ci sont coréférents à l'indice de personne), mais au fur et à mesure que progressait sa réflexion, elle a abouti aux mêmes résultats que ceux auxquels est parvenu L. Galand. C'est-à-dire que l'élément qui est le plus à même d'assumer la fonction sujet est naturellement l'indice de personne, qui, loin d'être une simple marque d'accord, représente bien un point de départ de la prédication verbale. Néanmoins dans certains passages de son article, qui est par ailleurs l'une des réflexions les plus consistantes ayant tenté de façon originale à traiter de la problématique du sujet en berbère, l'on sentirait une certaine forme d'hésitation à trancher de façon nette la question de l'existence ou non du sujet en berbère (est-il possible de trancher?). Ainsi, même si elle dit que : « *l'indice de personne, qui correspond à l'actant principal du procès (qu'il soit agent ou siège), celui qui est pris comme point de départ de la prédication est le seul à pouvoir prétendre à la fonction "sujet", ce qu'avait souligné Galand* ». (idem : 45). Elle a également écrit que « *si l'on n'accepte pas la possibilité qu'un affixe ou un clitique soit un sujet et que l'on pose le sujet comme étant nécessairement lexical (ou éventuellement pronominal, au sens de pronom indépendant) force est alors de classer le kabyle dans la catégorie des « subjectless language* ». (ibid. : 44). Pourtant la question ne devrait pas rester en suspens.

2.1. Le sujet en berbère : une problématique complexe.

Le bref inventaire des différentes positions développées par les berbérisants concernant la fonction sujet en berbère révèle des divergences inconciliables et par ricochet cela dénote la complexité de la notion du sujet aussi bien au niveau théorique qu'au niveau de la confrontation du concept aux données empiriques, en l'occurrence la phrase berbère. C'est que les analyses syntaxiques ayant eu à se pencher sur cette question sont menées dans des cadres théoriques différents et constituant des modèles d'analyse élaborés dans et par plusieurs courants de la linguistique modernes, eux-mêmes ayant eu pour fondements l'héritage de la tradition grammairienne. Par ailleurs, dans le but de cerner la notion de sujet, souvent, plusieurs points de vue sont mêlés si bien qu'on aboutit à un faisceau de propriétés linguistiques de natures sémantique, syntaxique, voire logique. Ceci génère la kyrielle de critères dont on se sert dans le but de parvenir à l'identification de la fonction sujet. Entre autres, nous citerons ceux que voici :

- Le caractère obligatoire du sujet. Ceci vient du fait que cette fonction est nécessaire à la constitution même de la phrase et est dans un rapport de dépendance réciproque avec le prédicat (verbal).
- Le sujet est le nominal qui régit l'accord du verbe en personne et en nombre. Cet accord est la preuve formelle de la relation étroite qui unit les deux éléments.
- Au point de vue des catégories syntaxiques, dans une langue comme le français, les éléments assumant la fonction sujet sont des nominaux (substantifs, pronoms et adjectifs) ou un des équivalents fonctionnels du nom, à savoir : l'infinitif, les subordonnées complétives et les subordonnées relatives (dites aussi substantives)¹⁴.
- Au niveau informatif, de nombreux grammairiens mettent en avant le fait que le sujet coïncide généralement avec le thème de la phrase, c'est-à-dire le point de départ (cf. Le Goffic, 2008 : 134). En d'autres termes, le sujet constitue au

¹⁴ P. Le Goffic (2008 : 153) parle aussi de subordonnées percontatives et de subordonnées intégratives qui peuvent être sujet. En fait, il s'agit de celle que dénomment la tradition, respectivement par subordonnées interrogatives directes (Ex : où il est allé reste un mystère) et subordonnées relatives sans antécédent (Ex : qui dort dîne).

niveau logico-sémantique ce dont on parle, ce dont il est question, ou encore ce dont on prédique. Ceci est à l'origine de la polysémie qui caractérise le mot sujet, qui renvoie à des réalités qui n'ont aucun rapport avec la description grammaticale. L'on parle de sujet de discussion, de sujet d'examen...

- Du point de vue du contenu sémantique de la relation reliant le sujet au prédicat, on dit souvent que le sujet est celui qui fait ou subit l'action exprimée par le verbe. (voir D. Denis et A. Sancier-Chanteau, 1994 :504). Néanmoins, il s'en faut de beaucoup pour qu'il y ait constamment coïncidence entre le rôle sémantique d'agent et la fonction syntaxique de sujet, car cette dernière recouvre un large éventail d'interprétations sémantiques (cf. M. Riegel, J-C. Pellat et R. Rioul, 2009 : 245). Ainsi, le rôle du premier participant peut être agent, causateur, bénéficiaire, instrument, locatif, siège, experienceur.... En fait, ces différentes interprétations dépendent du rôle sémantique que le verbe assigne à son premier actant. Par voie de conséquence, le contenu sémantique de la relation s'interprète en fonction des traits sémantiques du sujet (animé, inanimé) et du schéma actantiel (ou de l'orientation du procès) du verbe.

C'est cet état de fait qui a fait dire à A. Martinet (1985 : 178) que « *la fonction sujet n'a aucune valeur propre.* » Ce à quoi ne semble pas adhérer J. M. Builles (1998 : 345) quand il écrit que « *à la suite d'André Martinet, certains fonctionnalistes considèrent que ces deux fonctions¹⁵ ont une "valeur nulle" [...] L'expression "valeur nulle" est peut être mal choisie car elle suggère que ces fonctions n'ont pas de signifié, ce qui est contradictoire avec la définition d'une fonction [...] on pourrait provisoirement et conventionnellement assimiler le signifié de la fonction à sa dénomination (traditionnelle ou autre) : par exemple, le signifié de la fonction sujet est "sujet". L'autre solution consisterait à énumérer les divers effets de sens véhiculés par la fonction.* »

¹⁵ J. M. Builles fait référence également à la fonction objet.

2.2. Y a-t-il en kabyle un élément réunissant toutes les propriétés linguistiques du sujet ?

Il est évident qu'en kabyle, aucun des éléments constitutifs de la phrase ne revêt à lui seul l'ensemble des caractéristiques énumérées ci-dessus. D'un point de vue strictement syntaxique, l'élément nécessaire, à côté du verbe (prédicat), à la formation même de la phrase, c'est l'indice de personne. Ceci fait de lui, le candidat parfait à la fonction sujet. Cependant, toutes les autres caractéristiques le disqualifient et favorisent plutôt les deux nominaux qui lui sont coréférents, à savoir l'indicateur de thème et l'expansion référentielle. Tous les deux sont de nature lexématique (nominale), et a priori, donnent l'illusion de commander l'accord du verbe ; sauf que l'indice de personne est loin d'être une simple marque d'accord. Au niveau informatif, l'indicateur de thème coïncide souvent avec le thème (ce dont on parle) de la phrase. Certes, si l'on appréhendait la chose dans un cadre strictement référentiel, aucune disjonction n'est possible entre l'indice et les deux nominaux qui lui sont coréférents du fait que c'est l'ensemble formé de l'indice de personne et de l'un de ces nominaux qui représente dans la structure de la langue le référent extralinguistique. C'est à ce niveau que pourrait prendre son sens l'analyse en argument discontinu telle que formulée par K. Cadi. En revanche, la validité d'une telle analyse cesse dès que l'indice de personne ne reçoit pas une explicitation lexicale. Il convient aussi de préciser que le rôle actanciel est le propre du seul indice de personne et que l'expansion référentielle ne fait que préciser le référent de ce dernier et ne représente pas un actant du verbe (nous y reviendrons au chapitre trois). Faut-il, en outre, relever que contrairement à la première et à la deuxième personne, qui tirent leur référence du contexte situationnel car parfaitement définies par la situation d'énonciation, la troisième personne (la non personne d'E Benveniste), elle, le plus souvent, ne tire sa référence que du contexte linguistique. Et quand ce contexte linguistique antérieure, c'est-à-dire situé à gauche, ne comporte aucune unité à laquelle peut référer l'indice, la nécessité d'une explicitation lexicale, nommée complément explicatif, est on ne peut plus claire. Et quand l'indice réfère à l'indicateur de thème, ce dernier ne constitue pas une explicitation lexicale du premier mais un coréférent à l'indice de personne qui joue dans ce cas un rôle anaphorique au niveau des chaînes des références assurant la cohésion dans un texte. Par conséquent, ce sera un abus que de vouloir extrapoler à partir de la seule troisième personne. Et combien même on limiterait l'analyse syntaxique de la phrase à la troisième personne,

le caractère facultatif des deux nominaux coréférant à l'indice de personne leur interdit de prétendre à la fonction sujet.

Pour conclure, nous dirions qu'aucun des éléments passés en revue ci-dessus ne satisfait aux caractéristiques que requiert le concept de sujet tel que défini par la tradition et une partie de la linguistique moderne. En revanche, si l'on opte pour la définition qui fait du sujet « *la fonction syntaxique du segment qui actualise le prédicat et constitue avec lui un énoncé minimum* » (G. Mounin, 1974 : 311), il devient tout à fait évident que l'indice de personne répond parfaitement à cette définition. Mais la problématique du sujet dans les phrases non verbales demeure entière. Est-il possible de ne parler du sujet qu'avec les phrases verbales¹⁶ ?

En vérité, le concept de sujet, de par son origine logique, même récupéré par des cadres théoriques ayant rompu avec une conception logique de la phrase, traîne toujours l'idée qui fait de lui l'élément qui représente ce dont on dit quelque chose par opposition au prédicat, qui, lui, constitue ce que l'on en dit. De plus, son utilisation par les grammaires et les études syntaxiques décrivant les langues d'Europe occidentale dont le sujet coïncide souvent avec le thème en tant que point de départ de la phrase, c'est-à-dire, ce à propos de quoi l'on prédique, est pour beaucoup dans la confusion des niveaux syntaxique et logico-sémantique. Par ailleurs, le fait que l'élément assumant la fonction sujet est de nature nominale ou pronominale dans la plupart des langues dont les traditions grammaticales ont forgé le concept en question ne permet pas d'en avoir un équivalent en berbère. Faut-il, en outre, relever que dans une langue comme le français, le sujet constitue une expansion obligatoire, alors qu'en berbère, le verbe n'a d'existence qu'associé à l'indice de personne, et ce, même avec les phrase injonctives, car ce dernier constitue un élément impératif à la formation même de la phrase et n'est nullement une expansion.

3. La phrase non verbale

A côté de phrases organisées autour d'un noyau syntaxique verbal, existent d'autres phrases agencées autour de noyaux non verbaux (on peut aussi dire

¹⁶ C'est la position que défendent D. Denis et A. Sancier-Chanteau, (1994 :505)

averbaux)¹⁷. Si le caractère phrastique d'une structure ayant pour noyau central un verbe, du fait que celui-ci est spécialisé dans le rôle prédicatif, est patent, rien de tel pour une phrase ayant pour centre d'agencement un élément non verbal. C'est ce que signifient les propos de D. Cohen (1984 :18, cité par F Lefeuve, 1999 :14) : « *la juxtaposition de deux termes peut n'apporter par elle-même aucune indication quant à la nature syntaxique de l'ensemble qu'ils constituent. Comment savoir si on a affaire à un groupe [...] formant un membre de phrase ou à une phrase complète [...] ?* ».

D'autre part, il faut dire que la tradition grammairienne et certains courants de la linguistique moderne restent « prisonniers » de l'héritage reçu de la conception logique de la phrase, laquelle conception considère que toute phrase est obligatoirement constituée d'un syntagme nominal sujet associé à un syntagme verbal qui, lui, est le prédicat. Donc, en dépit du fait qu'elle s'est constituée sur des bases épistémologiques nouvelles, la linguistique, notamment dans sa version distributionnaliste avec son analyse en constituants immédiats – reprise du reste dans la cadre de la grammaire générative - « traîne » toujours certains postulats des approches grammaticales ayant eu comme point de départ une analyse logico-sémantique. Toutefois, il y a lieu de préciser qu'à l'origine, le terme de prédicat n'était pas aussi précis qu'il l'est de nos jours, car avant qu'il ne connaisse une redéfinition qui en a précisé le contenu en tant que concept de la syntaxe, il se référait aussi bien à une unité simple qu'à un syntagme formé d'un verbe et de ses compléments. Il apparaît clairement qu'une telle conception n'est pas du tout de nature à favoriser l'étude de la phrase non verbale. Car, en l'absence du verbe « *la phrase averbale ne comporte pas de signes linguistiques qui marquent avec autant de netteté son statut de phrase.* » (F. Lefeuve, 1999 : 20). Plus loin, le même auteur (idem : 69) précise davantage sa pensée en disant que : « *la phrase averbale se distingue malaisément de la phrase tronquée, de l'énoncé thématique ou du membre de phrase [...] et il peut s'avérer complexe de savoir de quel type de phrase il s'agit* ». L'on peut considérer que cela constitue la raison principale qui a fait que, longtemps, l'étude de la phrase non verbale était liée à la phrase avec « être » (en linguistique

¹⁷ Nous préférons la dénomination de phrase non verbale ou averbale à celle de phrase nominale, car comme le dit si bien F. Lefeuve (1999 :19) : « *le terme de "nominale" est trop restrictif : il ne fait référence qu'à deux classes grammaticales susceptibles d'assumer le rôle prédicatif, le substantif et l'adjectif ; or, des classes différentes du nom se trouvent concernées telles que l'adverbe et le groupe prépositionnel* ».

française, mais pas seulement¹⁸), plus que cela, on est allé même jusqu'à parler de phrase à copule « zéro » au sujet de la phrase sans verbe (cf. F. Lefevre, *ibid.* : 13). A toutes ces difficultés qu'il y a à relever la phrase non verbale, il est impératif d'évoquer ce qu'a dit E Benveniste (1966 :159) au sujet de cette dernière. Il a notamment écrit que la phrase non verbale n'est pas susceptible d'être déterminée par les modalités de temps et de personne, et est non modale.

Néanmoins, E. Benveniste (*idem* : 157) est, vraisemblablement, le premier à reconnaître le statut de phrases aux constructions sans verbe et de les dissocier en outre de la phrase avec « être », tout en précisant que « *la situation de la phrase nominale est différente suivant que la langue considérée possède ou non un verbe « être », et que, par conséquent, la phrase nominale représente une expression possible ou une expression nécessaire* ». L'on comprendrait aisément que, selon cette optique, le kabyle relève plutôt du deuxième cas, c'est-à-dire, une langue où la phrase non verbale constitue une expression nécessaire. En effet, si l'on veut dire de quelqu'un qu'il est un homme, étant donné l'inexistence d'un verbe équivalent à « être », dans le rôle de ce que l'analyse grammaticale appelle copule, le locuteur n'a de choix que de former une phrase constituée de la particule prédicative spécifique *d* « c'est » et d'un nom :

- (2) *d* *argaz*.
« c'est homme ».
"C'est un homme".

Le caractère phrastique d'une telle structure est garanti par la relation s'établissant entre l'auxiliaire de prédication et le constituant non verbal. Ce qui n'est pas le cas d'une construction du français telle que :

- (3) Délicieux, ce café.

ou encore, de la suivante :

- (4) Du bruit.

¹⁸ Le rapprochement de la phrase sans verbe avec celle comportant le verbe « être » est fait même pour le berbère par T. Penchoen (1973 : 78-82).

Ces deux constructions sont toutes les deux analysées par F. Lefeuve, (ibid. : 30-31) comme étant des phrases, moyennant le recours à la notion de modalité (nous y reviendrons plus loin).

Contrairement au point de vue d'E. Benveniste, F. Lefeuve (ibid. : 83-141) a remis en cause les caractéristiques habituelles que l'on attribue généralement à la phrase non verbale, à savoir qu'elle est intemporelles, impersonnelle et non modale. Elle a, en effet, démontré que les catégories de personne, de temps, d'aspect et de voix ne sont pas le propre de la phrase verbale avec cette différence que le mode est une catégorie verbale alors que pour la phrase non verbale elle parle de modalité, définie comme « *l'attitude de l'énonciateur dans sa relation à l'allocataire. Elle est nécessaire à la constitution de la phrase. Elle connaît quatre manifestations principales. On répertorie l'assertion, l'interrogation, l'injonction et l'exclamation.* » (ibid. :30).

Dans sa présentation des types de prédicats non verbaux du kabyle, S. Chaker (1983 : 322-323) avait développé un point de vue similaire à celui de F. Lefeuve. Après avoir établi le parallèle entre le syntagme prédicatif verbal et la phrase non verbale type faite de l'auxiliaire de prédication spécifique « d » et d'un élément appartenant aux autres classes autres que le verbe, S. Chaker, soutient que les limites dont parle E. Benveniste au sujet de la phrase non verbale, ne sont pas valables pour le cas du kabyle, car selon lui, la phrase non verbale est susceptible de déterminations de personne et de déterminations temporelles par le biais de syntagmes et de monèmes autonomes. Nous reproduisons ici les exemples qu'il a donnés :

Modalité de personne

(5) *Nutni, d igujilen.*

"Eux, c'est orphelin"

"Eux, ce sont des orphelin".

(S. Chaker, idem : 323)

Modalité de temps

(6) *Si seldiǧelli¹⁹ d adfel.*

¹⁹ Nous pensons que le syntagme *si seldiǧelli* "depuis avant-hier" présente également une valeur aspectuelle, à savoir le duratif. Donc il s'agit d'une détermination aspecto-temporelle.

"Depuis avant-hier, c'est neige"

"Depuis avant-hier, il neige"

(S. Chaker, *ibid.*)

La différence essentielle tient, selon S. Chaker, au fait que le syntagme prédicatif non verbal ne peut pas recevoir certaines expansions nominales, en particulier l'expansion directe ; ce à quoi s'ajoute le fait que l'énoncé nominal est fondamentalement non orienté et non orientable.

Néanmoins, cette présentation des faits appelle certaines précisions. Il est vrai que le prédicat non verbal autant que le prédicat verbal peuvent recevoir des déterminations de temps de façon similaire du fait que la temporalité ressortit au contexte phrastique ; en revanche, pour les déterminations de personne et d'aspect, les choses se présentent différemment. La modalité d'aspect relève de la combinatoire étroite du verbe car elle est modalité obligatoire du celui-ci, alors dans le cas de prédicats non verbaux, c'est une détermination extérieure, non constitutive du syntagme prédicatif, ce que confirme, au demeurant, le caractère facultatif des expansions qui sont porteuses de ses déterminations. Il s'agit, souvent, d'adverbes (expansions autonomes) d'expansions autonomisés et de propositions subordonnées en fonction de compléments circonstanciels de temps. Il en est de même concernant la modalité de la personne. Rien en effet ne permet de faire le parallèle entre le syntagme prédicatif non verbal et le syntagme prédicatif verbal. Si pour le premier, les déterminants personnels sont extra-prédicatifs, rien de semblable pour le second, étant donné que l'indice de personne porteur de modalité de personne est inhérent au S.P.V car l'indice et le thème verbal sont dans un rapport de dépendance mutuelle, aucun des deux n'a d'occurrence en dehors de son association avec l'autre. Donc, malgré la possibilité que présente la phrase non verbale de contenir les mêmes déterminations que celles de la phrase verbale, il n'est pas sans importance de préciser que, la phrase non verbale minimale, réduite au seul prédicat et son auxiliaire de prédication, ne porte en elle-même aucunes de ces déterminations alors que celles-ci, l'expression de la temporalité mise à part, font partie de la combinatoire étroite de la phrase verbale minimale.

3.1. Les types de phrases non verbales minimales en kabyle

Nous allons essayer de passer en revue, les différents types de prédicats non verbaux en kabyle. Globalement, nous reprenons l'essentiel de l'analyse et de la typologie établie par S. Chaker (1983 : 320-368), tout en les illustrant avec des exemples extraits du corpus, et le cas échéant, nous donneront notre propre analyse quand notre point de vue ne s'accorde pas avec la position de S. Chaker. Nous verrons, par ailleurs, que le caractère prédicatif et à fortiori la nature phrastique de certains syntagmes dits prédicatifs (à l'instar des mono-monématiques, de certains synthèmes et de ceux formés d'un nom et d'un monème personnel affixe) sont loin d'être évidents.

3.1.1. Prédicat non verbal à auxiliaire de prédication spécifique « d » + élément non verbal.

d + nom :

(7) *d aman n tala* (44)

« c'est eau de source »

« C'est (de l') une eau de source »

d + substitut personnel indépendant

(8) *d nekk i as-yettawin aεwin* (64)

« c'est moi ce lui-porter+Part.+A.I. provisions »

« C'est moi qui lui portait les provisions »

d + substitut non personnel

(9) *d wagi ay d lbaṭel azuran* (24)

« c'est celui-ci ce c'est injustice grosse »

« C'est cela la grosse injustice »

d + adjectif

(10) *tayeḍ, d taberkant* (218)

« autre, c'est noir »

« L'autre est noir »

3.1.2. Prédicat non verbal à auxiliaire de prédication non spécifique : préposition + élément non verbal.

- n + élément non verbal

(11) *tagi, n ccerq ; tagi, n lʔerb* (232)

« celle-ci, de est ; celle-ci de ouest »

« Celle-ci est de l'est, celle-ci est de l'ouest »

- am+ élément non verbal

(12) *iles -is, am lemqs* (154)

« langue-sa, comme sécateur »

« Sa langue est semblable à un sécateur »

- anect n + élément non verbal

(13) *kul iff, anect n uɖad* (198)

« chaque pis, de la taille de E.A.+ doigt »

« Chaque pis est aussi gros qu'un doigt »

A noter que ces syntagmes prédicatifs sont obligatoirement accompagnés de l'indicateur de thème ou de l'expansion référentielle, sauf en contexte ou en situation.

3.1.3. Monèmes et synthèmes prédicatifs :

mots-phrases prédicatifs : sont des monèmes ou des synthèmes issus de figement de syntagmes nominaux (ex : *d ir / d iri* « être mauvais » ou de syntagmes verbaux et d'une expansion (ex : *igalɛum <iga+lɛum* « cela suffit ») et d'autres unités empruntées à l'arabe (ex : *berka* «cela suffit », *kifkif* « c'est pareil », *mazal* « cela dure »)

(14) *asewwi kan igalɛum-as* (134)

« le fait de cuir seulement, cela suffit-lui »

« La préparation de la nourriture, suffit »

(15) *mazal -aɣ deg unebdu* (242)

« cela dure-nous dans E.A+été »

« Nous sommes toujours en été »

Prédicats mono-monématiques non spécifiques : *aɖas* « beaucoup », *drus* « peu », *bezzaf* « trop »

(16) *t̄tabeq neγtaqesbuḏt, bezzaf γef yiwen, aḥus n uksum* (74)

« quartier ou gigot, trop sur un, beaucoup de E.A.+viande »

« Un quartier ou un gigot, c'est trop pour une seule personne, cela représente beaucoup de viande »

Interrogatifs :

(17) *anwa i asen-d- yettawin leḥcic?* (50)

« qui ce leur-P.o.-apporter+Part.+P. herbe »

« Qui leur apporte de l'herbe ? »

Synthèmes prédicatifs négatifs.

(18) *imir ulac nnḥas am tura* (152)

« moment, il n'y avait pas méchanceté comme maintenant »

« A cette époque, il n'y avait pas de méchanceté comme maintenant »

3.1.4. Prédicats non verbaux à auxiliaire de prédication personnel :

Présentatif + monème personnel affixe : le présentatif peut apparaître avec la forme *ha* ou réduit à *a*.

(19) *ha-ten di kul tamurt* (106)

« voici-les dans chaque pays »

« Ils sont présents dans tous les pays »

(20) *a -t -an ucedluḥ* (72)

« voici-le+P.o. E.A.+morceau de viande »

« Voici le (un) gros morceau de viande »

Segments figés + monèmes personnels affixes : *anect-ila* « être énorme » / *ack* « être bien » + monème personnel affixe.

(21) *anect-ila-tent tzemrin -ihin* (S. Chaker, idem : 356)

« immenses-les E.A.+oliviers-là-bas »

« Ils sont énormes ces oliviers »

Autonomes + affixe personnel : *mađi* « complètement », *akka* « ainsi », *ubħal* « semblable » + affixe personnel

Nom + monème personnel affixe

(22) *taneqqact n uza ħar, isem-is buyilef* (06)

« parcelle de E.A.+plaine, nom-son bouyilef »

« La parcelle de la plaine s'appelle Bouyilef »

3.1.5. Syntagme prédicatif non verbal composé d'un fonctionnel, un affixe personnel et d'un nom à l'état libre ?

(23) *tuggi-agi, deg-s ayefki* (144)

« marmite-cette dans elle lait »

« Cette marmite contient du lait »

(24) *ħur-s rebħa ne ħxemsas lemwas* (148)

« chez-lui quatre ou cinq couteaux »

« Il possède quatre à cinq rasoirs »

Tout en optant pour une analyse qui considère le fonctionnel comme prédicat et le monème personnel comme monème prédicateur alors que le nom est pris pour une expansion, S. Chaker n'exclut pas la possibilité d'analyser le fonctionnel et son pronom affixe comme auxiliaire de prédication et le nom à l'état libre comme prédicat. Cette deuxième possibilité rejoint la position adoptée par F. Bentolila (1981 : 247-248). L'argument décisif qui pourrait trancher en faveur de cette analyse est le fait que le nominal est non supprimable, sans omettre de faire remarquer qu'au plan logico-sémantique c'est l'ensemble formé du fonctionnel, de son affixe personnel et du nom à l'état libre qui permet la prédication au sens d'affirmation-déclaration. Néanmoins, vraisemblablement, il n'est pas impossible que le nom postposé soit antéposé en tant qu'indicateur de thème. Une telle possibilité, renforcerait plutôt la position de S. Chaker.

3.1.6. Syntagme prédicatif non verbal composé de trois constituants : nom + fonctionnel + nom ?

Ce dernier type est qualifié de marginal par S. Chaker (idem : 365). Ce type de syntagme est, selon ce point de vue, formé comme suit : Nom¹ + fonctionnel + Nom². Il est à préciser que ce type d'énoncé est présenté comme un bloc prédicatif²⁰, autrement dit, un prédicat complexe, et par conséquent aucun élément n'est vu comme auxiliaire de prédication. L'exemple ci-dessous est emprunté à S. Chaker (ibid. : 368)

(25) *azaglu, i uzger ; tameɣɣut, i urgaz*²¹.

« le joug pour E.A.+bœuf, la femme, pour E.A.+homme »

« A chacun son fardeau »

Nous avons relevé d'autres exemples du corpus

(26) *abelbul azuran, i wakraren ; win rqiɣen, i tlawin* (138)

« le son gros, pour E.A.+moutons ; celui être fin+Part.+P., pour E.A.+femmes »

« Le gros son est pour les moutons, le plus fin pour les femmes »

(27) *kul axerrub, s ɣɣamen-is* (110)

« tout clan familial avec garant-son »

« Chaque clan familial a son représentant »

(28) *baba d æmmi, cc ɣel -nsen, di lexla* (260)

« mon père avec mon cousin, occupation-leur, dans champ »

« Mon père et mon cousin travaillent dans les champs »

(29) *yiwen mmi-s, ɣef u ɣur -is* (134)

« un fils-son, sur E.A.+dos-son »

« Elle prend son fils sur son dos »

²⁰ S. Chaker signale que pour ce type de syntagme les possibilités d'expansion sont très limitées voire nulles. Pourtant c'est sur la base de cette même caractéristique que le statut de prédicat n'est pas accordé à certains éléments non verbaux (ibid. : 334).

²¹ Nous avons modifié la ponctuation dans cette phrase conformément à l'analyse que nous adoptons. Nous pensons que dans cet exemple et ceux similaires qui vont suivre, le premier nom, en tant qu'indicateur de thème est séparé du reste de la phrase par une pause (virgule) réelle ou virtuelle.

Pour notre part, nous préférons voir dans le premier nom un indicateur de thème suivi du fonctionnel en tant qu'auxiliaire de prédication et du deuxième nom dans le rôle de prédicat. Le syntagme prédicatif se suffit à lui-même au plan syntaxique par la relation s'établissant entre l'auxiliaire de prédication et le prédicat non verbal, mais l'indicateur de thème ne peut être omis. Il est nécessaire à la "complétude" sémantique. Néanmoins, contrairement à ce qui est dit du nom à l'état libre du type 5 ci-dessus, le premier nom de ces exemples est ce à quoi se rapporte la prédication (au sens logico-sémantique) et il n'est pas porteur d'une prédication. Par ailleurs, pour rester cohérent avec l'un des principes de base de l'analyse fonctionnaliste, on ne peut admettre que le rôle de prédicat soit assumé par un syntagme. Car, en toute rigueur, un complexe ne peut être prédicat que s'il est un syntème résultant de figement d'un syntagme ou d'une composition de monèmes. (cf. Ch. Clairis et al. 2005c. :19).

Après ce bref rappel, nous ne pourrions nous empêcher de nous demander si chacun des syntagmes prédicatifs recensés ci-dessus constitue-t-il une phrase ou pas ? Il est évident que la réponse à une telle question dépend dans une large mesure de la définition adoptée concernant le concept de phrase, i.e. les caractéristiques définitoires à l'aune desquelles est jugée la nature phrastique de toute construction syntaxique. Si les syntagmes formés de deux (ou trois) constituants, par le fait même que la relation entre les éléments en question crée un contexte syntaxique qui, sans le support de la situation ou du contexte, peut prétendre au statut de phrase, ceci est loin d'être évident pour les noyaux formés d'un seul élément assumant le rôle prédicatif (les monèmes et les syntèmes prédicatifs) et il en est de même de ceux formés d'un nom et de son affixe personnel. En effet, rien au niveau de ces monèmes ou syntèmes et de ces syntagmes, si ce n'est qu'ils peuvent être des points de rattachement des autres éléments de la phrase, n'atteste leur caractère prédicatif. A noter que c'est cette propriété qui est évoquée par S. Chaker (ibid. : 343) comme argument décisif pour affirmer leur caractère prédicatif. Pourtant, certaines unités, malgré le fait qu'elles peuvent être centre d'agencement syntaxique de l'énoncé, le statut de prédicat leur est refusé, et ce, parce qu'ils ne peuvent recevoir qu'un seul type d'expansion, il s'agit en l'occurrence d'une structure qui a les caractéristiques d'une expansion prédicatoïde non primaire ("relative"). Il en est ainsi des autonomes « temporels et locatifs » et des noms de nombres. Affirmer une telle analyse c'est reconnaître qu'à défaut d'un prédicateur c'est le contexte linguistique, ou plus précisément ce sont les expansions, qui en assument le

rôle. Face à de telles unités, du fait de l'inexistence d'un auxiliaire de prédication, nous pensons qu'il y a tout lieu de faire appel à la notion de modalité de la phrase (assertion, interrogation, exclamation, injonction) comme outil linguistique qui permettra à des monèmes et à des synthèmes d'assumer le rôle prédicatif. Car dire d'un constituant de la phrase qu'il est prédicat par le fait qu'il puisse recevoir différents types d'expansions, cela revient à admettre que ce sont les expansions – pourtant censées être supprimables donc non nécessaires à la constitution syntaxique du noyau phrastique – qui deviennent des prédicateurs, donc constituants obligatoires même de la phrase. Et si l'on accepte une telle présentation des faits, rien ne s'oppose à s'appuyer sur la situation extralinguistique pour prédiquer la quasi-totalité des monèmes et synthèmes de la langue et l'on aboutirait ainsi, pour reprendre les termes de S. Chaker (ibid. : 466), à la dilution–liquidation du concept de prédicat²². C'est la raison pour laquelle il faut s'en tenir à l'analyse qui pose comme condition sine qua non, pour qu'une unité linguistique assume le rôle de prédicat, l'existence d'un élément dont la présence est obligatoire ; qu'il s'agisse d'un sujet ou d'un auxiliaire de prédication et/ou de la modalité telle définie par F. Lefevre (ibid. : 28) et P. Le Goffic (2008 : 17). Ainsi, des unités telles que *drus* « peu, c'est insuffisant », *bejka* « c'est suffisant », *mazal* « pas encore », *isem-is* « nom-son = son nom » etc., hors contexte et hors situation et comparativement aux syntagmes prédicatifs verbaux et non verbaux constitués de deux ou trois constituants, ne comportent aucun élément qui leur permettrait de se suffire à eux-mêmes syntaxiquement parlant. D'où la nécessité de recourir à la notion de modalité. C'est cette dernière qui les actualise en tant que prédicat, car sans celle-ci, toutes les unités analysées comme prédicats mono-monématique ne seraient que des unités virtuelles de la langue et leur actualisation – sauf à faire intervenir le contexte ou la situation – soulève de sérieux problèmes épistémologiques. Par conséquent, la modalité – que celle-ci se décline sous forme d'une assertion, d'une interrogation ou d'une exclamation – fait basculer ce type d'unités de leur virtualité en tant qu'éléments d'un des paradigmes de la langue (au sens de catégories syntaxiques) vers des unités de discours (car la langue n'existe qu'en vertu du discours) prédiquées et par là même actualisées au

²² A. Martinet (1985 : 195) a parlé de la possibilité de faire jouer le rôle de prédicat, moyennant l'actualisation par la situation extralinguistique, à des lexèmes qui, insérés dans des structures phrastiques qui se suffisent à elles-mêmes syntaxiquement, seraient des expansions. Ainsi dans un magasin de fruits et légumes on pourrait dire *deux kilos de pommes*, ou encore de manière moins explicite syntaxiquement, dire simplement *des pommes, deux kilos*. Dans le premier cas A. Martinet analyse *kilo-* comme noyau prédicatif ; alors que dans le deuxième cas il dit qu'il s'agit de deux prédicats voire de deux phrases : *pomme- et kilo-*

moyen de la modalité en tant que noyaux de phrases non verbales, c'est-à-dire des structures pouvant prétendre au statut de phrases minimales non verbales.

Il faut préciser que la modalité n'est pas l'apanage, loin s'en faut, des prédicats formés d'un seul monème ou d'un seul syntème ou encore de la seule phrase non verbale. Car même dans les cas où le contexte syntaxique minimal formant une phrase est assuré par la relation qui s'établit entre le prédicat et son auxiliaire de prédication, la modalité n'en est pas moins présente pour autant.

Ainsi dans (30)

(30) *Lqahwa-agi, d tarzagan*.

« Café -ce, c'est amer ».

« Ce café est amer. »

La modalité – ici, l'assertion - relie le syntagme prédicatif : l'auxiliaire de prédication spécifique *d* « c'est » et l'adjectif *tarzagan* « amère » à l'indicateur de thème *lqahwa(-agi)* « café(-ce) = ce café ». Mais elle n'est pas l'élément qui actualise l'adjectif *tarzagan* en tant que prédicat. Au niveau syntaxique, la relation unissant *d* + l'élément non verbal forme une structure autosuffisante et n'implique pas forcément la présence de l'indicateur de thème ou du complément explicatif ou autres au sujet desquels l'énonciateur affirme la convenance d'un prédicat.

On peut, en effet, avoir :

(31) *Aman, drus*.

« Eaux, insuffisant ».

« Quant à l'eau, c'est insuffisant ».

Ou une structure se réduisant au seul monème prédicatif:

(32) *drus*.

« peu »

« C'est peu ».

Dans le premier cas, le locuteur affirme par l'assertion la convenance du prédicat *drus* « peu, insuffisant » à l'indicateur de thème *aman* « eau », alors que dans le deuxième cas, le terme auquel est relié le prédicat *drus* « peu, insuffisant » est, lui, implicite. Et, pour en identifier le référent, il faut recourir à la situation ou aux énoncés qui entourent le prédicat.

Même un syntagme prédicatif formé de plus d'un constituant requiert la modalité comme monème prédicateur dont le support est l'intonation. Dans (39), exemple tiré de S. Chaker (ibid. : 358)

- (33) *isem -is urgaz -nni ?*
« nom-son E.+A.+homme-là »
« Comment s'appelle cet homme ? »

L'analyse que S. Chaker a avancée considère l'unité *isem* « nom » comme étant prédicat et son monème personnel affixe *-is* « son » comme auxiliaire de prédication. Pourtant, la suppression de la modalité interrogative (sans l'intonation), ferait de cet énoncé un simple syntagme sans prédication donc ne constituant pas une phrase.

Il en est de même de (34), formé du même syntagme *isem* + affixe personnel. Mais dans ce cas, la modalité est une assertion. Cet exemple est tiré lui aussi de S. Chaker (ibid.)

- (34) *taddart-nney, isem-is tayanimt.*
« village-notre, nom-son taghanimt
« Notre village s'appelle Taghanimt. »

Dans (34), la modalité – ici, l'assertion – se superpose à l'affixe personnel pour actualiser le nom *isem* « nom », qui, en jouant le rôle prédicatif actualisé par son affixe personnel, assure la connexion sémantique du nom *tayanimt* (en tant que toponyme) qui entretient une relation d'équivalence référentielle avec *taddart(-nney)*. Ce type de prédicat est donc, dans le cadre d'une organisation syntaxique dite connective par Ch. Clairis et al. (2005c)²³, obligatoirement suivi par un nominal apportant un trait identificatoire, classificatoire ou qualificatif.

Néanmoins, l'utilisation de la modalité pour poser le caractère prédicatif – et du coup le statut de phrase – d'un certain nombre d'unités non verbales n'implique pas que

²³ Par syntaxe connective, ou plus précisément par syntaxe connective attributive, ces linguistes désignent « les procédés variés qui permettent aux langues d'exprimer la qualité, l'identification, etc., en créant un lien direct ou un « pont » syntaxique entre un qualifiant et un qualifié. » Ch. Clairis et al. (2005c : 11-12) (nous y reviendrons au chapitre 4).

toute unité soit susceptible d'être actualisée en tant que prédicat. Il faudra, selon F. Lefeuve, avoir la vigilance de distinguer la phrase non verbale d'un énoncé thématique²⁴ ou d'un membre de phrase et de la phrase elliptique.

3.2. Autres types de phrases non verbales

Dans son inventaire des types de syntagmes prédicatifs non verbaux, Salem Chaker (ibid. : 334 et passim) a écarté les autonomes temporels et locatifs ainsi que les noms de nombre, car, selon lui, ces unités apparaissent dans des conditions énonciatives – thématization, réponse à une question... - qui interdisent de les considérer comme de véritables prédicats. Pour notre part, en recourant à la notion de modalité, ces unités récupèrent de plein droit leur capacité à jouer le rôle de noyaux prédicatifs de phrases non verbales. Il va sans dire que ces unités par leur caractère non verbal sont non spécifiques, c'est-à-dire qu'elles n'assument le rôle prédicatif que dans un certain nombre de structures, et donc, sont plurifonctionnelles du fait qu'elles ne se spécialisent pas dans le rôle de prédicat. Le critère utilisé par S. Chaker pour leur dénier la possibilité d'être noyau de phrases non verbales est peu convaincant. Car bien des phrases peuvent être des réponses à des questions et/ou comporter une thématization sans que cela ne les disqualifie en tant que phrases dès lors que leur structure présente la complétude syntaxique. De plus, il est des phrases qui, sans conditions énonciatives particulières, ont des autonomes ou des noms de nombre comme noyau prédicatif. Il en est ainsi (35), (36), (37) et (38) :

(35) *ttejra, yiwet ; lḥebb, yemxallaf.*

« Arbre, un ; fruits, différents »

« A un même arbre, des fruits différents »

(36) *lḥenni, ass-a; tiddin, azekka.*

“Le henné, aujourd'hui; le mariage, demain”

« La cérémonie d'imposition du henné est prévue pour aujourd'hui ; quant au mariage, il aura lieu demain ».

²⁴ Par énoncé thématique, elle entend un nom ou un syntagme nominal qui présente un simple concept à propos duquel aucun prédicat n'est asserté en ce sens que l'énonciateur n'affirme rien et ne s'engage pas sur une vérité (F. Lefeuve, 1999 : 43).

(37) *netta, iḍes -is, dinna*²⁵ (64)

« lui, sommeil-son, là-bas »

« Lui, il couchait là-bas »

(38) *lmal, baṭel di ssuq* (72)

« bétail, gratuit dans marché »

« Le bétail est gratuit au marché »

En vertu de quel principe pourrait-on refuser de reconnaître le caractère phrastique à de telles structures ? Par conséquent, nous analysons comme prédicat aussi bien *yiwet* « une » que *ass-a* « aujourd'hui » et *azekka* « demain », *dinna* « là-bas », *baṭel* « gratuit ». Dans chacune de ces phrases, le noyau prédicatif est prédiqué par la modalité d'assertion qui permet d'affirmer la convenance du prédicat à un indicateur de thème. En revanche nous serons entièrement d'accord avec S. Chaker pour ne pas considérer certaines de ces unités comme des prédicats dans le cas d'ellipse et de rhématisation (au sujet de la rhématisation et la notion de prédicat, nous y reviendrons plus loin au chapitre 6). Faut-il aussi préciser que la notion d'ellipse ne peut pas être viable dans les phrases (35), (36), (37) et (38), car celle-ci, définie de façon rigoureuse, désigne les cas où « *le contexte linguistique est nécessaire à la constitution de la phrase* » (cf. F. Lefevre, *ibid.* : 43). Ainsi, le terme *azekka* « demain » dans

(39) *melmi ara d -yas ?*

« quand, ce P.m P.o il-viendra »

« Quand est-ce qu'il viendra ? »

- *azekka*.

« Demain »

est un énoncé elliptique car le contexte linguistique, la question, est nécessaire pour former une phrase dans laquelle le terme *azekka* serait un déterminant autonome, ce serait alors :

²⁵ Si l'on se fie aux apparences, on pourrait penser que la phrase (37) est de même construction que (34), et considérer de ce fait le nom et son affixe personnel *iḍes-is* comme noyau central. Or, une telle analyse n'est pas soutenable quand on sait que *isem-is* peut dans un contexte interrogatif assumer le rôle prédicatif et constituer une phrase minimale non verbale, alors que cela est impossible avec *iḍes-is*.

(40) *ad d-yas azekka.*

« Il viendra demain ».

Nous ne terminerons pas notre propos au sujet des unités non verbales pouvant jouer le rôle prédicatif sans évoquer le cas du prédicat assumé par le substitut impersonnel *wi* « celui/ qui » suivi d'un participe, analysé par Lionel Galand (2010 : 332) ainsi que par Fernand Bentolila (1981 :109). L'exemple donné par L. Galand est le suivant

(41) *wi iruḥen ?*

« celui partir+Part.+P.+interrogation »

« Qui est parti ? »

Il est tout à fait clair qu'un tel énoncé n'est phrase qu'associé à la modalité interrogative, car sans cette dernière on aurait affaire à un syntagme sans prédicat *wi(n) iruḥen...* « Celui qui est parti... ». Par conséquent, (41) forme une phrase complexe dont le prédicat est mono-monématique et prédiqué par la modalité, déterminé par un prédicatoïde primaire direct (proposition relative).

F. Bentolila, quant à lui, parle de *wi* « qui / celui » comme prédicat actualisé par le participe, dans :

(42) *wakid s imunen ?*

« qui avec elle étant allé ? / le étant allé avec elle, c'est qui ? = qui l'a accompagnée ? »²⁶

Il est évident que nous ne partageons pas le point de vue de F. Bentolila quand il dit que c'est la participe (en tant qu'expansion prédicatoïde) qui joue le rôle d'actualisateur étant donné que la construction de (41) est identique à celle de (42), donc nous y adoptons la même analyse ; néanmoins il y a lieu de préciser qu'en kabyle le fonctionnel non propositionnel et son affixe ne peuvent s'insérer entre le prédicat *wi* et le déterminant prédicatoïde (participe)²⁷.

²⁶ Nous reprenons sa traduction.

²⁷ En kabyle, on aurait : *wi yeddān yid-s ?* « celui aller+participe+prétérit avec+elle? = qui est allé avec elle ? ». Pourtant, le substitut *wi* entre bien dans la constitution de certains interrogatifs en kabyle : *u ḡur* 'chez qui', *ukkud* « avec qui », *umi / iwumi* « pour qui ». Mais dans certains parlers kabyles le *wi* est toujours visible *wi ḡer*, *iwimi*

Conclusion

La phrase minimale telle que nous venons de la présenter n'a d'occurrence, réellement, qu'en contexte et/ou en situation ; car au niveau sémantico-informationnel, de telles structures sans le support du contexte et/ou de la situation sont on ne peut plus lacunaires voire ininterprétables.

Pourtant ce caractère lacunaire, n'entache en rien la complétude syntaxique, en ce sens que la phrase minimale tant verbale que non verbale se suffit à elle-même du strict point de vue syntaxique. Ces structures minimales constituent bel et bien des phrases du fait d'une prédication rendue possible par la relation syntaxique qui s'établit entre un monème prédicateur et un prédicat. Nous avons vu que tous les éléments prédicateurs ne répondent pas aux définitions et caractéristiques du sujet (tel que défini principalement pour les langues occidentales), que se soit l'indice de personne, qui se combinent avec le radical verbal, ou les autres éléments, qu'il soit spécifiques ou non spécifiques, qui jouent le rôle de prédicateurs d'unités non verbales.

En revanche, le minimum syntaxique assurant le caractère phrastique est difficile à établir dans les cas de prédicats mono-monématiques et ceux formés par un syntème sans auxiliaire de prédication ainsi que ceux constitués d'un nom et de son monème personnel affixe. C'est face à de tels noyaux que le recours à la notion de modalité prend tout son sens. C'est, en effet, cette dernière qui assure le rôle de prédicateur. Ceci nous permet, par ailleurs, de dépasser un écueil méthodologique important, à savoir le fait de poser comme prédicat un certain nombre d'unités non verbales par le simple fait qu'elles puissent recevoir des expansions, faisant ainsi d'un élément facultatif, supprimable, un prédicateur.

Nous aimerions rappeler que le rôle de prédicateur est attribué à la modalité par P. Le Goffic (2008) et F. Lefeuve (1999). Il est à noter, en outre, que selon ces deux auteurs, la modalité ressortit à la langue et elle se décline en actes de parole, qui, eux, relèvent de l'énonciation et de la pragmatique, c'est-à-dire du discours.

CHAPITRE III

DE LA PHRASE NOYAU A LA PHRASE SIMPLE.

Malgré l'autosuffisance syntaxique que présentent les noyaux prédicatifs et malgré l'apport du contexte et/ou de la situation, la pratique réelle des langues naturelles démontre que la communication entre locuteurs ne se fait pas qu'avec des noyaux phrastiques, et que de nombreux éléments s'adjoignent aux noyaux prédicatifs. En effet, des unités assurant des précisions ayant trait aux participants et aux circonstances du procès doivent presque toujours figurer dans la phrase afin d'assurer la communication optimale. C'est dire qu'en dépit de son attestation, la phrase minimale constitue plutôt une exception. Les éléments qui s'y ajoutent sont désignés par le nom de compléments par la tradition en référence à leur apport sémantique, et dans le cadre du fonctionnalisme par celui d'expansions car ils sont pris du seul point de vue syntaxique en partant du prédicat en tant que centre vers lequel convergent toutes les relations de détermination des constituants d'une phrase. Dans ce qui suit nous tenterons de voir quelles sont les expansions que peut recevoir le noyau prédicatif et quelles sont les fonctions qu'assument ces expansions.

1. De la linéarité à la hiérarchisation fonctionnelle de la phrase.

Toute phrase se présente comme une structure linéaire de constituants, mais cette linéarité à elle seule ne garantit pas la nature phrastique, sans la structure fonctionnelle qui, elle, est fondée sur l'existence de relations combinatoires découlant de l'existence nécessaire d'une hiérarchie entre les éléments constitutifs de la phrase. Par conséquent, la structure fonctionnelle, donc hiérarchique, est une propriété définitoire de la phrase. Car, comme l'a écrit M. Mahmoudian (1982 : 138) : « *Il semble qu'une syntaxe sans hiérarchie reviendrait à une syntaxe sans classe ; ce qui irait à l'encontre du principe d'économie* ».

La hiérarchisation qu'implique tout énoncé de nature phrastique entre les unités significatives peut être illustrée du point de vue de leurs relations d'implication logique telles que développées par M. Mahmoudian (idem : 131). Ces rapports sont au nombre de trois : présupposition unilatérale, présupposition réciproque et absence de présupposition. Dans le cas qui nous intéresse ici, en l'occurrence, les rapports entre le noyau prédicatifs et ses diverses expansions, il s'agit bien de la présupposition

unilatérale, en ce que l'expansion, quelle que soit sa fonction, suppose le prédicat alors que ce dernier n'en suppose aucune.

2. Essai de définition des fonctions syntaxiques

La notion de fonction syntaxique a connu beaucoup de changement de l'Antiquité aux différents courants de la linguistique moderne (cf. O. Ducrot et T. Todorov, 1972 : 271 et passim). Dans le cadre de la théorie fonctionnaliste, ce sont les relations s'établissant entre les différents constituants de la phrase que l'on appelle, de façon large, fonctions syntaxiques²⁸. Autrement dit, toute fonction syntaxique est fondée sur trois éléments : deux monèmes (ou deux synthèmes) et le rapport qui existe entre eux. Ce rapport – qui est la fonction – est doté d'un signifiant et d'un signifié ; par conséquent, de ce point de vue, les fonctions syntaxiques constituent des monèmes du fait qu'elles correspondent à la définition de ces derniers²⁹. Il convient, par ailleurs, de préciser que certains linguistes qui se réclament de la lignée d'A. Martinet, à savoir Ch. Clairis (2005a.), D. Costaouec et F. Guérin (2007) ont procédé à l'élaboration d'une définition plus précise, voire restrictive, des fonctions syntaxiques comme cela apparaît nettement dans cette définition donnée par Ch. Clairis (idem : 90) : « *Unité linguistique, qui permet de spécifier le type de détermination entre deux unités significatives pouvant entretenir entre elles plus d'un seul type de rapport et dont l'une assume l'emploi de noyau central (prédicat) ou de prédicatoïde (noyau central de la proposition subordonnée)* ».

De cette définition découle ce qui suit :

- La fonction syntaxique est un lien entre monèmes ou synthèmes (mais pas entre syntagmes) et n'est pas une propriété d'un monème
- Toute relation entre deux unités n'implique pas forcément une fonction syntaxique, car pour avoir le statut de fonction le lien doit s'établir entre des

²⁸ Pourtant, on verra dans ce qui suit que les relations entre certains monèmes, telles que celles qui relient les modalités à leurs noyaux, les autonomes à leurs point d'incidence ne sont pas considérées comme des fonctions syntaxiques.

²⁹ En dépit de cette similarité entre les fonctions et les monèmes, M. Mahmoudian (135 : 82) et A. Martinet (1985 : 174) préfèrent éviter la confusion entre ces deux unités significatives.

unités plurirelationnelles à l'instar des verbes et des noms. Ceci permet, à juste titre, de ne pas accorder de statut de fonction à la relation entre les modalités et leurs noyaux. Ce type de relation n'est, en effet, qu'une simple détermination.

- Le point d'incidence d'une relation de détermination ayant le statut de fonction est noyau central (prédicat) ou secondaire (prédicatoire).

De ces trois caractéristiques définitives des fonctions, la troisième nous paraît être la moins justifiée. Nous pensons qu'il est parfaitement possible d'y renoncer car nous ne saisissons pas la raison épistémologique, l'intérêt théorique et les retombées pratiques que l'on pourrait avoir à restreindre les fonctions syntaxiques aux seules relations de détermination ayant pour point d'incidence le noyau central ou le noyau secondaire.

Dans une phrase, les fonctions syntaxiques introduites par ce que la tradition désigne par compléments du verbe, dépendent de la valence du noyau central (souvent, il s'agit d'un verbe). La notion de valence que l'on doit à L. Tesnière, est développée dans ses éléments de syntaxe structurale (1988 : 105, 238 et passim). En effet, L. Tesnière conçoit le procès verbal comme un drame – au sens théâtral du terme – impliquant des protagonistes, désignés par le terme d'actants³⁰, et des circonstants (tout ce qui se réfère au temps, au lieu, à la manière...). Le nombre d'actants d'un procès dépend du sens du verbe, qui distribue les rôles et, donc, définit le schème actanciel. Par conséquent, chaque verbe se caractérise par son schème actanciel. C'est de ce dernier que dépendent le nombre et la nature (au sens d'appartenance à une catégorie syntaxique donnée) des expansions, qui distinguent syntaxiquement les différents rôles sémantiques par les rapports syntaxiques, c'est-à-dire les fonctions, qui s'établissent entre elles et le noyau qu'elles déterminent.

Néanmoins, du fait que la notion de valence se fonde sur des bases à la fois logiques, sémantiques et syntaxiques, elle est diversement définie dans la littérature

³⁰ A. Martinet (1985 : 181) au lieu d'actant préfère le terme de participant car selon lui, le terme d'actant « suggère plus l'agent que les autres participants dont le rôle est plutôt passif. »

linguistique. Du coup, des divergences apparaissent dans la conception et la définition de cette notion. Certains linguistes fonctionnalistes, à l'instar de D. Coustaouec et F. Guerin (idem : 169), reprenant L. Tesnière, formule une définition qui intègre le volet sémantique quand ils écrivent que « *la valence d'un noyau³¹ central désigne sa capacité à régir (admettre ou impliquer) un certain nombre d'expansions nominales pour former un énoncé correct du point de vue syntaxique et sémantique* ». La prise en compte du côté sémantique ne peut certainement pas faire consensus vu la difficulté à évaluer ce que l'on entend par « correct du point de vue sémantique », en plus du fait que rien n'autorise à exclure les expansions circonstancielles, qui participent à la correction sémantique de la phrase au même titre que les expansions appartenant à la zone central de la phrase.

D'autres linguistes du même courant théorique – le fonctionnalisme - préfèrent n'en retenir qu'une définition syntaxique et ne distinguer les éléments qui entrent dans la valence du verbe que sur des bases formelles vu la difficulté de manier de façon rigoureuse et objective la composante sémantique, d'une part, et celle qu'il y a à faire le départ entre un actant (participant) et un circonstant d'autre part. Et ce, malgré les critères établis par L. Tesnière (idem: 127-128). En effet, au nom de quelle logique et/ou contenu sémantique déciderait-on que l'expansion prépositionnelle *gma-s* « son frère » dans (1) ne représente pas un actant

(1) *iruh* *yer gma- s*
 « il+partir+P. chez frère+son.
 « Il est parti chez son frère »

Pour démêler l'écheveau, et afin de « *marquer la distance entre réalité physique et structuration linguistique* », pour reprendre A. Martinet (1985 : 175), ces linguistes préfèrent ne retenir que l'aspect syntaxique de la valence, qu'ils définissent « *comme l'ensemble des fonctions spécifiques portant sur une unité* » (J. M. Builles, 1998 : 346). Il faut préciser que l'on parle aussi de fonction obligatoire et de fonctions non

³¹ Pour ces deux auteurs (c'est du reste le même point de vue qu'ont développé d'autres grammairiens, à l'instar de M. Riegel et al. (2009 : 234)) la notion de valence est étendue à toute unité qui occupe une place de noyau central dont le sens requiert des expansions de type nominal.

spécifiques en plus des fonctions spécifiques. Est spécifique une fonction qui ne peut se réaliser qu'avec certains verbes dits transitifs. Une fonction est dite obligatoire dans le cas où un nominal accompagne obligatoirement un prédicat verbal pour l'actualiser, tel est le cas de la fonction sujet pour les langues qui en ont un. Une fonction est non spécifique, quand elle se réalise avec tous les verbes, voire tout noyau central ou secondaire, sans restriction aucune. Il s'agit d'expansions autonomes et d'expansions autonomisées se référant à un lieu, à un laps de temps, à la modalisation... c'est-à-dire les fonctions circonstancielles.

Pourtant, malgré la simplicité d'une telle présentation, la complexité des faits relatifs à la valence est loin d'être dépassée. Car il est des verbes qui impliquent des fonctions non spécifiques mais néanmoins non supprimables. C'est le cas par exemple des expansions exprimant, en français, une localisation, dans l'exemple suivant :

(2) Il va à Paris.

« à Paris » est une expansion à valeur locative, donc circonstancielle de ce point de vue, mais il n'en demeure pas moins qu'elle est obligatoire donc non supprimable, avec des verbes comme *aller* qui l'exige en tant que deuxième expansion en plus du sujet. Il en est de même du verbe *glu* « partir et prendre avec soi » en kabyle :

(3) *ad neglu s tezyart n waman* (90)

« P.m. nous+emporter avec E.A.+cruche de E.A.+eaux »

« Nous emportions avec nous une cruche d'eau »

L'expansion prépositionnelle *tezyart* est obligatoire, pourtant elle, aussi, est non spécifique. L'expansion *à Paris* dans l'exemple précédent est même considérée par D. Costaouec et F. Guerin (ibid. : 183) comme assumant la fonction objet. Il est évident qu'une telle analyse ne peut faire l'unanimité. Ce sont sans doute toutes ces considérations qui ont amené J.B. Coyos (1997: 7-8), autre linguiste fonctionnaliste à développer un autre point de vue. Il propose le concept de module argumental qu'il présente comme moyen d'aller au-delà de la valence. Par module argumental d'un verbe il désigne « *l'ensemble des participants (Martinet) ou actants (Tesnière) et des circonstants qu'il implique, que les nominaux qui les matérialisent soient omissibles ou pas* ». Par voie de conséquence, les arguments du verbe selon J.B. Coyos constituent,

sans distinction, l'ensemble des actants et des circonstants que matérialisent des nominaux en fonction du sémantisme du verbe.

Au terme de cet exposé rapide des différents positionnements théoriques, il apparaît, on ne peut plus clairement, que la définition et la pertinence de la notion de valence sont loin de faire l'unanimité des linguistes. Pourtant, en dépit des cas problématiques (ceux énumérés ci-dessus) auxquels l'analyse valencielle n'apporte pas de réponse qui acquiert l'assentiment de tous, les critères de classement et d'identification des fonctions – qui sont un prolongement plus précis de la valence telle que formulée par L. Tesnière – permettent de décrire de manière rigoureuse et fine les structures syntaxiques des langues naturelles en ce qu'ils permettent effectivement de caractériser, de distinguer et de classer les fonctions qui s'établissent entre un noyau et ses différentes expansions. C'est ainsi que les fonctions sont soit spécifiques dans la mesure où elles ne portent que sur certaines unités (telles les fonctions objet et dative), soit elles sont non spécifiques en raison du fait que leur apparition est indépendante du sens du noyau, point d'incidence. Les fonctions non spécifiques se scindent à leur tour en fonctions obligatoires (exemple : la fonction sujet en français) et en fonctions facultatives (fonctions circonstanciellelles assumées par des expansions autonomes et autonomisées).

La classification des fonctions telle qu'exposée ci-dessus, ne saurait être efficiente si elle n'est pas combinée à d'autres paramètres. C'est la raison pour laquelle, linguistes et grammairiens font généralement appel à d'autres critères : a) les procédés syntaxiques, c'est-à-dire la façon dont se matérialise une fonction (position fixe, présence d'un indicateur de fonction), b) la possibilité ou non d'une substitution pronominale, c) la question à laquelle répond l'élément assumant la fonction en question, d) l'accord, e) la coréférence, f) le déplacement et le clivage, g) le caractère primaire ou non primaire ... sans oublier la valeur axiologique de la relation.

3. Les expansions nominales et les fonctions syntaxiques.

Nous essayerons maintenant de passer en revue les différentes expansions nominales du noyau prédicatif. Nous examinerons les relations syntaxiques qui les relient à leur point d'incidence pour voir si elles répondent toutes aux caractéristiques définitoires des fonctions syntaxiques que nous avons retenues ci-dessus.

3.1. L'expansion référentielle : fonction syntaxique ou simple détermination ?

Traditionnellement, le nominal précisant le référent du premier actant (ou participant) du verbe est désigné dans les grammaires berbères par le nom de sujet. Celui-ci peut être antéposé ou postposé. Certains berbérissants divergent dans leur appréciation des deux positions qu'occupe l'élément coréférent à l'indice de personne du verbe. A. Basset (1950) considère la postposition comme étant une tournure neutre et que par conséquent l'antéposition – qu'il voit comme une anticipation – est expressive, alors qu'A. Picard (1960), lui, adopte l'attitude inverse.

Mais par delà leurs appréciations divergentes, derrière les analyses grammaticales de façon générale et du traitement réservé à la problématique du sujet, particulièrement, transparait une approche mêlant catégories logiques et analyse linguistique qui considèrent le sujet comme une donnée d'évidence et universelle car sous l'effet de la pratique des langues de l'Occident, la logique voudrait que la proposition soit impérativement fondée sur une prédication qui ne s'actualise que dans une relation entre un sujet et un prédicat. Le conditionnement des premières grammaires berbères par la grammaire française, qui leur servait d'arrière plan théorique, n'est pas, en outre, à exclure.

Ce n'est qu'avec l'article fondateur de L. Galand sur l'énoncé verbal (1964) que fut introduite une rupture d'avec les analyses des fonctions faite dans le cadre de la grammaire traditionnelle. C'est ainsi que le nominal coréférent à l'indice de personne du verbe est dénommé complément explicatif quant il est postposé au syntagme prédicatif verbal, et il est indicateur de thème quand il lui est antéposé. Il est à rappeler que si le

terme d'indicateur de thème est adoptée de façon quasi-unanime par les berbérissants, il n'en va pas de même de celui du complément explicatif, qui est dénommé expansion référentielle par S. Chaker, et complément référentiel par A. Leguil. Malgré ce flottement terminologique, tous s'accordent sur les critères formels qui permettent d'identifier de façon rigoureuse cette expansion. Les critères sont les suivants :

- l'expansion référentielle (Exp. Réf.) est toujours postposée à l'élément qu'elle reprend (indice de personne, pronom affixe, prédicat non-verbal (et même nom de nombre selon L. Galand) ;
- elle est à l'état d'annexion si le nominal en question oppose les deux états du nom berbère.
- Elle s'accorde en genre et en nombre avec l'élément qu'elle explicite.

L'exemple (4) illustrera tous ce qui vient d'être dit.

(4) *ad d- yekker ufellaḥ ṣṣbeḥ zik.* (02)

«P.m. P.o. il+(se)lever E.A+paysan matin tôt

« Le paysan se lève de bonheur »

Le nom *ufellaḥ* assume le rôle d'Exp. Réf. (ou complément explicatif) et répond parfaitement aux critères énumérés ci-dessus. Néanmoins, il y a lieu de signaler que l'état d'annexion n'est pas absolument nécessaire pour l'expansion référentielle car de nombreux noms ne connaissent pas l'opposition des deux états comme dans (5)

(5) *yewwa -d lexrif* (24)

« il+mûrir+P. P.o. Figses.

« Les figes sont mûres »

Le nom *lexrif* « figes » est expansion référentielle et n'oppose pas les deux états, mais il suffit de procéder à la commutation de ce nom par un autre qui connaît l'opposition pour que l'état d'annexion réapparaisse. En d'autres termes, même si l'état d'annexion maintient un semblant de rendement fonctionnel en permettant de distinguer l'expansion directe de l'expansion référentielle, il est en perte de vitesse et tend à

devenir un fait de morphologie (au sens fonctionnaliste du terme) dans la plupart de ses occurrences. Cela dit, il reste encore une marque syntaxique de l'expansion référentielle :

(6) *yečča* *uzger*
 « Il+manger+P. E.A. bœuf »
 « Le bœuf a mangé »

(7) *yečča* *azger*
 « il+manger+P. E.L.+bœuf »
 « Il a mangé, le bœuf = le bœuf a mangé »

Dans ces deux exemples c'est l'opposition d'état qui permet de prime abord de savoir que *uzger* est une expansion référentielle, alors que *azger* est expansion objet. Toutefois, dans les cas de syncrétisme d'état, la postposition, l'accord en genre et en nombre avec l'élément explicité comme critères formels adossés à la vraisemblance sémantique et à la coréférence constituent les critères discriminants. Le rendement peu fonctionnel de l'état d'annexion avec l'expansion référentielle apparaît également quand plusieurs Exp. Réf. sont coordonnées comme dans l'exemple suivant :

(8) *kul tasyart*, *ad yili* *deg-s uksum*, *abruy n tasa* [...],
 « chaque courte paille, P.m. exister dans-elle E.A.+viande, morceau de foie,
izerman (76)
 boyaux »
 « Chaque part, doit contenir de la viande, un morceau de foie et des boyaux »

Dans (8), il existe trois expansions nominales, mais hormis la première d'entre elles, *uksum*, est à l'état d'annexion, les autres : *abruy* et *izerman*, sont dans un rapport de coordination³² avec la première et sont à l'état libre. Mais elles n'en assument pas moins une seule et même relation syntaxique. En d'autres termes, nous avons affaire à une seule relation syntaxique, dite référentielle, assumée par trois expansions nominales

³² Cela ne va pas sans poser problème car si au plan sémantique la coordination est évidente, il est difficile de défendre l'idée d'une coordination entre éléments à l'état libre avec un autre qui est à l'état d'annexion.

coordonnées. Nous pensons que c'est pour cette raison que seule la première expansion est à l'état d'annexion. Les différentes expansions nominales sont en quelque sorte chapeautées par l'état d'annexion du premier nom.

L'expansion référentielle est le plus souvent traitée dans sa relation de dépendance à l'indice de personne (ce qui a fait du nominal coréférent à l'indice de personne du verbe un candidat à la fonction sujet) or, comme l'a bien démontré S. Chaker (1983 : 278), l'expansion en question n'est pas spécifique au syntagme prédicatif verbal car elle peut reprendre et expliciter divers éléments. Elle peut être subordonnée à un prédicat non verbal :

(9) *d amaggad umakar-nni* (exemple emprunté à S. Chaker, 1997 : 2881)

« c'est peureux E.A.voleur-là »

« Le voleur est un peureux »

Il peut également avoir pour point d'incidence un substitut personnel affixe de verbe ou de nom ou encore de préposition

(10) *yur-s lħeqq urgaz-nni* (Chaker, 1983 : 278)

« chez-lui droit E.A+homme-ci »

« L'homme a raison »

Dans cet exemple le nom *urgaz* est une explicitation lexicale de l'affixe et auxiliaire de prédication *s* « lui ».

(11) *ħħfen - t umakar-nni* (S. Chaker, 1997 : 2881)

« saisir+ils+P-le voleur-là »

« Ils l'ont attrapé, le voleur »

Dans (11), *umakar* reprend le pronom personnel affixe *t* « le ».

Il peut, par ailleurs, être coréférent à un affixe de nom, comme c'est le cas dans cet exemple emprunté à A. Mettouchi (2006 : 116) où le nom *umyar* est une expansion référentielle de *-is* « son »

(12) *temmut tmeħħut- is umyar-nni.*

« elle+mourir+P. E.A+femme+sa E.A.+vieux+en question.

« La femme du vieux était morte »

A remarquer que ce dernier exemple contient deux expansions référentielles que sont *tmeṭṭut* « E.A.+femme » et *umyar* «E.A.+ vieux ». Ce cas de figure se présente aussi dans un énoncé que nous avons relevé dans S. Chaker (1983 : 278)

- (13) *ččan- t warrac uyrum-nni yeqqimen.*
« manger+P.+ils le E.A+enfants E.A.+pain-là rester+ Part.P. »
« Les enfants l'ont mangé, le pain qui restait. »

Les noms *warrac* et *uyrum* sont expansions référentielles, le premier reprend l'indice de personne du verbe ----*n* « ils », tandis que le deuxième est coréférent à l'affixe du verbe *-t* « le »

Il est un autre cas signalé par L. Galand (2010 :164) où l'expansion référentielle détermine non pas un morphème grammatical ou un nominal dans le rôle prédicatif mais un nom de nombre. Le critère de L. Galand est celui-ci: il y a complément explicatif lorsque le nominal complété et le nominal complément ont le même référent, renvoient à la même réalité³³.

Cette présentation des faits suscite en nous trois interrogations. La première concerne le niveau de l'expansion référentielle ; s'agit-il d'une expansion de rang primaire ou non primaire, dans tous les emplois ?

La seconde a trait à la saturation ou pas de cette expansion, sachant que les fonctions assumées par ce que la tradition appelle compléments du verbe sont saturables. Or dans une même phrase kabyle organisée autour d'un seul et même noyau prédicatif, l'on ne peut que constater la coexistence de plusieurs expansions que les berbérissants considèrent comme référentielles. Est-ce possible au regard de la saturation des fonctions si tant est que cette expansion assume une fonction?

La troisième, elle, est en rapport avec le signifié de la relation. Dès lors que toute fonction est censée avoir un signifiant et un signifié, il s'agit de tenter de déterminer la valeur axiologique du rapport qui s'établit entre l'(les) expansion (s) référentielle (s) et

³³ Cette position est avancée par L. Galand depuis longtemps (cf. L. Galand, 1967).

son (leur) point (s) d'incidence, c'est-à-dire le rôle sémantique (ou actanciel). Par ailleurs, est-il concevable que plusieurs rapports syntaxiques et divers rôles actanciels soient désignés par une même et unique fonction ?

L. Galand (1964 : 52) a considéré le complément explicatif reprenant l'indice de personne du verbe comme étant une fonction non primaire du fait qu'elle ne détermine pas le prédicat. S. Chaker (1983 : 275 et passim) pour sa part voit en l'expansion référentielle une fonction primaire, sans doute, en raison de l'appartenance de l'indice de personne au syntagme prédicatif verbal, et cela tient aussi au fait qu'il est catégorisé en tant modalité centrale du verbe³⁴. Telle est, également l'analyse développée par A. Leguil (1982 :72-73), qui, dans sa visualisation, a intégré l'indice de personne dans le cadre plein qui encadre le prédicat verbal.

Pourtant, l'expansion référentielle coréférant à l'indice de personne n'est pas un élément subordonné au prédicat verbal étant donné qu'elle ne détermine que l'indice qui est son seul point d'incidence, par voie de conséquence, elle est une expansion de rang non primaire. En revanche, elle est une expansion primaire avec des prédicats non verbaux car dans ces cas précis, elle détermine le prédicat, comme dans l'exemple suivant :

- (14) *a- t- an ucedluḥ* (72)
« voici-le+P.o. E.A.+morceau de viande »
« Voici le (un) gros morceau de viande »

Pour ce qui est de la coexistence de plusieurs expansions référentielles dans une même phrase, il est évident que cela ne cadre pas avec l'idée de saturation syntaxique des fonctions qui veut qu'une fonction « *ne peut être répétée sur l'axe syntagmatique, elle ne peut apparaître qu'une seule fois, mais les monèmes qui l'assument peuvent être*

³⁴ Pourtant au regard d'une définition rigoureuse et dans une optique fonctionnaliste, l'indice de personne ne saurait être une modalité car cette dernière est un déterminant non déterminable. Or l'indice de personne du verbe en berbère est bel et bien déterminé par l'expansion référentielle et est, en outre, dans un rapport d'implication (de dépendance) mutuelle avec son noyau verbal contrairement à la modalité, qui implique son noyau sans qu'elle soit impliquée par celui-ci.

coordonnés». (D Coustaouec et F. Guerin, *ibid.* : 181). On parle alors de fonctions saturables telles que la fonction sujet (pour les langues à sujet) et la fonction objet, mais les fonctions dites circonstancielle ne le sont pas et sont, ce faisant, des fonctions itératives car plusieurs fonctions circonstancielle peuvent coexister dans une même phrase autour d'un même et unique noyau. L'expansion référentielle, elle, ne représente pas une fonction circonstancielle évidemment. Quelle analyse faut-il adopter pour dépasser cette "impasse" ?

Plusieurs hypothèses pourraient être développées. On pourrait considérer le nominal à l'état d'annexion et le morphème qu'il reprend comme une seule et unique fonction discontinue, et l'on parlerait alors de sujet et d'objet discontinus. Telle est l'analyse adoptée par certains auteurs tels que K. Cadi (1990 : 233-242 et 2006: 52 et *passim*) et M. G. Kossmann (1997 : 247-552). Mais le point de vue qui considère la fonction comme étant discontinue est, à notre sens, loin d'être cohérent du fait que le nominal coréférent à l'indice de personne ou à l'affixe du verbe n'est pas constant et se met de surcroît à l'état d'annexion, ce qui représente une marque de dépendance par rapport au morphème explicité. Nous pensons que pour parler d'une fonction discontinue, il faudrait que les éléments la constituant soient tout le temps co-occurrents et qu'aucun des deux éléments ne soit unilatéralement dépendant de l'autre, car ils devraient être dans une relation d'interdépendance. Or ces deux éléments ne sont pas toujours réunis.

Par contre, si l'on considère, comme le font la plupart des berbérissants depuis l'article séminal de L. Galand (1964), qu'il y a disjonction fonctionnelle et que par conséquent, le morphème et le nominal qui lui est coréférent sont deux fonctions distinctes, il faudrait justifier le fait d'attribuer deux fonctions syntaxiques à deux éléments ayant un seul et même référent extralinguistique, un seul et même élément d'expérience. Il est évidemment possible de dire que l'actant, qui est une expression linguistique, est différent du référent, qui, lui, est extralinguistique sur la base du principe que la structure linguistique n'est pas le calque de la réalité et/ou de l'expérience à communiquer étant donnée que chaque langue segmente cette même

réalité de façon particulière et, partant, se sert de moyens syntaxiques tout aussi particuliers. C'est dans cette logique que, pour distinguer le référent de son expression linguistique, L. Galand (2010 : 290-291) pense qu'à un acteur³⁵ – le terme est de lui pour renvoyer au référent – peuvent correspondre deux actants. Donc, si un tel point de vue est admis, rien ne s'opposerait à admettre qu'un monème grammatical et le nominal qui lui est coréférent assument deux fonctions ou deux rôles distincts en dépit du fait qu'ils aient le même référent. A présent, il faut que l'on réponde à la question posée plus haut : l'expansion référentielle est-elle reliée à son déterminé par une fonction syntaxique ou introduit-elle une simple détermination ?

Il est évident que si l'on admettait le principe retenu par certains linguistes à l'instar de Ch Clairis (ibid.), D. Coustaouec et F. Guerin (ibid. : 177-178) qui consiste à ne pas parler de fonction mais « *de détermination simple lorsque l'unité déterminée n'est pas un noyau central ou secondaire*³⁶ », l'expansion référentielle ne peut être qu'une simple détermination et ne représente pas une fonction. Néanmoins, nous ne pouvons recourir à ce principe sans être en contradiction avec nous-mêmes dès lors que nous ne l'avons pas admis comme trait définitoire de la fonction syntaxique.

En fait, Le statut de simple détermination de l'Exp. Réf. peut être défendu quand on interroge le signifié du rapport syntaxique qui la rattache au monème grammatical qu'elle reprend. En effet, la valeur axiologique de ce rapport n'est pas l'expression d'un rôle actanciel et n'est que l'explicitation lexicale du référent de l'indice de personne ou de tout autre morphème affixe du noyau prédicatif.

C'est ainsi que, dans l'exemple (13) ci-dessus, le premier et le deuxième actants sont respectivement assumés par l'indice de personne et l'affixe personnel objet. Les noms *warrac* et *uyrum* sont dans un rapport de coréférence à l'indice ----*n* « ils » de *ččan* et l'affixe *t* « le » de *ččan-t*.

³⁵ Pour L Galand, le référent non linguistique est acteur, tandis que l'actant constitue l'expression linguistique de celui-ci.

³⁶ Par noyau central ou secondaire, ils entendent prédicat et prédicatoïde.

La relation qui unit les deux morphèmes et les deux nominaux qui les reprennent ne présente aucune valeur signifiée. Elle n'est pas l'expression d'une relation actancielle, telle que développée précédemment. Car le rôle actanciel est assumé par le seul monème grammatical (indice de personne ou affixe personnel) qui, ce faisant, est porteur de la valeur signifiée que devrait satisfaire toute fonction syntaxique. L'expansion référentielle, quant à elle, ne présente aucun effet de sens et a pour seul rôle l'explicitation référentielle dans la mesure où elle n'est généralement utilisée que pour éviter l'ambiguïté référentielle d'un élément qu'elle reprend.

Il est à préciser que les valeurs signifiées des rôles actanciels varient en fonction de la nature du procès exprimé par le verbe et des expansions de ce même verbe. Afin d'illustrer ce que nous venons de dire, reprenons l'exemple (13).

ččan- t warrac uyrum-nni yeqqimen.

« manger+P.+ils le E.A+enfants E.A.+pain-là rester+ Part.P. »

« Les enfants l'ont mangé, le pain qui restait. »

Le premier actant est exprimé par l'indice de la troisième personne du pluriel -----*-n* « ils », la relation avec le prédicat présente la valeur d' « agent » ; le pronom affixe – *t*, « le », lui, assume la fonction objet en tant que deuxième actant avec la valeur axiologique de patient. Les deux expansions référentielles *warrac* et *uyrum* sont étrangères à ces valeurs signifiées. Selon ce qui vient d'être dit, la conséquence que l'on peut tirer est que l'expansion référentielle ne présente pas les propriétés syntaxiques que devrait présenter un rapport syntaxique pour être considéré comme fonction syntaxique. Ceci constitue la raison essentielle qui nous a amenés à la considérer comme simple relation de détermination surtout qu'elle appartient aux expansions qui font partie de la zone centrale de l'énoncé, autrement dit, elle n'est pas une expansion circonstancielle et est censée être impliquée par le schéma actanciel du verbe. Par conséquent, l'Exp. Réf. illustre, on ne peut plus clair, la différence qui sépare une expansion d'une fonction syntaxique et démontre nettement qu'une expansion n'implique pas forcément une fonction syntaxique.

Conclure à l'existence d'une expansion référentielle sans lui reconnaître le caractère de fonction syntaxique quand elle reprend un élément grammatical voilà qui va à l'encontre des analyses communément admises par la plupart des berbérisants. En fait, cette expansion ne peut être analysée en tant que fonction syntaxique que si l'on adopte de cette dernière une définition large, à savoir celle qui la définit comme étant « *la relation qu'entretient un constituant de l'énoncé avec un (ou les) autre(s) élément(s) de l'énoncé* » (S. Chaker 1997 : 2880) ; ou encore celle qui l'utilise dans le sens de rôle, ainsi que l'ont donnée Dubois et al. (1989 : 216) : « *On appelle fonction le rôle joué par un terme (phonème, morphème mot, syntagme, etc.) dans la structure grammaticale de l'énoncé, chaque membre de la phrase étant considéré comme participant au sens général de la phrase. [...]* ». En d'autres termes, l'on ne peut rester fidèle à la tradition berbérisante, sans attribuer la valeur axiologique (rôle actanciel) de la relation qui rattache l'indice de personne (ou un pronom personnel affixe) à son noyau, au rapport qui s'établit entre l'Exp. Réf. et le morphème dont elle précise le référent. Il faudrait également expliquer le fait qu'une expansion aussi centrale par rapport au verbe, ne soit pas saturable, en ce sens qu'une même phrase peut avoir plusieurs expansions référentielles sans que celles-ci soient coordonnées. Mais au regard de la définition que nous avons adoptée ici, elle ne saurait être considérée que comme simple détermination.

3.2. Les expansions directes

Dire d'une expansion qu'elle est directe, c'est faire référence au procédé formel – présence ou absence d'un relateur – au moyen duquel elle se rattache à son point d'incidence. L'usage a souvent confondu expansion directe et expansion objet. Pourtant, cette dernière est loin d'être l'unique expansion directe. En fait, si par expansion directe l'on se réfère à l'absence de fonctionnel, trois expansions, au moins, peuvent prétendre à cette dénomination : l'expansion objet, l'expansion autonome et l'expansion interne. Nous illustrons avec les exemples suivants.

(15) *ad refden imegran* (160)

« P.m. soulever+ils faucilles. »

« Ils prennent les faucilles »

(16) *ad nyer tarumit tameddit* (62)
« P.m. lire le français l'après-midi
« Nous étudions le français l'après-midi »

(17) *lhan tikli n yirgazen* (30)
« marcher+P.+ils la marche de E.A.+hommes »
« Ils ont eu un comportement d'hommes »

Dans (15) le nom *imegran* « faucilles » est une expansion directe assumant la fonction objet. Dans (16) le nom *tameddit* « l'après-midi » est une expansion directe qui assume le rôle d'expansion autonome. Dans (17) le nom *tikli* « la marche, l'action de marcher » est également une expansion directe dite expansion interne. Il apparaît nettement que si l'on ne s'en tenait qu'au procédé formel de rattachement à leur point d'incidence, les trois expansions peuvent toutes prétendre à la dénomination d'expansion directe. A cela s'ajoute le fait que chacune d'elles est un nominal à l'état libre et postposée au S.P.V. Toutefois, d'autres aspects formels, telles que les latitudes en matière de déplaçabilité et la possibilité ou non d'être pronominalisée, pris conjointement avec le signifié du rapport syntaxique qu'elles établissent avec le noyau prédicatif sans omettre de prendre en considération la valence du noyau verbal, donc son schéma actanciel, pour que le départ soit fait entre ces trois expansions et constater que chacune d'elles représente un constituant assumant un rôle de détermination particulier. Nous tenterons ci-dessous de mettre en exergue les spécificités de chacune de ces expansions. Nous essayerons de dégager leurs caractéristiques définitoires aussi bien au plan du signifiant que du signifié.

3.2.1. L'expansion objet

L'expansion objet est la relation qui rattache un nominal à l'état libre à un noyau prédicatif verbal et a pour signifiant la postposition, car, une fois antéposée, elle devient un indicateur de thème.

(18a.) *nefreq tamurt* (6)
« nous+partager+P. pays.
« Nous nous sommes partagé les terres »

(19a.) *zerræen timzin* (30)

« semer+A.I.+ils orge »

« Ils sèment l'orge »

Elle peut être assumée par un pronom personnel affixe de verbe. Les deux expansions contenues dans ces deux exemples peuvent céder la place aux pronoms comme suit

(18b.) *nefreq-itt*

(19b.) *zerræen-tent*.

Généralement, la pronominalisation de l'Exp. Obj. se produit quand le pronom reprend un nom mis en valeur en tant qu'indicateur de thème

(20) *aflux yemmezlen, snuzun -t s leyla* (102)

« oiseau être égorger+Part.P. vendre+A.I.+ils-le avec cherté

« Un oiseau égorgé est vendu plus cher »

Elle peut être expansion de certains prédicats non verbaux mais impossible avec d'autres

(21) *ulac aklan* (130)

« Il n'y a plus d'esclaves »

(22) *wid n at-yeεqub, mazal-iten*

« ceux des at-yeεqub sont toujours là »

Au point de vue de la valence verbale, l'expansion objet assume une fonction spécifique en ce sens que seuls les verbes dits transitifs la connaissent. Elle est inscrite dans la valence de ces lexèmes verbaux. Ce faisant, elle représente un actant du verbe prévu par le schème actancier de celui-ci ; « *c'est-à-dire un actant clairement individualisé, affecté par le procès verbal* » (P. Le Goffic, 1993 : 233).

Au niveau signifié, la valeur sémantique du rapport reliant l'objet au verbe ne fait pas l'unanimité. La valeur la plus générale qui est communément admise est celle qui

considère que l'objet représente le deuxième actant en tant que patient ; - d'un verbe transitif - animé ou inanimé, qui subit l'action du sujet. Il est selon P. Le Goffic (idem : 244) « *le terme du procès, son point d'application naturel* ».

Certains linguistes, emboitant le pas à A. Martinet, considèrent que la fonction objet a une valeur nulle³⁷ arguant du fait qu'elle peut exprimer une diversité d'effets de sens selon le contexte. Nous en citerons quelques unes avec des exemples repris à J. M. Builles (1998 :344).

- Pierre a construit son **garage**. « ce qui est produit ».
- Pierre a repeint son **garage**. « récepteur-patient »
- Pierre a offert un **chat** à Mathilde. « ce qui est transféré »
- Mathilde aime **Ingride**. « bénéficiaire, récepteur »
- Cette clef ouvre la **porte** du jardin. « récepteur »
- Ce livre contient des **idées** intéressantes. « contenu »
- Pierre possède trois **tableaux** de Picasso. « possédé »

Par ailleurs, même le signifiant de la fonction, à savoir sa postposition, ne résulte pas d'un choix du locuteur dès lors qu'elle est fixée par la structure de la langue, donc non significative. Et ce en vertu du principe qu' « *une unité de sens, qu'il s'agisse d'un monème ou d'une fonction, n'a de valeur signifiée que pour autant qu'elle est ressentie par l'auditeur comme résultant d'un choix du locuteur* » (A. Martinet, idem :176).

Il est évidemment clair que soutenir l'idée qu'une fonction puisse être de « valeur nulle », c'est se mettre en contradiction avec la définition de la fonction syntaxique qui a été adoptée plus haut (une fonction doit présenter un signifiant et un signifié). De plus, on ne voit pas comment rester cohérent en disant d'une fonction qu'elle est de valeur nulle tout en énumérant ses effets de sens. Au pire, on pourrait dire d'elle qu'elle est polysémique. Pour dépasser cette contradiction et apporter une réponse idoine au caractère délicat de la valeur des fonctions, certains linguistes, tels que J. M. Builles (idem :345) et D. Costaouec et F. Guérin (2007 : 179) à la suite de C. Clairis (2005a.),

³⁷ A. Martinet (1985 :177-178) parle de valeur nulle aussi bien concernant la fonction objet que la fonction sujet. Ainsi, dans *Pierre bat Paul*, les deux fonctions sont nécessairement présentes et n'apportent en elles-mêmes aucune information.

tout en adoptant la définition proposée par A. Martinet des fonctions comme unités significatives dotée d'un signifiant et d'un signifié, tiennent à distinguer le signifié d'une fonction de celui d'un monème. Car, si le signifié d'un monème est identifiable par opposition aux monèmes sur l'axe paradigmatique, au moyen de la commutation ; les fonctions, elles, n'entrent pas dans un paradigme et donc ne commutent pas mais elles se distinguent par contraste sur l'axe syntagmatique. Pour marquer la différence, ils préfèrent parler de contenu d'une fonction plutôt que de sa valeur. Pour rendre compte des fonctions syntaxique (sujet et objet) fondée sur un rapport syntaxique unique et constant mais présentant une grande diversité d'effets de sens, elles sont comparées aux opérations mathématiques (un opérateur : addition, multiplication etc.). Les fonctions syntaxiques mettent en relation des monèmes autant que les opérations mettent en relation des nombres. Le résultat d'une opération de calcul dépend évidemment des nombres auxquels elle est appliquée. Il en est de même des effets de sens que le rapport syntaxique de la fonction objet. Ils dépendent des monèmes mis en relation. Ceci apparaît dans les exemples ci-après.

(23) *yečča* *ayrum*

« il+manger+P. pain »

« Il a mangé du pain »

(24) *yečča* *tiyrit*

« il+manger+P. bâton/coup »

« Il a reçu des coups »

Les lexèmes *ayrum* « pain » et *tiyrit* « coup/bâton » assument tout les deux la fonction objet, mais le premier représente un patient, un objet affecté³⁸, tandis que le deuxième est l'expression de ce qui est transféré. Reste la dénomination de la fonction, qui pose problème vu qu'elle véhicule d'innombrables effets de sens. Néanmoins, malgré les hésitations et les réticences en rapport à l'usage de la désignation

³⁸ Au sens que lui donne P. Le Goffic (2008 : 245). Il distingue l'objet affecté de l'objet effectué, selon que cet objet préexiste ou non à l'action qui porte sur lui. L'objet est affecté dans *je prends un livre*, mais il est effectué dans *j'ai composé une sonate*.

traditionnelle, comme en témoignent les guillemets qui l'accompagnent, linguistes et grammairien reprennent, par commodité, le terme *objet*.

La fonction objet, du fait qu'elle relève de la valence des verbes bivalents, contrairement à l'expansion référentielle et les expansions circonstancielles, n'est pas itérative. Mais plusieurs expansions nominales peuvent être coordonnées tout en étant rattachées à leur point d'incidence par une seule et même fonction objet.

(25) *zerrɛen deg-sen lebcani, llubyan, akbal, afeqqus, taxsayt, ifelfel*,

« Semer+A.I.+ils dans-eux sorgho, haricot, maïs, melon, courges, poivron, *tumaɲic, ddellæ* (58)

tomate, pastèque

« On sème durant cette période, du sorgho, des haricots, du maïs, du melon, des courges, du poivrons, de la tomate et du pastèque ».

Dans cette phrase, une fonction objet est assumée par huit expansion nominales. Du reste, elles peuvent toutes être remplacées par un seul pronom affixe du verbe :

(26) *zerrɛen -ten*

" semer+A.I.+ils-les"

"On les sèment"

3.2.2. L'expansion autonome

Une expansion est autonome quand son rapport avec le reste de l'énoncé – plus précisément avec son point d'incidence – est indiqué par son sens-même. Ce rapport n'est matérialisé ni par la position ni au moyen d'un fonctionnel³⁹. Théoriquement, une expansion autonome est déplaçable (nous verrons plus bas que certaines expansions autonomes n'ont pas cette latitude) en ce sens qu'elle peut occuper tous les points sur l'axe linéaire de la phrase sans que cela ne provoque de changement syntaxique et/ou sémantique. Dans l'exemple ci-dessous

(27) *tameddit, ad as -inin ...* (50)

« soir, P.m. à lui- dire+ils

« Le soir, ils lui diront... »

³⁹ Quand une fonction est marquée par un fonctionnel, on parle d'expansion autonomisée.

(28a.) *ad ruḥen imir -n s axxam*

“ P.m. partir+ils moment-ce à maison”

« Ils partiront alors à la maison »

Les autonomes *tameddit* et *imir-n*, peuvent être antéposés ou postposés au noyau prédicatif et la construction syntaxique restera inchangée et cela n’aura aucune incidence sur le plan sémantique.

(28b.) *Imir-n, ad ruḥen s axxam* / (28c.) *ad ruḥen s axxam imir-n*

“Alors, ils iront à la maison” / « Ils iront à la maison alors. »

Les phrases (28b.) et (28c.) équivalent à tout point de vue la phrase (28a.)⁴⁰. Cette latitude à être déplaçable sans restriction est le propre de toutes les unités se référant au temps et à l’espace. Parallèlement à ces autonomes, existent d’autres unités qui ne peuvent changer de position par rapport à leur point d’incidence. Tel est le cas dans (29) et (30)

(29) *xeddmən mliḥ akal* (88)

« travailler+A.I.+ils beaucoup terre »

« Ils travaillent beaucoup la terre »

(30) *ttcekkiren -t aṭas*. (226)

« louer+A.I.+ils-le beaucoup »

« Ils le loue (éloges) énormément »

Cette impossibilité à se déplacer ne se limite pas qu’aux unités exprimant la quantité comme peut le laisser entendre les deux exemples précédents mais cela concerne ce que désigne S. Chaker (1983 :174) par autonomes spécifiques à incidence étroite.

(31) *ttayey kan s Imizan*. (70)

« acheter+A.I.+je seulement avec balance »

« J’achète seulement à la pesée »

⁴⁰ La nuance, si nuance il y a, se situerait au niveau stylistique et informatif. Nous y reviendront au chapitre 6, qui est réservé à la visée communicative.

Au niveau formel, deux critères distinguent une expansion objet d’une expansion autonome : la pronominalisation et le procédé syntaxique au moyen duquel est marquée chacune d’elles. En effet, contrairement à l’expansion objet, l’expansion autonome ne peut pas être assumée par un substitut personnel quel que soit le sens de l’unité en question. Elle peut aussi bien exprimer le temps, la quantité, la qualité, la manière... sans que cela ne change rien à l’impossibilité d’être pronominalisée.

(32) *tikwal, ttewqament mađi urar dinna* (196-198)

«parfois, faire+A.I.+elles même jeux là »

« Parfois, elles y organisent même des séances de chants et de dance »

Aucune des trois expansions ci-dessus ne peut être remplacée par un pronom personnel affixe du verbe. Par contre un certain nombre d’unités nominales (et certains adverbes éventuellement) jouent, par chevauchement, le rôle d’expansions autonomes et peuvent bien connaître la substitution pronominale. Il s’agit en l’occurrence d’unités appelées “compléments de mesure” par la tradition. Elles sont des expansions de verbes exprimant le poids, le prix, la mesure, la durée, l’étendue...

(33a.) *ad as-rrey cuya* (78)

« P.m. à lui-rendre-je peu”

« Je lui en rendrai un peu »

(34a.) *neqqim snat sswayee* (184)

« nous+s’asseoir+P. deux heures »

« Nous sommes restés deux heures »

(35a.) *zik-nni, yeswa eecra şurđi* (208)

« autrefois, il+coûter+P. dix sous »

« Autrefois, cela coûtait dix sous »

En effet, dans des situations d’interaction à visée argumentative, une certaine forme d’insistance-affirmation peut se manifester par une reprise pronominale de l’expansion autonome alors que cette dernière est mise en relief en tant que thème. Les phrases ci-dessus peuvent ainsi devenir comme suit :

(33b.) *cuya, ad as- t- rrey.*

“peu, P.o.. à lui-le-rendre+je

« Si c’est par petite quantité, je lui en rendrai »

(34b.) *snat n sswayee, neqqim -itent*

« deux heures, nous+s’asseoir+P.-les

« Nous sommes bel et bien restés deux heures »

(35b.) *zik-nni, eecra şurdi, yeswa -ten.*

« autrefois, dix sous, il+coûter+P.-les »

« Autrefois, il valait bien dix sous »

La mise en valeur de ces expansions en tant que thème et leur reprise par un pronom illustre bien la difficulté qu’il y a à les distinguer de l’expansion objet. C’est, sans doute, ce qui a amené certains grammairiens à parler de compléments essentiels de lieu, de temps, de mesure... pour la langue française.

La difficulté de cerner et d’analyser ces expansions est d’autant plus ardue qu’elles présentent des similitudes, d’une part, avec l’expansion objet, et, d’autre part avec les expansions circonstancielle. Au niveau formel, les limites entre elles et l’expansion objet s’estampent ; du point de vue du sens, elles sont très largement assimilables aux expansions circonstancielle.

Pourtant, en dépit de cette confusion, le recours à la valence verbale (au moyen de laquelle sont distinguées les fonctions syntaxiques en fonctions spécifiques et non spécifiques) permettra d’y voir plus clair et de cerner les expansions en question. Ainsi, excepté le verbe *sew* « coûter, valoir » dont l’expansion est spécifique et est plus au moins ressentie comme expansion objet mais elle penche, sémantiquement, plutôt vers les circonstants, la situation se présente différemment avec les autres expansions. Celles-ci, contrairement à l’expansion objet, sont non spécifiques en ce sens qu’elles peuvent être expansions de toute sorte de verbe. Une unité comme *cuya/cwiṭ* « peu » peut déterminer un verbe transitif, comme dans (36)

(36) *yečča* *cuya*

« il+manger+P. peu »

« Il a mangé peu / il en a mangé peu »

ou un verbe intransitif :

(37) *yeqqim* *cuya*

« il+rester/s'asseoir+P. peu »

« Il est resté / s'est assis un peu »

A cette différence établie sur la base de la spécificité et de non spécificité, s'ajoute l'autre aspect relevant de la valence qu'est le schème actanciel du verbe noyau. Si l'expansion objet constitue un actant du verbe, les expansions de mesure et de quantité, elles, relèvent des circonstants.

3.2.2.1. L'expansion autonome est-elle une fonction syntaxique ?

Pour répondre à cette question, il faut vérifier si l'expansion autonome répond ou non aux critères définitoires comme énoncés plus haut. Cette question est, néanmoins, loin d'être simple comme en témoigne le fait qu'elle divise les linguistes. Ces derniers, bien qu'appartenant à un même paradigme théorique, à savoir le fonctionnalisme, apportent des réponses divergentes. Nous commencerons par la position d'A. Martinet (1985 :172), qui dit à ce sujet : « *nous ne parlerons pas de fonction lorsque la variété des rapports entre les monèmes de l'énoncé ressort de la valeur même de ces monèmes, c'est-à-dire là où nous avons parlé d'autonomie syntaxique. Plus exactement, il faut, pour qu'on puisse identifier une fonction, qu'elle se manifeste de façon formellement perceptible* ». Et à la suite d'A. Martinet, J. M. Builles (1998 : 341) adopte la même attitude : « *Lorsqu'une unité jouit de l'autonomie syntaxique dans une phrase (demain, dans il arrive demain), on ne considère pas cette relation comme une fonction, car on considère qu'elle ne présente pas de signifiant* ». Autre est le point de vue développé par D. Costaouec et F. Guérin (2007 :186-187). Selon eux toute expansion nominale facultative et non spécifique, précisant le cadre situationnel d'un procès qu'elle soit introduite directement (expansion autonome) ou par un relateur (expansion autonomisée) est considérée comme étant une fonction circonstancielle. La connexion directe est prise pour le signifiant de la fonction. Pour ces deux auteurs, l'absence de marque formelle est aussi un procédé syntaxique

indiquant une fonction au même titre que la position, le changement du signifiant et la présence d'un indicateur de fonction. Ceci apparaît nettement quand ils disent que « *la relation entre deux classes d'unités peut également s'établir sans procédé spécifique. Cette absence de marquage suffit à identifier la relation par contraste avec les autres relations marquées* ». (idem :166).

Avec une telle analyse, ne sommes-nous pas face à une entorse faite à la définition de la fonction qui considère cette dernière comme unité douée d'une forme et d'un contenu ? La notion de signifiant zéro peut-elle être étendue même aux fonctions ? Il est évident que cela ne peut être valable que si une fonction est identifiable formellement et qu'elle ne se présente sans marque formelle que dans certains contextes. Ce qui n'est pas le cas de l'expansion autonome. En fait, avec une telle expansion, nous nous trouvons face à un embarras. Car, entre l'expansion autonome et son noyau existe bien un rapport comportant des effets de sens de nature circonstancielle malgré l'absence de signifiant. En effet, en dépit du fait que la connexion directe ne soit pas le propre de l'expansion autonome (cela concerne également l'expansion objet et l'expansion interne), l'absence de marque formelle (ni fonctionnel, ni position particulière) allant de pair avec une grande latitude de déplacement, l'expansion autonome participe à la communication en tant qu'expansion non spécifique ne relevant pas de la valence verbale. Cependant, avec des effets de sens sans signifiant, nous préférons rester cohérent avec la définition retenue de la fonction, plus haut, et parler d'expansion autonome assumant un rôle (pas une fonction) circonstanciel.

3.2.3. L'expansion interne

Il existe une autre expansion qui mérite, elle aussi, d'être désignée par expansion directe parce qu'elle se rattache directement à son point d'incidence. Nous illustrons à l'aide de l'exemple suivant.

(38) *lhan tikli n yirgazen* (30)

« marcher+P.+ils marche de E.A.+hommes »

« Ils se sont comportés en hommes »

sémantique est plus qu'évidente, car il est pour le moins malaisé de saisir avec rigueur et précision les affinités sémantiques qui existent entre les dérivés et les verbes correspondants. A ce sujet, L. Galand (2010 :242) a écrit ceci : « *utile et sans doute indispensable, le critère fourni par la sémantique n'est, pourtant, ni précis, ni objectif : « coup », « sommeil » sont-ils les noms verbaux de « frapper », « dormir » ? Pourquoi ne pas retenir aussi « choc » et « léthargie » ?* ».

Et malgré ces difficultés, l'on parvient toujours à identifier le nom verbal en tant qu'expansion interne parce qu'il existe bien des critères identificatoires et définitoires de cette expansion. Nous tenterons maintenant de mettre en exergue ces critères, qui sont aussi bien formels que sémantiques. Ceux-ci nous permettront d'appréhender avec précision et rigueur le rapport syntaxique qui s'établit entre l'expansion interne et le syntagme prédicatif verbal et par là-même savoir si on a affaire à une fonction syntaxique ou une simple détermination.

Commençons par l'aspect formel. L'expansion interne consiste en un nom à l'état libre postposé au noyau verbal. Cette expansion ne connaît pas de substitution pronominale, et elle doit, en outre, être nécessairement déterminée par d'autres expansions auxquelles elle sert de point d'incidence (cf. M. Imarazen, 2012 : 125). En effet, en tant que nom, elle reçoit une des expansions déterminant le nom, à savoir le complément déterminatif, l'épithète ou une expansion prédicatoïde. C'est ce que nous allons voir avec les exemples suivants :

- (38) *lhan tikli n yirgazen* (30)
« marcher+P.+ils marche de E.A.+hommes »
« Ils se sont comportés en hommes »

Dans (38) l'expansion interne est déterminée par un autre nom via la préposition *n* « de », c'est ce que désigne la tradition par complément du nom ou encore complément déterminatif. Afin de rendre plus clairs nos propos au sujet des autres déterminations de l'expansion interne, nous empruntons des exemples à M. Taifi (2006)⁴¹.

⁴¹ Ce type d'exemples ne figurent pas dans notre corpus, mais on peut facilement les attester auprès de locuteurs kabylophones, surtout les monolingues.

(40) *la iteddu tawada taneffrayt*

« actu. Il+marcher+A.I. action de marcher tordue »

« Il a une démarche tordue »

(41) *la iteddu tawada iferyen*

« actu.il+marcher+A.I. action de marcher être tordue+part.prét. »

« Il marche une marche étant tordue (il marche de façon tordue) »

(42) *la iteddu tawada tefrey*

« actu. il+marcher+A.I. action de marcher être tordue+P. »

«Il marche une marche tordue (il marche de façon tordue) »

Dans les exemples précédents, l'expansion interne est tour à tour déterminée par un adjectif-épithète, un prédicatoire verbal à la forme participiale et un prédicatoire verbal à la forme personnelle.

Néanmoins, il est à signaler que les procédés formels que nous venons d'énumérer comme étant caractéristiques de l'expansion interne ne font pas l'unanimité parmi les berbésisants qui ont eu à se pencher sur la question. Dans une correspondance personnelle⁴², L. Galand n'adhère pas à l'analyse que nous venons de développer ci-dessus. Son point de vue est, du reste, apparu déjà dans (Galand, 2010 : 247). Ainsi, en reprenant l'exemple suivant de Goldenberg

(43) *afham, fehmeɣ.*

« compréhension comprendre+P.+je »

« Pour ce qui est de comprendre, j'ai bel et bien compris »

L. Galand a analysé le nom antéposé *afham* «le fait de comprendre» en tant qu'expansion interne. Il est à remarquer qu'il n'a pas mis de virgule entre le nom *afham* et le verbe *fehmeɣ*. Selon lui, il a voulu respecter la graphie de Goldenberg, qu'il croit être exacte, car elle signifie probablement qu'il n'y a pas de pause entre le nom verbal et le verbe. L'autre argument sur lequel s'est basé L. Galand pour considérer le nom *afham*, même antéposé, comme expansion interne c'est le fait qu'il ne puisse pas être repris par un pronom personnel affixé au verbe. L. Galand ne considère pas, en outre,

⁴² E-mail que nous avons reçu le mois de juin 2013

que l'expansion interne doit être, obligatoirement, déterminée par l'une des expansions que nous avons signalées ci-dessus. Par conséquent, il est tout à fait clair que nos avis divergent au sujet des critères formels qui fondent la spécificité de l'expansion interne. Pour notre part, nous croyons que l'expansion interne est toujours postposée et est obligatoirement déterminée par l'une des expansions évoquée plus haut comme illustré dans les exemples (40), (41), et (42)⁴³. Donc, nous pensons qu'il est impossible d'avoir un syntagme prédicatif verbal suivi d'un nom verbal seul, sans rupture intonative, en tant qu'expansion interne. Dans le même sens que la position que nous défendons, M. Taïfi (206 : 243) déclare même l'agrammaticalité des constructions suivantes.

(44a.) *yerwel tarewla*
 « il+fuir+prét. le fait de fuir »
 « il a fuit la fuite »

(45) *yekrez takerza*
 « il+fuir+P. le fait de labourer »
 « il labourer le labour »

Nous nous accordons entièrement avec M. Taïfi quant à l'agrammaticalité de telles constructions. En revanche, nous pensons que si la prosodie intervient par une pause entre le verbe et le nom d'action verbal (laquelle pause sera matérialisée par une virgule à l'écrit) de telles structures retrouveront leur plénitude grammaticale, et à ce moment-là le nom verbal sera un indicateur de thème différé. Ce qui ne manque pas bien sûr d'avoir des retombées sur le niveau sémantique.

(44b.) *yerwel, tarewla*
 « il+fuir+P., le fait de fuir »
 « Il a fuit, pour ce qui est de la fuite = il a bel et bien fuit »

Faut-il également préciser qu'un tel énoncé est plutôt rare en comparaison à la structure à dislocation à gauche du nom verbal qui est plus fréquente. Ceci étant dit, il est à signaler qu'avec des verbes transitifs ayant un nom verbal qui, par glissement de sa valeur, correspond aussi bien au nom d'action qu'au nom concret, un énoncé constitué d'un tel verbe et de ce type de dérivé nominal est non seulement possible mais correcte

⁴³ C'est le même point de vue que défend, également, K. Nait Zerrad (2004 : 134)

du point de vue grammatical ; avec cette précision importante que le nom postposé doit être interprété comme un nom concret qui assume la fonction objet comme dans cet exemple :

- (46) *yeswa tissit*
« il+boire+P. la boisson »
« Il a bu de l'alcool »

Après l'examen du cas de postposition du nom verbal, revenons au cas de sa mise en valeur par son déplacement à gauche. Nous reprenons l'exemple (43) de Goldenberg cité par L. Galand (idem)

afham fehmeɣ.

Commençons par l'orthographe. De notre point de vue, pour qu'un tel énoncé soit une phrase (assurer la plénitude et l'autonomie syntaxiques), la virgule (pause à l'oral) doit impérativement être notée, car dans le cas contraire, on aurait affaire à une construction relative sans principale. Par conséquent et en vertu du raisonnement développé plus haut, à savoir la nécessité pour le nom verbal d'être postposé et l'obligation de sa détermination par une expansion, nous pensons que le nom *afham* « fait de comprendre » est ici un indicateur de thème. Notre analyse est, par ailleurs, corroborée par le contenu sémantique de la relation syntaxique s'établissant entre cette expansion et son point d'incidence. Postposé et déterminé, le nom verbal assume la fonction d'expansion interne dont le signifié est de nature circonstancielle exprimant la manière, alors que, quand il est antéposé, la relation syntaxique ne présente ni les marques formelles, ni la même valeur axiologique.

L'autre critère formel dont s'est servi L. Galand à l'appui de son analyse est l'impossibilité pour le nom *afham* d'être repris par un pronom affixe de verbe. En effet, un nominal en tant qu'indicateur de thème correspondant à l'une des expansions du noyau prédicatif peut (et pour certaines d'entre elles c'est une obligation) être repris par un anaphorique pronominal, il en va autrement quand l'indicateur de thème est fait d'un nom verbal. Ainsi dans (47)

- (47) *afham, fehmeɣ -t*
« compréhension, comprendre+P.+je-le »
« Le fait de comprendre, je l'ai bien compris »

Dans cette phrase, le pronom affixe de verbe *t* « le » ne peut être une reprise du nom verbal *afham*, une telle interprétation se heurterait à l'agrammaticalité de la construction. En revanche, une telle structure est tout à fait correcte avec cet affixe assumant la fonction objet, donc ne reprenant en rien le nom verbal anticipé qui, lui, est indicateur de thème. Nous illustrons ceci par l'exemple suivant :

- (48) *aşunu, tşunun -t*(128)
 « le fait d'entretenir, entretenir+A.I+ils-le »
 « Pour ce qui est de l'entretien, ils l'entretiennent (en parlant du bétail) = ils s'en occupent convenablement »

Toutefois, à en croire M. Taïfi (idem : 245) les choses se présentent différemment dans le tamazight du Moyen Atlas marocain. C'est ce qu'affirment ces propos de ce berbérisant quand il écrit que « *le complément interne peut être repris par une anaphore* ». Nous reprenons deux de ses exemples.

- (49) *azerruy, izri -t*
 « le passage, il+passer+P.-le »
 « Le passage, il l'a passé »

- (50) *tarewla, irwel -itt.*
 « la fuite, il+fuir+P.-elle »
 « La fuite, il l'a fuie »

Dans ces exemples de M. Taïfi, la construction dans laquelle l'objet de la phrase neutre est déplacé à la position frontale ne diffère pas de celle où il y a déplacement du complément interne. Les deux expansions devenant indicateur de thème et sont reprises par un pronom affixe. A noter qu'en tamazight du Moyen Atlas, l'objet disloqué à gauche est obligatoirement repris par une anaphore grammaticale, alors que le complément interne disloqué peut ne pas être repris. C'est pourquoi, l'exemple (51) est considéré agrammatical par M. Taïfi (ibid.).

- (51) *ayrum, yečča.*
 « pain, il+manger+P. »
 « Le pain, il(en) a mangé »

Pour avoir un énoncé grammaticalement correct l'apparition d'un pronom personnel affixe de verbe est obligatoire

- (52) *ayrum, yečča -t*
« pain, il+manger+P.-le »
« Le pain, il l'a mangé / il en a mangé »

Il faut souligner qu'en kabyle l'adjonction de l'affixe n'est pas du tout obligatoire. Autrement dit, l'énoncé est correct avec ou sans le pronom de reprise. Mais au plan sémantique et stylistique, les deux constructions pourraient présenter des nuances. Syntactiquement, la différence est nette. La fonction objet assumée par le pronom affixe dans (52) ne figure pas dans (51).

L'expansion interne présente les caractéristiques définitoires des fonctions syntaxiques parce qu'elle a un signifiant et un signifié. Son signifiant se matérialise par un certain nombre de spécificités qui nous permettent son identification. L'expansion interne est reconnaissable aux caractéristiques suivantes :

- la postposition,
- le nom qui l'assume est un nom verbal du prédicat,
- ce nom est à l'état libre,
- elle ne peut pas être assumée par un pronom,
- le nom en tant qu'expansion interne doit nécessairement être déterminé par une des expansions du nom que sont l'expansion nominale déterminative, l'épithète et l'expansion prédicatoïde, qu'elle soit verbale ou non verbale.

Au point de vue de la valence verbale, l'expansion interne est une fonction non spécifique en ce qu'elle peut déterminer tout type de verbes : transitifs, intransitifs, réversibles, verbes d'action et verbes d'état. Ceci est rendu possible par le fait que le système de dérivation en berbère permet de faire dériver, de chaque verbe, un nom verbal.

La valeur sémantique du rapport syntaxique qu'établit cette expansion avec le syntagme prédicatif, et en nous référant à la distinction faite par L. Tesnière (1988 :127-128) entre actants et circonstants, fait d'elle une fonction nettement circonstancielle exprimant la manière et/ou la comparaison.

3.3. Les expansions indirectes

Les expansions nominales indirectes sont celles qui sont rattachées à leur point d'incidence par un fonctionnel. Traditionnellement, elles se répartissent entre complément d'objet indirect et compléments prépositionnels. S'en tenir au seul aspect formel revient à réunir toutes les expansions introduites par un fonctionnel sous l'appellation d'expansions indirectes ou d'expansions autonomisées. Telle est l'analyse adoptée par M. Mahmoudian (1976 : 216), récusant ainsi la distinction entre complément d'objet indirect et compléments circonstanciels. C'est pourquoi, il considère que « Paul » et « Orly » dans (53) et (54) correspondent à une même fonction et que les phrases dans lesquelles elles figurent sont de même construction syntaxique.

(53) Elle a laissé son journal à **Paul**.

(54) Elle a laissé son journal à **Orly**.

L'analyse retenue par S. Chaker (1983 : 280-282), est similaire à celle de M. Mahmoudian. Il a réuni sous l'appellation d'expansions nominales indirectes toutes les expansions reliées au prédicat au moyen d'un indicateur de fonction.

Si, par contre on va au-delà de l'aspect formel (présence d'un fonctionnel) pour tenter d'appréhender ces expansions en considérant leur possibilité ou leur impossibilité à être pronominalisées et la valeur signifiée de la relation syntaxique qui les rattache à leur point d'incidence, un syntagme émerge du lot avec ses particularités. Le syntagme en question est celui déterminant le noyau prédicatif via le fonctionnel *i* « à / pour ».

3.3.1. La fonction dative

La tradition la désigne par “complément d'objet indirect”. Les particularités de ce syntagme, qui le distinguent des expansions circonstanciels, sont relevées dans le cadre de la linguistique moderne, avec des dénominations différentes. A. Martinet (1988 : 164-165 et 173) et J. M. Builles (1998 : 346) – deux linguistes fonctionnalistes – optent pour la dénomination de fonction dative. D. Costaouec et F. Guérin (2007 : 185-186), fonctionnalistes, eux aussi, choisissent l'appellation de « fonction objet second » ou « fonction spécifique seconde ». La fonction dative est dite spécifique en ce qu'elle n'est compatible qu'avec certains verbes. A. Martinet (idem) distingue cette fonction

des autres fonctions spécifiques indirectes (à différencier des fonctions indirectes non spécifiques, c'est-à-dire les circonstancielles) par le fait que le fonctionnel « à » en français s'amalgame avec les pronoms de la troisième personne (singulier et pluriel) en *lui* et *leur*, contrairement aux fonctions avec lesquelles le même fonctionnel n'est pas amalgamé avec le pronom, qui prend dans ce cas la forme dite tonique. C'est ainsi que dans ces exemples figurant dans *Grammaire Fonctionnelle du Français* à la page 165.

(55) Cette intervention a nui à ma **sœur**. ———→ Elle **lui** a nui.

(56) Je pense à ma **sœur**. ———→ Je pense à **elle**.

Le lexème (à ma) *sœur* et le pronom *lui* dans (55) assument la fonction dative alors que *sœur* et *elle* dans (56) sont considérés comme des expansions indirectes. En plus de cet aspect formel, les auteurs de la G.F.F précisent que la valeur axiologique distingue également cette fonction des autres indirectes. Sa valeur centrale est celle d'attribution. D.Costaouec et F. Guérin (ibid. : 185 et 186), quant à eux, notent que la fonction objet second ou spécifique seconde indique la troisième expansion nominale par un verbe trivalent. C'est une fonction spécifique et non itérative. Le signifiant de cette fonction (pour le français) consiste en « *l'emploi d'un monème connecteur prépositionnel lorsque la troisième expansion est un nom ou un changement de signifiant lorsque c'est un pronom* ».

P. Le Goffic (2008 : 291), comme désignation de cette fonction, opte pour la dénomination de complément indirect essentiel, non sans rappeler le foisonnement terminologique inhérent à cette fonction : objet indirect, objet second, complément d'attribution... Il a évoqué par ailleurs « *le problème des limites entre compléments indirects essentiels et complément indirects accessoires (circonstanciels)* »

Si nous avons procédé au rappel des diverses analyses développées par plusieurs linguistes, c'est pour souligner toute la difficulté qu'il y a à délimiter de façon rigoureuses et précise cette fonction que désigne la tradition par complément d'objet indirect. Il est également non moins difficile de trouver une dénomination satisfaisante, et pour cause, tous les termes utilisés ne sont pas tout à fait adéquats à la réalité de la fonction en question.

- *Complément indirect* ne peut être spécifique au nom du syntagme *i + nom*, car l'épithète "*indirect*" englobe toute expansion introduite par un fonctionnel, sans

omettre de dire que cela ne concerne que le signifiant de la fonction c'est-à-dire le procédé formel qui en est la marque.

- La désigner par *objet indirect*, c'est se retrouver face à une contradiction avec les verbes non objectifs qui peuvent recevoir une telle expansion, comme le verbe nuire de l'exemple ci-dessus. C'est le cas aussi des verbes jouant le rôle prédicatif dans les phrases suivantes :

(57) *ħulfay i ssemm* (78)

« sentir+P.+je pour venin »

« J'ai senti le venin »

(58) *ad brun i yizgaren* (168)

« P.m. lâcher+ils pour E.A.+bêtes »

« Ils font / feront sortir les bêtes »

- Les formules *objet second* ou *fonction spécifique* seconde ne sont guère meilleures étant donné que celles-ci ne pourraient convenir qu'aux verbes dits trivalents à l'instar de ceux qui sont noyaux dans ces phrases :

(59) *ad yefk aksum-nni i wakli* (74)

« P.m. il+donner viande-en question pour E.A.+esclave »

« Il donnera (rait) la viande à l'esclave »

(60) *ad d- yessiwel timucuha i warraw -is* (118)

« P.m. P.o. il+raconter contes à E.A.+enfants-ses »

« Il raconte des contes à ses enfants. »

(61) *ttekksen aglim i lmal* (188)

« enlever+A.I.+ils peau aux bêtes »

« Ils écorchent les bêtes »

(62) *ad tdeqqr tmejtut leewayed i warrac* (278)

« P.m. elle+jeter E.A.+femme friandises pour E.A.+enfants »

« La mariée distribue des friandises en les jetant aux enfants »

Il est à relever, en outre, que cette expansion est également compatible avec les verbes réversibles, qui, sans aucune modification formelle, peuvent être, selon que leur premier actant est agent ou patient, transitifs ou intransitifs.

(63) *ad as-nnden i tzemmut* (244)

“ P.m. lui-entourer à E.A.+olivier ”

« Ils entourent l’olivier »

Nous avons même relevé un cas où cette expansion (ce qui ne signifie pas qu’il s’agit de la même fonction) détermine un prédicat non verbal.

(64) *seddaw teerict, d addaynin i yizgaren* (286)

“ sous E.A.+souponte, c’est étable pour E.A.+bœufs ”

« L’étable est sous la soupente »

Revenons à la dénomination et à la caractérisation de l’expansion introduite par le fonctionnel *i* « à, pour ». Pour notre part nous suivons A. Martinet (1988 : 173, 174) en optant pour la dénomination de fonction dative. Mais il faut signaler que, comme précisé par D. Costaouec et F. Guérin (idem : 186), le terme de datif vient des langues comme le latin où les fonctions sont marquées par des connecteurs casuels. D’où la désignation de cette fonction qui fait l’objet de notre propos dans ces langues par le cas datif.

Au plan du signifiant, la fonction dative est marquée par le fonctionnel *i* « à, pour » suivi d’un nominal à l’état d’annexion. Cet état d’annexion relève de la morphologie dès lors que l’indicateur de fonction suffit à établir le lien syntaxique. L’expansion assumant la fonction dative est postposée. La substitution pronominale s’opère par un pronom personnel affixe de verbe. Ce substitut peut être antéposé ou postposé selon la présence ou l’absence d’un certain nombre de satellites du verbe (le préverbe *ad*, la particule de négation) de certains subordonnants, et en contexte de proposition relative. A noter également que les pronoms de la troisième personne du singulier tout comme ceux du pluriel changent de signifiant pour assumer cette fonction (*netta / nettat* « il / elle » passent à *-as, nutni, nutenti* « ils / elles » deviennent *- asen (t)*).

Au niveau axiologique, la valeur centrale de la fonction est celle d'attribution. L'expansion assumant la fonction dative représente généralement le bénéficiaire, défini par M. Riegel et al. (2009 : 237) comme étant « *l'être animé affecté par les retombées positives ou négatives du procès, qui est souvent un transfert dans ou hors de son domaine de possession ou de sa sphère personnelle* ». En effet cette fonction représente un actant et exprime par là un rôle sémantique. L'actant en question peut être animé ou inanimé. Il est animé dans (65)

- (65) *zellun- t i umuđin* (184)
 « égorger+A.I.+ils-le pour / à E.A.+malade »
 « On le sacrifie pour (guérir) une personne malade »

Mais il est inanimé dans (66)

- (66) *ad yerr tagersa i tsilet* (144)
 “ P.m. il+rendre soc à l'age”
 « Il fixe le soc à l'age ».

Cependant, il est nécessaire de nuancer la valeur attribuée à cette fonction, car il ne s'agit pas toujours d'un bénéficiaire, loin s'en faut. En fait, le rôle sémantique que représente la fonction dative est dit bénéficiaire, certainement, par simple commodité et par une certaine généralisation abusive. Du moment que l'actant qu'indique cette expansion peut être concerné à son détriment, on pourra alors parler de maléficiaire selon la formule de D. Costaouec et F. Guérin (idem : 194). L'exemple qui suit illustre le cas où l'actant est concerné à son détriment.

- (67) *tenya -as xemsa tyuzad i tğaret-is* (156)
 “ elle+tuer+P.-lui cinq poules à E.A.voisine-sa”
 « Elle a tué cinq poule de sa voisine »

A travers cet exemple, il apparaît nettement que l'on ne peut, en un tour de main, comme le fait la tradition, qualifier de complément d'attribution la fonction dative. Et en l'occurrence, pour le cas présent, il s'agit plutôt d'un complément de privation tel que proposé par M. Wilmet (2010 : 504). Ceci étant dit, il est impératif de souligner que « *le sens particulier du syntagme formé grâce à la fonction dépend du sens des unités reliées et de l'opération indiquée par la fonction* » (D. Costaouec et F. Guérin,

idem : 179). En effet, certains cas ne signifient ni attribution, ni privation, comme dans (68)

(68) *ttesriihen i waman* (28)

« lâcher+A.I+ils à / pour E.A.+eaux »

« Ils déversent l'eau (en direction des jardins) »

Il en est de même dans (69)

(69) *hedrey i lħenni* (252)

« être présent+P.+je à le henné »

« J'ai assisté à la cérémonie d'imposition du henné »

Toutefois, selon que l'actant est animé ou inanimé, la donne peut changer. Si à la place de l'eau, dans (68), on avait un oiseau ou un autre animal en captivité, il est évident que la fonction indiquerait le bénéficiaire. Cela veut dire que face à la diversité d'effets de sens que peut présenter une fonction syntaxique en fonction des termes mis en relation (noyau et son déterminant), il n'est pas toujours possible de trouver une désignation unique qui conviendrait aux différents rôles sémantiques qu'assume le participant à travers l'expansion. Par voie de conséquence, il y a tout lieu de rejoindre la position d'A. Martinet (1988 : 174), quand il dit que - pour le cas du français - « *c'est donc, beaucoup plus que sa valeur, les formes pronominales datives lui et leur qui font l'unité de la fonction* ». En kabyle aussi, l'on peut trancher la question dans le même sens qu'A. Martinet et considérer ainsi comme fonction dative, l'expansion indirecte introduite par le fonctionnel *i* «à», laquelle expansion peut être assumée par un substitut personnel affixe de verbe, à savoir *as* «lui» et *asen / asent* «leur». Nous verrons plus loin que dans certaines de ces occurrences, ce syntagme fonctionnel ne peut pas être remplacé par un pronom. Parfois, le pronom et le syntagme en question coexistent dans la même phrase. Quelle analyse faudrait-il adopter ? Qui du pronom ou du nom assume la fonction dative ? Assument-ils la même fonction. Avant de tenter de répondre commençons par un exemple.

(70) *ad as-yini, imir-n, i ugezzar-nni* (72)

« P.m. lui-dire, moment-là, à E.A.+boucher. »

« Il dira, à ce moment-là, au boucher »

Dans cette phrase, se sont réunis le syntagme fonctionnel *i ugezzar* « au boucher » et le pronom qui est censé être son substitut personnel *as* « lui ». Les berbérisants qui ont eu à se pencher sur de tels cas, ont proposé des analyses divergentes. Dans un article consacré aux phénomènes de reprise, L. Galand (1975 : 172), en traitant de ce qu'il appelle « complément d'attribution », a intégré dans ce qu'il considère comme de la redondance cette possibilité qu'un verbe puisse être suivi et d'un substitut personnel et d'un syntagme fonctionnel comme dans cet exemple chleuh utilisé par ce berbérisant afin d'illustrer ses propos.

- (71) *nniy -as i urgaz.*
 « dire+P.+je-lui à E.A.+homme »
 « J'ai dit à l'homme »

Autrement dit, une et même fonction est assumée concomitamment par un pronom et un nom. Abordant ce même phénomène de « redondance », dans le dialecte rifain, K. Cadi (2006 : 152) analyse le syntagme à fonctionnel *i* et le substitut personnel affixe de verbe comme un argument discontinu car représentant ce qu'il appelle le même rôle thématique (celui de bénéficiaire) conformément au principe de non redondance fonctionnelle. En somme, cette analyse est similaire à celle qu'il a développée concernant le sujet (nous l'avons évoquée dans le chapitre II, pages : 36-37). La cooccurrence du pronom personnel régime indirect et du syntagme fonctionnel (*i* + nominal) est aussi attestée dans d'autres dialectes berbères. F. Bentolila (1981 : 265) le signale dans le parler des Ait Seghrouchen (Maroc-Central)

- (72) *ur tqDid ad as tinid i umDak^wlNs⁴⁴...*
 « ne tu+pouvoir P.m. lui-tu+dire à E.A.+ami-ton »
 « Ne pourrais-tu pas lui dire, à ton ami... »

La même cooccurrence est attestée par M. G. Kossmann (1997 : 253) dans le parler de Figuig :

- (73) *yuc -as i yemma rriyalat*
 « il+donner+P.-lui à ma mère argent »
 « Il (lui) a donné l'argent à ma mère »

⁴⁴ Cet exemple de F. Bentolila est repris ici avec la transcription de l'auteur du fait que nous ne sommes pas sûrs au sujet de la notation ou non de la voyelle zéro. Avec la transcription que nous avons adoptée, on aura : *ur tqdeddiq ad as-tinid i umeddakel-nnec.*

Pour cet auteur, il s'agit de la même fonction qui se manifeste à la fois par le pronom affixe et le syntagme à fonctionnel.

S. Chaker et A. Mettouchi ont développé une analyse différente de celles exposées ci-dessus. Ils considèrent le substitut personnel comme l'élément qui assume la fonction dative, alors que le nom introduit par le fonctionnel *i* « à / pour » est analysé comme une expansion référentielle. Cette position est défendue par A. Mettouchi (2006-2007 : 39) avec cet exemple :

(74) *ğġan -as ayla-s i uwayezniw*

“laisser+P.+ils-lui part-sa à E.A.+ogre”

« Ils laissèrent (à lui) sa part à l'ogre »

S. Chaker (1983 : 291) a opté, lui aussi, pour cette analyse quand il a illustré la possibilité d'avoir un énoncé à trois expansions référentielles comme (75)

(75) *yefka -as -tt ufaktur tebrat -nni i gma.*

“ il+donner+P.-lui-la E.A.+facteur E.A.+lettre-la à frère+mon

« Il la lui a donnée, le facteur, la lettre à mon frère »

Opter pour une telle analyse signifie clairement que, dans ce cas, l'expansion référentielle (complément explicatif) est définie sur la base de sa coréférence en tant qu'élément lexical explicitant un élément grammatical de grande extension (unités dont le référent est extrêmement vague). Du coup, les aspects formels (procédé matérialisant la fonction) sont sinon évacués, au moins, mis au second plan. Il est assez délicat de désigner par expansion référentielle, aussi bien des expansions introduites par un fonctionnel et celles qui ne présentent pas ce dernier comme c'est le cas avec les expansions reprenant l'indice de personne du verbe ou le pronom affixe de verbe en tant que fonction objet. Pourtant, même au plan formel, la différence est beaucoup plus apparente qu'effective. Car, en toute rigueur, l'état d'annexion du nom n'est rien d'autre qu'un indicateur de fonction même si à la différence des autres fonctionnels (prépositions) son signifiant est amalgamé au nom dont il indique la fonction. Du fait que dans le cas du syntagme qui nous intéresse c'est le fonctionnel *i* « à / pour » qui est l'indicateur de relation, l'état d'annexion devient un fait de morphologie au sens fonctionnaliste du terme, c'est-à-dire une variation formelle non significative. Par ailleurs, au niveau sémantico-référentielle, nous ne voyons pas ce qui pourrait justifier

le refus de désigner cette expansion par expansion référentielle dès lors qu'une telle dénomination se focalise et met en exergue l'explicitation-précision d'un référent. Quant à savoir si cette expansion explicitant le référent du pronom affixe datif est une fonction ou une simple détermination, nous pensons qu'en vertu de l'analyse qui est la nôtre plus haut, celle-ci constitue également une simple détermination car le rôle actanciel est assumé par l'affixe, ce à quoi s'ajoute le fait qu'entre le substitut assumant la fonction dative et l'expansion à fonctionnel *i*, il ne peut s'établir qu'un seul type de rapport, celui d'explicitation du référent.

En plus de ces cas de cooccurrence du substitut affixe de verbe et du syntagme à fonctionnel *i* en tant qu'expansion référentielle, existent d'autres cas où cette cooccurrence n'induit pas la coréférence. C'est ce que nous allons voir avec cet exemple :

(76) *ad iyi-tefkeḍ yelli -k i mmi* (272)

“ P.m. me-donner+tu fille-ta pour fils+mon”

« Tu m'accorderas la main de ta fille à mon fils »

Un cas similaire est signalé par T. G. Penchoen (1973 : 67) dans le parler des Ait Frah des Aurès :

(77) *uciy -ak yelli i memmi-k*

“ donner+P.+je-à toi fille+ma à fils -ton”

« Je te donne ma fille pour ton fils ».

T. G. Penchoen apporte cette précision que l'on ne note ce phénomène que dans les circonstances quelque peu spéciales que constitue le don en mariage. Pourtant dans les textes d'A. Picard, nous avons relevé un cas qui n'a aucun lien avec ces circonstances spéciales.

(78) *ad as -id- brun i yizgaren* (232)

“P.m. lui-P.o.-détacher+ils pour E.A.+bœufs”

« Ils lui détachent les bœufs »

L'analyse à adopter face à de tels cas est loin d'être évidente. Le syntagme fonctionnel n'est pas une expansion référentielle déterminant le pronom affixe. Est-il possible d'avoir deux expansions assumant deux fonctions datives ou une même fonction

redondante dans une même phrase? Si une telle possibilité est admise, c'est admettre l'existence de contextes où la fonction dative échappe au principe de saturation qui concerne les fonctions appartenant à la zone centrale de l'énoncé. Par ces dernières, nous entendons celles qui sont impliquées par la valence verbale et représentant ainsi un participant prévu par le schème actanciel du verbe (désigné aussi par le terme d'argument du verbe dans d'autres paradigmes théoriques). En fait, l'expansion introduite par le fonctionnel *i* soulève le problème de la difficulté à poser des limites étanches entre actants et circonstants. Cette difficulté a été relevée depuis fort longtemps par L. Tesnière (1988 :127) à travers ces propos : « *A première vue, la limite entre actants et circonstants est nette. Mais à y regarder de près, on s'aperçoit qu'elle est délicate à fixer avec précision [...] le tiers actant présente déjà quelques caractéristiques de circonstant* ». Plus loin, dans un autre paragraphe (idem : 128), il précise que la distinction est claire dans les langues à cas, alors que celles où le datif est signalé par un fonctionnel, la confusion est réelle. Le kabyle, qui appartient à cette deuxième catégorie de langues, l'expansion à fonctionnel *i* est dans une zone caractérisée par une sorte de flottement entre une fonction représentant un actant du verbe et une fonction circonstancielle. Nous allons illustrer ceci par des exemples tirés du corpus, dans lesquels le noyau du syntagme à fonctionnel *i* assume ni plus ni moins une fonction circonstancielle.

(79) *ad yemger i yitij, ad yesserwet i yitij* (02)

« P.m. il+moissoner à soleil, P.m. il+dépiquer à soleil »

« Il moissonne et dépique sous le soleil »

(80) *ad bdun tamegra i tesmed* (160)

« P.m. commencer+ils moisson à E.A.+fraicheur »

« Ils entament la moisson tant qu'il fait frais »

(81) *ad t- ččen i yimekli* (160)

« P.m. le-manger+ils pour déjeuner »

« Ils le mangent (ront) au déjeuner »

(82) *tewæer i tuzzga* (200)

« elle être difficile+P. à traite »

« Elle est difficile à traire »

(83) *akken ara yaweđ mmi-s i zzwağ* ... (268)

« quand P.m. il+parvenir fils-son à mariage »

« Quand son fils est en âge de se marier »

Dans tous ces exemples, aucun des syntagmes fonctionnels ne représente un actant du verbe et aucun ne répond à la question *i wumi?* « à qui ? ». Mais le critère le plus décisif est l'impossibilité de la substitution pronominale. En effet, ce critère formel constitue une preuve tangible que tous ces syntagmes n'assument pas la fonction dative et que la relation syntaxique qui s'établit entre l'expansion nominale et son point d'incidence est de nature circonstancielle. Il est à remarquer, en outre, que dans les exemples (79) et (80), le fonctionnel *i* « à » peut bien être remplacé par *deg/di* « dans » sans que cela n'induisse une quelconque retombée sur la structure et le sens des deux phrases. Et en l'occurrence, nous avons affaire à deux fonctions circonstancielle : locative dans la première phrase, temporelle dans la deuxième. Dans le reste des exemples, il s'agit de la fonction circonstancielle destinative. Par ailleurs, un usage particulier du syntagme à fonctionnel *i* en tant que fonction circonstancielle est signalé par A. Rabhi (1995 : 144) dans le parler des Ayt-Mhend (Aokas), comme dans (84) et (85)

(84) *mi iwweđ i wexxam*

« quand il+arriver+P. à maison-sa »

« Quand il arriva chez lui »

(85) *di trey i lbir -nni*

« P.m. descendre à puits en question »

« Je descends dans le puits »

Si dans l'exemple (85) le *i* peut être considéré comme la réduction de la préposition *deg/di* « dans », ce n'est pas le cas du *i* de la phrase (84). Du reste, dans les autres parlers kabyles, un tel syntagme ne peut être introduit que par le fonctionnel *yer* « vers, en direction de, chez » (qui se réduit dans l'usage parlé à *ar*). Les différents usages du syntagme à fonctionnel *i*, que nous venons d'énumérer, montrent de façon claire qu'il

n'est pas toujours facile de faire le départ entre les fonctions appartenant à la zone centrale de l'énoncé et représentant un participant du verbe de celles, facultatives, qui présentent une valeur circonstancielle. Certes, le critère formel de la substitution pronominale s'avère efficace. Néanmoins, ce même critère ne présente aucune utilité quand il s'agit de différencier les cas où le syntagme fonctionnel constitue une fonction spécifique c'est-à-dire requise par la valence d'un verbe trivalent (exprimant le don, l'envoi, le dire...), des cas où elle apparaît, sans être spécifique, avec des verbes mono et bivalents. C'est sans doute ce genre de considération qui ont amené M. G. Kossmann (1997 : 249-250) à analyser le pronom affixe de verbe *ac* « à toi / te » comme circonstant dans la phrase suivante :

(86) *iny -ac ppa -c*
 « il+tuer+P.-te père-ton »
 « Il t'a tué ton père »

Ceci tient au fait que le verbe *eny* « tuer » requiert, selon les termes de Kossmann, deux arguments (actants ou participants) : le tueur et le tué, et que par conséquent, la troisième expansion (3^{ème} participant) n'est nullement impliquée par le sens du verbe. C'est pourquoi nous hésitons à parler de fonction spécifique au sujet de la fonction dative⁴⁵.

⁴⁵ Il est à signaler que F. Bentolila (1981 : 265), à la différence de M. G. Kossmann, analyse les deux expansions de l'énoncé suivant comme introduisant deux fonctions d'objet indirect :

iyres i uḥuli i eli
 « il+égorger+Prét. à mouton à ali »
 « il a égorgé un mouton a Ali »

Un énoncé de même structure et ayant le même verbe comme noyau prédicatif est analysé différemment par M. G. Kossmann (idem : 257)

yres -axdd ukk funas
 « égorge-nous à bœufs+E.A »
 « égorge pour nous le bœufs »

Selon cet auteur, c'est *ukk funas* « au bœuf » qui est l'objet indirect, alors que le pronom affixe est un objet indirect circonstanciel qui mentionne le bénéficiaire. Outre ce curieux mélange entre objet indirect et circonstanciel, il est difficile de comprendre sur quoi se fonde M. G. Kossmann pour voir dans le deuxième syntagme un objet indirect, surtout que la pronominalisation de celui-ci ne peut se faire qu'avec la préposition *di* « à (?) ». A moins si *di* est une variante combinatoire de *i* ? Et encore ! Si tel n'est pas le cas, rien n'incite à ne pas la considérer comme fonction circonstancielle.

yres -axdd di-s
 « égorge-nous à-lui »
 « égorge-le pour nous »

3.3.2. Les expansions indirectes circonstancielle

A l'exception d'une partie des expansions introduites par le fonctionnel *i*, plus précisément celles qui connaissent la substitution pronominale, qui assument la fonction dative, les reste des expansions indirectes sont liées à leur noyau par une fonction circonstancielle. Voyons ce qui définit la fonction circonstancielle. Selon D. Costaouec et F. Guérin (2007 : 186) « *La fonction circonstancielle introduit toute expansion nominale non requise par la valence du verbe [...]. Elle est non spécifique et facultative* ».

Au niveau signifié, une fonction circonstancielle fait référence au cadre situationnel : temps, lieu, mais aussi d'autres valeurs telles que la cause, l'instrument, la modalité..., selon le connecteur et les deux unités mises en relation.

Le procédé syntaxique matérialisant une fonction circonstancielle (sauf si l'on reconnaît à l'expansion autonome le statut de fonction) consiste en un monème connecteur (fonctionnel non propositionnel dans le cas d'une expansion nominale ou pronominale, fonctionnel propositionnel quand il s'agit d'un prédicatoïde). Généralement, on identifie une fonction circonstancielle à chaque fois qu'on identifie un fonctionnel avec un nouvel effet de sens propre à la relation ainsi établie. Néanmoins, à la suite de Ch. Clairis (2005a.: 66) certains linguistes fonctionnalistes, malgré la diversité des connecteurs et corrélativement plusieurs effets de sens, préfèrent parler de fonction circonstancielle au singulier. Car selon ce point de vue (cf. D. Costaouec et F. Guérin, idem : 187), par delà cette diversité des fonctionnels et des effets de sens, la relation syntaxique est la même. Par conséquent, selon eux, les différentes expansions nominales (ou pronominales) quelque soit l'indicateur de fonction, représentent toutes un seul type de fonction : non obligatoire (effaçable), non spécifique (non prévue par le schème actanciel du verbe) et déplaçable (bien que les latitudes de déplacement peuvent varier d'une expansion à une autre). A ces caractéristiques identificatoires, s'ajoute le caractère itératif de la fonction circonstancielle qui lui permet de se démultiplier librement autour d'un même noyau. Selon cette analyse, l'ensemble de ces spécificités fondent l'unicité de la fonction circonstancielle. Deux alternatives s'offrent donc à nous, une ou plusieurs fonctions circonstancielle. Laquelle choisir ? Si des linguistes de renommé internationale, qui ont grandement contribué à la théorisation de la

linguistique, défendent des positions différentes concernant cette question, c'est que les deux options peuvent être solidement étayées par des arguments.

Pour notre part, nous pensons qu'il est pour le moins difficile de faire l'impasse sur la diversité des fonctionnels et, partant, sur la diversité des effets de sens. Car à chaque changement de sens correspond un effet de sens particulier. Il va sans dire que les effets de sens sont actualisés aussi bien en fonction du connecteur qu'en fonction des unités mises en relation. D'où l'homonymie de certaines fonctions. De plus, parler de fonction circonstancielle au singulier en y incluant les expansions introduites par un fonctionnel et les expansions autonomes comme l'ont fait D. Costauvec et F. Guérin, tel que nous l'avons exposé plus haut, c'est ignorer entièrement le signifiant des fonctions. Est-il logique de les considérer comme une fonction unique, alors que dans un cas le signifiant consiste en un connecteur alors dans l'autre, c'est la valeur signifié de l'unité en expansion qui se charge d'indiquer la relation ? Par conséquent, nous pensons qu'il vaut mieux poser une fonction circonstancielle à chaque fois qu'il y a un fonctionnel avec un nouvel effet de sens, et continuer donc, à parler de fonctions circonstancielle au pluriel. Ci-dessous, nous tenterons de relever et d'illustrer les différentes expansions circonstancielle contenues dans le corpus. Mais il est à préciser qu'il n'est pas possible de procéder à un inventaire exhaustif de ces fonction car, d'une part, il est possible que certaines ne figurent pas dans le corpus ; d'autre part, il n'est pas aisé de mettre un nom sur toutes les nuances sémantiques qui pourraient être repérées.

3.3.2.1. Les fonctions spatiales :

Nombreux sont les fonctionnels qui peuvent marquer une fonction spatiale.

La fonction *yer* « à, vers » et *s* « à, vers ». Ces fonctionnels sont de valeur directionnelle :

(87) *ad t -id- ssufyen yer yejdi* (96)

«P.m. le-P.o.-faire sortir+ils vers E.A.+sable. »

« Il le (poisson) sortent de l'eau et le dépose sur le sable »

(88) *ad as-id- ttawin lehcic s axxam* (50)

«P.m. lui-P.o.-apporter+A.I.+ils herbe vers maison»

« On lui ramène de l'herbe à la maison»

Au point de vue axiologique, les deux fonctionnels sont équivalents, ils marquent tous les deux le déplacement. En revanche, au niveau signifiant, ils ne sont pas interchangeables. *s* introduit seulement une expansion nominale à initiale vocalique : un nom masculin à l'état libre, lequel nom ne peut être pronominalisé. Le fonctionnel *yer*; quant à lui, introduit tout type de nom (féminin, masculin) à l'état d'annexion (quoique morphologique), et est compatible avec les substituts personnels affixes de préposition, comme dans (89)

(89) *eerden ad qqimey yur-sen* (78)

« essayer+P.+ils P.m. rester+je chez-eux »

« Ils ont essayé de me retenir chez-eux »

A noter que la préposition *yer* présente des variantes. Elle devient *yur* (tout comme il peut rester inchangé) devant un substitut personnel comme dans l'exemple ci-dessus ; elle se réalise dans certains parlers par *eer*, *ar*, suivie de l'état d'annexion (ce qui le distingue de *ar* « jusqu'à »). Il est même des parlers comme ceux des At-Wasif où ce fonctionnel se réduit à *ur*. Faut-il également, signaler que cette fonction peut ne pas être marquée par un fonctionnel, dans certains parlers de la wilaya de Béjaïa, à l'instar de celui de Sidi Aïche. Ainsi, dans ce parler, au lieu de rendre la fonction par *s* « à, vers », comme dans (90)

(90) *ad iruḥ s axxam* (124)

« P.m. il+partir vers maison »

« Il rentre chez lui ».

on réalise cette phrase sans le fonctionnel

(91) *ad iruḥ axxam*

« P.m. il+partir maison »

« Il rentre chez lui »

Nous posons un fonctionnel zéro dans de tels cas, car cette absence de fonctionnel est impossible quand, à la place du nom à initiale vocalique, l'on a un nom à initiale consonantique ou un substitut personnel affixe de préposition. Par ailleurs, cette variante zéro du fonctionnel n'est possible que parce qu'entre le nom *axxam* à l'état libre « maison » et le verbe intransitif *ruḥ* « partir » le rapport ne peut être ambigu. Seule la fonction spatiale est possible.

La fonction *di/deg* « dans, à »

Dans A. Martinet et al. (1988 : 182) cette fonction est dénommée fonction spatiale inessive. L'indicateur de fonction se décline sous deux formes qui sont des variantes combinatoires. *Deg* devant un nom à initiale vocalique ou un pronom personnel affixe, *di* devant un nom à initiale consonantique.

(92) *lhut, yettuqet di tmedwin* (96)

« poisson, il+pulluler+P. dans E.A.+étangs »

« Le poisson pullule dans les étangs »

(93) *yas nesea akal deg uzayar, deg udrar...* (104)

« même si nous+posséder+P. terre dans E.A.+plaine, dans E.A.+montagne »

« Même si nous possédons des terres dans la plaine, à la montagne... »

(94) *kul ccedda, yella deg-s uksum* (76)

« chaque chapelet, il+exister+P. dans-la E.A.+viande »

« Chaque chapelet de viande contient de la viande »

La fonction *yef/ fell* « sur »

(95) *ad twaliḍ rsen yef wussu ifilku* (68)

« P.m. tu+voir poser+P.+ils sur E.A.+lit de fougère »

« Tu les (parties du corps d'un bœufs) verras exposées sur la fougères »

Ce fonctionnel impose l'état d'annexion au nom qui le suit. En synchronie, il ne se combine pas avec les pronoms affixes⁴⁶. D'où la variante combinatoire *fell* qui apparaît devant les pronoms affixes mais incompatible avec la classe des noms.

(96) *ad isew fell-as aman* (18)

« P.m. il+boire sur-elle (pièce de monnaie) eaux »

« Il boira de l'eau en ayant une pièce de monnaie sous la langue »

⁴⁶ Dans la poésie ancienne, par contre, ce fonctionnel se combinait avec les pronoms affixes de préposition. Cela est attesté dans le vers de Youcef Oukaci qui figure dans M. Mammeri (1980 : 136)

ad yef-k zzin yigrawen

« P.m. sur-te entourer+ils E.A.+groupes (de personnes) »

« Tu seras entouré par une foule »

A la différence du kabyle, en touareg de l'Ahaggar, le fonctionnel full « sur » peut introduire un nom, comme en témoigne cet exemple emprunté à J. M. Cortade (1969 : 114)

- (97) *yeqqîm full əblal*
 « il+s'asseoir+P. sur E.A.+pierre »
 « Il s'est assis sur une pierre »

Faut-il également signaler que cette fonction spatiale peut être marquée par le syntème *s ufella n* « sur ».

- (98) *ad tafəḍ rreḥba n lxeḍra d lfakya s ufella izekwan* (70)
 « P.m. tu+trouver place de légume avec fruit sur tombes »
 « Tu trouveras la place des légumes et des fruits sur les tombes »

Ce fonctionnel est le résultat d'une grammaticalisation d'un syntagme. Il est une variante libre de *ɣef* « sur ». Il n'introduit que des noms à référent concret et implique toujours le contact.

La fonction spatiale *ar* « jusqu'à » :

- (99) *ad d- uɣalen ar dagi* (106)
 « P.m. P.o. revenir+ils jusque ici »
 « Ils reviendront jusqu'ici »

Le fonctionnel *ar* est suivi d'un nom à l'état libre. Dans la phase (99), il s'agit d'un adverbe de lieu qui ne connaît pas l'opposition d'état. Cette fonction ne peut pas être assumée par un substitut. Au niveau signifié, l'indicateur de fonction *ar* « jusqu'à » est, pour reprendre les termes d'A. Martinet et al. (idem : 181), destinatif-limitatif.

La fonction ablative : *seg/ si* « de »

- (100) *ad d -yawî asayur seg utemmu* (124)
 « P.m. P.o. il+ramener foin de E.A.+hutte »
 « Il ramène le fourrage de la hutte »

Cette fonction répond à la question *seg wansi* « d'où ? ». Elle est marquée par le fonctionnel *seg* « de » suivi d'un nom à l'état d'annexion ou d'un pronom personnel

affiche. Quand le fonctionnel introduit un nominal à initiale consonantique, il apparaît sous la variante *si* « de »

- (101) *uɣen -d ttjuɣ si tmurt n elaberra* (34)
« acheter+P.+ils-P.o. arbres de E.A.+pays de extérieur »
« Ils ont acheté des arbres à l'extérieur »

Au plan du signifiant, cette fonction est homonyme de la fonction translative *seg* « à travers », de la fonction temporelle *seg* « depuis » et de la fonction d'origine *seg* « de ». Ce sont les termes mis en relation et de la question à laquelle répond la fonction qui nous permettra d'identifier chacune de ces fonctions.

Les fonctions spatiales *zdat* « devant » et *deffir* « derrière ».

- (102) *deffir tiɣilt, ad yili uɛerqub niɛen* (62)
« derrière colline, P.m. il+exister E.A.+champ autre »
« Derrière le colline, se trouverais un autre champ »

- (103) *zdat wid yesnuzun aksum* (68)
« devant ceux vendre+part.+A.I. viande »
« Devant ceux qui vendent de la viande »

zdat et *deffir* s'opposent comme antérieur à postérieur. Ils imposent tous les deux l'état d'annexion au nom qu'ils introduisent. *zdat* résulte de la grammaticalisation du syntagme *s dat*. Le deuxième constituant est attesté tel quel dans le dialecte de l'Ahaggar (J. M. Cortade, 1967 : 153) et celui du Moyen Atlas marocain (M. Taïfi, 1991 : 77).

Les fonctions spatiales *nnig/sennig* « au dessus de », *ddaw/seddaw* « sous, au dessous de »

- (104) *sennig -sen tella lqahwa* (70)
« au dessus-eux elle+exister+P. café »
« Au dessus d'eux, se trouve un café »

(105) *seddaw lqahwa, aklan-nni imezzyanen la snuzun ikerciwen.* (68)

« au dessous café esclaves-les petits act. vendre+A.I. les tripes »

« En contrebas du café, les petits nègres vendent les tripes »

Ces deux fonctionnels connaissent une variante libre sans le fonctionnel *s* : *ddaw*, *nnig*. Le fonctionnel *ddaw/seddaw* impose une forme particulière aux pronoms personnels affixes. Le pronom de la deuxième et de la troisième personne du singulier prennent un *a* à l'initial : *seddaw-ak* « au dessous de toi », *seddaw-am* « au dessous de toi (fém.) », *seddaw-as* « au dessous de lui/ d'elle », et *at* aux personnes du pluriel : *seddaw-atney* « au dessous de nous », *seddaw-atwen* « au dessous de vous », *seddaw-asen(t)* « au dessous d'eux /elles »...On notera que cette illustration n'est pas valable pour *nnig/sennig*. Cette forme particulière du pronom rappelle par la présence du [t] celle des pronoms affixes de noms de parenté. Toutefois, ces mêmes pronoms affixes peuvent aussi se présenter avec une forme identique à celle des pronoms affixes de noms (autres que ceux de parenté) : *seddaw-nney* « au dessous de nous », *seddaw-nsen* « au dessous d'eux » etc. Ceci constitue un indice formel de l'origine nominale de ce fonctionnel.

La fonction spatiale *ger/gar* « entre, parmi »

(106) *kul yiwen yewwi lheqq-is gar watmaten-is* (62).

« chaque un, il+prendre+P. part-sa parmi E.A.+frères-ses »

« Chacun a pris sa part parmi ses frères »

Le fonctionnel *ger*, présente la variante combinatoire *gar* quand il introduit un pronom affixe

(107) *yettawi timecredt gar-asen* (214)

« il+prendre+A.I. part de viande entre-eux »

« Il prend sa part de viande (du sacrifice collectif des bœufs) parmi eux »

Les fonctions spatiales *daxel n* « dans, à l'intérieur de », *berra n* « hors de, en dehors de »

Il s'agit, avec ses deux fonctionnels, de synthèmes formés d'un adverbe⁴⁷ et de la préposition *n* « de »

⁴⁷ Il n'est pas aisé de classer de façon définitive dans une seule catégorie syntaxique toutes les unités de la langue vu les chevauchements catégoriels que présentent certaines unités qui peuvent tour à tour être

(108) *mi yufa tablaḍt daxel n waman* (100)

« quand il+trouver+P. pierre dans E.A.+eaux »

« Quand il repère une pierre dans l'eau »

(109) *ad tḍeggreḍ akeryas berra n wennar* (238)

« P.m. tu+jeter ivraie hors de l'air à battre »

« Tu jettes l'ivraie hors de l'air à battre »

La fonction spatiale *d tama n* « à côté de »

(110) *kul wa yezdey d tama n watmaten-is* (110)

« chaque celui-ci, il+habite+P. à côté de E.A.+frères-ses »

« Chacun habite à côté de ses frères ».

Le syntème *d tama n* est, vraisemblablement, formé de la préposition *d*⁴⁸ « avec », du nom *tama* « côté » et de la préposition *n* « de ». L'ensemble forme une unité de fonctionnement résultant d'une grammaticalisation d'un syntagme. Les pronoms personnels affixes compatibles avec ce complexe sont identiques à ceux qui se rattachent au nom. Toutefois, on a relevé un cas où le pronom affixe perd la préposition *n* et se voit adjoindre *t* à l'initial ; ce qui indique qu'il est senti comme élément figé et grammaticalisé. C'est ce qui est attesté dans (111)

(111) *tazyart n waman, a-tt-an d tama-tsen* (248)

« une/la jarre d'eaux, la voici à côté-eux »

« Une jarre d'eau est à côté d'eux »

Au lieu de *nsen*, ce pronom a pris la forme *tsen*.

3.3.2.2. Les fonctions temporelles

Représentant le véritable cadre situationnel du procès, les fonctions temporelles et les spatiales se partagent l'essentiel des fonctionnels. En d'autres termes, elles présentent de nombreux fonctionnels homonymes. Cette caractéristique est signalée

adverbe, nom ou préposition. Au sujet de ces transferts de classes, S. Chaker (1991 : 134-135) parle de fluidité catégorielle.

⁴⁸ Il n'est pas impossible aussi qu'il s'agisse de la particule prédicative *d* « c'est ». Il est d'autant plus difficile à trancher que le nom *tama* n'oppose pas les deux états du nom berbère.

aussi en français par A. Martinet et al. (1988 : 194-195). Néanmoins, malgré l'identité des signifiants, il s'agit de fonctions différentes. Le départ entre des fonctions homonymes est établi par le recours au critère de la question. Il est évident que chacune répondrait à une question particulière. A ceci s'ajoute la différence en matière de pronominalisation. Si la quasi-totalité des fonctions spatiales peuvent être assumées par des substituts personnels affixes de préposition, il n'en va pas de même avec les fonctions temporelles.

La fonction temporelle *yef* « à »

- (112) *ad ssiwdeγ llakul yef lehdac* (66)
 « P.m. faire arriver+je école à onze heures »
 « J'arrive à l'école à onze heures »

A l'instar de *yef* « sur » spatiale, la fonction temporelle *yef* « à » est déplaçable, et impose l'état d'annexion au nom qu'elle introduit. Mais la différence tient au fait que la première répond à la question *yef wacu?* « sur quoi ? », alors que la temporelle, elle, répond à *yef wachal (ssaεa)?* « à quelle heure ? » ou à *melmi* « quand ? ». On notera que la pronominalisation est impossible.

La fonction temporelle *deg/ di* « durant, en »

- (113) *deg unebdu, ttγimin di tejmeεt* (152)
 « dans été, s'asseoir+A.I.+ils dans E.A.+assemblée »
 « En été, ils se rencontrent à la djemaa »

- (114) *xeddmεn deg yiđ, deg wass* (104)
 « travailler+A.I.+ils dans E.A.+nuit., dans E.A.+journée »
 « Ils travaillent jour et nuit »

Formellement, le temporel *deg/di* « durant, en » est identique au spatial *deg/di* « dans, à ». A noter que l'expansion introduite par ce fonctionnel peut être un substitut personnel

(115) *kerrzen* *deg-sen*⁴⁹ *timeyrusin* (56)

« labourer+A.I.+ils dans-eux figuiers »

« On laboure les figuiers (durant la période de leqwareh) »

Cette fonction répond à la question *melmi* « quand ? », se différenciant ainsi de la spatiale, qui répond à *anda* « où ? ».

La fonction temporelle *i* « durant, à »

Cette fonction est homonyme de la fonction dative et destinative, mais seule la dative peut être assumée par un pronom affixe

(116) *ad* *bdun* *tamegra i tesmed* (160)

« P.m. commencer+ils moisson à E.A.+fraîcheur »

« Ils commencent la moisson à la fraîcheur »

Comme le temporel *di/deg*, elle répond à la question, *melmi* « quand ? ». Du reste, on peut même procéder à la commutation de *i* par *di/deg*, sans que cela n'entraîne un quelconque changement de sens.

La fonction temporelle *ar* « jusqu'à »

(117) *ad* *γrey* *ar* *lehdac* (66)

« P.m. étudier jusqu'à onze heures »

« J'étudiais jusqu'à onze heures »

Le temporel *ar* est homonyme du spatial *ar*. Ils sont tous les deux incompatibles avec un pronom affixe. La distinction peut être établie par la question : le premier constitue une réponse à *ar melmi* « jusqu'à quand ? », le deuxième à *ar anda* « jusqu'où ? ».

La fonction temporelle *deffir* « après »

(118) *akken i d-* *uliy* *deffir* *lmeyreb* (78)

« quand ce P.o.-monter+P.+je derrière coucher du soleil »

« Quand je suis monté après le coucher du soleil »

⁴⁹ Le pronom affixe se réfère à une période de sept jours, du calendrier agraire, se situant en hivers.

Cette fonction ne diffère de la spatiale, son homonyme, que par la question à laquelle elle répond : *melmi?* « quand ? » et non pas *anda?* « où ? », et par son incapacité à être assumée par un pronom affixe.

La fonction temporelle *si/seg* « depuis, dès »

- (119) *si ccetwa ur d- witen (waman)* (302)
 « de hivers ne. P.o.-frapper+P.+ils (E.A.+eaux) »
 « Depuis l'hivers, il n'a pas plu »

Cette fonction est, elle aussi, homonyme de la spatiale *seg / si* « de, depuis » et la translative *seg / si* « par, à travers ». Cependant, même si elle présente le même signifiant que ces deux fonctions, elle diffère d'elles par le fait qu'elle ne peut être pronominalisée et répond à la question tout aussi différente : *si melmi?* « depuis quand ? ».

3.3.2.3. La fonction d'origine

Elle est marquée par le fonctionnel *syur* « de, de chez » suivi d'un nom à l'état d'annexion quand le nominal régi est susceptible d'opposer les deux états. Ce fonctionnel est un syntème formé de deux prépositions *s* « de » et *yur* « vers, chez »

- (120) *Ilan wid i la d- yettāyen nnqel syur irumiyen* (228)
 « exister+P.+ils ceux ce act.P.o.-acheter+P. A.I. plants chez français »
 « Il y'en a qui achètent des plants d'olivier de chez les Français »

L'expansion assumant la fonction d'origine peut être un pronom affixe.

- (121) *ad as- in- rnuy syur-i* (274)
 « P.m. lui-P.o.-ajouter+je de chez-moi »
 « Je lui en rajouterai de mon côté »

La fonction d'origine peut également être marquée par *si /seg* « de », dans ce cas, cette fonction est homonyme de l'ablative et de la translative. L'on peut même dire qu'il n'est pas très facile de faire le départ entre ces trois fonctions. Ceci est signalé même par A. Martinet et al. (ibid : 172) : « on peut considérer que la fonction ablative, qui est également marquée par *de*, n'est qu'une variante spatiale et temporelle de la fonction d'origine qui répond à *d'où ?*, *de quand ?* au lieu de *de qui ?*, *de quoi ?* Les exemples qui suivront illustrent l'homonymie de ces fonctions en kabyle.

(122) *anect-a, yekka -d si lhamu-agi n sşmayem* (26)

« ceci il+provenir+P.-P.o. de chaleur-ci d'été »

« Ceci provient de la chaleur d'été »

(123) *llan wid i d- iruhen seg at-wagennun* (110)

« exister+P.+ils ceux ce P.o.-venir+Part.+P. de at ouaguenoun »

« D'autres sont venus de At-Ouaguenoun »

(124) *ad d- yerz seg-s kra n teskar* (190)

« P.m. P.o.-il+casser de-elle quelques de E.A.+boutures »

« Il en détachera quelques boutures »

3.3.2.4. La fonction instrumentale

(125) *ad t- yegzem s tqabact* (114)

« P.m. le-couper avec E.A.+hache »

« Il le coupe avec la hache. »

(126) *ad yenđer annar s ugelzim* (164)

« P.m. il+racler aire à battre avec E.A.+pioche »

« Il racle l'aire à battre avec la pioche »

Cette fonction est marquée par le fonctionnel *s* « avec, au moyen de », il impose l'état d'annexion au nominal qu'il introduit. Cette fonction répond à la question *s way s?*, *s wacu?* « avec quoi ? ». Elle peut être assumée par un substitut personnel affixe comme dans (127)

(127) *yefres yis-s taheccađt-nni* (94)

« nettoyer+P.+il avec-lui olivier sauvage »

« Il a élagué avec (sécateur) un olivier sauvage »

Il est à noter qu'A. Martinet et al. (ibidem : 197) ont posé une fonction de matière en français. En kabyle aussi on peut parler d'une telle fonction car au niveau du référent le nom indique une matière

(128) *llant tid yebnan s ttabya* (80)

« exister+P.+elles celles construire+Part.+P. avec E.A.+pisé »

« Certaines maisons sont construites en pisé »

(129) *irumiyen, xeddmen yis-s ccrab* » (226)

« les français, faire+A.I.+ils avec-lui vin »

« Les Français font du vin avec »

Il est vrai qu'au plan sémantico-référentiel, l'expansion *s ttabya* renvoie à de la matière et non pas à un instrument. Cependant, au plan formel, rien ne permet de distinguer une fonction de matière d'une fonction instrumentale. Elles sont toutes les deux introduites par le fonctionnel *s* « avec » suivi d'un nom à l'état d'annexion, elles peuvent être assumées par un pronom affixe et répondent à la question *s way s ?* ou *s wacu ?* « avec quoi ? ». Instrument ou matière ? En fait, cela dépend des unités mises en relation. Doit-on parler de syncrétisme ? Nous ne voyons pas d'autres solutions. A moins de confondre matière et instrument.

3.3.2.5. La fonction modale

Cette fonction est homonyme de la fonction instrumentale, mais elle diffère de cette dernière par le fait qu'elle répond à la question *amek ?* « comment ? ». Autre distinction formelle, l'impossibilité pour la fonction modale d'être assumée par un substitut personnel affixe. Exemple d'illustration :

(130) *ad yečč remđan s tuffra* (18)

« P.m. il+manger carême en cachette »

« Il rompra le jeûne en cachette »

3.3.2.6. La fonction privative

Elle est marquée par le fonctionnel *mebla* « sans » suivi d'un nom à l'état libre. Ce nom ne peut pas être remplacé par un substitut personnel. Cette fonction constitue une opposition à la fonction instrumentale.

(131) *ceelen times mebla isyaren* (140)

« allumer+P.+ils feu sans bois »

« Ils avaient allumé du feu sans bois »

3.3.2.7. La fonction comitative

Elle est marquée par le fonctionnel *d*, *yid* / *akked* « avec ». Ce fonctionnel impose l'état d'annexion au nom qui le suit, si celui-ci connaît cette opposition. La fonction répond à la question *wukkud?* / *ukkud?* « avec qui ? », *akked wacu?* « avec quoi ? »

- (132) *ssnen amek ttemsewwaqen d igezzaren* (70)
« savoir+P.+ils comment marchander+A.I.+ils avec bouchers »
« Ils savent négocier le prix avec les bouchers »

Quand la fonction est assumée par un pronom affixe, le fonctionnel se présente sous la variante combinatoire *yid-*.

- (133) *ad yawi yid-s tayenjawt* (178)
« P.m. prendre avec lui cuillère »
« Il prend (ra) une cuillère avec lui »

3.3.2.8. La fonction distributive

Cette fonction est marquée par le fonctionnel *yef* « sur » ou *di* / *deg* « à » (ce dernier fonctionnel est parfois réalisé *i*), suivi d'un nom de nombre. Cette fonction ne peut être assumée par un pronom affixe et répond à la question *yef wachal?* « sur combien ? » ou *deg wachal* « à combien ? »

- (134) *timecredt, tbeṭtu yef meyya* (214)
« la viande, elle+être réparti+A.I. sur cent »
« On répartit sur cent part la viande (du sacrifice collectif des bœufs) »

- (135) *nella deg uxxam di setta* (282)
« nous+exister+P. dans E.A.+maison dans six »
« Nous sommes (étions) à six dans la famille »

3.3.2.9. La fonction destinative

Homonyme de la fonction dative, elle est marquée par le fonctionnel *i* « à » suivi d'un nom à l'état d'annexion et répond à la même question, mais contrairement à la dative, celle-ci ne peut être assumée par un pronom affixe.

(136) *zellun -t i ddwa* (148)

« égorger+A.I+ils-le pour soins »

« On le (bouc) sacrifie pour servir de remède »

(137) *ad yeddem tayenjajt i Ibaraka* (230)

« P.m. il+prendre cuillère pour la baraka »

« Il prend une cuillère pour la bénédiction »

3.3.2.10. La fonction causale

L'indicateur de cette fonction est *yef* « en raison de ». Cette valeur est évidemment fournie par le contexte. Ce fonctionnel est homonyme de *yef* temporel et de *yef* spatial.

(138) *ttemyenyan medden yef wulac* (112)

« s'entretuer+A.I.+ils gens à cause de E.A.+rien »

« Les gens s'entretuent pour rien »

A l'instar de la fonction spatiale marquée par *yef* « sur », cette fonction peut être pronominalisée. De plus les deux fonctions peuvent répondre à deux questions homonymes : *yef wacu ?* spatial « sur quoi ? » et *yef wacu ?* causal « pourquoi ? ». Cependant, seule la fonction causale peut être une réponse à la question *ayyer ?* « pourquoi ? ». Ce qui constitue une distinction suffisante.

3.3.2.11. La fonction d'équivalence

Cette fonction est marquée par le fonctionnel *am* « comme ». Celui-ci impose l'état d'annexion au nom subséquent. La fonction d'équivalence ne peut pas être assumée par un pronom affixe. Comme l'ont bien précisé A. Martinet et al. (ibid. : 197) « *la fonction d'équivalence comporte nécessairement deux monèmes ou syntagmes entre lesquels s'établit l'équivalence* ».

(139) *hesben -t am useggal* (128)

« considérer+P.+ils-le comme E.A.+membre (de la famille) »

« On le considère comme un membre de la famille ».

(140) *hemmelen -t am leemmer-nsen* (152)

« aimer+P.+ils-le comme âme -leur »

« On l'aime (aimait) énormément »

Nous avons relevé deux phrases non verbales où figure cette fonction

(141) *ulac* *am netta* (222)

« il n'y a pas comme lui (type de figues) »

« Il n'y a rien qui lui soit équivalent »

(142) *d aqerrhan* *am llim* (92)

« c'est acide/piquant comme citron »

« Il est aussi acide que du citron »

Malgré l'analyse quelque peu détaillée que nous venons de faire des fonctions, circonstanciellées, il n'en demeure pas moins que nous n'avons pas épuisé toutes les ressources de la langue en matière de relations pouvant s'établir via un fonctionnel entre un nom et un noyau central (prédicat) ou un noyau secondaire (prédicatoire). La raison tient au fait qu'il n'est pas toujours évident de mettre une dénomination sur tous les effets de sens dont sont porteuses les relations syntaxiques qui se matérialisent par un fonctionnel. Ci-dessus, nous tenterons de citer quelques cas auxquels nous n'avons pas pu trouver une dénomination qui convient.

3.3.2.12. Fonctions difficiles à dénommer

Le fonctionnel *almend* « en fonction de »

(143) *kul wa yettqissi talaba almend n yiman-is* (272)

« chaque celui-ci, il+mesurer+A.I. habit en fonction de E.A.+soi »

« Chacun confectionne ses habits en fonction de sa taille (chacun agit en fonction de ses intérêts) ».

Le fonctionnel *yef* « à propos de, au sujet de »

(144) *yef lehdaqa n tlawin, ieawed yenna -as...* (8)

« sur politesse de E.A+femmes, il+répéter+P. il+dire+P.-lui »

« A propos de la gentillesse des femmes, il a encore dit... »

(145) *ttmeslayent yef yergazen -nsent* (142)

« parler+A.I.+elles sur E.A.+hommes-leurs »

« Elles parlent de leur maris »

(146) *ad hedren yef tuččit* (272)

« P.m. parler+ils sur dot »

« Ils parlent (parleront) de la dot. »

Au sujet d'une fonction similaire, en français, A. Martinet et al. (ibid. : 173) avaient écrit que s'ils n'hésitaient pas à multiplier les fonctions, ils parleraient d'une « fonction de propos ».

Il est certains contextes où ce même fonctionnel à d'autres valeurs encore, comme cela apparaît dans les phrases suivantes :

(147) *ad yekfu laž ameqqran yef iżawaliyen* (24)

« P.m. terminer faim grande sur pauvres »

« Les pauvres n'auront plus faim »

(148) *seqqfen -ten s ifilku yef yitij* (68)

« couvrir+P.+ils-les avec fougère sur E.A.+soleil »

« On les a couvert avec de la fougère pour se protéger du soleil. »

Ce qui vient d'être dit de ce fonctionnel est valable pour d'autres fonctionnels. Aussi, nous terminerons par quelques exemples dans lesquels figure le fonctionnel *di / deg* « dans », généralement considéré comme un spatial ou un temporel. Dans les exemples qui vont suivre, il prend des valeurs autres que celles évoquées plus haut.

(149) *ur yuggad rebbi di tmeṭṭut -is* (120)

« ne. il+avoir peur+P. dieu dans E.A.+femme-sa »

« Il est (a été) impitoyable avec sa femme »

(150) *ad ruḥen ad d- frun di tmeṭṭut* (270)

« P.m. partir+ils P.m. P.o.-solutionner+ils dans E.A.+femme »

« Ils iront demander la fille en mariage »

De ce qui précède, ressort le fait que la valeur d'un fonctionnel et le contenu de la relation qu'il instaure entre deux unités – un déterminé et un déterminant – dépend très largement du contexte et de l'apport situationnel. C'est là le fondement de la position (évoquée plus haut) théorique développée par Ch Clairis (2005a.), D. Costaouec et F. Guérin (2007). Ces auteurs, considèrent qu'il y a une seule fonction circonstancielle. Il

est à noter que ces linguistes qui se proclament héritiers du fonctionnalisme de Martinet divergent, en outre, avec ce dernier concernant l'expansion autonome. En effet, contrairement à leur analyse, A. Martinet, a développé une attitude ambivalente qui marque une certaine hésitation. Après avoir parlé de fonctions circonstancielles assumées par des expansions autonomes dans sa *Grammaire fonctionnelle* (1988 : 199), il change de position dans sa *Syntaxe générale* (1985 : 172), suivi par ailleurs par J. M. Builles (1998 : 341). C'est dire que le débat théorico-épistémologique reste ouvert.

3.4. Des expansions indirectes non datives et non circonstancielles ?

Un certain nombre de verbes sont obligatoirement construits avec un fonctionnel introduisant une expansion indirecte spécifique. Cette dernière est requise par la valence du verbe et imposée par celui-ci, sauf en cas d'ellipse. Les verbes en question, ne peuvent pas être déterminés par l'expansion objet. Mais ils reçoivent, naturellement, toutes les expansions non spécifiques, à savoir, l'expansion référentielle et les fonctions circonstancielles. Ces verbes sont : *izmir i* « pouvoir », *glu s* « prendre avec soi », *ħalfi i* « sentir », *egez i* « rechigner à », *llhi d* « s'occuper de », *cfu i* « se souvenir de ». Illustrons avec des exemples.

(151) *ħulfàγ i ssem la d- yettali* (78)

« sentir+P.+je à venin Conc. P.o.-il+monter+A.I »

« J'ai senti le venin se propager »

(152) *ad neglu s tezyart n waman* (90)

« P.m. nous+partir avec E.A.+cruche d'E.A.+eaux »

« Nous emportons avec nous une cruche d'eau. »

(153) *tameṭṭut-is, tellha d imensi* (118)

« femme -sa, elle+s'occuper+P. avec dîner »

« Sa femme prépare le dîner »

Les expansions des trois syntagmes prédicatifs de ces phrases sont construites, nécessairement, avec un fonctionnel. Il s'agit respectivement de *i* « à, pour », *s* « avec » et *d* « avec ». Le fait que ces verbes imposent un fonctionnel a amené certains grammairiens et linguistes à y voir une similarité de construction, malgré la diversité des fonctionnels mis en jeu. C'est ainsi que M. Riegel et al. (1994 : 402) analysent des

expansions nominales introduites par diverses prépositions comme compléments d'objet indirects. Pour illustrer cette analyse nous en reprenons quelques exemples.

- (154) Penser à l'avenir.
- (155) Profiter de l'occasion.
- (156) Jouer avec le feu.
- (157) Courir après les honneurs.
- (158) Tourner autour de la place.
- (159) Habiter chez ses parents.
- (160) S'écraser contre un arbre
- (161) Partir en vacances.
- (162) Compter sur ses charmes.

A. Martinet et al. (1988 : 163-164), quant à eux, au sujet des expansions de ce type, parlent de fonctions indirectes. Ils ont réuni sous cette dénomination toutes les expansions introduites par un fonctionnel inhérent au verbe. Ces auteurs récusent la dénomination d'objet indirect appliquée à ces expansions, malgré leur caractère spécifique : le fait d'être impliquées par la valence du verbe qu'elles déterminent. Le rejet de l'appellation traditionnelle se fonde sur trois critères. L'accord du participe, uniquement possible avec l'expansion objet ; La pronominalisation de ces expansions est différente de celle de l'objet et l'utilisation du monème passif; à ceci s'ajoute la possibilité de mettre le verbe au passif, faisant ainsi de l'objet un sujet, alors que ce monème du passif est impossible dans le cas de ces expansions indirectes. Aussi, le terme objet est strictement réservé aux cas d'expansions spécifiques directes.

En fait, la seule caractéristique commune aux trois expansions de (151), (152) et (153), est leur construction obligatoire avec un fonctionnel imposé par le verbe. Est-ce suffisant pour les réunir sous la même appellation d'expansions indirectes ? Que ferons-nous de tous les autres critères-outils qui nous ont permis l'identification des autres fonctions syntaxiques ? Nous pensons que le raisonnement sera, pour le moins,

claudicant, si l'impasse est faite sur la valeur axiologique (signifié) de la relation syntaxique, sur la possibilité de l'expansion à être pronominalisée ou pas et sur la question à laquelle elle répondrait. La prise en compte de l'ensemble de ces critères ne peut que nous conduire à y voir plusieurs fonctions distinctes. Procédons à la vérification.

Même s'il est difficile de cerner avec exactitude la valeur axiologique que chaque relation entretient par le biais du fonctionnel avec son point d'incidence, il est, en revanche tout à fait clair que chacune d'elles présente une valeur propre. A ceci s'ajoute le fait qu'il s'agit bien de fonctionnels différents

Pour ce qui est de la pronominalisation, chaque expansion peut être remplacée par un substitut personnel particulier. Dans (151) c'est un pronom affixe de verbe *hulfay-as*, et dans (152) et (153) l'on a affaire à un pronom affixe de prépositions différentes *ad neglu yis-s*, et *tellha yid-s*.

Reste le test de la question. Là aussi, rien n'est commun aux trois expansions. Dans (151), l'expansion répond à *acu i wumi?* « à quoi ? », dans (152), la question est *wacu?* « avec quoi ? » et dans (153), c'est *ukkud? d wacu?* « avec qui ? avec quoi ? ».

Par conséquent, considérer ces expansions comme relevant d'un même type et les désigner par fonctions indirectes, c'est privilégier et prendre en compte uniquement le fait qu'elles soient toutes introduites par un fonctionnel inhérent au lexème verbal et qu'elles sont, de ce fait, des fonctions spécifiques car requises par la valence des verbes qui leur servent de point d'incidence. C'est une position défendable. Par contre, si l'on fait appel aux autres critères que nous avons vus ci-dessus, on ne peut que voir plusieurs fonctions : une dative, celle introduite par *i* « à » et pouvant être assumée par le pronom affixe de verbe *-as* « lui », et deux circonstancielles. Face à cette ambivalence des données linguistiques, nous sommes hésitants. Néanmoins, si l'on ne néglige pas le souci de simplifier la description, il nous paraît qu'il est préférable d'analyser ces constructions comme assumant des fonctions syntaxiques différentes.

3.5. Les expansions du nom

Le nom (et de façon général, tout nominal) peut être déterminé par trois expansions : l'expansion nominale indirecte (complément déterminatif), une épithète et une apposition. Il peut également être point d'incidence d'un prédicatoïde (d'une subordonnée) dans le cadre de la phrase complexe. Mais à présent, nous nous limiterons à la phrase simple.

3.5.1. L'expansion indirecte du nom

Cette expansion consiste en un nom (un nominal) postposé et déterminant un autre nom. Elle est le plus souvent introduite par le fonctionnel *n* « de », formant ainsi un syntagme nominal : nom¹ + n + nom². Le deuxième nom, quand il peut opposer les deux états, prend l'état d'annexion. Cette expansion pose un problème de dénomination. La terminologie communément utilisée par la tradition – mais aussi dans le cadre de la linguistique moderne – n'est pas tout à fait adéquate et présente un doublet : complément du nom et complément déterminatif. Il va sans dire qu'aucune des deux appellations ne présente la rigueur et la précision qu'on est en droit d'exiger d'un métalangage qui se veut scientifique. Car, devrait être désignée par *complément du nom* toute expansion qui détermine un autre nom, du fait que rien ne permet de la restreindre à l'expansion nominale indirecte du nom. L'autre dénomination qu'est le complément déterminatif n'est guère meilleure étant donné qu'elle est tout aussi ambiguë et moins rigoureuse. L'épithète « déterminatif » s'applique à tous les cas de relation syntaxique qui lie un subordonné à son noyau car la détermination déborde très largement le cas du « complément du nom ». Ceci est, par ailleurs, confirmé par l'aspect sémantique de la relation qui s'établit entre un déterminé et un déterminant. En effet, comme le précisent si bien D. Costaouec et F. Guérin (ibidem : 146) : « *la détermination crée une liaison provisoire et privilégiée entre deux unités hiérarchiquement inégales et elle produit une spécification sémantique qui agit :*

- *En repérant le déterminé parmi d'autres possibles [...].*
- *En limitant les valeurs (ou les caractéristiques possible de chacune des unités liées [...]).* ».

L'expression *expansion indirecte du nom* que nous avons retenue ci-dessus comme titre, si elle présente l'avantage de prendre appui sur des critères formels, n'est pas exempte

de reproches. Premièrement, elle n'englobe pas toutes les expansions nominales qui déterminent le nom : cas de détermination directe $\text{nom}^1 + \text{nom}^2$ (nous y reviendrons plus bas). Deuxièmement, une telle désignation fait totalement abstraction du signifié de la relation syntaxique. Cependant, malgré les réserves que nous venons de formuler, nous optons pour cette dernière dénomination, car, faute de mieux, entre deux maux il faut choisir le moindre. Faut-il aussi signaler que comme précisé ci-dessus, cette expansion connaît une construction directe (sans le fonctionnel n « de »). En voici quelques exemples :

(163) *yīwen uxewni* (10)

« un E.A.+adepte »

« Un adepte (de la zaouia) »

(164) *kra ibawen* (32)

« quelques fèves »

(165) *Ilan yigmiren uzemmur* (62)

« exister+P.+ils E.A.+plantations E.A.+oliviers »

« Il existe des oliveraies »

Pourtant cette construction directe doit être nuancée et appelle des remarques. Pour les noms de nombre, il y a lieu de noter que seuls les nombres masculins de un à dix reçoivent l'expansion directe si cette expansion est un nom masculin. Par contre, si l'on a un nom féminin, les deux nombres de souche berbère, *yīwet* « une » et *snat* « deux » en l'occurrence, imposent la construction indirecte, alors que de trois à dix (nombres empruntés à l'arabe), la construction reste directe.

(166) *yīwet n taddert* (44)

« une de village »

« Un village »

(167) *seiy eecra tyugiwin* (90)

« posséder+P.+je dix E.A.+paires de bœufs »

« Je possède dix paires de bœufs »

On a également relevé une construction indirecte avec des noms de nombre suivi de nom masculin sans voyelle initiale ou d'un substitut non personnel

(168) *ad ten-yefreq gar tlata ney rebea ney xemsa n medden* (74)

« P.m. les-il+partager entre trois ou quatre ou cinq de personnes »

« Il les partage en trois ou quatre ou cinq parts »

(169) *sin ney tlata n wid yesean, ad d-reqlen azal-is i taddert* (84)

« deux ou trois de ceux posséder+Part.P., P.m. P.O.- prêter valeur-sa à village »

« Deux ou trois, parmi les riches, prêtent l'argent nécessaire au village ».

A noter, en outre, que la construction est directe avec des noms à état d'annexion marquée par la voyelle [u], ainsi qu'avec des noms à voyelle initiale [i] présentant un syncrétisme d'état. S Chaker (1983 : 376), bien qu'il ait reconnu que « *la séquence sans fonctionnel est liée à la structure phonique du nom déterminant* » pense que la construction sans *n* doit être primitive, car l'opposition d'état marquée par la voyelle [u] suffit à marquer le rapport de détermination et distinguer ainsi l'adjectif-épithète du « complément du nom ». En revanche, dans les cas de syncrétisme d'état, l'ambiguïté peut être totale comme dans cet exemple que nous empruntons à S. Chaker (idem : 377)

(170) *imawlan iderwicen*

Ce syntagme peut avoir deux interprétations : a- (les) parents des fous, ou b- (des) parents fous.

L. Galand (2010 :167 et passim), quand à lui, pense que l'absence du fonctionnel ne peut être prise pour la construction primitive et que le conditionnement est plutôt d'ordre phonétique en ce sens que le fonctionnel *n* « de » est respectivement assimilé par la voyelle [i] ou [u]. Les exemples qui lui servent d'appui pour son argumentation ne sont pas kabyles mais repris d'une enquête inédite menée chez les Demsira du Grand Atlas marocain par P. Galand-Pernet. Nous reprenons donc les exemples (idem : 168) :

Devant [u] : a) *tasa n urgaz* « foie de l'homme » ; b) *afus w uzrg* « main (poignée) du moulin », *aynja w usyar* « louche de (en) bois » ; c) *anfūr u ufella* « lèvres du haut », *tama ū uzrg* « côté du moulin » ; d) *ljmaest ūḍuwar* « assemblée du village » ; e) *lukil ugllid* « le représentant du roi », *Imena umarg* « le sens du poème ».

Devant [i]: a) *wi n ideqqi* « celui d'argile », b) *lejmaet i ırgazen* « assemblée des hommes », c) *Imjmmɣ ıdqqi* « le réchaud d'argile » t(i) ıdqqi.

Ces différents cas de figure d'assimilation de la préposition *n* aux voyelles [u] et [i] sont mis par L. Galand en parallèle aux cas d'assimilations du fonctionnel *n* par les semi-voyelles [w] et [y], dans le même parler : nw, uw, ww ; — nu, wu, uu, ū, u ; — ny, iy, ii, y ; — ni, ii, ī.

Ces exemples donnent à voir les flottements qui caractérisent la construction du complément du nom, dans un même parler. Mais a-t-on le droit de généraliser ces assimilations du fonctionnel *n* par les voyelles [i] et [u] à tous les dialectes ? Il est évident que la réponse est négative.

En tout état de cause, même si l'hypothèse de L. Galand trouve sa confirmation dans le parler des Demsira, la construction avec *n* devant [u] et [i] ne semble pas, à notre connaissance du moins, attestée en kabyle. Mais par delà le débat fait d'hypothèses synchroniques et / ou diachroniques, le fait est que la relation de détermination qui s'établit entre les deux éléments du syntagme nominal (nom¹ + (n+) nom²) reste la même. Ceci dit, cela ne va pas sans soulever des problèmes quant à l'analyse du signifiant de cette relation. C'est que le signifiant de cette dernière présente des variantes pour un même effet de sens. Il peut être représenté par le fonctionnel *n* (suivi ou pas de l'état d'annexion, mais celui-ci est dans ce cas un fait non pertinent), ou porté par le seul état d'annexion (cas des noms dont la marque d'état d'annexion et *u*) ou encore se manifester avec une variante zéro du signifiant (variante zéro du fonctionnel *n*) devant les noms à syncrétisme d'état et dont la voyelle initiale est [i]. La postposition pourrait être considérée comme procédé syntaxique de cette relation si elle n'est pas également la marque de l'expansion épithète.

Il est à signaler que l'expansion indirecte du nom peut être pronominalisée. Là aussi la construction peut être directe ou indirecte. Elle est directe avec les noms de parenté qui sont obligatoirement déterminés par un substitut personnel affixe

(171) *baba -s (n teqcict)* (270)

« père-son (de E.A.+fille) »

« Le père de la fille ».

(172) *d mmi-s (n leflani)* (122)

« c'est fils-son (de untel) »

« C'est le fils d'untel »

Il en est de même des substituts personnels singuliers en tant qu'affixes de noms autres les noms de parenté.

(173) *yettawi amur-is n zzit* (184)

« il+prendre+A.I. part-de lui de huile »

« Il prend sa part d'huile. »

Par contre dans l'exemple suivant, l'on a affaire à un affixe indirect

(174) *ur iæggen ara i lyaci-ines* (28)

« ne. Il+aviser+P. pas .à gens-de lui »

« Il n'a pas avisé les gens dont il est le représentant »

A tous ces cas, il faut ajouter tous les autres éléments qui demandent une construction directe tels que *u* « fils de (au singulier), *at / ayt* « fils de », *sut* « filles de ». Néanmoins, hormis les cas présentés ci-dessus où la construction est directe, dans la majorité des cas, pour peu que l'on restitue les unités que l'assimilation a escamotées, l'expansion nominale du nom est plutôt une construction indirecte

(175) *æcrin n wussan n tyerza* (62)

« vingt de E.A.+jours de E.A.+labour »

« vingt jours de labours »

(176) *wagi, d ccyel n warrac* (96)

« ceci, c'est affaire de E.A.+enfants »

« Ceci est une tâche réservée aux enfant »

(178) *tayuga n yetbiren* (128)

« paire de E.A.+pigeons. »

« Une paire de pigeons »

(179) *axxam n leqbayel* (286)

« maison de kabyles »

« La maison kabyle »

(180) *lebni -nsent, yemxalaf meṛra, meṛra* (80)

« construction-leur, il+différer+P. une fois, une fois »

« Leur construction diffère parfois ».

(181) *aṛberbal n nneema* (138)

« tamis de céréales »

« Le/un tamis de céréales »

3.5.1.1. Diversité des constituants du syntagme nominal¹ +(n +) nominal²

Du point de vue de leur appartenance catégorielle, les éléments figurant dans ce syntagme nominal – aussi bien en tant que premier qu'en tant que deuxième élément – sont divers. En effet, l'on peut avoir un nom (substantif), un adjectif, un substitut non personnel, ou un autonome quantitatif. Ceci ne va pas sans poser des problèmes quant à savoir dans quel sens se fait la détermination. En d'autres termes, face à certains cas, il n'est pas toujours aisé de distinguer parmi les deux constituants lequel est déterminant de l'autre. Commençons par des exemples où le sens de la détermination est net.

(182) *tamurt n leqbayel, d tamurt n tfellaḥt* (30)

« pays de kabyles, c'est pays de E.A.+agriculture »

« La Kabylie est une région à vocation agricole »

(183) *aseggas n laṛ* (26)

« Année de famine »

(184) *ameqqran akk deg-sen, d win n at musa* (110)

« grand tous dans-eux c'est celui de at moussa »

« Le plus grand (groupe de familles) parmi tous est celui des At Moussa »

(185) *timellalin n tyuzaḍ* (130)

« œufs de E.A.+poules »

« Les œufs de poules »

Malgré la diversité des valeurs sémantiques (nous y reviendrons plus bas), c'est le deuxième élément de chacun de ces syntagmes qui détermine le premier, dans la mesure où il précise son référent. Ceci tient au fait que le premier constituant, comme le dit L. Galand (ibid. : 171) : « *possède une extension si vaste que le locuteur est souvent amené à le préciser* ». C'est ainsi que le nom *timellalin* « œufs » de l'exemple (185) peut se référer aux œufs de tout ovipare, mais le second élément *tyuzad* « E.A.+poules » restreint son champ de référence et par là même le rend précis. Les choses se présentent différemment dans d'autres syntagmes tels que le suivant.

(186) *tamyart n yemma* (102)

« vieille de mère-ma »

« Ma vieille de mère / ma vieille mère / la belle-mère de ma mère. »

Ce syntagme est ambigu et se prête à deux interprétations possibles en fonction du contexte et de l'apport situationnel. Il peut signifier a) « la belle-mère de ma mère », ou b) « ma vieille mère ». Dans la première interprétation, l'ordre des constituants est : déterminé ←(fonctionnel)— déterminant (à l'état d'annexion)⁵⁰, mais dans la deuxième, le sens de la détermination n'est pas si évident que cela, même si au niveau formel, c'est *yemma* « ma mère » qui est subordonné à *tamyart* « vieille », alors que, sémantiquement, c'est plutôt *tamyart* qui qualifie *yemma*. Doit-on conclure que l'ordre des éléments est inversé : déterminant —(fonctionnel)—> déterminé (à l'état d'annexion) ? L'aspect formel et le contenu sémantique de la relation sont-ils disjoints et vont dans deux sens contradictoires ? Pour que cet ordre inversé soit acceptable, faut-il apporter une réponse à l'objection, qui pourrait être formulée quant à l'ordre du déterminant et du déterminé en berbère. Selon L. Galand (ibid. : 161) : « *Le berbère fait partie des langues dans lesquelles le complément du nominal suit le complété* ». On peut certes rétorquer qu'il existe, au moins, deux cas où le nominal est précédé par son déterminant. Il s'agit des pré-déterminants *kul* « chaque » et *yir* « mauvais (e) ». Mais c'est là une construction qui n'a rien à voir avec le complément déterminatif, ni sémantiquement, ni formellement.

⁵⁰ L'état annexion qui est affiché par un nom qui suit un fonctionnel peut recevoir deux interprétations différentes. 1) On peut le considérer comme un simple fait de morphologie (variation non significative) du fait que la relation syntaxique est déjà marquée par le fonctionnel. 2) Mais on peut aussi parler d'un fonctionnel à signifiant discontinue, le fonctionnel et la marque de l'état d'annexion représentant alors un même monème.

En tout état de cause, quelles que soient les justifications que l'on pourrait invoquer et même si l'on démontrait que le déterminant peut être antéposé à son noyau, il est impossible de faire abstraction des éléments formels qui attestent de la subordination du deuxième nominal du syntagme qui nous intéresse : le fonctionnel et/ou l'état d'annexion, à quoi s'ajoute la postposition. De plus, au point de vue référentiel, l'extension du nom *tamyart* « vieille » est nettement plus étendue que celle de *yemma* « ma mère ». Donc, c'est ce dernier qui précise et singularise le référent du premier. Du reste, au plan sémantique, le syntagme *tamyart n yemma* ne dit pas « ma mère est vieille », ni « ma mère, qui est vieille » mais il signifie « la vieille qu'est ma mère ». Pour autant, nous ne sommes pas encore tirés d'affaire. Il suffit de comparer ce syntagme aux autres syntagmes contenant l'expansion indirecte du nom comme ceux qui figurent plus haut pour se rendre compte que celui-ci est bien particulier. En effet, si dans tous les exemples d'illustration donnés dans ce qui précède, les deux nominaux (déterminant et déterminé) ne s'accordent ni en genre ni en nombre, et que chacun d'eux revoie à un référent particulier, il en va autrement avec *tamyart n yemma* « la vieille femme qu'est ma mère » : le déterminé *tamyart* et le déterminant *yemma* s'accordent en genre et en nombre et autre fait nettement plus distinctif : les deux éléments du syntagme revoient au même et unique référent. Ce sont ces spécificités qui distinguent ce syntagme de son homonyme qui signifie « la belle-mère de ma mère ». Une évidence s'impose : on ne peut pas considérer que le nom *tamyart* entretient une même relation syntaxique dans les deux cas. Pour distinguer les deux expansions nous pensons qu'il vaut mieux se servir du critère utilisé par L. Galand (ibidem : 169-170). Ainsi quand les deux éléments du syntagme revoient au même référent, il s'agira d'une expansion référentielle (ou explicative). Et quand il y a disjonction référentielle et le non accord en genre et en nombre entre les deux éléments, on parlera d'expansion indirecte du nom au sens de « complément déterminatif ».

La difficulté à savoir dans quel sens se fait la détermination entre les deux constituants reliés par le fonctionnel *n* « de » surgit avec plus d'acuité encore quand le premier élément est un autonome de quantité. T. Penchoen (1973 : 26, 38) au sujet de telles constructions parle de syntagmes quantitatifs. Formellement, ces syntagmes ne présentent aucune particularité : le premier nominal est suivi du fonctionnel *n* qui introduit le deuxième nominal à l'état d'annexion.

(187) *drus n waman* (26)

« peu de E.A.+eaux »

« Peu d'eau / Il y a peu d'eau ».

(188) *ad d- ffÿen atas idammen* (78)

« P.m. P.o.-sortir+ils beaucoup (de) sang »

« (Afin que) le sang sorte en abondance »

(189) *ad yečč kra iniyman* (126)

« P.m. manger peu (de) figues sèches »

« Il mange/ mangerait quelques figues sèches. »

T. Penchoen (idem : 38) considère que le quantitatif détermine le deuxième élément, ce qui ferait de ce dernier le noyau du syntagme. Pour justifier son analyse, il avance certains arguments, entre autres :

- L'accord entre l'indice de personne du verbe se fait avec le deuxième terme du syntagme et nullement avec le premier. Effectivement, l'indice de personne ---n s'accorde avec le nom *idammen*. Il suffit de procéder à une commutation en remplaçant ce nom par un autre qui n'est pas déterminé par la modalité du nombre, par exemple *ayefki* « lait », pour voir que l'accord s'établit entre celui-ci et l'indice :

(190) *ad d-yeffÿeÿ atas uyefki*.

- L'absence de l'état d'annexion : le quantitatif *atas* « beaucoup » des exemples (189) et (190) ne peut pas prendre l'état d'annexion, alors que cela constitue la règle pour toute expansion référentielle. Cependant, il est à noter que *atas* est capable de se mettre à l'état d'annexion comme l'atteste l'exemple (que nous empruntons à S. Chaker (1983 : 200) où il est une expansion référentielle :

(191) *yella waſas*

« il+exister+P. E.A.+beaucoup »

« Il y'en a beaucoup »

Ce qui vient d'être dit des quantitatifs se manifeste partiellement avec le nom *albeed* « quelqu'un ». En effet, ce nom en tant qu'expansion référentielle du verbe et déterminé par une expansion nominale, n'est porteur que d'une partie de l'accord. Il

s'accorde en nombre avec l'indice, alors que l'accord en genre se manifeste avec l'expansion nominale déterminant *albeed*.

(192) *ad d- yekker walbeed isaeyen* (126)

« P.m. P.o.-il+se lever E.A.+quelqu'un (de) possédants »

« Quelque riche se lève... »

Dans cet exemple, l'accord en genre n'apparaît pas. Pour mieux l'illustrer, il faudra un nom féminin en tant que déterminant de *albeed*.

(193) *testuqqut yer -s tikli walbeed n temyarin* (140)

« elle+abuser+A.I. vers-lui le fait de marcher E.A.+quelqu'un de E.A.+vieille »

« Une quelconque vieille s'y (maison) rend fréquemment »

Dans (193), le terme *walbeed* « E.A.+quelqu'un, quelconque », de par son état d'annexion, est l'expansion référentielle. Néanmoins, il ne s'accorde qu'en nombre (singulier) avec l'indice de personne t----- « elle » ; quant au genre, il est porté par le nom féminin pluriel *temyarin* « vieilles ».

- Les quantitatifs ne peuvent pas être déterminés par un pronom affixe. Ceci les distingue des autres unités qui sont des noyaux déterminés par une expansion nominale déterminative.

L'analyse que nous adoptons face à ces syntagmes est la suivante : nous considérons que les quantitatifs sont les déterminés. Le syntagme pose d'abord la notion de « quantité », sans référent défini (on ne sait pas encore de quoi il s'agit), puis le nom qui suit apporte la précision. Pour ce qui est des problèmes d'accord et sa conséquence, la difficulté de savoir lequel des deux termes constituant chaque syntagme est expansion référentielle, nous sommes tentés de considérer l'ensemble du syntagme (*atas idammen*) et (*albeed n temyarin*) comme expansion référentielle de l'indice du verbe, mais cela se heurte au fait que les fonctions et les relations s'établissent entre monèmes. Peut-être, on pourrait parler d'un accord « selon le sens », comme en français : « quantité de femmes sont venues » et non « est venue ». Par ailleurs, pour pouvoir véritablement affirmer que la détermination part du premier élément vers le second, il faudra démontrer que les marques formelles de dépendance que sont le fonctionnel *n* « de » et (souvent mais pas toujours) l'état d'annexion, ne sont plus pertinentes.

3.5.1.2. Valeurs sémantiques de la relation syntaxique de l'expansion déterminative

Les valeurs que peut véhiculer la relation qui s'établit entre un nominal en tant qu'expansion déterminative d'un autre nominal sont diverses. L'interprétation du signifié de ce rapport syntaxique dépend très largement du contenu sémantique des unités liées en syntagme, sans oublier qu'en matière de sémantique, toute interprétation est susceptible d'être entachée de subjectivité. Néanmoins, nous tenterons ci-dessous, de dégager quelques valeurs, qui se dégagent de certains exemples du corpus.

- Matière :

(194) *acwari n ddum* (114)

« le chouari de palmier »

(195) *isegni n wesyar* (204)

« aiguille de bois »

(196) *lfuḍa n leḥrir* (274)

« fouta de soie »

- Appartenance

(197) *izenqan n taddart* (16)

« Ruelles du village »

(198) *tala -nsen* (26)

« fontaine d'eux »

« Leur fontaine »

(199) *deg wakal n medden* (62)

« dans E.A.+terre de gens »

« Sur des terres appartenant à des gens hors de la famille »

- Contenu

(200) *aḍellaε n lesfenġ* (188)

« Panier de beignets »

(201) *tacekkart iselman* (98)

« Sac de poissons »

(202) *aqecwal n tazart* (126)

« Panier de figes sèches »

- **Destination** : cela signifie ce pour quoi on utilise la chose en question

(203) *taxsayt usendu* (144)

« Courge à baratter »

(204) *Imus n ttesdila* (72)

« Couteau de rasage (rasoir) »

(205) *ikerri n leid* (298)

« Mouton destiné à être sacrifié le jour de l'Aïd »

- **Localisation spatiale**

(206) *iëzzaben uzayar* (32)

« Fermiers de la plaine »

(207) *tayzuyt ufella* (88)

« Champ d'en haut »

- **Localisation temporelle**

(208) *leçyal n tefsut* (40)

« Travaux de printemps »

(209) *iheffafen n tura* (146)

« Coiffeurs d'aujourd'hui »

- **Origine**

(210) *şşabun n murşilya* (180)

« Savon de Marseille »

- **Partie-tout** :

(211) *abruy n tasa* (76)

« Morceau de foie »

- **Catégorisation** : cette valeur se manifeste par la relation d'un hyperonyme à son hyponyme

(212) *tazart n ujanjar* (220)

« Figues de ajanjar = variété de figues noires »

- **Simple caractérisation** : cette formule indique qu'en fait il n'est pas toujours aisé de mettre une dénomination précise sur les diverses nuances de sens

(213) *iqbayliyen n tidet* (46)

« Kabyles de vérité = les vrais Kabyles »

(214) *ass n yitij* (36)

« Jour de soleil = belle journée »

- **Désignation des actants** : les dérivés nominaux déverbatifs (nom d'action verbal) sont une forme nominalisée d'un procès qui, à son tour, implique des actants de la même manière que le verbe correspondant. Par conséquent, le nom verbal utilisé en tant que premier constituant du syntagme représente le procès, le nominal qui le détermine, lui, se charge de l'expression de l'actant.

Premier actant :

(215) *tuqsa n tyirdemt* (76)

« Morsure de scorpion »

(216) *tuddna n ccix* (64)

« appel de Cheikh »

« L'appel à la prière par le muezzin »

Dans ces exemples, les déterminants nominaux représentent le premier actant du verbe dont serait porteur l'indice de personne de la forme verbale correspondante. Les actants, dans ces exemples sont des agents, mais l'on peut également avoir une expansion

évoquant le patient. Sauf que dans ce dernier cas, il est difficile de savoir si l'expansion nominale correspond à l'unique actant – toujours patient – d'un verbe intransitif ou au deuxième actant d'un verbe transitif, c'est-à-dire l'expansion objet qui représente elle aussi un patient. Voyons avec cet exemple :

- (217) *timezliwt* *uqelwac* (148)
 « l'action d'égorger (de) E.A.+bouc »
 « L'égorgement du bouc »

Un tel syntagme peut, en effet, correspondre à une phrase dont le verbe est un dérivé passif

- (218) *yemmzel* *uqlwac*
 « il+être égorgé E.A.+bouc »
 « Le bouc est /a été égorgé »

Dans ce cas, le nom *uqelwac* de (218) constitue le premier actant. Mais ce même nom, avec la forme non dérivée du verbe, correspond à l'objet du verbe comme dans (219)

- (219) *zlan* *aqelwac*
 « égorger+P.+ils bouc »
 « Ils ont égorgé un bouc »

Par ailleurs, cette ambivalence concerne également tous les noms d'action correspondant à des verbes mixtes. Nous en avons relevé quelques uns : *tamegra n nneema* (58) « moisson des céréales », *tuzzut n tneqlin* (190) « action de planter des figuiers ». Par contre, avec un nom verbal correspondant à une forme verbales dérivée à valeur active-transitive, l'expansion nominale ne peut être qu'objet du verbe. C'est le cas de *iyi* « petit-lait » dans (219)

- (219) *asendu* *n iyi* (142)
 « le fait de baratter de E.A.+petit-lait »
 « Le barattage du petit-lait »

Il convient de signaler que les diverses valeurs que peut représenter le « complément déterminatif » sont aussi traitées par K. Nait-Zerrad (2004 : 131-133). Il a établi la correspondance entre ces diverses valeurs et les fonctions syntaxiques, qu'assument les diverses expansions du prédicat verbal. Malgré cette polysémie, l'expansion nominale

déterminative du nom représente une seule fonction, car il s'agit de la même marque formelle, à savoir le fonctionnel *n* « de ». Par contre, dans les cas où l'expansion indirecte du nom est marquée par un fonctionnel autre que *n* « de » et véhicule une valeur axiologique propre nous considérons que nous avons affaire à des fonctions syntaxiques circonstancielles identiques à celles qu'indiquent ces mêmes fonctionnels par rapport à un noyau verbal. Ci-dessous, nous donnerons les cas relevés du corpus.

Le fonctionnel *i* « à, pour » : celui-ci confère à l'expansion la valeur destinative. Il s'agit là de la même valeur que celle qui vient en expansion du syntagme prédicatif verbal.

- (220) *sennig -s tælleq tuffält i tyenjawin* (286)
 « au dessus-elle elle+être suspendu+P. férule pour E.A.+cuillères »
 « Au dessus, est suspendu le porte-cuillères. »

Le fonctionnel *am* « comme »

- (221) *ad yeneel rebbi lefhama am ta* (120)
 « P.m. il+maudire dieu compréhension comme celle-ci »
 « Que Dieu maudisse une telle conception »

L'expansion *am ta*, est de valeur comparative. Donc il s'agit de la fonction d'équivalence.

Le fonctionnel *d* « avec/et ».

Le syntagme dont les deux nominaux sont relié par l'unité *d* « avec / et » pose de sérieux problèmes d'analyse quant à la nature de la relation. S'agit-il d'une subordination ou d'une coordination ? En fait, on a l'impression que le monème *d* participe à la fois des fonctionnel et des coordonnants. Ceci ne semble pas être spécifique au berbère quand on lit ce qu'a écrit A. Martinet dans sa *Syntaxe Générale* (1985 : 193) : « *Même la relation de coordination qui peut nous paraître aller de soi, se révèle dans certaines langues comme mal distincte de celle de coordination, lui et moi, l'homme et la femme apparaissent sous la forme de moi avec lui, l'homme avec la femme* ». Cette difficulté à faire le départ entre un *d* subordonnant et un *d* coordonnant a amené F. Bentolila (1981 : 356) à parler d'un monème à statut mixte, et plus encore, il considère qu'il n'y a pas incompatibilité entre ces deux statuts. Le statut de fonctionnel

ne souffre d'aucune ambiguïté quand le monème *d* introduit une expansion nominale assumant une fonction circonstancielle comitative (traitée plus haut) par rapport à un prédicat verbal. En revanche, la limite entre subordination et coordination devient moins nette quand le monème *d* se trouve à la position charnière entre deux nominaux. Et même le critère d'accord, quand le syntagme *nom + d+ nom* suit ou précède le syntagme prédicatif verbal, ne permet pas de trancher avec certitude. En voici des exemples.

(222) *yella lesfeng d weksum* (252)

« il+exister+P. beignets avec E.A.+viande »

« Il y a (avait) des beignets et de la viande »

Dans (222), le syntagme en question est postposé, l'indice de personne du verbe *y...* « il » ne s'accorde qu'avec le premier élément du syntagme en tant qu'expansion référentielle, elle-même déterminée par un nominal via le monème *d*. Par contre, quand le syntagme est antéposé, tantôt l'indice s'accorde avec les deux nominaux

(223) *iles-iw d icenfiren-iw, bbzewzen* (78)

« langue-ma avec/et lèvres-mes être engourdi+P.+ils »

« Ma langue et mes lèvres se sont engourdis »

Tantôt, l'indice ne s'accorde qu'avec le premier nominal :

(224) *lxedma n at-εisi akked tin n at-frah, temxalaf* (56)

« travail de at aïssi avec celui de at frah, elle+être différent+P. »

« Le travail des Aït Aïssi et celui des Aït Frah, sont différents »

F. Bentolila, (idem. : 357) a signalé lui aussi que l'indice ne s'accorde qu'avec le premier nom en tant qu'expansion référentielle, alors que, quand le syntagme est antéposé au prédicat verbal, l'indice s'accorde avec l'ensemble et se met au pluriel. L'accord en tant que critère n'est pas du tout fiable vu le flottement qui le caractérise. Cet état de faits est, en outre, confirmé par une autre unité dont l'appartenance à la catégorie des coordonnants est, pourtant, indéniable. Il s'agit de *ney* « ou » qui exprime l'alternative. Théoriquement, l'accord ne devrait s'établir qu'entre l'indice de personne et le premier élément d'un syntagme fait de deux noms reliés par ce coordonnant comme dans (225)

(225) *mi d -iruh uzerzur ney umergu* (102)

« quand P.o. il+venir+P. E.A.+étourneau ou E.A.+grive »

« Quand un étourneau ou une grive arrive »

Tel n'est pas le cas dans l'exemple suivant :

(226) *ħaca afellaħ neγ tamelqeđt ma ħuzan kra* (252)

« sauf un/le fellah ou une/la ramasseuse si toucher+P.+ils quelque chose »

« Exceptionnellement, un fellah ou une ramasseuse peut en tirer profit (des figues sèches) ».

Pour simplifier, nous sommes tentés de considérer le monème *d* comme coordonnant quand il relie deux nominaux et comme subordonnant quand il introduit une expansion du syntagme prédicatif verbal. Il va sans dire qu'une telle analyse ne prend en considération que le sens. Mais en voulant faire simple, on risque d'être simpliste. Car aucun critère proprement syntaxique ne permet d'étayer une telle analyse. En plus de l'inefficacité du critère d'accord, l'état d'annexion du nominal postposé à *d* constitue un écueil difficile à contourner. Pourtant cela ne semble pas gêner F. Bentolila (ibid. : 212-214). Selon cet auteur, le monème *d* en tant que fonctionnel (à l'instar des autres fonctionnels), en introduisant un nominale qui prend l'état d'annexion, présente un signifiant discontinu formé du fonctionnel proprement dit et l'état d'annexion du nominal régi. Paradoxalement, la même analyse est reproduite avec le même monème *d* en tant que coordonnant. Ceci est clairement affirmé, quand il écrit que : « *le coordonnant à ici un signifiant discontinu : d + état d'annexion du terme coordonné* » (ibid. : 356). Est-il cohérent de considérer l'état d'annexion – marque de dépendance par excellence d'un nominal à un terme qui le précède – comme une partie d'un fonctionnel à signifiant discontinu et en même temps d'un coordonnant tout aussi discontinu ?

A vrai dire, la complexité et l'ambivalence tiennent avant tout aux données empiriques, c'est-à-dire les faits linguistiques eux-mêmes. D'où les analyses divergentes proposés par les berbérissants. Certains, tels que A. Basset, S. Chaker, L. Galand et M. Kossmann parlent de préposition *d* dans toutes ses occurrences, alors que d'autres à l'instar de F. Bentolila, J-M. Cortade (1969 : 102 et 156) et F. Sadiqi (2004 : 102, 207) parlent d'un *d* subordonnant et d'un *d* coordonnant.

Nous concernant, nous pensons qu'il s'agit d'un fonctionnel assumant la fonction comitative aussi bien quand il marque la fonction d'un nominal à un noyau verbal que quand il la marque à un nominal.

3.5.2. L'épithète et l'apposition

L'épithète est une expansion directe du nom. Ce rôle de déterminant qualificatif est essentiellement assuré par l'adjectif mais également par un certain nombre de dérivés nominaux, par transfert de classe. Il s'agit, aussi bien de dérivés déverbatifs que de ceux dérivant d'autres noms. Les critères formels d'identification d'une épithète sont donnés ci-dessous.

- **La postposition** : l'épithète en berbère est obligatoirement postposée et est liée directement à son point d'incidence

(227) *di lweqt-nni, d ssuq ameqqran* (66)

« dans temps-là c'est marché grand »

« En ce temps-là, c'était un grand marché »

(228) *ad as-id- yaγ icettiđen ijdiden* (20)

« P.m. lui-P.o.-il+acheter vêtements neufs »

« Il lui achète des vêtements neufs »

- **L'accord en genre et nombre avec le nom déterminé**

(229) *kul ccedda, yella deg-s uksum azeggay* (76)

« chaque chapelet (de viande), il+exister+P. dans-lui E.A+viande rouge »

« Chaque chapelet contient de la viande rouge »

(230) *at helli, d taddert talem mast* (108)

« ait helli, c'est village moyen »

« Ait-Helli est un village moyen »

(231) *Isant icettiđen ijdiden* (196)

« s'habiller+P.+elles vêtements neufs »

« Elles mettent des vêtements neufs »

(232) *la ttağğan akk medden leewayed tiqdimin* (22)

« act. laisser+A.I.+ils tous gens traditions anciennes »

« Tout le monde abandonne les vieilles traditions »

- **L'état libre** : l'épithète ne prend pas l'état d'annexion. Ceci la distingue nettement de l'expansion nominale déterminative marquée par le seul état d'annexion en l'absence du fonctionnel *n* « de ». C'est ce qui apparaît dans ces exemples repris de S. Chaker (1996 :24)

(233) *afus aberkan*

« la / une main noire » (épithète)

(234) *afus uberkan*

« main (de) E.A.+noir = la/une main du noir ». (Expansion nominale déterminative).

Mais avec les noms qui présentent un syncrétisme d'état et qui détermine leur noyau nominal directement, la confusion entre les deux expansions est totale. Seuls le contexte et/ou la situation permettent de lever l'équivoque. Néanmoins, dans la majorité des cas, le fonctionnel et/ou l'état d'annexion permettent très largement de distinguer l'épithète de l'expansion nominale déterminative.

Il est à noter que l'épithète en tant que telle n'est pas admise par tous les berbérissants. La raison vient du fait que l'existence de l'adjectif en tant que catégorie syntaxique ne fait pas consensus parmi eux. N'ayant pas reconnu l'adjectif en tant que catégorie en berbère, F. Bentolila (ibid. : 346) parle d'apposition en lieu et place d'épithète. Arguant du fait que, selon lui, rien en matière de combinatoire ou de comportement syntaxique n'autorise à poser une catégorie d'adjectif. A ce propos, il écrit que : « *certaines noms, du fait de leur contenu sémantique, sont souvent utilisés pour qualifier un autre nom auquel ils sont apposés* ». Il est évident que pour confirmer ou infirmer une telle analyse, il faudra interroger le signifiant et le signifié de la relation syntaxique, tout en confrontant la notion d'épithète à celle d'apposition. Parler d'épithète implique automatiquement l'existence de l'adjectif en tant que « être syntaxique » pour reprendre la formule de S. Chaker (idem. :21). En fait, nous souscrivons aux analyses présentées respectivement par S. chaker (ibid. : 21, 30) et L.

Galand (ibid. : 145, 147). Ces deux linguistes reconnaissent l'adjectif en tant que sous-classe des nominaux, identifié fondamentalement par sa syntaxe, c'est-à-dire par le fait qu'il puisse déterminer directement un substantif.

Est-il possible de distinguer épithète et apposition dans tous les cas ? Comme critère formel de différenciation, il est d'usage de faire appel à la rupture tonale (matérialisée par une virgule à l'écrit) pour caractériser l'apposition, mais il est des cas où cette rupture n'est pas nécessairement marquée et, ce faisant, la fragile marque formelle s'évanouit et du coup, l'on se retrouve face à une confusion totale. Théoriquement, il est possible de distinguer une apposition d'une épithète par l'identification du type de relation syntaxique qu'établit chacune d'elles avec son noyau. Dans le cas de l'épithète, il est tout à fait clair que c'est un rapport de subordination dans la mesure où c'est elle qui détermine le nom qui lui sert de noyau. Quant à l'apposition, elle est, selon D. Costaouec et F. Guérin (ibid. : 147 et 157) un type de « *relation complexe qui relève à la fois de la subordination et de l'équivalence*⁵¹ ». Elle relève de la subordination car elle apporte une précision qui se rapporte à un nom, mais par ailleurs il y a coordination du fait que selon les termes d'A. Martinet (1985 : 114), l'expansion en apposition « *se présente dans le même rapport que son noyau avec le reste de l'énoncé* ». Pour illustrer ce qui vient d'être dit, nous reprenons l'exemple d'A. Martinet (idem) :

(235) Un petit royaume, le Népal, avait su conserver son indépendance.

En effet, le nom en apposition *le Népal* apporte une précision au syntagme nominal *un petit royaume*, donc il y a subordination, mais si l'on supprime ce syntagme, le nom *le Népal* sera dans le même rapport que son point d'incidence avec le reste de l'énoncé et assumera, la fonction sujet. Nous avons relevé du corpus des phrases contenant des appositions conformes à ce qui vient d'être dit. Il s'agit le plus souvent d'appositions énumératives.

(236) *nekkni, nseeeu* *Imal : izgaren, tistan, akraren, zzwayel* (82)

« nous, nous+posséder+A.I. animaux : bœufs, vaches, moutons, ânes »

« Nous possédons des animaux : bœufs, vaches, moutons et bêtes de somme »

⁵¹ Il faut signaler que les linguistes divergent quant à la définition de l'apposition. Ainsi, contrairement au point de vue développé par D. Costaouec et F. Guérin, M. Mahmoudian (1976 : 204) a écrit qu'une « *apposition est nécessairement un monème ou un syntème adjectival* ».

Les unités mises en apposition dans cet exemple apportent une précision au lexème *Imal* comme le ferait toute autre détermination. D'un autre côté, si l'on supprime ce nom, qui est une expansion objet, les mêmes noms mis en apposition, assumeront la même fonction par rapport au noyau prédicatif, c'est-à-dire des expansions nominales coordonnées, rattachées par la fonction objet au S.P.V.

Cependant, tous les cas d'apposition ne présentent pas forcément cette caractéristique. En d'autres termes, ce ne sont pas tous les cas d'apposition qui mêlent subordination et coordination, et du coup, dans certains cas, la substitution de l'expansion en apposition à son noyau est impossible. En français, un tel cas est donné par D. Costaouec et F. Guérin (ibid. : 157). Ainsi dans :

(237) *Le lion, roi des animaux, dort toute la journée.*

Le syntagme apposé qu'est *roi des animaux* n'est pas complet et nécessite une détermination par l'un des actualisateurs du nom : un défini, un démonstratif. Car dans

(238) *Roi des animaux dort toute la journée*

le syntagme sujet ne peut fonctionner seul. La situation est quasiment similaire dans l'exemple kabyle suivant :

239) *d axxam n qasi at ubeelic, aḥeddad n lfetṭa n at lahsen, uyur*

« c'est maison de kaci ait oubaliche, bijoutier d'argent des at lahsen, chez qui
ruḥen (112).

partir+P.+ils »

« C'est chez Kaci des Ait Oubaliche, bijoutier à Ait Lahsen, qu'ils s'étaient
réfugiés ».

Le nom, *aḥeddad (n lfetṭa)*, mis en apposition, est porteur d'un apport informatif qui précise et spécifie sémantiquement le nom *qasi ubeelic*, donc il lui est subordonnée. La suppression du syntagme *qasi ubeelic*, ferait de *aḥeddad* un nom apposé sans état d'annexion requis par ce contexte, car il deviendrait une expansion nominale déterminative indirecte. Mais, il faut préciser que cet état d'annexion est morphologique dans des cas similaires. Et il va sans dire que si à la place de *aḥeddad* on avait un nom qui ne prend pas l'état d'annexion, le problème ne se poserait pas.

Nous abordons maintenant, un cas qui rend très délicate la distinction de l'épithète de l'apposition. Il s'agit d'un nom directement postposé à un autre sans rupture tonale et sans aucune autre marque formelle et, comme pour compliquer d'avantage la situation, il se termine avec la voyelle [i] qui s'apparente au suffixe des adjectifs relationnels -----i.

(240) *ufiy* *γur-s weemeɾ aḡadeɾmi* (78)

« trouver+P.+je chez-lui ouamar le gendarme »

« J'ai trouvé chez lui Ouamar le gendarme »

Le lexème *aḡadeɾmi* « (le) gendarme » est-il épithète ou une apposition ? Il faut sans doute procéder à la commutation de *aḡadeɾmi*, par un autre nom de métier, pour éviter la tentation de l'interprétation adjectivale due à la présence de la finale [i]. Mais de nombreux noms de métiers sont formés selon des schèmes similaires à ceux des adjectifs. Aussi, si l'on substituait à *aḡadeɾmi*, le nom *agezzar* « boucher » ou *afellaḥ* « agriculteur » ou autre nom formé selon ce schème, l'ambiguïté planera toujours étant donné que le schème *ac1C2ac3*⁵² rappelle de nombreux adjectifs tels que *azeggay* « rouge », *amellal* « blanc »... Du reste, beaucoup de noms d'agent à préfixe *m/n* --- peuvent être employés en tant qu'adjectifs selon S. Chaker (1996 : 29). Toutefois, ce même auteur ajoute qu' : « *il ne semble pas que tous les noms d'agent puissent assumer la fonction d'adjectif. Les noms de métier, en particulier, peuvent difficilement déterminer un substantif. La répartition est probablement de nature sémantique* ». Il est à noter que du corpus nous n'avons relevé aucun cas de détermination d'un nom commun par un nom de métier (ou plus largement par un nom d'agent) en tant qu'épithète. Un fait important à signaler : le syntagme *weemeɾ aḡadeɾmi* est formé d'un nom propre *weemeɾ*, qui sert de point d'incidence au nom de métier *aḡadeɾmi*. Une telle chose est improbable voire impossible avec un nom commun. Ceci constitue incontestablement un premier critère qui va dans le sens de la distinction entre apposition et épithète. De plus, il faut faire appel au signifié du rapport syntaxique et examiner la référence du nominal déterminant, du fait que l'aspect formel ne permet pas de trancher. En effet, un adjectif épithète ne renvoie pas à un référent mais instaure une relation qualifiante en ce sens qu'il énonce une qualité, un état ou une propriété du référent du nom déterminé. Un nom en apposition, quant à lui, établit une relation de

⁵² Selon R. Kahlouche (1992 : 391), « *le kabyle a [...] étendu, du fait de l'influence de l'arabe, le signifié « nom d'agent » à son schème d'adjectif ac1C2ac3* »

coréférence et d'identité car les deux constituants du syntagme (déterminé et déterminant), en l'occurrence *weemeɾ* et *ağadeɾmi* désignent le même être existant dans la réalité.

Pour clore cet essai de distinction des deux déterminations que sont l'épithète et l'apposition et en vertu de ce qui vient d'être dit, nous retenons que la coréférence (dans tous les cas) la rupture tonale (dans certains cas) et la nature nominale caractérisent ce que l'on désigne par apposition. Sans oublier de dire que l'apposition, dans certaines de ses occurrences mêle subordination et coordination. Pour ce qui est de l'épithète, il s'agit d'une relation fondamentalement qualificative, assumée par l'adjectif et quelques rares noms d'agents, qui passent par transfert de la catégorie des noms à celle de l'adjectif.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons traité des expansions qui s'adjoignent au noyau phrastique. Il s'agit principalement du noyau verbal. Comme indiqué plus haut, la prédication est au fondement de la phrase en ce sens qu'aucune phrase n'existe sans prédicat autour duquel elle s'organise. La communication (texte oral ou écrit, dialogue), dans une situation concrète ne peut être assurée par des noyaux prédictifs uniquement, car tout un ensemble de données ayant trait aux actants, aux circonstances et à la qualification (attribution de qualités) en sont indispensables. L'essentiel de la description a porté sur la phrase à noyau prédictif verbal, mais, vaille que vaille, ce qui en est dit est grossièrement valable même aux phrases non verbales. Toutefois, ces dernières, en fonction des divers types de prédicats, présentent quelques limitations en matière d'expansions.

En combinant la notion de valence verbale à la description du signifiant (procédé formel) et du signifié des différentes relations syntaxiques tout en prenant en considération la possibilité ou pas pour l'expansion d'être pronominalisée ainsi que la question à laquelle elle répondrait, nous sommes parvenus à identifier et délimiter de façon précise les diverses expansions et à discerner parmi elles, celles qui assument des fonctions syntaxiques de celles qui ne sont que de simples déterminations.

La première de ces expansions est, naturellement, celle qui explicite le référent de l'indice de personne (ou autre élément qu'il soit lexical ou grammatical) qui, lui, représente le premier actant nécessaire et obligatoire avec tous les procès verbaux. Cette expansion est désignée par complément explicatif ou expansion référentielle ou encore complément référentiel, et parfois même par sujet lexical. Notre analyse nous a conduit à la considérer comme une simple détermination et non pas une fonction syntaxique. C'est que le rôle actanciel est assuré par l'indice de personne (agent, patient, attributaire) ou un autre affixe personnel du verbe assumant la fonction objet ou la fonction dative. Du coup, l'expansion référentielle ne présente pas de valeur axiologique propre du fait qu'elle ne fait que préciser le référent de l'élément qu'elle explicite.

Les mêmes critères nous ont permis également de délimiter et de distinguer de façon nette les trois expansions directes du noyau prédicatif, à savoir l'expansion objet, l'expansion interne et l'expansion autonome. De ces trois expansions, seule la première est spécifique car faisant partie de la valence verbale par le fait qu'elle représente un actant (affecté) du verbe et peut être assumée aussi bien par un nom qu'un substitut personnel affixe. L'expansion interne et l'expansion autonome, elles, se partagent la caractéristique d'être hors valence, donc non spécifiques, ne représentant pas un des actants du verbe mais relèvent plutôt des circonstants. Si l'expansion autonome (du moins avec certains autonomes tels que les temporels et les locatifs) jouit d'une liberté positionnelle, l'expansion interne, quant à elle, est obligatoirement postposée. A ceci s'ajoute le fait que cette dernière est le nom verbal du verbe qui lui sert de noyau, avec cette contrainte syntagmatique, non moins caractéristique, que l'expansion interne sert obligatoirement le point d'incidence à d'autres expansions.

La même démarche est aussi adoptée pour l'analyse des expansions dites indirectes ou autonomisées en raison de la présence d'un fonctionnel comme outil de connexion avec leur point de rattachement. De toutes les expansions introduites par un fonctionnel, celle qui est marquée par la préposition *i* « à », que nous dénommons fonction dative, présente des spécificités qui la singularisent et la différencient des autres expansions, qui, elles, sont des circonstancielles. Elle représente un actant du verbe et elle peut être assumée par un substitut personnel affixe de verbe. Ces deux propriétés sont définitoires de cette fonction. Pourtant, nous n'avons pas parlé de

fonction spécifique à son sujet, car elle est compatible avec tous les types de verbes. On ne peut la considérer comme spécifique sans la restreindre aux seuls verbes trivalents dont elle est l'expression du troisième actant : celui au profit de qui ou au détriment de qui est faite l'action. Aussi, nous ne pouvons pas retrancher arbitrairement une partie des occurrences de cette expansion de ses autres apparitions sous prétexte que les verbes qu'elle détermine sont de schèmes actanciels différents. En revanche, une expansion nominale à l'état d'annexion et introduite par le fonctionnel *i* « à » ne peut être une fonction dative si elle ne représente pas un actant du verbe et si elle ne peut être remplacée par un pronom affixe de verbe. Avec de tels cas, il s'agit, à non pas douter, de fonctions circonstancielles.

Hormis la fonction dative, toutes les autres fonctions rattachées via un fonctionnel au verbe sont des fonctions circonstancielles. Celles-ci appartiennent à ce que désigne Ch Clairis (2005a. : 67) par zone périphérique, en ce qu'elles sont généralement facultatives pour la construction du message. Elles sont hors valence, non spécifiques et ne représentent pas, de ce fait, un actant du verbe mais des circonstances au sens le plus large (temps, lieu, moyen, manière...). Les relations syntaxiques qui s'établissent par le biais des monèmes connecteurs (fonctionnels) présentent – pour certains d'entre eux – plusieurs valeurs axiologiques selon les unités mises en relation et éventuellement l'apport situationnel si bien que nous avons été obligés de recourir à la question à laquelle répondrait chaque expansion pour distinguer les fonctions marquées par des fonctionnels homonymes. Sur ce point précis, il n'y a pas consensus entre les linguistes fonctionnalistes. Alors qu'A. Martinet parle de plusieurs fonctions circonstancielles (c'est ce point de vue que nous avons adopté ici), d'autres linguistes à l'instar de Ch Clairis, D. Costaouec et F. Guérin parlent d'une fonction circonstancielle au singulier mais itérative c'est-à-dire non saturable. Autre marque discriminant la fonction dative des circonstancielles, la pronominalisation. Pour l'une, le substitut est obligatoirement un affixe de verbe ; pour les autres, outre que certaines d'entre elles ne peuvent pas être assumées par un pronom, le substitut est forcément un affixe de préposition.

La description de la phrase simple (c'est-à-dire celle qui est formée d'un seul noyau prédicatif et de ses expansions non prédicatoïdes), ne peut être exhaustive si on se limitait aux seules expansions qui se rattachent au verbe car il y a d'autres expansions

qui ont un nominal en tant que point d'incidence. Il s'agit de l'expansion nominale déterminative, de l'épithète et de l'apposition.

Formellement, l'expansion nominale déterminative du nom figure dans un syntagme généralement construit par un nominal 1 auquel est rattaché, par le biais du fonctionnel *n* « de », un nominal 2 à l'état d'annexion. Mais il arrive que la construction soit directe, auquel cas la seule marque de subordination du deuxième nominal reste l'état d'annexion. Quand le nominal déterminant n'oppose pas les deux états dans une construction sans fonctionnel, la confusion avec l'expansion adjectivale et l'expansion appositive est inévitable, et du coup, cela appelle d'autres critères différenciateurs. La disjonction en matière de genre et de nombre entre les deux nominaux est plutôt la caractéristique du syntagme à expansion nominale déterminative. Au plan du signifié, le rapport syntaxique est d'une telle polysémie qu'il n'exprime aucune valeur particulière et identificatoire. Au niveau référentielle, par contre, les deux nominaux formant le syntagme recèlent cette propriété de renvoyer à des référents distincts. Ceci distingue cette construction d'une autre qui lui est similaire formellement mais différente en matière référentielle en ce que les deux éléments du syntagme sont dans un rapport de coréférence en renvoyant au même référent. Face à un tel cas, à la suite de L. Galand, nous parlons d'expansion référentielle (complément explicatif de L. Galand) et non plus d'expansion nominale déterminative. Faut-il aussi signaler qu'en plus de la coréférence, l'accord en genre et en nombre est de rigueur dans ce type de syntagmes.

L'épithète est une expansion assumée par un adjectif et certains dérivés nominaux (noms d'agents). Cette expansion est postposée directement à son point d'incidence avec lequel elle s'accorde en genre et en nombre. En termes sémantico-référentiels, l'adjectif épithète n'introduit pas un référent mais instaure une relation de qualification /description avec le nominal qui lui sert de point de rattachement.

L'apposition, de son côté, présente aussi bien des ressemblances que des dissemblances avec l'épithète. L'apposition énumérative (rapport d'hyponyme à hyperonyme) ou celle délimitée par deux rupture tonales (réelles ou virtuelles), matérialisées à l'écrit par deux virgules, se distinguent nettement de l'épithète. En l'absence de ces ruptures tonales ou des virgules, la distinction formelle entre

l'apposition et l'épithète est, sinon impossible, au moins très délicate tant il est illusoire de chercher une quelconque ligne de démarcation formelle entre elles. Du coup, recourir au sens de la relation et au contenu référentiel devient absolument nécessaire. C'est ainsi que le départ est fait entre les deux expansions du fait que le nom en apposition est coréférent du nominal qui lui est antéposé, contrairement à l'épithète qui instaure un rapport de description qualificative et n'a nullement de référent si ce n'est par le biais du nom qu'il détermine.

Le niveau d'emploi de ces trois expansions peut être aussi bien primaire que non-primaire. Quand elles ont pour point d'incidence un nominal qui assume le rôle de noyau prédicatif, elles sont de rang primaire, mais, quand leur point de rattachement est une expansion nominale primaire, ces expansions sont alors non primaires. C'est ce que résumement les propos de S. Chaker (1983 : 370) quand il écrit que « *le trait primaire non-primaire n'est donc pas discriminant : leur spécificité réside uniquement dans la nature obligatoirement nominale de leur point de rattachement* ».

CHAPITRE IV
LA PHRASE COMPLEXE

Dans ce chapitre, nous traiterons de la phrase complexe. Nous y examinerons les différents types de prédicatoïdes (propositions subordonnées), leurs constructions (procédés formels qui marquent leur dépendance), leurs dénominations et les fonctions syntaxiques qu'ils assument par rapport à leurs différents points d'incidence.

Dans un corpus-texte authentique, en tant que véritable espace de communication, les constructions syntaxiques ne se déclinent pas uniquement sous forme de phrases simples formées d'un noyau central agrégeant ses différentes expansions qui ne présentent pas les caractéristiques d'une structure prédicative, autrement dit, les expansions non prédicatoïdes. En effet, la complexité des besoins de communication ne peut se contenter de structures phrastiques simples, mais requiert des constructions plus complexes qui adjoignent au noyau central (en tant que phrase noyau) ou au noyau et ses expansions (en tant que phrase simple) des structures comportant une prédication, au sens logique d'affirmation à propos de quelqu'un ou de quelque chose, et au sens syntaxique d'éléments réunissant les caractéristiques qui leur garantissent l'autosuffisance syntaxique et leur permettent d'être noyau central en dehors de ce contexte dans lequel elles sont des constituants subordonnés⁵³. Ceci est précisé nettement par cette définition donnée par J. M. Buïlles (1998 : 235) : « *Une phrase complexe est une phrase qui comporte une groupe subordonné qui serait ou pourrait être une phrase dans un autre contexte* ».

1. Propositions subordonnées ou prédicatoïdes : problèmes de métalangage et typologie

Les groupes subordonnés, « phrases constituantes de la phrase complexe » sont désignés, dans le cadre de la tradition mais aussi dans le cadre de la linguistique moderne, par le nom de propositions subordonnées. Afin de les classer et d'en dégager une typologie, les grammairiens les ont examinées de différents points de vue en se servant de critères non homogènes et subséquentement, le métalangage est tout aussi foisonnant qu'hétérogène. Ainsi, en les analysant selon le terme introducteur, on parle de subordonnées conjonctives pures, de relatives, d'interrogatives, de conjonctives relationnelles (circonstanciennes), de subordonnées sans mots subordonnant... Quand les

⁵³ Il convient de rappeler qu'une phrase complexe peut également être formée de constituant ayant la structure d'une phrase sans qu'il y ait hiérarchisation entre eux, mais sont dans un rapport de d'association et non de dépendance, il s'agit de la coordination.

subordonnées sont appréhendées selon la fonction qu'elles remplissent, l'on parle de complétives (couvrant un large éventail de fonctions), de relatives (qui ne réfèrent pas à une fonction) et de circonstancielle. En outre, le classement de certaines des subordonnées est fondé par la tradition grammaticale (française) sur le mode du verbe d'où les désignations de subordonnées infinitives et de participiales. Par ailleurs, partant de l'idée d'une équivalence fonctionnelle (intuitive, voire approximative) entre les constituants en expansion dans la phrase simple (monèmes et synthèmes) et les différents types de propositions, au moyen du classement dit analogique (voir A. M. Garagnon et F. Calas, 2002 : 08), on distingue les substantives, les adjectives et les adverbiales. Selon ce point de vue, sont substantives les complétives, les interrogatives indirectes, les infinitives et les relatives sans antécédents. Sont dites adjectives les propositions relatives qui assument, vis-à-vis de leur antécédent, les fonctions qu'assume l'adjectif, à savoir l'épithète et l'attribut. Les adverbiales, quant à elles, désignent toutes les circonstancielle.

Etant d'origine logico-sémantique, la notion de proposition a suscité une sorte de méfiance chez certains courants de la linguistique moderne, dont le fonctionnalisme, car elle est sentie comme ne garantissant pas une présentation objective de la description des faits de langue. Ce faisant, l'on a eu recours à une terminologie qui se veut formelle et débarrassée de la charge sémantico-logique afin de satisfaire l'exigence de bi-univocité qui est au fondement de toute terminologie scientifique. Dans cette optique, les notions de prédicat et de prédicatoïde ont supplanté celles de proposition principale et de proposition subordonnée. Certes, le terme de prédicat est lui aussi d'origine logique mais l'on s'est évertué à lui donner une définition strictement syntaxique d'élément central autour duquel s'organise la phrase. C'est ce que désigne A. Martinet (1985 : 09) par redéfinition (ou création) par stipulation, c'est-à-dire une (re)définition fondée sur une pertinence définie. En prolongement de ces mêmes principes épistémologiques, certains linguistes ont tenté de d'affiner d'avantage leur métalangage. Ainsi, tout en maintenant les termes de prédicat et de prédicatoïde, J. M. Builles (idem : 236) n'en propose pas moins de remplacer le terme de proposition par le néologisme "phrasoïde" (formé de phrase et du suffixe *oïde*) pour désigner toute « *construction qui, tout en ressemblant à une phrase, n'en est pas une* ». Poussant, un peu plus loin "la méfiance" envers le terme de prédicat en tant qu'héritage de la tradition grammairienne occidentale, au moins depuis la grammaire de Port Royal (XVII siècle), D. Costaouec et

F Guérin (2007 : 126), à la suite de Ch. Clairis, (2005a) optent pour les termes de noyau central et de noyau secondaire pour le prédicatoïde. Afin de distinguer les différents types de noyaux secondaires suivis de leurs expansions (les différentes propositions subordonnées), ces mêmes auteurs (idem : 107) proposent des équivalents alternatifs aux dénominations traditionnelles, comme suit :

- **Proposition relatives** : noyau verbal secondaire (+ ses expansions) déterminant un nominal.
- **Proposition subordonnée** : noyau verbal secondaire (+ ses expansions) déterminant le noyau verbal principal ou un noyau secondaire.

De ces équivalents, nous relevons que les propositions sont scindées en deux : celles qui déterminent un nominal (relatives) et celles qui déterminent un noyau verbal (toutes les autres subordonnées). Il est à noter la convergence avec la classification adoptée par J. M. Builles (ibid. : 236) qui, par souci de simplification distingue deux types de propositions subordonnées : les relatives et les non relatives. Et ce, parallèlement à l'usage de prédicat et de prédicatoïde. Dans *Grammaire Fonctionnelle du Français* A. Martinet (1988 : 207) et ses collaborateurs n'ont pas pu se départir de la terminologie héritée de la tradition et ont même trouvé des avantages au fait de se référer à la notion de proposition⁵⁴. Cette hésitation terminologique provient de la volonté de concilier rigueur et commodité. Par contre si la rigueur devait présider dans les choix terminologiques, conformément à la perspective théorique fonctionnaliste, qui pose que les relations syntaxiques (les fonctions n'en sont qu'un type particulier) s'établissent entre monèmes, ne seraient retenus ni le terme de proposition, ni celui de phrase complexe. Cependant, vu que la linguistique moderne a hérité d'une tradition fortement teintée de grammaire gréco-latine, il est quasiment impossible de ne pas être à cheval entre l'ancien et le nouveau en matière de métalangage. Aussi, pour notre part, nous n'hésitons pas à utiliser aussi bien les notions de prédicat et de prédicatoïde ou celles de noyau central et de noyau secondaire que celles de proposition subordonnée,

⁵⁴ Il est dit au sujet de la proposition qu' « elle sera plus familière à bien des lecteurs ». Autre raison invoquée, le fait que l'usage de cette notion permet de distinguer les syntagmes prédicatoïdes infinitifs (du type : *Il tient à venir.*) des prédicatoïdes dont le verbe est à la forme personnelle (*Il tient à ce qu'elle vienne*). Dans le premier cas, *...à venir* n'est pas un énoncé viable et ne mérite donc pas le nom de proposition, alors que *...qu'elle vienne*, en éliminant les marques de subordination on obtient un énoncé normal *elle vient* et est donc une proposition.

de complétive, de relative et de circonstancielle. C'est que la clarté de l'exposé, la précision et la nuance l'exigent, parfois.

2. Les expansions prédicatives primaires directes

Le syntagme prédicatif verbal peut recevoir comme expansion directe un syntagme qui présente les caractéristiques d'un prédicat mais du fait que celui-ci est, dans le cas de la subordination, sous la dépendance du noyau prédicatif, on le désigne par le terme de prédicative. Par contre, dans le cas de la coordination, il s'agit d'un deuxième prédicat équivalent du premier. La distinction entre la subordination et la coordination est d'autant plus délicate que la jonction est paratactique, c'est-à-dire sans marque monématique de jonction. Selon S. Chaker (1983 : 417), le critère formel le plus objectif et le plus sûr est celui de la prosodie : « *les seuls critères stables permettant d'établir une distinction entre coordination et subordination sans marque monématique sont la prosodie et secondairement la position* ». Le syntagme prédicative suit directement le S.P.V. sans rupture intonative, contrairement à la structure par coordination où à la fin de chaque syntagme correspond une pause (ou une chute intonative). Pour ce qui est de la position, si la permutation de syntagmes coordonnés est possible, rien de tel n'est possible dans le cas de la construction par subordination. A ces deux critères décisifs, S. Chaker ajoute également le fait que, pour la subordination, le syntagme II (prédicative) peut commuter avec un nominal en fonction d'expansion directe, tout comme il a indiqué que ce même syntagme répond à la question en *acu* « quoi ? ». L'ensemble des critères évoqués ci-dessus peuvent subsidiairement être complétés et confirmés par les restrictions combinatoires (concernant les modalités aspectuelles et les indices de personnes) qui touchent le syntagme verbal II. Néanmoins, selon les termes mêmes de S. Chaker (*idem*) ces restrictions ne sont que des indices complémentaires de nature lexicale et non pas syntaxique. Ce rappel des critères discriminant subordination et coordination est nécessaire car la suite de notre analyse en dépend très largement. C'est grâce à eux que nous identifierons les prédicatives primaires directes du corpus. Mais notre tâche ne se limite pas qu'à leur identification, ni à l'établissement d'une typologie selon que la nature du noyau secondaire est nominale ou verbale. Notre objectif essentiel est de rendre compte des fonctions syntaxiques qu'assument les différents syntagmes prédicatives, qu'ils soient directs ou indirects, primaires ou non primaires. Car une

description qui ne prend pas en charge l'analyse des syntagmes prédicatoïdes du point de vue des fonctions qu'ils assument, et se limite à l'aspect formel, i.e. voir si la séquence est directe ou pas et si le syntagme est de rang primaire ou non primaire, ne ferait que mettre l'accent sur ce que la tradition désigne par la nature des subordonnées. Autrement dit, opérer un classement formel en substituant prédicatoïde primaire direct à subordonnée conjonctive pure, prédicatoïde primaire indirect à subordonnée conjonctive relationnelle et prédicatoïde non primaire direct ou indirect à subordonnée relative. Or, nous pensons que le but principale de toute description syntaxique est de rendre compte des relations qui s'établissent entre les constituant de la phrase et corrélativement, saisir la fonction ou le rôle de chaque élément.

Les noyaux de subordonnées désignées par prédicatoïdes primaires directs ont ceci de commun qu'ils déterminent le noyau prédicatif verbal sans fonctionnel propositionnel. Mais cela n'implique pas que les prédicatoïdes appartiennent à la même catégorie syntaxique ou qu'ils assument par rapport au noyau central une seule et même fonction. En effet, on peut avoir comme prédicatoïde aussi bien un verbe qu'un nom

- Un prédicatoïde verbal

(1) *hemmlen ad leeben* (44)

« aimer+P.+ils P.m. jouer+ils »

« Ils aiment jouer »

- Un prédicatoïde non verbal

(2) *lehduṛ-is, ččuren d lemeani* (08)

« paroles-ses être plein+P.+ils c'est sens »

« Ses paroles sont très sensées »

Ces deux constructions, malgré l'appellation commune de prédicatoïde primaire direct n'en correspondent pas moins à des constructions différentes et par conséquent à des fonctions syntaxiques différentes. Dans ce qui suit, nous traiterons uniquement des prédicatoïdes verbaux. Les non verbaux seront abordés quand nous analyserons les constructions que certains linguistes appellent syntaxe connective. Les prédicatoïdes verbaux primaires directs assument diverses fonctions. Pour les différencier sur la base de leurs fonctions respectives, nous nous sommes appuyés sur deux critères

principalement : a) l'équivalence fonctionnelle entre les subordonnées et les expansions nominales de la phrase simple ; b) le test de la question : si des expansions répondent à des interrogations différentes, c'est que nous avons affaire à des fonctions différentes. Le premier critère nous permet de dire d'une proposition qu'elle assume la même fonction que le nom avec lequel elle commute. Pourtant, il n'est pas exclu qu'il y ait des cas où le parallélisme fonctionnel supposé entre une proposition et une expansion nominale ne soit pas établi⁵⁵. Ceci s'ajoute au fait que les procédés formels qui distinguent les diverses fonctions nominales ne sont pas toujours opératoires avec les propositions. D'où la nécessité du deuxième critère en combinaison avec le premier pour avoir une analyse plus ou moins viable. Faut-il aussi signaler que la convocation de la valence verbale s'avère nécessaire.

2.1. Les expansions prédicatoïdes primaires directes en tant qu'expansion référentielle.

Certains verbes « impersonnels » conjugués à la troisième personne du singulier masculin, dont le monème prédicateur est l'indice *i/y*...peuvent recevoir une expansion prédicatoïde verbale en tant qu'expansion référentielle. Ces verbes sont porteurs de la valeur modale de l'obligation. Il s'agit de *ilaq* « il faut », *yelzem* « il est obligatoire », et *yessefk* « il est permis de / il faut ». Nous avons aussi relevé un autre verbe que M. Riegel et al. (2009 : 494) qualifient de verbe de survenance, il s'agit, en l'occurrence, de *yeħder-d* « advenir, c'est le moment de ». Passons aux exemples d'illustration.

(3) *ilaq ad as-txemmemeħ aseggas* (268)

« il+falloir+P. P.m. lui-tu+réfléchir année »

« Il faut que tu y réfléchisses une année durant »

(4) *yeħder -d ad nruħ* (48)

« il+advenir+P.-P.o. P.m. nous+partir »

« C'était le moment pour nous de partir ».

⁵⁵ Les cas de fonctions assumées par le nom mais impossibles par la proposition sont signalés par A. Martinet et al. (idem : 209) pour le français. Ceci est valable pour le kabyle avec les fonctions comitative, instrumentale et modale.

(5) *yelzem -asen ad xedmen* (64)

« il+falloir+P.-à eux P.m. travailler+ils »

« Il faut / fallait qu'ils travaillent ».

(6) *yessefk ad as -ternuđ lkuri* (82)

« il+être permis+P. P.m. lui-tu+ajouter écuré »

« Il faut que tu y construises une étable à côté ».

Tous les thèmes verbaux des syntagmes prédicatifs de ces phrases sont formés d'une racine lexicale exprimant « l'obligation » ou la « survenance » (avec *yeđder-d*) et de la modalité aspectuelle prétérit. Le thème à son tour est actualisé par l'indice de la troisième personne du masculin singulier. Les autres indices de personnes sont impossibles dans ce contexte précis. En plus de toutes ces unités qui constituent la combinatoire étroite de ces verbes, le S.P.V. *yeđder-d*, présente, séparément des autres, la nécessité d'être déterminé par la modalité d'orientation spatiale de proximité *-d* « vers ici ».

Examinons maintenant les critères qui nous ont permis de parler d'expansion référentielle au sujet de ces subordonnées. Nous commencerons par l'équivalence fonctionnelle avec un nominal. Dans la phrase (3), le syntagme prédicatoïde *txemmemeđ* peut être remplacé par le nom *uxemmem* « le fait de penser » à l'état d'annexion. Ce qui confirme l'analyse adoptée.

(7) *ilaq-as uxemmem*.

Le même résultat peut être obtenu avec les autres expansions prédicatoïdes. Néanmoins, il faut dire que dans les cas d'expansion nominale, le verbe cesse d'être impersonnel, car l'indice de personne, s'accorde en genre et en nombre avec le nom qui l'explicite en tant qu'expansion référentielle. C'est ce qui ressort de l'exemple (8) dont le syntagme prédicatoïde peut être substitué par un nom féminin.

(8) *ilaq ad terđuđ* (52)

« il+falloir+P. P.m. tu+attendre »

« Il faut que tu attendes »

La substitution donnera :

- (9) *tlaq tmerğiw*
 « elle+falloir+P. E.A.+attente »
 « Il faut de l'attente / il faut attendre »

On ne pourra pas avoir *ilaq tmerğiw*. Il en est de même avec (10)

- (10) *mi d- yeğder ad zlu ikerri* (298)
 « quand P.o.-il+advenir+P. P.m. égorger+ils mouton »
 « Quand arrive le moment d'égorger le mouton ».

La commutation donnerait : *mi d-teğder tmezla ikerri*.

Qu'en est-il du deuxième critère ? Les questions auxquelles répondraient les subordonnées des exemples ci-dessus confirment qu'elles sont bel est bien des expansions référentielles. Ainsi on aura : *acu ilaqen?* « qui il+falloir+Part.P. » = « que faut-il ? », *acu i d-iğedren?* « quoi ce P.m. il+advenir+Part.P. » = « qu'advient-il ? », *acu ilezmen* « quoi il+falloir+Part.P.? » = « que faut-il ? » et *acu yessefken?* « quoi il+être permis+Part. P. » = « que faut-il ? ». Nous constatons que les verbes des questions sont tous à la forme participiale. A noter que le verbe prend cette forme dans une relative dont l'antécédent correspond dans une construction non relative à l'expansion référentielle. L'ensemble de ces critères conjugué au fait qu'en terme de valence ces verbes sont tous des monovalents constituent, à notre sens, des arguments fiables et suffisants pour étayer l'analyse que nous adoptons au sujet de ces expansions prédicatoïdes. Pour terminer, il faut souligner que les verbes de ces subordonnées sont à l'aoriste à préverbe « ad ⁵⁶».

2.2. Expansions prédicatoïdes directes assumant la fonction objet.

Dans les phrases d'illustration qui seront données ci-dessous, la fonction objet est assumée par un prédicatoïde. Dans ce type de construction, la subordonnée est, à l'instar d'un nominal en fonction objet, selon le terme de la tradition, un complément du verbe. Autrement dit, il constitue une expansion requise par le sens du verbe, c'est-à-dire sa valence. Là aussi, l'identification de la fonction objet est fondée sur la

⁵⁶ Cela ne signifie pas que ces syntagmes prédicatifs sont incompatibles avec des prédicatoïdes déterminés par les autres modalités aspectuelles. Mais, vraisemblablement, avec le prétérit, le premier syntagme verbal, devient un déterminant autonome du deuxième qui devient le prédicat de la phrase, comme dans *ilaq iruğ* « normalement, il est parti », on peut même procéder à une permutation (*iruğ ilaq* « il est parti, normalement ») des deux éléments sans que cela n'induisse un quelconque changement syntaxique ou sémantique.

commutation par un nominal et sur le test de la question. Nous allons passer aux phrases relevées du corpus.

(10) *hemmlen ad xedmen* (250)

« aimer+P.+ils P.m. travailler+ils »

« Ils aiment travailler »

Le syntagme prédicatoire (*ad*) *xedmen* peut être remplacé par le nom *lxedma* (ou *axeddim*) « travail » sans que la construction syntaxique de la phrase ne connaisse une quelconque modification.

(11) *hemmlen lxedma*

« aimer+P.+ils travail »

« Ils aiment le travail »

En effet, dans (10) et (11), on a affaire à un syntagme prédicatif verbal suivi d'un élément dont le rapport de détermination est une fonction objet. Ceci est par ailleurs confirmé par la question *acu?* « quoi ? que ? » qui convient dans les deux cas : *acu hemmlen ?* ou *hemmlen acu ?* « Qu'aiment-ils ? » Ce qui vient d'être dit de ces deux phrases se vérifie dans tous les cas où nous avons identifié une subordonnée objet.

(12) *ad bdun ad ttruzun akal* (34)

« P.m. commencer+ils P.m. briser+A.I.+ils terre »

« Ils commence à labourer la terre ».

La commutation : *ad bdun taruzi* (timerziwt) n wakal.

La question : *ad bdun acu ? acu ara bdun ?*

(13) *ad as- yettakk ad yečč* (22)

« P.m. lui-il+donner+A.I P.m. il+manger »

« Il lui donnera à manger »

La commutation: *ad as-yettakk lqut*

La question: *ad as-yettakk acu ? acu ara as-yettakk?*

(14) *ur yettaggad ara ad t-akren* (288)

« ne. il+avoir peur+A.I. pas. P.m. le-voler+ils »

« Il n'a (aura) pas peur d'être volé »

La commutation : *ur yettaggad ara takkerda*

La question : *ur yettaggad ara acu ? / acu (ay) ur yettaggad ara ?*

A noter que nous avons relevé un prédicatoïde non verbal assumant la fonction objet :

(15) *ad ak-inin ulac* (180)

« P.m. te-dire+ils rien »

« On te dira qu'il n'y a rien ».

2.3. Prédicatoïdes primaires directs : fonction dative ou fonction objet ?

Certaines constructions, apparemment, semblables à celles que nous venons de voir, soulèvent de sérieux problèmes d'analyse. Il s'agit de prédicatoïdes qui viennent en expansions à des verbes comportant le fonctionnel *i* « à » quand ils sont déterminés par une expansion nominale. Ces verbes sont : *izmir (i)* « pouvoir (à) », *cfu (i)* « se souvenir de », *edez (egez) (i)* « rechigner à ». En voici des exemples

(16) *ur zmirey ara ad xedmey* (270)

« ne pouvoir+P.+je pas P.m. travailler+je »

« Je ne peux pas travailler »

(17) *tteedazen mađi ad uyalen s axxam* (126)

« rechigner+A.I.+ils même P.m. retourner+ils vers maison »

« Ils rechignent même à revenir à la maison »

(18) *cfiy -d yuyal -iyi ccyel d qedran* (262)

« se souvenir+P.+je-P.m. il+devenir+P.-me affaire c'est goudron »

« Je me souviens d'avoir le travail en horreur »

A priori, ces subordonnées devraient être analysées comme expansion objet. Néanmoins, en vertu des deux critères-tests retenus ci-dessus, il s'avère qu'elles présentent une construction différente. La commutation par une expansion nominale est possible mais chacun de ces verbes impose le fonctionnel *i* « à » qui, à son tour impose l'état d'annexion au nom qui le suit

(19) *ur zmirēy⁵⁷ ara i lxedma (ou i uxeddim)*

« Je ne peux pas travailler »

(20) *tteedazen mađi i tuyalin s axxam*

« Ils rechignent même à revenir à la maison »

(21) *cfiy-d i tuyalin i yi-yuyal ccyel d qedran*

« Je me souviens d'avoir le travail en horreur »

La question à laquelle répondraient ces subordonnées est portée par l'interrogatif *i wacu?* « Pour quoi ? ou *acu i wumi⁵⁸* « A quoi ? De quoi ? » : *ur zmirēy ara i wacu? / acu iwumi ur zmirēy ara?* « Qu'est-ce qui est au dessus de mes capacités ? », *tteedazen i wacu? / acu iwumi tteedazen?* « A quoi rechignent-ils ? », *cfiy-d i wacu? / acu i wumi d-cfiy?* « De quoi me souviens-je ? ».

Nous pensons que ce que nous venons de voir justifie amplement le fait de ne pas analyser ces subordonnées comme expansions objet, bien que les noms avec lesquels elles commutent présentent bien les caractéristiques de ce que l'analyse traditionnelle désigne par complément d'objet indirect. Mais nous avons préféré désigner ce type d'expansions par le qualificatif de datives (dans le troisième chapitre), alors que selon la logique d'A. Martinet (idem : 164), on devrait parler de fonctions indirectes.

2.4. Les prédicatoïdes primaires directs assumant des fonctions circonstancielles

Quels que soient les critères retenus pour l'identification des fonctions, certaines constructions présentent de sérieuses difficultés d'analyse. C'est le cas de subordonnées que nous allons traiter maintenant. Leurs noyaux prédicatoïdes sont de rang primaire et déterminent directement le noyau prédicatif. Au plan formel, les phrases contenant ce

⁵⁷ Mais il convient de signaler que le verbe *izmir* « pouvoir » quand il prend le sens de « être susceptible de, risquer de » comme dans *yezmer ad yeyli* « il risque de tomber », la commutation par un nom est impossible. S'agit-il alors de verbes homonymes du fait qu'ils ne présentent pas la même valence ? Pourrait-on considérer, dans ce cas, que ce verbe présente une transitivité propositionnelle sans pouvoir recevoir une expansion nominale objet ?

⁵⁸ Il est à préciser que *umi / i wumi* constitue une variante combinatoire de la préposition *i* « à, pour » en contexte interrogatif et en tant que support de détermination introduisant une relative.

type de prédicatoïdes ne se distinguent en rien des phrases complexes que nous venons d'analyser plus haut dans ce chapitre. Il s'agit de structures faites d'un syntagme verbal 1 (S.V.1) déterminé par un S.V2, sans monème de jonction et sans aucune autre spécification si ce n'est que les prédicatoïdes en question sont non spécifiques, en ce qu'ils ne sont pas impliqués par le sens du verbe-prédicat. En termes traditionnels, ils ne représentent pas des compléments du verbe. Ils ne sont ni expansion objet, ni expansion dative parce qu'en leur appliquant les mêmes critères d'identification, on se rend compte qu'ils sont différents et ne font pas partie des fonctions appartenant à la zone centrale de la phrase telle que délimitée par Ch Clairis (2005a.: 68). Passons maintenant aux exemples extraits du corpus pour tenter de voir si les mêmes critères que sont la commutation par un nom et le test de la question nous permettrons de discerner les différentes fonctions qu'établissent ces prédicatoïdes avec leur point d'incidence.

(22) *imdanen akked lmal, wwɖen ad mmten s fad* (28)

« personnes avec bêtes, arriver+P.+ils P.m. mourir+ils avec soif »

« Personnes et bêtes étaient sur le point de mourir de soif »

(23) *ad nruɖ yer lakul ad nyer tarumit* (64)

« P.m. nous partir à école P.m. lire français »

« Nous partions à l'école pour apprendre le français »

(24) *ttruɖun warrac akked yilmezzen yer wasif n at eisi ad leɛben* (96)

« partir+A.I. +ils E.A.+enfants avec E.A.+jeunes à rivière+E.A. P.m. jouer+ils »

« Enfants et adolescents se rendent à la rivière pour jouer ».

(25) *ad iruɖ ad yeqqim cuya di tejmeɛt* (118)

« P.m. il+partir P.m. s'asseoir peu dans E.A.+djemaa »

« Il se rend à la djemâa pour y rester un peu »

(26) *ttruɖun tneffilen* (178)

« partir+A.I.+ils faire+A.I.+ils prières surrogatoires »

« Ils partent faire des prières surrogatoires »

(27) *ad qqimen ad zzallen* (180)

« P.m. rester+ils P.m. prier+ils »

« Ils restent pour prier »

(28) *ad iruḥ yefreḥ*

« P.m. il+partir il+être content+P. »

« Il partira content ».

(29) *zzit-nsen, tettawed -d s axxam zeddiget* (262)

« huile-leur elle+arriver+A.I.-P.o. à maison être propre+P.+elle »

« Leur huile arrive à la maison toute propre ».

(30) *ad iquerreb yer lkanun ad yesseḥmu* (178)

« P.m. il+s'approcher à foyer P.m. il+se chauffer »

« Il s'approche du foyer pour se chauffer »

(31) *ad t-sufyen yer yitij ad yeqqar* (300)

« P.m. le-faire sortir vers E.A.+soleil P.m. il+sécher »

« On l'expose au soleil afin qu'il sèche »

Vraisemblablement, la commutation et la question comme outils d'identification des fonctions ne peuvent pas être appliquées avec rigueur et efficacité comme cela a été le cas avec les expansions prédicatoïdes primaires analysées jusque là. Sur ces dix phrases, il est possible de remplacer sept subordonnées par un nominal. C'est le cas de (22), (24), (25), (26), (27), (28) et (29). On peut en effet procéder aux substitutions suivantes :

wwden yer lmut s fad « il sont parvenus à la mort... » ; *ttruḥun [...] yer lleeb* « ils partent pour le jeu » ; *ad iruḥ yer iyimi di tejmeet* « il part s'asseoir ... » ; *ttruḥun yer (ou yef) nnafilat* « ils y vont pour (ou à cause) des prières surrogatoires » ; *ad qqimen yef (ou yer) tzallit* « il restent à cause de (pour) la prière » ; *ad iruḥ s lferḥ* « il ira avec joie » ; *tettawed-d s tezdeg* « elle arrive avec propreté ». Par contre, avec (30) et (31), nous sommes moins sûrs, même si l'on pourrait éventuellement opérer une substitution au moyen d'un nominal introduit par le fonctionnel *i* « pour » à valeur destinative : *ad iquerreb yer lkanun i useḥmu* (?) « ...pour chauffage » ; *ad t-sufyen yer yitij i tayert* (?)

« ...pour séchage ». Ceci confirme que la correspondance entre une expansion nominale et une expansion prédicatoire n'est que relative.

Par ailleurs, le critère de la question n'est pas si efficient que cela car un même prédicatoire peut constituer une réponse à deux questions différentes et inversement, à une même question peuvent correspondre deux constructions. Ainsi, à la question *ayyer?* « Pourquoi ? » appliquée à la phrase (27) *ayyer qqimen?* « Pourquoi sont-ils restés ? », la phrase elle-même peut être une réponse exprimant la cause, qu'on pourrait marquer par le fonctionnel *axaṭer* « parce que » : *qqimen axaṭer ad zḡallen* « Ils sont restés parce qu'ils prieront », tout comme elle peut avoir une valeur destinative avec *akken / i wakken* « pour, afin que » : *qqimen akken ad zḡallen* « Ils sont restés pour prier ». Nous essayerons le test de la question avec une autre phrase.

(32) *ad ruḥen* *ad qegglen* (160)

« P.m. partir+ils P.m. faire+ils sieste »

« Ils partent pour faire une sieste »

Le S.V.2 (*ad*) *qegglen* peut être une réponse aussi bien à la question *ayyer ruḥen?* « Pourquoi sont-ils partis ? » qu'à *sani ruḥen?* « Où sont-ils partis ? ». Par conséquent, seuls le contexte et la situation permettent de lever l'ambiguïté. Ceci étant dit, même hors situation et hors contexte, la première intuition est que ces deux phrases comportent des subordonnées circonstancielles destinatives. C'est que le contexte que constitue la phrase elle-même avec le contenu sémantique de ses constituants permet une telle interprétation.

Il est à signaler, en outre, que ce ne sont pas tous les types de prédicatoires circonstanciels directs qui sont entachés d'ambiguïté, comme le montre la phrase (29) ci-dessus. La question à laquelle répondrait la subordonnée *zeddiget* « elle est propre » est nécessairement *amek?* « Comment ? ». Ce qui en fait clairement une fonction circonstancielle modale. La substitution par un nom, elle, donnera spontanément une construction propositionnelle non verbale faite de l'auxiliaire de prédication spécifique *d* « c'est » et d'un adjectif en tant qu'attribut : *tettawed-d d tazeddgant* « elle arrive c'est propre = elle arrive toute propre ». Cette subordonnée n'est pas une circonstancielle mais une construction qui relève de la syntaxe connective, qui sera abordée plus bas. Néanmoins, nous pensons que la substitution que nous avons faite plus haut reste

valable : *tettawed-d s tezdeg* «...avec propreté = proprement». Ce syntagme fonctionnel combiné à la question *amek* « Comment ? » confirme que la subordonnée verbale *zeddiget* est rattachée au noyau prédicatif par une fonction circonstancielle modale.

2.5. Prédicats auxiliés ou phrases complexes ?

Il est certaines constructions phrastiques constituées de deux syntagmes verbaux (SV1 +SV2) qui posent de sérieux problèmes d'analyse du fait qu'il est difficile de savoir lequel des deux syntagmes détermine l'autre : SV1 ← SV2 ou SV1 → SV2 ? La difficulté provient de l'absence de critères formels probants. Donc la question que pose ce genre de phrases est de savoir si l'on a affaire à une phrase complexe dont le noyau prédicatif est déterminé par un syntagme prédicatoïde ou à une phrase simple dont le syntagme prédicatif est « complexe » : formé d'un verbe auxiliaire et d'un verbe auxilié. C'est ce que nous allons tenter de voir dans les exemples qui vont suivre.

(32) *ruhen neqden* (92)

« partir+P.+ils disparaître+P.+ils »

« Ils sont sur le point de disparaître. »

(33) *iruh yuli wass* (152)

« il+partit+P. il+monter+P. E.A.+jour »

« Le jour est (était) sur le point de se lever »

(34) *ruhen medden la ttixiren i leewayed-nni n zik* (254)

« partir+P.+ils gens act. abandonner+A.I.+ils pour traditions-les de jadis »

« Les gens sont sur le point d'abandonner les traditions de jadis. »

(35) *uyalen akk la ttjaren* (180)

« devenir+P.+ils tous Act. faire+A.I.+ils commerce »

« Ils sont tous devenus des commerçants. »

(36) *isedda yecdeh -asen* (44)

« il+passer+P. il+danser+P.-leur »

« Il s'est mis à danser. »

Au niveau apparent de la succession linéaire des éléments, les phrases ci-dessus sont similaires à celles que nous avons analysées comme phrases complexes sans marque monématique de jonction. Pourtant le signifié de la relation syntaxique ne suit pas cette simplicité apparente. Car, en vérité, au niveau sémantique, la détermination part du premier verbe vers le deuxième. Comparons les exemples (35), (33) et (34) ci-dessus à l'exemple suivant.

- (37) *iruḥ* *ad yesseḥmu* (156)
 « il+partir+P. P.m. il+faire chauffer »
 « Il est allé se chauffer »

Si le verbe *ruḥ* « partir » de cet exemple garde son sens plein, le verbe *ruḥ* des autres exemples, a, lui, connu une sorte de perte de valeur sémantique. C'est ce que désigne D. Willems (cité par M. Wilmet, 2010 : 196) la sublimation sémantique qui consiste en une transformation, un amenuisement du sens du verbe qui accède, ce faisant, à l'auxiliarité. Faire, d'un verbe, un auxiliaire d'un autre verbe est l'un des procédés qu'utilisent les langues naturelles pour exprimer, nuancer et préciser une opposition à valeur temporelle, aspectuelle ou modale, tout comme un auxiliaire peut intervenir dans l'orientation du verbe par rapport à ses participants. Dans nos exemples, les premiers syntagmes verbaux (SV1) semblent être des auxiliaires aspectuels⁵⁹. En effet, le verbe *ruḥ* « partir/aller » au sens d'« être sur le point de » exprime ce que désigne K. Nait-Zerrad (2005 : 242) l'imminence. Les verbes *uḡal* avec le sens « devenir » et *æddi* « passer », quant à eux, se rejoignent dans le sens « de finir par » véhiculant ainsi l'aspect terminatif. Le statut d'auxiliaires conféré à ces verbes est fondé sur un critère sémantique, car ils ont effectivement subi une transformation ou un amenuisement voire une perte de sens. C'est là un critère vague et difficile à manier avec objectivité. La distinction entre le sens plein et le sens affaibli (en tant qu'auxiliaire) n'est appréhendée qu'en prenant appui sur le contexte et/ou la situation du fait que les critères formels font défaut. Cela dit, bien des linguistes ont tenté d'en trouver quelques uns. Ainsi K. Nait-Zerrad (idem.), en plus du recours au sens, évoque la restriction et la concordance des aspects et l'accord des sujets entre SV1 et SV2. L'absence de pause est un autre critère formel évoqué par P. Galand-Pernet (cité par L. Galand, 2010 : 256). Certes, tous ces

⁵⁹ Il est à signaler que K. Nait-Zerrad (2005 : 241→246) distingue des auxiliaires d'aspect, des auxiliaires temporels et des auxiliaires modaux. Ce à quoi ne semble pas adhérer L. Galand (2010 : 255), qui considère qu'en berbère, de façon générale, l'auxiliation est plutôt à valeur aspectuelle.

critères combinés à la sémantique et l'éclairage du contexte et de l'apport situationnel permettent de lever l'ambiguïté, mais il faut affirmer que ces dits critères ne sont pas le propre des structures à auxiliaire, ils peuvent également se rencontrer dans des constructions faites d'un prédicat déterminé par un prédicatoïde. Ce qui revient à dire que seul le critère sémantique, aidé par le contexte et la situation, est décisif. Pourtant, ce critère sans confirmation par des procédés formels, reste aléatoire, incertain et subjectif. Mais il est, pour ainsi dire, le critère par défaut. L'enrichissement d'un système verbal par la spécialisation de certains verbes en tant qu'auxiliaires déterminant d'autres verbes relève de la grammaticalisation. En kabyle, dans les exemples donnés plus haut du moins, force est de reconnaître que le processus de grammaticalisation qui aboutit à la spécialisation en tant qu'auxiliaire n'est pas poussé au point d'aboutir à un figement. Chacun des deux verbes de chaque phrase garde sa combinatoire étroite intacte : compatibilité avec les indices de personnes et avec les modalités aspectuelles. Faut-il également dire que, parallèlement, à ces auxiliaires identifiés par le critère sémantique combiné à ceux avancés par K. Nait-Zerrad, existent d'autres verbes – notamment dans certains parlers de la Kabylie de l'Est (cf. A. Rabhi 1995 : 80, 85) – dont la grammaticalisation en tant qu'auxiliaires temporels est plus marquée par leur figement. Ceci indique que tous les parlers n'évoluent pas au même rythme en matière de spécialisation-grammaticalisation de lexèmes verbaux en tant qu'auxiliaires. Cet état de fait est aussi valable à l'échelle inter-dialectale comme le montre la synthèse consacrée par S. Chaker (1997b.) au phénomène de grammaticalisation.

3. Expansions prédicatoïdes primaires indirectes

Ces expansions sont des prédicatoïdes qui déterminent le noyau prédicatif via un connecteur en tant que fonctionnel propositionnel. Derrière cette appellation formelle unitaire se cachent au moins deux constructions différentes au point de vue de leurs fonctions syntaxiques. Il s'agit, d'une part, de subordonnées dites complétives assumant la fonction objet et de subordonnées introduisant des fonctions circonstancielles d'autre part.

3.1. Expansions prédicatoïdes primaires indirectes assumant la fonction objet

La fonction objet est assumée par les prédicatoïdes introduits par la conjonction *belli* « que » et le subordonnant interrogatif *ma ?* « si ? ».

(38) *ur as-tenniḍ ara belli [...] ad as-ssirden* (20)

« ne lui-tu+dire+P. pas que [...] P.m. lui-faire laver+ils »

« Tu ne lui a pas dit qu'on lui fait prendre un bain »

L'expansion prédicatoire de cet exemple entretient avec le syntagme prédicatif verbal *tenniḍ* une relation syntaxique représentant la fonction objet. Hormis la présence de la marque monématique de jonction, *belli* « que », conjonction pure de subordination, cette expansion est dans le même rapport que celles traitées en page 162-163. Ce fonctionnel propositionnel est un emprunt à l'arabe algérien. En effet, sous l'influence de l'arabe, le kabyle, dans le cas du syntagme complétif, tend à passer de la parataxe à l'explicitation du rapport de subordination par ce fonctionnel. Mais la nature du rapport syntaxique et, partant, la fonction syntaxique n'ont pas changé. Du reste, l'on peut supprimer le subordonnant *belli* « que » sans que cela n'induisse un quelconque changement de quelque nature que se soit. En d'autres termes, le rapport de subordination et la fonction objet étaient déjà assurés par la parataxe.

Les complétives interrogatives sont introduites par le fonctionnel interrogatif *ma?* « si ? ». Celui-ci est, par ailleurs, homonyme du subordonnant *ma* « si » introduisant une subordonnée de condition.

(38) *ad iruḥ ad iḥer ma temmečč tmeelaft -nni* (42)

« P.m. il+partir P.m. il+voir si elle+être mangé+P. E.A.+appât en question »

« Il ira vérifier si l'appât a été mangé ».

(39) *ad iḥer ma ḥḥayet* (72)

« P.m. il+voir si être+P+elle lourde »

« Il vérifie si elle est lourde »

(40) *ad ḥren ma azekka-nni ay d leid* (194)

« P.m. savoir+ils si lendemain ce c'est l'Aïd »

« Ils sauront si la fête de l'Aïd est pour le lendemain. »

(41) *ad iḥer ma ad yenneqbal* (270)

« P.m. il+savoir si P.m. il+être accepté »

« Il saura s'il sera accepté. »

(42) *ad as-sferfden ma la yettismiḍ* (290)

« P.m. lui-tâter+ils si Act. il+refroidir+A.I. »

« Ils tâtent s'il devient froid = mort. »

Dans les quatre premières phrases, c'est le verbe *zer* « voir, savoir, vérifier » qui sert de point d'incidence par l'intermédiaire de *ma* « si ? » aux subordonnées interrogatives. Cela ne veut pas dire que le verbe de la principale doit être obligatoirement *zer*. Dans la dernière phrase nous avons *sferfed* « tâter, tâtonner », mais plus généralement, comme le précise F. Sadiqi (2004 : 179) on peut avoir les verbes qui « expriment l'interrogation ou l'incertitude » tels que *steqsi* « questionner, interroger » ou ceux présupposant l'interrogation ou l'ignorance comme *wali* « voir, regarder », *nadi* « chercher », *sikked* « regarder, examiner ». De plus, certains syntagmes verbaux négatifs, en tant que prédicats expriment une demande d'information : *ur zriy ara ma...* « Je ne sais pas si ... », *ur fhimey ara ma...* « Je ne comprends pas si... ». Il est à noter que d'autres interrogatifs introduisent certaines subordonnées. Il s'agit de *anwa?* « Qui ? », *anda?* « Où ? », *sani* « Vers où ? », *melmi* « Quand ? », *iwumi?* « A qui ? »... S'il est aisé d'identifier une subordonnée interrogative introduite par *ma?* « Si ? », il n'en est pas de même des cas où apparaissent les autres interrogatifs. La raison tient au fait que ces derniers sont utilisés comme fonctionnels et/ou antécédents d'expansions prédicatoïdes déterminant un nominal (relatives). Ainsi, en analysant les phrases complexes ci-dessous :

(43) *ssney anda yezdey*

« savoir+P.+je où il+habiter+P. »

« Je sais où il habite »

(44) *ssney axxam anda yezdey*

« connaître+P.+je maison où il+habiter+P. »

« Je connais la maison où il habite »

S. Chaker (1983 : 392-393) considère *anda* « où » dans la première phrase comme un amalgame d'un nominal et d'un fonctionnel, alors que dans la deuxième, comme simple fonctionnel. M. Kossman (1997 : 319), lui aussi, parle de construction relative avec des pronoms interrogatifs : « *les énoncé avec un pronom interrogatif sont toujours des constructions relatives dans lesquelles le pronom interrogatif est l'antécédent de la*

proposition relative». Contrairement à ces deux auteurs, F. Sadiqi (idem : 179) parle de complétives interrogatives. Nous lui empruntons son exemple :

- (45) *ur ssiney manasra immut*
 « ne savoir+P.+je quand il+mourir+P. »
 « Je ne sais pas quand est-ce qu'il est mort »

F. Sadiqi a choisi un verbe à la forme négative pour pouvoir analyser la subordonnée en tant qu'interrogative. Tant il est vrai que c'est le sens du verbe de la principale, conjointement avec la prosodie, qui détermine la nature déclarative ou interrogative de la subordonnée⁶⁰. Pourtant, si l'on ne se fie pas uniquement à l'aspect sémantique et que l'on s'appuie également sur les données structurales et fonctionnelles, l'analyse penchera plutôt pour une phrase à noyau central duquel dépendent deux noyaux secondaires. Pour illustrer nos propos, nous commencerons par un exemple qui a un interrogatif comme noyau prédicatif.

- (46) *anwa i sen -d- yettawin leic?* (50)
 « qui ce leur-P.o.-ramener+Part. P. vivres »
 « Qui est-ce qui leur donne à manger ? »

Dans cette phrase, *anwa ?* « Qui ? » est le prédicat non verbal. Ceci est confirmé par la forme participiale du prédicatoïde *yettawin*, sachant que le participe est une forme verbale dépendante et, par conséquent ne peut pas être noyau syntaxique d'une phrase. A cela s'ajoute subsidiairement l'attraction des satellites du prédicatoïde vers la gauche de celui-ci. Si l'interrogatif *anwa* est précédé d'un élément qui lui sert de point d'incidence et noyau central de la phrase, il devient une expansion directe assumant la fonction objet en tant que prédicatoïde primaire direct (complétive), point de rattachement d'un syntagme prédicatoïde non primaire indirecte (relative).

- (47) *ur zriy ara anwa i sen-d-yettawin leic.*
 « ne savoir+P.+je pas qui ce P.o.- il+ramener+Part.+A.I vivres »
 « Je ne sais pas qui est-ce qui leur donne à manger »

⁶⁰ La difficulté à distinguer les complétives et les interrogatives est également relevée par A. Martinet (1988 : 208) pour le français.

La modalité que véhicule cette phrase peut être, selon le contexte, l'interrogation ou l'assertion. A noter que *anwa?* « Qui ? » dans cette phrase ne peut être analysé comme l'amalgame d'un nominal et d'un fonctionnel comme c'est le cas de *anda* « où » de l'exemple de S. Chaker. En effet, des exemples relevés du corpus confirment ce qui vient d'être dit de ces deux interrogatifs.

anda « où » est fonctionnel dans (48)

- (48) *ad tent-yessers deg walbeed n tzerbatin anda icukk ad d- ieeddi* (42)
 « P.m. les-il-poser dans quelconque passage où il+douter+P. P.m. P.o.-il+passer
uwtul.
 E.A.+lapin »
 « Il les (épis d'orge) pose dans une sente par où passerait le lièvre ».

Cet interrogatif peut commuter avec d'autres fonctionnels tels que : *ansi* « par où », *seg way deg / i seg* « par où ». Mais il est l'amalgame d'un nominal et d'un fonctionnel dans (49)

- (49) *ur sein ara anda ara t-rren* (286)
 « ne posséder+P.+ils pas où P.m. le-mettre+ils »
 « Ils n'ont pas où le mettre »

Il est toujours possible d'insérer un nominal antéposé à *anda*, et à ce moment-là il retrouve son statut de simple fonctionnel.

- (50) *ur sein ara amkan anda ara t-rren*
 « ne posséder pas lieu où P.m. le-mettre+ils »
 « Ils n'ont pas d'endroit où le mettre »

Avec *anwa* « Qui ? » et *acu* « Quoi ? » les choses se présentent différemment. C'est que ces interrogatifs n'amalgament pas un nominal et un fonctionnel. Ils sont des nominaux seulement. Ceci est confirmé par la possibilité qu'ils présentent de commuter avec un substantif. C'est ce que nous verrons avec l'exemple suivant.

- (51) *tessned acu d- hekkun imezwura?* (44)
 « tu+connaître+P. quoi P.o.-raconter+A.I.+ils les premiers »
 « Tu sais ce que racontent les anciens ? »

On peut remplacer *acu?* « quoi ? » par *tamacahut* « conte, histoire » ou autre substantif compatible sémantiquement avec le contexte sans que cela ne provoque de changement dans la structure syntaxique.

- (52) *tessned tamacahut i d- hekkun imezwura?*
 « tu+connaître+P. conte ce P.o.-ranonter+A.I.+ils les premiers »
 « Tu connais le conte que racontaient les anciens ? »

Par ailleurs, le caractère nominal des interrogatifs se manifeste par leur combinatoire étroite. Le syntème *anwa?* « qui ? » se combine, au même titre que le nom, avec le genre, le nombre et l'état. Quant à *acu* « quoi ? », il ne connaît que l'opposition d'état. Le caractère nominal de ces unités est surtout confirmé par le fait qu'ils peuvent occuper les mêmes positions que le substantif. En d'autres termes, ils assument les mêmes rôles ou les mêmes fonctions que lui, car ils présentent les mêmes compatibilités en tant que déterminants et en tant que déterminés. C'est ce qui ressort des exemples ci-dessous.

- (53) *yebced waniyer la iteddu* (120)
 « il+être loin+P E.A.+vers où. Act.il+marcher+A.I »
 « L'endroit où il se rend est loin »

Dans cet exemple, l'interrogatif *waniyer* est à l'état d'annexion et est une expansion référentielle. Dans la phrase (51) donnée ci-dessus, *acu* « Quoi ? » assume la fonction objet. Et dans la phrase qui va suivre, le syntème *wanda* « où » est une expansion nominale à l'état d'annexion établissant une fonction circonstancielle spatiale introduite par le fonctionnel *yer* « vers, à ».

- (54) *ad ten-yawi yer wanda ara srewten* (164)
 « P.m. les-il+prendre vers E.A.+où P.m. dépiquer+ils »
 « Il les prend vers l'air à battre »

3.2. Les expansions prédicatoïdes primaires indirectes assumant des fonctions circonstancielles.

Certaines expansions prédicatoïdes primaires indirectes assument des fonctions non spécifiques en ce qu'elles peuvent déterminer tout type de noyau central. Elles peuvent apparaître aussi bien avec les syntagmes prédicatifs verbaux qu'avec les non verbaux. A l'instar de ce que nous avons vu avec les prédicatoïdes primaires directs, le problème de la distinction entre la subordination et la coordination se pose, en dépit de la présence d'un monème de jonction. Pour faire le départ entre subordonnants et

coordonnants, S. Chaker (1983 : 430-432) propose trois critères. Ainsi, pour établir qu'un connecteur est subordonnant, ces trois critères doivent être réunies⁶¹.

- Le monème est subordonnant s'il ne peut pas être déplacé à l'intérieur du syntagme en expansion, contrairement à certains coordonnants tels que *meena* « mais », *yerna* « pourtant ».
- Il s'agit d'une subordination si le monème connecteur autonomise le syntagme (II), en ce qu'il permet à ce dernier d'être antéposé au syntagme (I). Ce que ne permettent pas les coordonnants.
- La suppression du syntagme (I) aboutit à un énoncé incomplet.

En effet, ces critères sont, dans la plupart des cas, efficaces comme outils permettant de démêler l'écheveau de la distinction entre subordonnants et coordonnants et permettent par là même d'éviter le recours au sens qui ne peut constituer un critère rigoureux car comme le précise si bien M. Mahmoudian (1976 : 226) : « *il existe une zone d'interférence entre syntaxe et sémantique : une construction par coordination peut avoir les mêmes effets de sens qu'une subordination et inversement* ». Pour revenir aux critères formels, il faut tout de même nuancer l'affirmation que nous venons de faire concernant leur efficacité, du fait que, malgré leur rendement, ils sont loin d'être une panacée. C'est ce qu'indiquent clairement ces propos de S. Chaker (idem. : 432) : « *certaines cas restent indécis et participent des deux catégories à la fois* ». Au demeurant, cette difficulté à distinguer coordonnants et subordonnants apparaît dans les analyses divergentes qu'adoptent S. Chaker (ibid. : 431) et K. Nait-Zerrad (1996 : 94) au sujet de *axaṭer* « parce que ». Ainsi, après avoir appliqué les critères formels susmentionnés, S. Chaker, considère que ce monème est un subordonnant, alors que K. Nait-Zerrad, le range parmi les coordonnants. Cela ne tient-il pas au fait que les données empiriques elles-mêmes (c'est-à-dire les données linguistiques) ne permettent pas une analyse tranchée ? Nous avons tenté de vérifier le test d'application des critères formels

⁶¹ A signaler que M. Kossmann (1997 : 323) s'est servi d'un autre critère pour différencier coordination et subordination dans le parler de Figuig. Il s'agit de la possibilité d'anticipation d'un élément après la conjonction, par exemple : *elaxaṭer twacunt txelleq tercem* « parce que la fille est toujours mouillée ». Cette anticipation est selon cet auteur impossible avec un subordonnant. En kabyle ce critère n'est pas opératoire.

à l'unité *axaṭer* « parce que » auprès de deux locutrices monolingues⁶². Nous avons tout d'abord relevé dans le corpus des phrases contenant ce connecteur.

(55) *ufiy- d tesca u tescin axaṭer kečč ur k-id-*
 « trouver+P.+je P.o. quatre-vingt-dix-neuf parce que toi ne te-P.o.
ḥsibey ara (10)
 compter+P.+je pas »
 « J'ai trouvé quatre-vingt-dix-neuf (personnes) parce que je ne t'ai pas compté »

(56) *ur teceil ara axaṭer d remḍan* (68)
 « ne elle+allumer+P.N. pas parce que c'est ramadan »
 « Il n'est pas ouvert (café) parce que c'est le mois de carême »

(57) *ad yuyal yer tlemmast elaxaṭer llan leewam deg*
 « P.m. il+revenir vers E.A.+milieu parce que exister+P+ils ans dans
yettili uflux (36)
 il+exister+A.I. E.A.+oiseau»
 « Il passe au milieu (de l'olivieraie) parce qu'il y a des années où les oiseaux
 abondent »

(58) *neqqar- as tazemmurt mm-tteebga axaṭer tettakk-d mkul*
 « nous+dire+A.I.-lui olivier celle-charge parce que elle+donner+A.I. chaque
aseggas (228)
 année »
 « On la dénomme l'olivier de la charge parce qu'elle produit beaucoup de fruits
 chaque année »

Notons que dans ces phrases l'unité *axaṭer* / *elaxaṭer* « parce que » occupe la position charnière entre le syntagme (I) et le syntagme (II). Nous avons procédé à leur manipulation en changeant la position du connecteur et nous avons demandé leurs avis aux informatrices. Selon elles, *axaṭer* peut occuper la position finale du syntagme (II)

⁶² Il s'agit de deux femmes monolingues âgées respectivement de 82 et 67 ans. Elles vivent au village d'Imzizou commune de Fréha, wilaya de Tizi-Ouzou depuis l'enfance et elles n'ont presque jamais quitté la Kabylie.

sans que cela ne provoque de changement dans les rapports signifiés. Pour ce qui de la possibilité ou pas du syntagme introduit par *axaṭer* de passer à l'initiale de la phrase, nos informatrices paraissent hésitantes. L'anticipation du syntagme, leur paraît sinon impossible, au moins à la limite de la correction bien qu'elles n'excluent pas une telle possibilité dans des contextes d'échange d'affirmation et d'opposition faites sur un ton coléreux. La même hésitation est manifestée relativement au troisième critère à savoir la nécessité d'un contexte linguistique de rattachement dans le cas de la subordination, alors que la coordination peut se suffire, selon les termes de S. Chaker (ibid. : 432) d'une « *intégration énonciative (discursive/situationnelle) et non syntaxique à l'environnement* ». Le test est loin d'être concluant. Cependant, il nous semble que la conjonction *axaṭer* se rapprocherait davantage des coordonnants⁶³.

A présent, nous allons examiner les différentes fonctions syntaxiques qu'assument les propositions subordonnées circonstancielles. La valeur axiologique de la relation syntaxique reliant via un fonctionnel propositionnel une subordonnée à son point d'incidence nous permettra de les catégoriser en temporelles, causales, finales, consécutives, relationnelles (comparatives), concessives et hypothétiques.

3.2.1. Propositions temporelles

Les subordonnées temporelles sont identifiables par le fait qu'elles répondent à la question *melmi?* « quand ? ». La différence entre ces propositions se fait par l'adjonction de fonctionnels à cet interrogatif : *seg melmi?* « depuis quand ? », *ar melmi* « Jusqu'à quand ? ». Les fonctions temporelles se répartissent en trois groupes selon que le fait exprimé dans la principale est, par rapport à celui de la subordonnée, contemporain, antérieur ou postérieur.

Les subordonnants exprimant la contemporanéité sont *mi* « quand, lorsque », *skud* « tant que, pendant que », *asmi* « quand, lorsque », *akken* « au moment où ».

⁶³ Dans le parler des Aït Seghrouchen (Maroc), l'unité *elahqq* présente à peu près les mêmes caractéristiques que *axaṭer*. F. Bentolila (1981 : 312) l'a traduite par « car, en effet » hors contexte, mais dans les énoncés, il lui attribue le sens de parce que, comme dans cet exemple : *ad asn-nsamḥ elahqq ur fhimn lmena n ddunit* « nous leur pardonnerons parce qu'ils ne comprennent pas le sens de la vie ». Il a intégré cette unité parmi celles qui introduisent ce qu'il appelle les pseudo-subordonnées, en précisant qu'elle se rapproche des coordonnants.

- **mi « quand »**

- (59) *mi yelħa yid, ad ffyen akk medden seg*
 « quand il+marcher+P. E.A.+nuit P.m. sortir+ils tous personnes de
uxxam (278)
 E.A.+maison »
 « Quand il se fait tard, tout le monde sort de la maison.»

Cette subordonnée peut être postposée au noyau prédicatif. Nous en avons relevé un exemple :

- (60) *ad d- yexlef mi d- tewweđ tefsut* (222-223)
 « P.m. P.o.-il+repousser+P. quand P.o.-elle arriver+P E.A.+printemps »
 « Il bourgeonnera dès qu'arrive le printemps».

En plus de ses latitudes de déplacement, la subordonnée introduite par *mi* « quand » ne présente aucune restriction concernant la modalité d'aspect grammatical. Toutes les combinaisons en la matière entre la principale et la subordonnée sont possibles, comme l'attestent les exemples qui vont suivre.

- **Prétérit + prétérit**

- (61) *mi akken ruħen warrac d yirgazen yer ssuq, tilawin d*
 « quand partir+P+ils E.A.+garçons avec E.A.+hommes vers marché, femmes avec
teħdayin cebbhent akk (196)
 E.A.+filles se maquiller+P+elles toutes »
 « Au moment où les garçons et les hommes sont allés au souk, les femmes et les
 jeunes filles se sont maquillées»

- **Aoriste intensif + aoriste intensif**

- (62) *mi ara sseħmuyen, ttjaben-d ccyel* (124)
 « quand P.m. se chauffer+A.I.+ils trouver+A.I.+ils-P.o. occupation »
 « Quand ils se chauffent, ils trouvent une occupation »

- **Aoriste à préverbe « ara » + aoriste à préverbe « ad »**

- (63) *mi ara yużum uqċic, ad as-sirden akk ticettiđin- is* (20)
 « quand P.m. il+jeûner E.A.+garçon, P.m. lui-laver+ils tout vêtements-ses »

« Quand un jeune garçon observe le jeûne, on lui lave tous ses vêtements. »

Par ailleurs, le fonctionnel *mi*, introduit également des propositions non verbales, comme dans (64)

(64) *mi d tameddit, ad yeffer leḥwal- is* (118)

« quant c'est soir P.m. il+cacher outils- ses »

« A la fin de la journée, il cachent ses outils. »

- **skud « tant que, pendant que »**

Ce fonctionnel rend la simultanéité et est généralement à valeur durative. Cette valeur est souvent renforcée par l'usage du thème verbal d'aoriste intensif. En effet, dans la majorité des ses occurrences, ce fonctionnel introduit un syntagme prédiactioïde exprimant un procès inaccompli déterminant un syntagme prédicatif lui aussi avec le thème d'aoriste intensif.

(65) *skud ikerrez, yetteawan izgaren* (114)

« tant que il+labourer+A.I., il+aider+A.I. bœufs »

« Tant qu'il labourait (tout en labourant) il aidait les bœufs »

(66) *skud i asen-teqqnen lḥenni, tilawin la sbuyurent* (256)

« tant que ce leur-appliquer+A.I.+ils henné, femmes conc. Chanter+A.I.+elles »

« Pendant qu'on leur appliquait le henné les femmes chantaient »

A remarquer que la simultanéité est renforcée par l'usage de la particule préverbale *la* déterminant le prédicat en lui attribuant la valeur de concomitance. Malgré la prédominance de l'aoriste intensif, nous avons relevé un cas comportant un verbe au prétérit

(67) *skud ur mseeyan ara, ad xedmen d icriken* (194)

«tant que ne fatiguer+P+ils pas l'un l'autre, P.m. travailler+ils c'est partenaires»

« Tant qu'ils ne sont pas en désaccord, ils travailleront ensemble.»

Le thème verbal d'aoriste avec ou sans le préverbe *ad* n'est pas attesté avec ce fonctionnel. Vraisemblablement la subordonnée introduite par *skud* se présente plutôt avant la principale, mais ceci ne signifie pas qu'il soit impossible de la retrouver postposée. L'attraction qu'exerce *skud* sur les satellites du prédiactioïde et la présence du support de détermination *i/ay* « ce » indiquent que ce subordonnant est le résultat

d'une grammaticalisation d'une construction relative. Car avec *skud*, il s'agit bien d'un ancien nom qui a connu un processus de figement en devenant fonctionnel comme l'atteste l'existence du nom *akud* « temps » en chleuh (cf. A. Bounfour, A. Boumalek, 2001 : 246).

- **Asmi « lorsque »**

Ce subordonnant est analysé par S. Chaker (ibid. : 166) comme une combinaison de *as(s)* « jour » et de *mi* « quand ». L. Galand (2010 : 188-189), quant à lui, considère *asmi* comme le résultat d'un figement combinant *as* « que » (attesté en touareg *a s* « ce à quoi » → *as* au sens de lorsque) et de *mi*, relateur attesté chez les Zemmour (Maroc) en tant qu'élément inséré entre le nominal antécédent et la relative. En tout état de cause, quel que soit l'étymologie des éléments constituant *asmi*, nous sommes bien face à un fonctionnel propositionnel qui introduit une fonction circonstancielle de temps. Ce subordonnant, lui aussi, a dû être le résultat d'un figement d'une construction relative, car il provoque l'attraction des satellites du syntagme prédicatoire verbal, tout comme il provoque le passage du préverbe d'aoriste *ad* à la forme *ara*. Ce fonctionnel propositionnel n'exerce aucune restriction aspectuelle sur le verbe de la subordonnée.

L'on peut avoir le **prétérit**

(68) *asmi mmuten imawlan-nney, ġġan- aγ- d tamurt* (04)

« quand mourir+P.+ils parents-nos, laissent+P.+ils-nous-P.o. terre »

« A leur mort, nos parents nous ont laissé des terres »

On peut avoir l'**aoriste à préverbe ara**

(69) *asmi ara d- tawed leid, udem n wid yuzamen akk,*

« quand P.m. P.o.-elle arriver fête, visage de ceux jeûne+Part.+P. tous,

inur (04)

il+illuminer+P.»

« Quand arrive la fête de l'Aïd, les visages de ceux qui ont jeûné, sont illuminés »

Aoriste intensif

(70) *asmi tnejmaen ledyur, iceyyee ufalku yer tqubeet* (170)

« quand se réunir+A.I.+ils oiseaux, il+envoyer+P. E.A.+faucon à alouette »

« Au temps où se réunissaient les oiseaux, le faucon invita l'alouette »

Dans ces trois exemples, les subordonnées introduites par *asmi* sont antéposées au syntagme prédicatif, mais ceci n'est pas une règle. Nous avons relevé des cas où la subordonnée peut être postposée comme dans l'exemple suivant.

- (71) *yesseelaf- it asmi rxisit temzin* (128)
 « il+engraisser+A.I.-le quand ne pas coûter+P.+elles chères E.A.+orge »
 « Il l'engraisait quand l'orge ne coûtait pas cher »

akken « dès que »

Ce fonctionnel propositionnel, de la même façon que ceux abordés jusque là, contraint les satellites du prédicatoïde à l'antéposition. Sur la base de ce fait, nous pouvons émettre l'hypothèse que dans ce cas aussi, d'un point de vue diachronique, il s'agirait d'un figement d'une construction relative. Cette hypothèse pourrait en outre prendre appui sur le fait que le syntème *akken* serait le produit d'un syntagme constitué de *akk* « comme, de telle sorte que » (non attesté en synchronie en tant que tel) auquel se serait adjointe la modalité périphérique du nom : le déictique *nmi*, tronqué en *n*. Ceci indique clairement que le monème *akk* partage certaines compatibilités avec le nom⁶⁴.

- (72) *akken ara tkecməd deg-s, ad k-id- mmaggren yezgaren- nni*
 « dès que P.m. tu+entrer dans-lui P.m. te-P.o. rencontrer+ils E.A.+bœufs-les
yemmezlen (66)
 égorger+Part.P. »
 « Dès que tu y entre (marché), tu apercevras les bœufs égorgés. »

- (73) *akken i as- tt- id- yefka, yettef- as lmus* (302)
 « dès que ce lui-la-P.o.-il+donner+P. il+tenir+P.-lui couteau »
 « Dès qu'il la lui a donnée, il l'a découpée avec un couteau. »

Dans ces deux exemples les subordonnées sont antéposées au S.P.V., cela semble être la position préférée, mais nous avons relevé un cas où la subordonnée est placée après.

⁶⁴ En dehors de son rôle en tant que subordonnant, il faut évoquer les cas de sa combinaison avec les modalités locatives du nom : *akka* (<akk+a), *akkihın* (<akk+ihın). Par ailleurs le syntème est compatible avec l'état d'annexion.

- (74) *ad awḍey yer leezib akken kan yuli wass* (66)
 « P.m. arriver+je à ferme dès que juste il+monter+P. E.A.+jour »
 « (Souvent) j'arrive à la ferme juste au point du jour »

A noter dans cet exemple la présence de *kan* « seulement » à côté de *akken*.

Parmi les subordonnant marquant l'antériorité : *uqbel (qbel)* « avant », *alamma (alama)* « jusqu'à », *armi* « jusqu'à », *armi d asmi* « jusqu'au jour où ».

uqbel « avant »

- (75) *ad t- id- sersen uqbel ad yečč atas* (18)
 « P.m. le-P.o. faire descendre+ils avant P.m. il+manger beaucoup »
 « On le fait descendre avant qu'il ne mange trop. »

- (76) *ilaq -asen ad awḍen yer umkan uqbel ad yali wass* (160)
 « il+falloir+P.-leur P.m. arriver+ils à lieu avant P.m. il+monter E.A.+jour »
 « Il doivent arriver sur place avant le lever du jour »

Ce fonctionnel se présente sous deux formes : *uqbel* et la variante libre *qbel*. Le verbe de la subordonnée est obligatoirement à l'aoriste à préverbe *ad*. Ces subordonnées peuvent être antéposées ou postposées.

alama « jusqu'à »

- (77) *ad nuḡal yer ccḡel alama d iḍ* (64)
 « P.m. nous+revenir à travail jusqu'à c'est nuit »
 « Nous reprenons le travail jusqu'à la tombée de la nuit »

- (78) *alama yekfa lexrif, iḍes- is dinna* (64)
 « jusqu'à il+terminer+P. automne, sommeil-son là-bas »
 « Il couchait là-bas jusqu'à la fin de l'automne »

- (79) *iḍebbalen ad wten alama tædda lmeḡreb* (278)
 « joueurs de tambourin, P.m. frapper jusqu'à elle passer+P. crépuscule »
 « Les musiciens jouent de la musique jusqu'après le crépuscule. »

Le connecteur *alama* autonomise le prédicatoïde qu'il introduit, ce qui fait que ce dernier peut venir avant ou après le prédicat. La subordonnée peut être aussi bien à noyau non verbal que verbal.

armi « jusqu'à, jusqu'au moment où »

Cette unité est visiblement un syntème formé du fonctionnel *ar* « jusqu'à » et de *mi* « au moment de, quand ». *armi* introduit aussi bien un noyau secondaire verbal que non verbal.

(80) *ur ṭisen ara, armi yuli wass* (196)

« ne dormir+P.N+ils pas jusqu'à il+monter+P. E.A.+jour »

« Ils n'ont pas dormi jusqu'au lever du jour / ils n'ont dormi qu'au lever du jour »

(81) *neksa armi d azal* (48)

« nous faire paître+P jusqu'à c'est mi-journée »

« Nous avons gardé les bêtes jusqu'à midi. »

(82) *armi d ḷiha n leica, a-t-a yeffey- d lexbar* (194)

« jusque c'est environ de nuit, voici-le il+sortir+P.-P.o. nouvelle »

« Jusqu'au moment de la prière de la nuit, la nouvelle nous est parvenue. / Nous n'avons appris la nouvelle qu'au moment de la prière de la nuit. »

Ces exemples appellent les remarques que voici.

- Le prétérit semble être le thème verbal le plus fréquent avec *armi*, néanmoins il n'est pas incompatible avec l'aoriste intensif.
- Le premier exemple se prête à deux interprétations : a) ils n'ont pas dormi jusqu'au lever du jour (ils se sont réveillés avant le lever du jour) ; b) ils n'ont dormi qu'au lever du jour. Même en procédant à l'antéposition de la subordonnée, l'ambiguïté subsiste quoique nous ne soyons pas sûrs que la même intonation corresponde aux deux sens. En revanche, le recours à d'autres tests : manipulation, substitution, nous permet un tant soit peu de démêler les deux interprétations. Ainsi, avec le premier sens, il est possible de remplacer *armi* par *ard* « jusque » (suivi d'aoriste)

(83) *ur ttisen ara ard yali wass*

« ne dormir+P. N.+ils pas jusque il+monter E.A.+jour »

« Ils n'ont pas dormi jusqu'au lever du jour = ils n'ont pas eu une nuit complète. »

Avec l'autre interprétation, une telle substitution est impossible. Par contre la mise en valeur de la subordonnée en tant qu'élément rhématisé ne serait possible qu'avec cette deuxième interprétation.

(84) *armi yuli wass ay ttisen*

« jusque il+monter+P. E.A.+jour ce (rhématisant) dormir+P.+ils »

« Ce n'est qu'au lever du jour qu'ils ont dormi. »

A noter la suppression de la négation qui, dans la phrase neutre (c'est-à-dire n'ayant pas subi la contrainte de la rhématisation) détermine le S.P.V. *ttisen* « ils ont dormi ». Le fonctionnel *armi*, comme cela apparaît dans les exemples ci-dessus, introduit également des prédicatoïdes non verbaux à auxiliaire de prédication spécifique *d* « c'est » assumant une fonction circonstancielle temporelle. En matière de position par rapport à la principale, la subordonnée introduite par *armi* peut être antéposée ou postposée. Cependant, il ne faut pas se hâter de conclure que ce fonctionnel attribue à la subordonnée des latitudes de déplacement illimitées. Car s'il est possible de procéder au déplacement de la subordonnée tel que nous l'avons fait ci-dessus, il n'est pas toujours possible de faire de même, ou, s'il est possible parfois, cela ne va pas sans se répercuter sur les rapports signifiés. C'est ainsi que le déplacement de la subordonnée nous donne une construction agrammaticale dans (86)

(85) *armi d- ukiy, ufiy-d iman-iw yekkes akk*

« jusque P.o.-se réveiller+P.+je trouver+P.+je moi-même il+enlever+P. tout

uqraḥ-nni (80)

E.A.+douleur-la »

« Au moment où je me suis réveillé, les douleurs ont cessé. »

(86) *ufiy-d iman-iw yekkes akk uqraḥ-nni, armi d-ukiy.*

Cette construction nous semble agrammaticale. Des fois, si le déplacement sauvegarde la grammaticalité, les rapports signifiés, eux, par contre changent

(87) *neksa armi d azal* → *armi d azal, neksa.*

Avec cette transformation, nous passons du sens « nous avons fait paître le bétail jusqu'au moment des chaleurs » à « au moment des chaleurs, nous avons fait paître le bétail ». En fait, le changement consiste en l'inversion du rapport temporel entre les deux propositions. De l'antériorité du procès de la principale de la première phrase, on passe à la contemporanéité voire la postériorité dans la deuxième. Vraisemblablement, l'antéposition de *armi*+subordonnée correspond à la simultanéité, alors qu'avec la postposition, la principale ne peut être qu'antérieure.

La postériorité de la principale est essentiellement véhiculée par *segmi* et *segwasmi* « depuis que »

segmi / seg wasmi

Ces deux subordonnants sont des synthèmes transparents : ils proviennent de syntagmes constitués respectivement de la préposition *seg* « de, depuis » et de *mi* « quand » ; de *seg* « de, depuis » et de *wasmi* « E.A.+quand ».

- (88) *seg wasmi tebda* *lgirra, ur nessin* *ara acu ay*
 « depuis elle+commencer+P. guerre, ne nous+savoir+P.N. pas quoi ce
d tawant (24)
 c'est rassasiement »
 « Depuis le déclenchement de la guerre, nous ne mangeons plus à notre faim. »

- (89) *segmi ara nebdu* *tikli şşbeḥ, ur nessin* *ara acu*
 « depuis P.m. nous+commencer marche matin, ne nous connaître+P. pas. quoi
ay d asteefu (260/262)
 ce c'est repos »
 « Dès que nous partons le matin, nous ne nous reposons plus »

En matière de thèmes verbaux, ces deux fonctionnels n'imposent aucune restriction à leur prédicatoïdes verbaux. Ils peuvent être à l'prétérit, à l'aoriste à préverbe *ara*, et à l'aoriste intensif. Par contre nous n'avons pas relevé de prédicatoïde non verbal. Les subordonnées introduites par ces fonctionnels peuvent indifféremment être antéposées ou postposées.

3.2.2. Les propositions causales

La majorité des subordonnées causales du corpus sont introduites par le fonctionnel *imi* « puisque » mais aussi par quelques synthèmes ayant pris une valeur causale, même s'ils sont fondamentalement et étymologiquement des temporels. Il s'agit de *armi*: « jusque —> c'est que » et de *segmi* « depuis —> dès lors que ».

Imi « puisque, du fait que »

Ce subordonnant est, diachroniquement, formé d'au moins un support de détermination *i* « ce » et de *mi*, qui serait vraisemblablement le même *mi* de valeur temporelle « quand ». Les causales répondent à la question *ayyer?* « Pourquoi ? ».

(90) *ad asen- ibarek rebbi, imi lhan tikli n yergazen* (30)
« P.m. leur-il-bénir dieu puisque marcher+P.+ils marche de E.A.+hommes »
« Que Dieu les bénisse puisqu'ils se sont conduits en hommes. »

(91) *imi ur nuy ara tannumi d tyettidt-agi, nettyunfu*
« puisque ne nous+prendre+P. pas habitude avec outre-ci, nous+répugner+A.I.
iyi-nsen (142)
petit-lait-leur »
« Du fait que nous n'utilisons pas l'outre, nous répugnons à boire leur (les Arabes) petit-lait. »

(92) *at-eisi imi d irgazen, yella yur- sen* (224)
« at aïssi, puisque c'est hommes, il+exister+P. chez-eux »
« Les Aït-Aïssi, puisque ce sont des hommes capables, en (raisin) ont chez-eux. »

La subordonnée autonomisée par le fonctionnel *imi* « puisque, du fait que » peut être avant ou après la principale et sont rapport avec le noyau reste inchangé. Ce subordonnant introduit aussi bien des prédicatoïdes verbaux que non verbaux. Aux noyaux secondaires verbaux, il n'impose aucune restriction en matière d'aspects verbaux.

L'expression de la cause, comme il est susmentionné, peut l'être par certains fonctionnels qui, par glissement sémantique, grâce à certains contextes, sans perdre leur valeur temporelle, introduisent des subordonnées causales.

(91) *ur nexdim ara armi nelluz* (240)

« ne nous+travailler+P. pas jusque nous+avoir faim+P. »

« Nous n'avions travaillé que parce que nous étions démunis. »

(92) *segmi ulamek yexdem akken niđen, iedda yecdeh- asen* (44)

« depuis impossible il+faire comme autre il+passer+P. il+danser+P.-leur »

« Dès lors qu'il ne pouvait pas faire autrement, il a dansé devant eux. »

A remarquer que le verbe de la principale dans (91) est à la forme négative. Sans cette modalité, la subordonnée ne serait pas une causale mais une temporelle. En revanche, dans une construction rhématisée, le prédicat peut être à la forme affirmative sans que la subordonnée ne perde son caractère de causale

(93) *armi nelluz ay nexdem.*

« jusque nous+avoir faim+P. ce (rhématisant) nous+travailler+P. »

« Si nous avons travaillé, c'est que nous étions démunis ».

3.2.3. Les propositions finales.

Comme les causales, les finales répondent à la question *ayen?* ou *ayyer?* ou *i wacu?* « pourquoi ? ». Il est clair donc que le test de la question ne permet pas de les distinguer. Leur identification se fait sur la base du signifiant du fonctionnel et de la valeur signifiée de la relation syntaxique. Les subordonnées finales sont introduites par les subordonnants : *akken*, *i wakken* « pour que, afin que » et *amar* « de crainte que ».

(94) *ad as- isettel baba- s taqerruyt-is i wakken ad yizdig* (20)

« P.m. lui-il+couper cheveux père-son tête-sa pour P.m. être propre »

« Son père lui coupera les cheveux afin qu'il soit propre »

(95) *ad t- yeğğ akken ielleq akken ad yekkussem* (300)

« P.m. le-laisser ainsi il+suspendre+P. pour P.m. rassir »

« Il le suspend afin qu'il rassisse »

(96) *ad εassen imawlan-is amar ad yettu* (18)

« P.m. surveiller parents-ses de peur que P.m. il+oublier »

« Ses parents le surveille de peur qu'il n'oublie »

akken et *i wakken* sont des variantes libres. La deuxième forme est constituée de la préposition *i* « à » et de *akken* à l'état d'annexion. Faut-il aussi préciser que si *i wakken* est spécifique aux subordonnées finales, la variante *akken* « afin que », elle, est homonyme de *akken* « quand » temporel et de *akken* « comme » comparatif. Il ressort des exemples du corpus que les subordonnants des finales apparaissent à la position charnière des deux propositions, c'est-à-dire que la subordonnée vient après la principale. Pourtant, excepté avec *amar* « de peur que », les deux autres autonomisent la subordonnée et lui permettent ainsi d'être à l'initiale de la phrase. Le verbe de la subordonnée finale est toujours à l'aoriste à préverbe *ad* qu'il soit simple ou intensif. A la différence de *akken* et *i wakken*, *amar* n'impose aucune restriction en matière de modalité aspectuelle et peut introduire un prédicatoire non verbal.

3.2.4. Les propositions consécutives

Nous avons relevé deux conjonctions qui nous paraissent introduire des subordonnées consécutives. Il s'agit de *armi* « au point de » et de *degmi*⁶⁵ « c'est pour quoi, si bien que »

(97) *yetbee- ay lhal armi εamayen ay-a ur t- nexdim ara* (184)

« il+suivre+P.-nous situation jusque deux ans ce-ci ne le-nous+travailler+P.N. pas »

« La situation est telle que, durant deux ans, nous ne l'avons pas fait fonctionner

(le moulin à l'huile)»

⁶⁵ Pour *degmi*, (qui présente aussi la variante *daymi*) nous avons longuement hésité à son sujet. C'est qu'il est délicat de savoir si l'on a affaire un subordonnant ou un coordonnant. Nous l'avons relevé dans l'exemple suivant :

ur tent-nettşunu ara, degmi, kul aseggas, tiferranin-nney hellkent (224)

« ne les-nous+entretenir+A.I. pas si bien que chaque année, vignes-nos être malade+A.I.+elles »

« Nous n'entretenons pas nos vignes si bien qu'elles sont malades chaque année ».

En appliquant les critères préconisés par S. Chaker, nous avons conclu qu'il s'agit bien d'un coordonnant. Certes, il ne peut pas se situer à la fin du deuxième syntagme de la phrase complexe, comme cela est le cas avec certains coordonnants. Cependant, il ne satisfait pas les critères et les caractéristiques des subordonnants en ce qu'il n'autonomise pas la le syntagme qu'il introduit et par conséquent ne lui permet pas d'être à l'initial de la phrase. Par ailleurs ce connecteur peut être utilisé sans contexte linguistique de rattachement et se suffit, selon les termes de S. Chaker d'une « *intégration énonciative (discursive/situationnelle) et non syntaxique à l'environnement* ».

Le monème de jonction est nettement d'origine temporelle avant tout. Il a connu un glissement d'une valeur temporelle qui marque l'antériorité de la principale. La subordonnée se présente donc comme point d'aboutissement du fait exprimé par la principale. D'où le glissement vers l'expression de la conséquence.

3.2.5. Les propositions comparatives

Ces propositions sont identifiables par la question *amek?* « Comment ? ». A. Martinet et al. (1988 : 218) ont préféré parler de propositions relationnelles. Ils ont justifié cela par le fait que la valeur de la relation qui s'établit entre la principale et la subordonnée est susceptible de varier avec les éléments en présence : elle peut véhiculer un rapport de conformité, d'équivalence, de proportionnalité, etc. Cependant, nous pensons que toutes ces valeurs impliquent peu ou prou la comparaison. C'est pour cette raison que nous avons opté pour l'appellation de subordonnées comparatives. Les fonctionnels sont *n wakken* « en fonction de », *amzun* « comme si », *akken* « comme » et *am wakken* « comme si »

(98) *ad ten-tebduđ s urwa n wakken i d-myezwaren* (58)

« P.m. les-tu+commencer avec E.A.+dépiqueage selon ce P.o.-arriver+P.+ils »
« On se met à les dépiquer dans l'ordre. »

(99) *ihedder i yezgaren amzun d imdanen* (114)

« il+parler+A.I. à E.A.+bœufs comme c'est personnes »
« Il parle aux bœufs comme si c'étaient des humains »

(100) *akken i awen-yehwa, xedmet -as* (186)

« comme ce vous-il+plaire+P. faire+Imp.+vous-lui »
« Vous en faites ce que vous voulez »

(101) *qeṭṭeen -tent am wakka nqeṭṭee dagi aslen* (228)

« couper+A.I.+ils-les comme nous+couper+A.I. ici frêne »
« On les taille comme on le fait avec le frêne »

(102) *ttewqamen urar akken xeddmén medden di tmeyriwin* (276)

« faire+A.I.+ils jeu comme faire+A.I.+ils gens dans E.A.+fêtes »
« Ils organisent des animations comme on le fait dans toutes les fêtes »

L'unité *amzun*⁶⁶ « comme si », dans la plupart de ses occurrences, introduit un prédicatoire non verbal à auxiliaire de prédication spécifique : *d* « c'est ». Mais il peut aussi introduire une subordonnée à noyau verbal :

(103) *teqleb amzun ad terrez* (224)
 « elle+se retourner+P. comme P.M. elle+casser »
 « Elle ploie comme si elle allait casser. »

(104) *yedhen amzun yesæa zzit* (222)
 « il+être huilé+P. comme il+posséder+P. huile »
 « Il brille comme s'il était huilé ».

Le fonctionnel *amzun* est un syntème composé du fonctionnel non propositionnel *am* « comme » et de *zun* « comme » qui, déjà à lui seul, fonctionne comme fonctionnel propositionnel. Ce dernier constituant est attesté en tant que tel dans certains parlers kabyles (At-Wasif et Leezib (Nasiria)) tout comme il est en usage dans d'autres dialectes berbères à l'instar du chleuh, sous la forme de *zound* « comme » (cf. A. Elmountasir, 1999 : 184) et du touareg, avec la forme *hund* « comme ». Dans ces deux dialectes, le monème *zun /hun* n'apparaît qu'en étant conjoint à l'auxiliaire de prédication *d*. Il s'agit d'un figement. Nous pensons que cela est rendu possible par le fait que ces deux dialectes aient perdu l'usage de *d* « c'est » en tant qu'actualisateur d'éléments non verbaux. C'est pour cela que même en introduisant des prédicatoires non verbaux le syntème maintient son *d*. Nous allons illustrer avec cet exemple touareg de J. M. Cortade (1969 : 160)

(105) *yessûsem hund ur issin awâl*
 « il+se taire+P. comme ne il+connaître+P. mot »
 « Il s'est tu comme s'il ne savait pas parler »

Le fonctionnel *akken* « comme » comparatif est homonyme de *akken* « afin que » des subordonnées finales et de *akken* « au moment où » temporel. Le syntème *am wakka* « comme cela » est formé de la combinaison d'un fonctionnel et d'un adverbe de manière. Quant à *n wakken* « en fonction de, conformément à » est constitué de la préposition *n* « de » et *akken*. Le subordonnant *n wakken*, du fait qu'il n'exprime pas de

⁶⁶ Il est à noter que dans un proverbe l'unité *amzun* est plutôt un déterminant autonome :

win yeshallfèn amzun iwet
 « celui il+lever+Part.P. la main comme si il+frapper+P »
 « Celui qui lève la main, c'est comme si il a donné des coups »

comparaison proprement dite, illustre parfaitement les raisons qui ont amené A. Martinet et al. (idem : 218), pour le français, à préférer le terme de « relationnelles » à celui de « comparatives », car il s'agit « *d'une confrontation entre deux faits, dont l'un est exprimé par la principal et l'autre dans la subordonnée* ».

3.2.6. Les propositions concessives

Elles sont caractérisées par deux subordonnants : *xas* (<*yas*) « même si » et de *ulama* « bien que ». La première unité, peut se combiner avec d'autres unités tout en ayant la même valeur : *xas ma*, *xas akken*, *xas ulama* « même si, en dépit de ». Le fonctionnel *xas* connaît une variante géographique *yas* de même sens, cette dernière en est la forme primitive. Nous pensons qu'il est de même racine que le verbe *exs* /*eys*⁶⁷ « accepter, vouloir », attesté dans certains dialectes berbères comme la chaoui des Aurès.

- (106) *ulama* *tewseε* *tmurt-nney*, *xas* *nesεa* *akal*
 « même si elle+être vaste+P. E.A.+pays-notre, même si nous+posséder+P. terre
 deg uzayar [...], ur nezmir ara *akk ad neic* *dagi* (104)
 dans E.A.+plaine, ne nous+pouvoir+P. pas tous P.m. nous+vivre ici »
 « Même si notre pays est vaste et même si nous avons des terres plaines nous ne
 pouvons tous vivre ici. »

La subordonnée concessive peut également être après la principale

- (107) *yiwen deg-sen ur itetter* *ara*, *xas* *yelluz atas* (108)
 « un dans-eux ne il+demander+A.I. pas aumône, même si il+avoir+P. faim beaucoup »
 « Aucun parmi eux ne demande l'aumône, même s'il est démuné ».

La subordonnée peut avoir pour noyau un élément non verbal

- (108) *xas* *d amerkanti, ad yeddem* *tayenjajt i Ibaraka* (230)
 « même si c'est riche, P.m. il+prendre cuillère pour la baraka »
 « Même si c'est un riche, il prend la cuillère de la baraka. »

⁶⁷ Par ailleurs le terme *yas* « tant pis » est attesté en tant que déterminant autonome en kabyle, comme dans ce vers de L. Ait-Manguellet : *yas ruḥ nekk yid-m ad nebdu* « tant pis si tu veux qu'on se sépare. / j'accepte que tu partes et qu'on se sépare ».

De façon similaire à *xas*, le subordonnant *ulama* peut lui aussi introduire une subordonnée non verbale.

- (109) *ulama, zik-nni, d leib win yeznuzun aksum, ass*
 « même si autrefois, c'est déshonneur celui vendre+Part.A.I. viande, jour
yecban ass-a, ur la tthacin ara medden
 ressemble+Part.P. jour-ci ne Act. hésiter+A.I.+ils pas gens »
 « Même si, autrefois, c'était un déshonneur d'être un boucher, de nos jours, les gens n'hésitent plus à faire ce métier. »

3.2.7. Les propositions hypothétiques

Elles sont introduites par les subordonnants : *ma* « si », et *limer / lemmer* « si » et son équivalent emprunté à l'arabe *lukan* « si ». Ces unités peuvent, en combinaison avec d'autres éléments, former des synthèmes : *ma yella, ma d ay yella, limer d ay* dont le signifié est identique aux formes simples. Ces subordonnées peuvent être indifféremment avant ou après la principale. Le prédicatoïde peut être aussi bien verbal que non verbal.

- (110) *ma ifud, ad as- rren deg yimi -s lwiz ney duṛu n*
 « si il+avoir+P.soif P.m.lui-rendre dans E.A.+bouche-sa louis ou pièce de
Ifetṭa (18)
 argent »
 « S'il a soif, on lui met dans la bouche un louis ou une pièce d'argent »

- (111) *ma ulac ssekka, ad as- rren lḥaḡa n ddheb* (18)
 « si il n'y a pas monnaie P.m. lui-rendre+ils chose de or »
 « S'il n'y a pas de monnaie, on lui met un objet en or ».

Le subordonnant *lukan* « si » (ainsi que *limer / lemmer*), contrairement à *ma* « si » exerce une attraction sur les satellites du prédicatoïdes verbal et deviennent de ce fait antéposés.

- (112) *lukan i s- unfen ad ieeddi [...], ur iderru ara akk wanect-a* (46)
 « si ce lui-laisser+P.+ils P.m. il+passer ne il+produire+A.I. pas tout ceci »
 « Si on l'avait laissé passer, rien de tout cela ne serait arrivé »

Il est à signaler que le prédicatoïde verbal au prétérit qui suit *lukan* subit la contrainte morphologique (c'est-à-dire non pertinente) de prendre obligatoirement le thème du prétérit négatif qui consiste en l'apparition de la voyelle *i* :

- (113) *lukan d ay xdimen akka, tili terki* (30)
 « si c'est ce faire+P.N.+ils ainsi elle+être elle+pourrir+P. »
 « S'ils avaient agi ainsi, ça aurait été le pourrissement »

A noter que l'élément *d ay* qui s'adjoit à *lukan* devient *d ara* quand le verbe en tant que prédicatoïde est à l'aoriste :

- (114) *lukan d ara d- tawim aqerquc, ad awen-d-zzgey ayefki* (48)
 « si c'est P.m. P.o.-vous+ramener figue immature, P.m. vous-P.o.-traire lait »
 « Si vous cueillez des figues non encore mûres, je vous trairez (la brebis) »

Les éléments *d ay* et *d ara* se combinent également avec *ma*, sans que cela n'ait aucune incidence sur le signifié de ce fonctionnel

- (115) *ma d ay yuyal yer yişes, ad terfed asagem* (138)
 « si c'est ce il+revenir+P. à E.A.+sommeil P.m. elle+prendre cruche »
 « S'il se rendort (un bébé), elle (sa mère) prend la cruche (pour ramener de l'eau) »

4. Les prédicatoïdes déterminant un nominal

Par cette dénomination, nous désignons les propositions subordonnées à un nominal qu'elles déterminent et qui en est leur point d'incidence, dit aussi antécédent. Cette détermination produit une spécification au niveau sémantique et définit, ce faisant, le nominal antécédent. Ces propositions sont généralement désignées par le terme d'expansions prédicatoïdes non primaires⁶⁸ ou de subordonnées relatives en références à la marque de subordination qui est le pronom relatif. Celui-ci est une marque et un outil de "relativisation". Linguistes et grammairiens s'accordent, à son sujet, sur le fait qu'il est "un amalgame entre un pronom qui représente l'antécédent et une conjonction qui marque la subordination du syntagme relatif à l'antécédent" (A. Leguil, 1982 : 131, cité

⁶⁸ Une telle dénomination ne couvre, cependant, qu'une partie des subordonnées déterminant un nominal car il y a des subordonnées qui déterminent un nominal qui assume le rôle prédictif. Celles-ci ne se rattachent pas, de ce fait, à une expansion du noyau central. Donc on ne peut pas parler d'expansions non primaires à leur sujet.

par L. Galand, 1988 : 83). Les auteurs de descriptions du berbère menées dans le cadre de la grammaire traditionnelle utilisent souvent le terme de pronoms relatifs. Néanmoins, il s'est trouvé des berbérissants qui n'admettent pas l'existence de pronoms relatifs en berbère. Cette position est formulée pour la première fois par A. Basset (1952 : 48). La même position est reprise de manière plus approfondie et est amplement argumentée dans plusieurs de ses articles par L. Galand (cf. Galand, 1987a., 1988 et 2002b.). Ce berbérissant parle de supports de détermination et / ou de relateurs qui, du fait qu'ils occupent dans la chaîne parlée une position similaire à celle qu'occupe le pronom relatif dans une langue comme le français – placés devant une relative – sont considérés comme des pronoms relatifs dans les grammaires berbères. Or, selon Galand, le support de détermination du kabyle *ay* (ce) remplace le nom dans le rôle d'antécédent, tandis que les autres éléments qui apparaissent à la jonction de la relative et de l'antécédent tels que *iwumi* "à qui", *ideg* "ce dans = dans lequel / laquelle / lesquels / lesquelles", *ukkud* "ce avec », < *wi akked* = ce avec = avec lequel, avec qui" ... sont dits relateurs.

Supports et relateurs, combinés à d'autres critères formels, ne sont que des marques de la proposition relative car ils ne présentent pas les caractéristiques que doit réunir une unité pour prétendre au statut de pronom relatif, d'où la nécessité de réserver l'appellation de pronom relatif "*à l'outil capable non seulement de signaler la présence d'une subordonnée relative, mais aussi d'en faire partie et d'y assumer une fonction d'actant ou de circonstant*" (Galand, 2002b. : 341). Dans un message personnel⁶⁹, L. Galand, en plus de ce qui vient d'être dit, précise sa pensée en écrivant ceci : "*je réserve le terme « pronom relatif » à un nominal (puisque pronom) capable de manifester une opposition de genre et /ou de nombre et/ou de cas (dans les langues à déclinaisons) donc capable d'un accord avec le nominal antécédent, ou encore capable de marquer une fonction dans la proposition. [...] le berbère, à ma connaissance, n'a rien de tel*".

Sans aller jusqu'à utiliser la notion de "pronom relatif" et de poser l'existence d'un tel paradigme, S. Chaker (1983 : 398) signale "*une tendance à la pronominalisation des éléments support d'origine prépositionnelle ; combiné au nominal ay/i, le support*

⁶⁹ Message reçu au mois de mars 2015.

prépositionnel acquiert des latitudes fonctionnelles similaires à celles des « relatifs » pronominaux". Pour lui, la position d'A. Basset et de L. Galand résulte de deux choses :

- a. Leur analyse ne distingue pas appartenance catégorielle et fonction ;
- b. L'hétérogénéité du paradigme d'unités (non spécifiques du reste) qui introduisent l'expansion prédicatoïde déterminant un nominal support *ay/i*, prépositions, pronoms interrogatifs, complexe formés de *ay/i* et d'une préposition.

En somme, S. Chaker (idem : 398) n'exclue pas la possibilité qu'un certain nombre d'unités, en devenir, puissent assumer le rôle « de pronoms relatifs » malgré leur hétérogénéité qui, « *du point de vue de la dynamique de la langue, représentent l'amorce d'une homogénéisation du paradigme* »

A. Leguil a eu, lui aussi, à développer une analyse au sujet de l'existence ou pas de pronoms relatifs en berbère. Il dit, dans (Leguil, 1984 : 72), que s'il suffisait à un élément de remplir une double fonction : une par rapport à l'antécédent et une par rapport au syntagme prédicatoïde, alors le kabyle présenterait des unités qui seraient des pronoms relatifs. En effet, dans l'exemple (116) que nous lui empruntons :

- (116) *tasarut s- way -s yelli tawwurt*⁷⁰
« clé avec-ce-avec il+ouvrir + P. porte »
« La/une clé avec laquelle il a ouvert la porte »

Il considère qu' "on pourrait soutenir que *ay* est un pronom relatif, puisqu'il représente l'antécédent *tasarut* et qu'il assume par rapport au S.P.O.R.⁷¹ *illi* « il a ouvert » la fonction instrumentale dénotée par le fonctionnel « circumposé » *s...s*, fonctionnel dont il est bien le régime, comme l'atteste son état d'annexion". Même l'exigence de la déclinaison que doit afficher un relatif pour indiquer sa fonction n'est pas retenue par A. Leguil (idem : 71). Grossièrement, donc, il y a convergence entre S. Chaker et A. Leguil sur l'essentiel de la description, n'était l'objection qu'a formulée ce dernier, à savoir que "pour être un pronom, un monème doit pouvoir représenter un nom dans toutes ses fonctions, aussi bien primaires que non primaires" (ibid. : 72). Or, aucun des éléments assurant la jonction des relatives ne peut assurer la fonction non primaire de

⁷⁰ Nous avons adapté sa notation à la notation usuelle que nous utilisons ici pour la notation des énoncés et des mots kabyles.

⁷¹ Abréviation dont s'est servi Leguil pour rendre la notion de syntagme prédicatoïde relatif.

complément de nom. C'est là l'argument décisif, selon A. Leguil, de l'inexistence de pronoms relatifs en berbère⁷².

Si nous avons tant insisté sur la problématique du pronom relatif, c'est parce que cela détermine l'analyse du rapport qui s'établit entre la relative et son point d'incidence et du représentant de celui-ci dans la relative. Cette rétrospective rappelant les points de vue des berbérissants au sujet de l'existence ou pas d'un pronom relatif étant faite, il apparaît que, dans une langue, certaines choses sont ambivalentes si bien qu'il ne soit pas toujours évident de trancher de façon univoque et opter pour une seule solution. En effet, comme nous venons de le voir, certains éléments qui se situent à la jonction de la principale et de la subordonnée présentent quelques caractéristiques du pronom relatif tout en ignorant certaines de ses particularités et de ses latitudes fonctionnelles.

Cependant, en dépit de l'hésitation à trancher cette question du pronom relatif, il nous semble que la balance penche plutôt du côté de l'inexistence de véritable pronom relatif en kabyle. Ceci tient au fait que les relateurs (le terme est de L. Galand) et les supports de détermination présentent les caractéristiques énumérées ci-dessous :

- Ils ne forment pas (selon S. Chaker) une catégorie syntaxique homogène (supports de détermination, prépositions, interrogatifs, complexes obtenus par combinaison des supports et des prépositions) ;

⁷² A. Leguil est parti de la phrase française suivante :

La femme dont je vois le mari chaque semaine, où est-elle ?

Ensuite, il a traduit cette phrase vers le touareg. Pour notre part, nous le ferons vers le kabyle. Ce qui donnera ceci : *tameɛtut n urgaz ay zerrey yal dduɣt, anda-tt?*

Résultat : ne disposant pas d'un pronom relatif, le berbère (touareg et kabyle) contourne la difficulté par :

- a. Changement de point d'incidence : en français le pronom relatif *dont* représente la femme et est le point d'incidence de la relative. En berbère, c'est *argaz*, « homme » en kabyle et *ahales* « homme » en touareg qui assume ces deux rôles.
- b. Changement de fonction : *tameɛtut i wumi zerrey argaz-is yal dduɣt, anda-tt?* En français, *dont* (de laquelle) à la fonction non primaire (complément du nom) par rapport à *mari*, qui est objet de la relative *je vois*. Par contre, en kabyle, le point d'incidence *iwumi* représentant *tameɛtut* assume la fonction primaire dative.
- c. Le changement de structure : au lieu de la construction relative, le berbère, selon A. Leguil, lui préfère une complétive non primaire

- Le caractère facultatif du support de détermination *ay/i* « ce » dans de nombreux contextes, sans oublier que cet élément n'est pas spécifique, en ce sens qu'il peut être dans le rôle d'un nom et être déterminé par les démonstratifs, les affixes dans la fonction de complément du nom (les pronoms affixes)
- Leur impossibilité d'assumer par rapport au syntagme prédicatoire relatif la fonction non primaire de complément du nom, celle qui est précisément assumée en français par le relatif *dont*.
- L'impossibilité de "relativiser" une expansion circonstancielle introduite dans un énoncé indépendant par l'un des fonctionnels qui sont des synthèmes obtenus par grammaticalisation d'un nom suivi du fonctionnel "n" : *sdat n, daxel n, ddaw n, d tama n*, etc.
- Il faut également signaler que les supports et relateurs ne portent pas la marque de leur fonction dans leur forme.

4.1. Marques et construction de la relative

Par marques, nous entendons les éléments et les caractéristiques qui indiquent que l'on a affaire à une subordonnée relative. Par construction, nous signifions les procédés au moyen desquels une expansion dans une phrase indépendante et neutre devient le point d'incidence d'une relative et, partant, les procédés qui permettent à la subordonnée relative de donner à cette même expansion, en tant qu'antécédent, un représentant en son sein.

La prosodie constitue la première marque de la relative. Entre celle-ci et son point d'incidence, il ne saurait y avoir de pause⁷³. C'est ainsi que, sans pause, on a affaire à une relative dans :

(117) *ayrum yečča*

« pain il +manger+P. »

« Le pain qu'il a mangé »

⁷³ Il faut pourtant préciser qu'en français, la pause n'empêche pas d'avoir une subordonnée relative. Il s'agit en l'occurrence de celle que l'on désigne par relative parenthétique ou explicative.

Alors qu'il s'agirait d'une phrase indépendante si une pause venait à se situer entre le nom *ayrum* « pain » (fonctionnant en tant qu'indicateur de thème) et le verbe *yečča* « il a mangé » qui est, dans une telle structure, noyau prédicatif :

(118) *ayrum, yečča*.

« pain il +manger+P. »

« Le pain, il en a mangé »

Mais faut-il préciser que l'absence de pause en tant que marque de subordination n'est pas spécifique à la subordonnée relative. Aussi, d'autres marques participent à l'identification des relatives. Il s'agit, en dehors de ce que désigne L. Galand par relatives adjointes, de la position des éléments satellites du verbe, les pronoms personnels affixes et les particules d'orientation qui se placent avant le prédicatoire verbal. Néanmoins, là aussi, il faut rappeler qu'il existe d'autres unités en dehors d'une construction relative, qui exercent une attraction sur ces satellites. Il s'agit de particules préverbales d'aoriste « ad/ara » et d'aoriste intensif « la », de la particule de négation et de certains subordonnants introduisant des subordonnées circonstancielles, comme indiquées plus haut.

Il faut aussi signaler qu'au lieu du support de détermination *ay* « ce » et du préverbe d'aoriste *ad*, apparaît la forme *ara*⁷⁴, qui serait, lui-même, formé diachroniquement du même support *ay* et du verbe *ri / iri* « vouloir, aimer ». La présence d'un verbe à la forme participiale est, en outre, un critère infailible de la présence d'une relative. A l'ensemble de ces marques, L. Galand ajoute ce qu'il appelle la place vide. Mais c'est là une notion qui suscite des divergences parmi les

⁷⁴ Etymologiquement, cette unité est analysée par S. Chaker (1983 : 121 et 159) comme l'amalgame de *ay* « ce » et de *ad* « particule de non réel ». A. Mettouchi (2001 : 215-235) rattache cette unité au nom touareg *haret* « chose » et pense que *ara* est le résultat d'une grammaticalisation, d'abord en tant que marqueur postverbal de négation puis, postérieurement, en tant que relateur devant la subordonnée relative. L'analyse vraisemblable, à notre sens, est celle avancée par L. Galand (2010 : 268 et suiv.). Ce dernier pense que *ara* est le résultat de figement d'un syntagme formé du support *ay* auquel est adjoint le verbe *ri / iri* « aimer / vouloir ». Cette analyse peut être confirmée par la forme *ayra* en tant que second élément de la négation attesté dans certaines localités de la wilaya de Béjaïa, dans des énoncés du type : *ur d-yeqqim wayra*. « Il ne reste plus rien ». Dans les parlers de Grande-Kabylie, on réalise plutôt *wara*. Faut-il, par ailleurs, rappeler qu'en chleuh ce même verbe combiné au préverbe *ad* a produit la particule du futur *rad*. Pour les analyses avancées par S. Chaker et A. Mettouchi, nous pensons qu'il est difficile, au plan du signifiant, d'expliquer *ara* par *ay + ad*. Tout comme son rattachement à *haret* ne saurait être viable sans expliquer la présence de *h* et de *t*

bérbérisants. La présence d'un support de détermination et / ou d'un relateur peut aussi signaler une relative. Quelles sont les unités qui introduisent les relatives ?

4.2. Unités introduisant les relatives dites classiques

Dans des constructions où l'antécédent aurait dans une phrase indépendante le rôle du premier actant (d'expansion référentielle, ou d'indicateur de thème) ou de deuxième actant (expansion objet), la relative peut déterminer son antécédent, directement et l'intonation étant alors la seule marque de sa subordination :

(119) *llant tzemrin meqqren* (88)

« exister+P.+elles E.A.+oliviers être grand+Part.P. »

« Il y a de grands oliviers »

(120) *ad yečč aɣrum-nni yewwi yid- s* (118)

« P.m. il+manger pain en question il+prendre+P. avec-lui »

« Il mange le pain qu'il prend avec lui »

Dans (119), le nom *tzemrin* serait dans une phrase indépendante une expansion référentielle ou un indicateur de thème : *meqqrit tzemrin* ou *tizemrin, meqqrit* « les oliviers ont poussés ». Dans (120), le nom *aɣrum* « pain » serait une expansion objet : *yewwi aɣrum* « il a pris du/le pain ».

Cette détermination peut également se faire via le support de détermination *ay/i*.

(121) *tilawin i d- yettawin azemmur, ttawint zzit* (266)

« femmes ce P.o. Prendre+Part.A.I. olive, prendre+AI+elles huile »

« Les femmes qui apportent les olives, prennent de l'huile »

(122) *Tuggi, deg-s ayefki i d- tezzeg* (144)

« marmite, dans-elle lait ce P.o. Elle+ traire+P. »

« Dans la marmite, il y a le lait qu'elle a trait »

Comme précisé ci-dessus, quand le prédicatoïde verbal est à l'aoriste (parfois même avec l'aoriste intensif), c'est l'unité *ara* qui sert de support de détermination et de

modalité préverbale - exprimant le non réel et /ou d'autres valeurs modales- au lieu de *ay ad*.

(123) *ad d- ayen tineqlin ara zzun* (190)

« P.m.. P.o. acheter+ils figuiers ce+P.m. planter+ils »

« Ils achètent les figuiers à planter »

Si la "relativisation" de l'expansion référentielle et l'expansion objet peut se faire sans support de détermination, il en va autrement avec les autres expansions qui sont dans la phrase indépendante introduites par un fonctionnel, à savoir la fonction dative, et les fonctions circonstancielles. La présence d'un relateur n'est plus facultative dans ces cas. Le relateur peut se réduire à la seule préposition ou être formé de la préposition adjointe au support de détermination. Nous allons illustrer ce que nous venons de dire par les exemples ci-après en variant ces derniers et en prenant en considération les fonctions auxquelles correspondraient les antécédents dans des propositions indépendantes.

Cas où l'antécédent serait une expansion dative :

(124) *yettili yiwen ney kra n lmunnin umi d- yettay awal* (304)

« il+exister+A.I. un ou quelques de croyants à qui P.o. il+exaucer+A.I. vœux »

« Il y a toujours un ou plusieurs croyants dont Dieu exauce les vœux »

Le relateur est *umi*. Il est une variante combinatoire de la préposition *i* « à ». Dans d'autres dialectes, à l'instar de ceux du Moyen Atlas marocain ou ceux du domaine chleuh, il prend la forme *mi* ou *mu*. En kabyle, selon les parlers, en plus de *umi*, existent *mi*, *i wimi* et *i wumi*⁷⁵. La construction de la relative utilise aussi l'une de ces unités comme relateur, quand la « relativisation » concerne le complément du nom, parce que, comme l'a bien expliqué A. Leguil (1982 : 74), le berbère ne disposant pas d'un véritable pronom relatif, qui aurait assumé toutes les fonctions du nom (y compris non primaires), contourne la difficulté en recourant à une même construction que celle utilisée avec l'expansion dative.

⁷⁵ Ce complexe est-il le résultat de la combinaison de *i/ay* « ce », *wi* « celui » et *mi* « qui (?) », ce dernier est peut-être le même élément que l'interrogatif touareg *mi* « qui ? ». Il convient de signaler que dans le parler des Aït Mhend d'Aokas (région est de la Kabylie), ce relateur se présente, selon A. Rabhi (1995 : 115 et 159), sous forme de *aymi* (<ay + mi) parallèlement à *mi*, *ami* et *umi*.

(125) *wid umi ur tewsiε ara tmurt, ...* (106)

« ceux à qui ne elle+être vaste+P. pas E.A.+terre »

« Ceux dont la propriété (terre) n'est pas grande, ... »

Cas où l'antécédent serait une expansion assumant une fonction circonstancielle

Quand le nominal antécédent correspond à une expansion introduite par un fonctionnel dans une proposition indépendante, ce même fonctionnel est obligatoire dans la construction relative. La préposition peut être le seul monème de jonction ou être combinée au support de détermination *ay/i* « ce », formant, ce faisant, des complexes qui présentent parfois des redondances du support ou de la préposition.

(126) *tella lqahwa deg ttiyman medden* (68)

« elle+exister+P. café dans s'asseoir+A.I.+ils gens »

« Il y a un café où s'installent les gens »

(127) *d izirdi yef tedher tafat* (154)

« C'est mangouste sur elle+apparaître+P. lumière »

« Il est semblable à une mangouste en plein éclat de la lumière du jour »

Dans ces deux exemples, les prédicatoïdes verbaux sont rattachés à un nominal, respectivement par *deg* « dans » et *yef* « sur ». Mais, dans la plupart de leurs occurrences, ces prépositions apparaissent dans des complexes synthématiques :

i deg / deg way deg, avec redondance de la préposition

(128) *yewwed yer lmelk deg way deg ara yekrez* (232)

« il+arriver+P. à champ dans ce dans P.m. il+labourer+P. »

« Il arrive au champ à labourer »

Le même complexe est obtenu avec la préposition *yef* « sur, à (temporel), à cause de » avec une tendance au figement du support *ay* avec la préposition *deg* au lieu de *yef*: *yef way deg* et non *yef way yef*.

(129) *ulac win yef way deg ur yewwi ara asefru* (154)

« il n'y a celui sur ce dans ne il+apporter+P. pas poème »

« Personne n'est épargné par sa poésie »

Dans certains cas, la préposition est accompagnée du support de détermination *ay/i*, celui-ci pouvant lui être postposé ou antéposé :

- (130) *lweqt-agi deg i d- neggra, yewæer ssuq aţas* (198)
 « temps-ce dans ce P.o. nous+rester+P. il+être difficile+P. marché beaucoup »
 « A l'époque où nous sommes, les transactions sont très difficiles »

L'antéposition du support de détermination par rapport à la préposition est attestée dans d'autres parlers kabyles, où l'on aura : *i deg, i yef, i s, i seg, i yer*. Mais ceci n'induit aucun changement du rôle syntaxique ou de la valeur sémantique comparativement aux cas de postposition ou encore aux cas où la préposition est seule à être relateur introducteur de la relative. Nous avons relevé un cas où un complexe constitué du support *ay* « ce » à l'état d'annexion encadré de deux prépositions *yef way deg, deg way deg*, auquel s'adjoint le support *ay* antéposé aux complexes en question :

- (131) *d leic kan ay yef way deg ttnadin* (106)
 « c'est vie seulement ce sur ce dans chercher+A.I.+ils »
 « Ils ne cherchent qu'à gagner leur vie »

Ce cas de figure est dû au fait que *way* n'est plus senti comme support de détermination reprenant l'antécédent d'où la nécessité de faire usage d'un autre support *ay*.

Le fonctionnel *s* à valeur instrumentale ou modale forme lui aussi un syntème dans lequel le support *ay* est enserré entre deux *s* : *s way s*⁷⁶

- (132) *ad d- awin aman s way s ara sirden* (188)
 « P.m. P.o. ramener eau avec ce avec P.m. laver+ils »
 Ils ramènent de l'eau avec laquelle ils se lavent (pour se laver) »

De l'ensemble des unités servant de relateurs introduisant un déterminant prédicatoire d'un nominal (proposition relative), nous en avons relevé deux qui, différemment des

⁷⁶ Cette forme est la seule que nous avons relevée du corpus. Néanmoins, ce relateur revêt d'autres formes. Il peut se réduire à la préposition *s* ou un complexe réunissant cette dernière et le support de détermination *i* « ce » : *i s* ou *s i*. Ceci est attesté dans cet exemple de S. Chaker (idem : 391)

a nabi s numen
 « ô prophète avec nous+croire+P. »
 « Ô Prophète en qui nous croyons ».

autres, ne se combinent pas avec le support de détermination *ay/i* mais s'agglutinent avec un interrogatif / démonstratif *wi* « qui ? » / « celui ». Sauf qu'au lieu de *wi*, semi-voyelle et *i*, s'est produite une vocalisation en « u » accolée aux prépositions *d/akked* « avec » et *yer* « vers, chez, à », donnant les synthèmes *ukkud* et *uyur*. Plus ou moins obscurs en kabyle, ces complexes restent transparents dans le parler des Ait Seghrouchen (Maroc), comme en témoignent les deux exemples suivants empruntés à F. Bentolila (1981 : 110) :

(133) *wi yr tlla lfaɫta, ckk mad arba din*
 « qui chez est la faute, toi ou enfant cet »
 « Qui est fautif, toi ou l'enfant ? »

(134) *ur ttafd wakd ya tessiwɫd taɫhit*
 « tu ne trouveras qui avec tu parleras chleuh »
 « Tu ne trouveras pas avec qui tu parleras chleuh »

Voici deux phrases contenant *uyur* et *ukkud* extraites du corpus:

(135) *axxam uyur bedden, ad bdun ad as- qqaren...*(302)
 « maison vers être debout+P.+ils, P.m. commencer+ils P.m. lui-dire+A.I.+ils »
 « A chaque maison, où ils s'arrêtent, ils se mettent à dire... »

(136) *ad d- ijab win ukkud ara yecrek* (194)
 « P.m. P.o. il+trouver celui avec P.m. il+s'associer+P. »
 « Il trouvera quelqu'un avec qui s'associer »

A noter que ces deux relateurs apparaissent aussi, sous la même forme, en tant qu'interrogatifs⁷⁷. Si les prépositions seules, en tant que relateurs introduisant la subordonnée relative, sont obligatoirement précédées d'un nominal antécédent, celui-ci peut ne pas figurer avant les synthèmes agrégeant une préposition et un support de

⁷⁷ Ceci rejoint le point de vue d'A. Martinet (1985 : 191) quand il écrit que le relatif en français est issu des interrogatifs, car il « peut être expliqué à partir de contextes comme *qui est venu ? je ne sais pas, je ne sais pas qui est venu* »

détermination ou l'interrogatif *wi* et une préposition. Ces derniers sont dans ce cas l'amalgame d'un nominal et d'un fonctionnel.

4.3. L'antécédent peut-il déterminer le prédicatoïde relatif qui le détermine ?

Dans les langues qui ont un pronom relatif, c'est ce dernier qui est le point d'incidence de la relative. Il y représente l'antécédent dans celle-ci en assumant la fonction syntaxique qu'aurait cet antécédent dans une phrase non relative. Qu'en est-il alors dans le cas où le pronom relatif ferait défaut ? J. M. Builles (1998 : 238) pense que trois solutions peuvent être envisagées. Ainsi, en partant de la phrase française : *elle portait la robe que j'aime*, traduite en anglais par : *she was wearing the dress that I like*, ou par *she was wearing the dress I like*, J. M. Builles soutient que la deuxième traduction vers l'anglais peut donner lieu à trois analyses. "Tout d'abord, on peut considérer que le pronom relatif "that" présente dans ce contexte une variante zéro de signifiant (ϕ). Ensuite, on peut considérer que le complément d'objet du prédicatoïde *like* « aimer » présente dans ce contexte une variante zéro de signifiant. Enfin, on peut considérer que l'unité *dress* « robe » présente un double statut : elle fonctionne tout à la fois comme complément d'objet direct du prédicat *wear* « porter » et comme complément d'objet direct du prédicatoïde *like* « aimer »". Dans le cas du berbère, du fait de l'inexistence d'un vrai pronom relatif, la première solution qu'est le signifiant zéro du pronom relatif, ne peut être adoptée. Car celle-ci suppose que le relatif peut apparaître dans certains contextes et être omis dans d'autres ; ce n'est pas le cas. Restent les deux autres solutions. Les berbérissants, qui ont eu à examiner ce fait, sont partagés sur l'analyse à adopter. Si L. Galand a opté pour la notion de place vide (la deuxième analyse de Builles), S. Chaker et A. Leguil, eux, ont choisi la troisième possibilité.

En effet, selon ces auteurs, le nominal antécédent, qui est une expansion du prédicat, assume également une fonction en relation avec le prédicatoïde relatif. En d'autres termes, l'antécédent est, en même temps, noyau déterminé par le syntagme prédicatoïde relatif et déterminant de ce même prédicatoïde. Cette analyse est développée par ces deux auteurs en vertu du critère de saturation qui consiste à dire que s'il est impossible d'introduire un terme pour assumer une fonction quelconque dans la proposition relative, c'est que cette fonction y est déjà assumée. Très explicite, S. Chaker (1983 : 382) écrit que "la relation entre le nominal déterminé et le prédicatoïde déterminant est en réalité à double sens : l'antécédent nominal assure de son côté une

fonction particulière par rapport au prédicatoïde". Pour bien illustrer ceci, nous reprenons les exemples de S. Chaker (idem : 382 et suiv.)

(137) *argaz ukkud yedda ...*

« homme avec qui il+partir+P. »

« L'homme avec qui il est parti »

(138) *argaz nyan (ou argaz i nyan)*

« homme tuer+P.+ils (ou homme ce tuer+P.+ils) »

« L'homme qu'ils ont tué »

(139) *argaz yenyan (ou argaz i yenyan)*

« homme ayant tué (ou homme ce ayant tué) »

« L'homme qui a tué »

S. Chaker pense que "*le rapport est simplement inversé sur l'axe syntagmatique. Par conséquent, il suffit de rétablir l'ordre des unités dans une phrase indépendante pour retrouver la fonction de l'antécédent par rapport au syntagme prédicatoïde relatif*".

Ainsi dans (137), le lexème *argaz* « homme » est expansion assumant la fonction circonstancielle comitative marquée par *d / akked*: *yedda akked urgaz*. Le même lexème *argaz* assume la fonction objet dans (138), car l'inversion donnerait *nyan argaz* « Ils ont tué un/l'homme ». Enfin, dans (139), *argaz* est expansion référentielle du fait que dans l'énoncé non relatif *yenya urgaz* il assume le même rôle. Si une telle analyse est fondée au point de vue sémantico-référentielle, en ce sens qu'une même entité ou acteur extralinguistique peut effectivement être agent ou patient ou attributaire du procès ou de l'état exprimé par le noyau prédicatif et le noyau secondaire (prédicatoïde), l'est-elle aussi au niveau syntaxico-formel ? Nous pensons que non. Car la viabilité d'une telle analyse est battue en brèche par les aspects formels des fonctions syntaxiques. Est-il possible qu'une unité linguistique significative dans sa relation avec une autre unité puisse être à la fois noyau et déterminant de cette même unité ? Est-il raisonnable d'identifier les fonctions syntaxiques dans le cadre de la phrase simple indépendante sur la base de critères et de procédés syntaxiques formels rigoureux et ne pas en tenir compte dans le cadre de la proposition relative ?

En vertu des critères formels d'identification de l'expansion référentielle, à savoir qu'il s'agit :

- d'un nominal postposé au noyau prédicatif ;
- le nominal est à l'état d'annexion s'il est susceptible d'opposer les deux états ;
- l'accord en genre et en nombre avec l'indice de personne.

Il est tout à fait clair que le lexème *argaz* de l'exemple (139) *argaz yenyān* ne répond à aucun de ces critères. Il en est de même de *argaz* dans (138) *argaz nyan*, où ce lexème ne saurait être expansion objet car ne répondant pas au critère le plus identificatoire, à savoir la postposition. Le nom *argaz* de l'exemple (137) ne peut, lui aussi, être analysé comme expansion circonstancielle, non pas pour sa position par rapport au syntagme prédicatoire, vu qu'une expansion introduite par un fonctionnel est autonomisée, donc déplaçable sans que cela n'induisse une quelconque incidence sur sa fonction syntaxique, mais pour sa position par rapport au fonctionnel : elle doit lui être postposé conformément à l'ordre des termes dans de tels syntagmes, lequel ordre est fait du fonctionnel suivi du nominal ; et la postposition des prépositions n'est pas attestée en berbère.

Les deux possibilités d'analyse étant écartées, la troisième s'impose comme seule alternative. Il s'agit en l'occurrence du recours à la notion de la place vide telle que proposée par L. Galand (1988 : 92 et passim.). Cette analyse postule que si un terme (l'antécédent) ne figure pas dans la proposition relative c'est que celui-ci est remplacé par la place vide qui assume la fonction que ce même terme y assumerait. L. Galand se sert de la place vide, dans les cas de relativisation de l'expansion objet, de l'expansion dative et des diverses fonctions circonstancielle. Par contre dans le cas de l'expansion référentielle, il ne fait pas appel à la notion de place vide. Il écrit qu'"*il n'est pas possible d'avoir une proposition relative dans la quelle la place vide serait celle du sujet, puisqu'on ne peut supprimer l'indice de personne sans mutiler la forme verbale*" (Galand, idem : 94). Selon ce point de vue, l'impossibilité de la place vide fait de la forme participiale du verbe le signal nécessaire de la relative. Certes, le recours à la notion de place vide nous paraît comme solution adéquate pour l'analyse de la proposition relative kabyle, mais ne pas recourir à cette même notion quand le prédicatoire est un verbe à la forme participiale, nous semble problématique. Il est

nécessaire de rappeler que le premier actant du verbe en berbère est porté par l'indice de personne du verbe (qui lui sert d'actualisateur), et le référent de celui-ci est explicité par un lexème en tant qu'une expansion référentielle. La question qui se pose est celle-ci : le participe, en tant que marque de la relative, représente-t-il l'indice de personne ou l'expansion référentielle ou les deux à la fois ? Sans oublier que l'opération de relativisation concerne les expansions lexicales. C'est-à-dire que le syntagme prédicatoire relatif a pour point d'incidence, et donc détermine, les expansions nominales du prédicat mais il ne peut déterminer un pronom affixe. La notion de place vide nous permet de ne pas attribuer de fonction à l'antécédent dans une proposition à laquelle il n'appartient pas, en l'occurrence la relative car il est une expansion du syntagme prédicatif. Est-il possible, avec des syntagmes prédicatoires relatifs, que la relativisation concerne un élément grammatical, à savoir l'indice de personne ? Si une telle possibilité n'est pas admise, alors l'on serait obligé de restituer sa place à la place vide, et considérer la marque discontinue du participe i/y----n (ou n-----, dans le cas de la négation), comme actualisateur du prédicatoire verbale et comme marque de la relative en plus de la prosodie (absence de pause) et de la place des satellites du verbe qui se situe sur la gauche de celui-ci.

Nous sommes tentés d'étendre cette présentation à toutes les propositions relativisant les expansions explicitant l'indice de personne (le premier actant) y compris dans les dialectes berbères où la forme participiale du verbe n'est pas connue. Nous reprenons un exemple de Dj. Nefousa, donné par L. Galand (2010 : 185) :

- (140) *tmaTût éLi tekmu*
 « femme relateur elle+entrer+P. »
 « La femme qui est entrée »

Cette proposition serait présentée comme suit :

tmaTût éLi tekmu ϕ

Cependant, dans un tel cas, on pourrait soutenir que la notion de place vide ne s'avère pas nécessaire dès lors que l'antécédent est représenté par l'indice. Nous rejoignons alors L. Galand qui n'a pas mis de place vide. Selon son analyse, la fonction "sujet" est ici assumée par l'indice de personne *t*.

Nous insistons sur la place vide dans les subordonnées relatives dont le noyau verbal est à la forme participiale, parce que nous partons du principe que dans une phrase complexe à subordonnée relative, il s'agit de la condensation de deux phrases. Afin d'illustrer ceci nous reprenons l'exemple (123)

(123) *ad d-ayen tineqlin ara zzun* (190)

Nous pensons que cette phrase est le résultat de l'imbrication de deux phrases : a) *ad d-ayen tineqlin* « ils achèteront des figuiers » et b) *ad zzun tineqlin* « ils planteront des figuiers », d'où la nécessité de marquer le deuxième *tineqlin* « figuiers » par la place vide dans la relative :

ad d-ayen tineqlin ara zzun ϕ

Il doit en être de même dans phrase (119)

(119) *llant tze^mrin meqqren* (88)

qui vient du télescopage de *llant tze^mrin* et *meqqrit tze^mrin*. La deuxième expansion référentielle devrait elle aussi être indiquée par la place vide :

llant tze^mrin meqqren ϕ

Néanmoins, la position de L. Galand reste viable étant donné que l'indice de personne est l'élément porteur du rôle actantiel, alors que l'expansion référentielle est facultative, et n'est pas nécessaire à la recevabilité grammaticale de la phrase. Par ailleurs, dès lors que le participe se substitue à la modalité personnelle du verbe, c'est-à-dire l'indice de personne du verbe, son apparition indique que l'antécédent n'aurait dans une proposition indépendante que le rôle d'expansion référentielle. Du coup, le recours à la place vide n'est plus justifié.

Où placer la place vide dans la phrase ?

La place vide doit être postposée au prédicatoïde relatif quand elle marque l'expansion objet et l'expansion référentielle (si, toutefois, est admise la place vide pour indiquer cette deuxième expansion) et ce, conformément au procédé formel caractérisant ces deux expansions à savoir la postposition :

Place vide représentant une expansion référentielle :

- (141) *llant tlawin la ixedmen* ϕ (136)
« exister+P.+elles E.A.+femmes Act. travailler+Part.+AI ϕ »
« Il y a des femmes qui travaillent »

Place vide représentant une expansion objet :

- (120) *ad yečč ayrum-nni yewwi* ϕ *yid-s* (118)

Dans le cas où la place vide marque une expansion introduite par un fonctionnel, soit la fonction dative ou l'une des fonctions circonstancielles, elle se place après la préposition et l'ensemble ainsi formé est antéposé au syntagme prédicatoire relatif :

Exemple d'expansion dative :

- (142) *timeqbert, a-tt-an (...)* *seddaw umekkan umi* ϕ *semman tagadirt* (204)
« cimetière, la voici au dessous E.A.+lieu à ϕ dénommer+P.+ils tagadirt »
« Le cimetière est situé en contre bas du lieu dit tagadirt »

Exemple d'expansion circonstancielle :

- (143) *ad d- ffyen medden seg uxxam deg* ϕ *tella teslit* (278)
« P.m. P.o. sortir+ils gens de EA+maison dans ϕ elle+exister+P. E.A.+mariée »
« Tous le monde quitte la chambre de la mariée ».

Dans ces deux exemples, la place vide vient après les fonctionnels car l'expansion assumant la fonction circonstancielle (et même dative, sauf quand cette dernière est assumée par un pronom affixe de verbe) vient après l'indicateur de fonction et nous n'avons pas de cas de postposition de préposition. Quant à l'antéposition du syntagme "fonctionnel + nominal" au prédicatoire relatif, il est à préciser que la mise à profit de la position dans l'énoncé ne fait pas partie des procédés syntaxiques définitoires des expansions circonstancielles. L. Galand (1988 : 93) indique que le fait de placer la préposition en tête de la relative est à « rapprocher du glissement des satellites vers la gauche du verbe ».

4.4. Les relatives adjointes

A côté des relatives dites classiques dont on a traité ci-dessus, existent des relatives que L. Galand désigne par le terme d'adjointes. Hormis le critère prosodique – absence de pause – ces dernières ne présentent pas les critères formels qui caractérisent les premières : ni présence d'un relateur, ni place vide, ni attraction à gauche des satellites.

C'est sans doute, pour ces raisons que la tradition berbérissante – mais aussi les études moins anciennes inscrites dans le cadre des théories de la linguistique moderne – ignorent ce type de subordonnées. Même quand elles sont reconnues comme type particulier de subordonnés, comme cela est le cas chez F. Bentolila (181 :285 et passim), qui en a fait le deuxième type de sa typologie des subordonnées, elles ne sont pas traitées en tant que relatives. C'est qu'il est très délicat d'identifier ce type de construction et de les distinguer d'un certain nombre de subordonnées non relatives qui ne présentent aucune marque monématique de jonction. Se pose alors le problème d'établissement de critères formels définitoires. La prosodie (présence ou absence de pause) constitue le seul critère formel permettant d'analyser une subordonnée comme relative adjointe. Mais quand on ne dispose pas d'un enregistrement sonore et que l'on travaille sur un corpus écrit, ce critère est tributaire de la ponctuation choisie par l'auteur : l'absence d'une virgule à l'écrit correspond à l'absence d'une pause à l'oral. Voyons avec l'exemple ci-dessous :

(144a.) *llant tsefsafin yuli -tent akk uzberbur* (88)
« exister+P.+elles E.A.+peupliers il+monter+P.-les tout E.A.+vigne sauvage »
« Il y a des peupliers envahis par la vigne sauvage »

La subordonnée dans cette phrase est une relative adjointe. Il suffirait d'une virgule (d'une pause à l'oral) avant cette subordonnée pour qu'elle devienne une proposition indépendante juxtaposée à la première. Par ailleurs, la suppression du pronom personnel affixe *ten* assumant la fonction objet auprès du prédicatoïde *yuli* ferait de cette même relative adjointe une relative classique à place vide représentant l'objet selon l'analyse de L. Galand.

(144b.) *llant tsefsafin yuli Ø uzberbur.*
« exister+P.+elles E.A.+peupliersil+monter+P. Ø E.A.+vigne sauvage »

« Il y a des peupliers qui sont envahis par la vigne sauvage »

On peut, par conséquent, considérer aussi la présence d'un substitut affixe du prédicatoire représentant l'antécédent comme marque distinctive de l'adjointe, comparativement à la relative dite classique qui, elle, présente plutôt la place vide. C'est pour cela que dans sa typologie des relatives, L. Galand (idem : 90) désigne la relative adjointe par DP (directe+pronom).

Si la construction directe avec l'absence de la pause / virgule et présence d'un pronom affixe représentant l'antécédent dans la subordonnée permettent d'identifier la relative adjointe, il est pourtant des cas où ces critères ne sont d'aucune efficacité. Comparons la phrase (144a.) ci-dessus à celle qui va suivre.

(145) *wwint yid -sent ayrum ad t-fkent i igellilen* (196)

« prendre+P.+elles avec-elles pain P.M. le-donner+elles à pauvres »

« Elles avaient pris avec elles du pain qu'elles allaient donner aux pauvres »

Cette phrase comporte une subordonnée qui suit directement et sans pause (ou virgule) la principale. Le prédicatoire est déterminé par la fonction objet assumée par le pronom affixe *t* « le » reprenant le nom *ayrum* « pain ». Nous constatons que cette phrase est similaire au niveau formel à (144a.). Néanmoins, en dépit de cette identité formelle nous n'identifions pas de relative adjointe dans (145), et il nous semble qu'il s'agit, plutôt, d'une subordonnée finale car la subordonnée *ad t-fkent i igellilen* ne détermine pas et surtout ne définit pas le nom *ayrum*. Sa nature circonstancielle est d'ailleurs confirmée par le fait qu'elle répondrait à la question *ayyer* « pourquoi ? » et la possibilité d'insérer le fonctionnel *akken / i wakken* « afin que » tout en ayant la même valeur signifiée de la relation syntaxique qui s'établit entre la subordonnée et l'antécédent. Nous pouvons varier les exemples pour mieux illustrer nos propos. Nous allons prendre des exemples dans lesquels un nominal de la principale est repris par l'indice de personne d'un verbe qui le suit directement. Nous commencerons par deux exemples empruntés à L. Galand (2010 : 173-174). Le premier est une phrase chleuh.

(146) *iddu s yan wanu illa y lxla*

« il+partir+P. vers un E.A.+puits il+exister+P. dans campagne »

« Il se rendait à un puits qui se trouvait dans la campagne⁷⁸ »

⁷⁸ La traduction est de L. Galand.

Le deuxième exemple est une phrase kabyle

- (147) *yella yiwen yesea seba yessi -s*
« il+exister+P. un il+posséder+P. sept filles-ses »
« Il était un homme qui avait sept filles »

Le troisième exemple est relevé du corpus

- (148) *ħulfay i ssem la d- yettali* (78)
« sentir+P+je à venin Conc. P.o.-il monter+A.I. »
« J'ai senti le venin monter »

Contrairement aux deux premières phrases, la troisième ne comporte pas de subordonnée relative adjointe. Car si *la d-yettali* en était une, et par conséquent, si elle définissait le nom *ssem*, cela signifierait « j'ai senti le venin qui montait », impliquant qu'il y avait un autre venin qui ne montait pas et que je n'ai pas senti. Or, ici, le venin n'est pas caractérisé par le fait de monter. En fait, une traduction fidèle donnerait : « j'ai senti le venin il montait ». Par contre, dans la première et la deuxième phrase, le puits est caractérisé par sa situation dans la campagne et le personnage par le fait d'avoir sept filles. Subséquemment, ceci nous amène à conclure que le critère formel de la prosodie (absence / présence d'une virgule/pause) n'est qu'un adjuvant et n'est pas décisif. Force est de reconnaître que le critère sémantique reste le plus déterminant même s'il est d'un maniement délicat.

4.5. Valeur sémantique des relatives

Sémantiquement, l'on distingue souvent des relatives restrictives (dites aussi sélectives) et des relatives explicatives (ou appositives ou encore parenthétiques). Une relative est restrictive quand elle est nécessaire à l'identification spécifiante du référent du nominal antécédent en ce sens qu'elle le singularise et le particularise en restreignant son champ de référence. Quant à la relative explicative, du fait qu'elle n'est porteuse que d'une information complémentaire, elle n'est pas absolument nécessaire à l'identification précise du référent de l'antécédent. Elle est marquée, au plan formel, par une pause. A.Martinet (1985 : 113) parle d'un embryon de pause. En kabyle, cette marque formelle n'est pas attestée et aucune subordonnée relative n'est séparée de son antécédent par une rupture intonative. Pour illustrer la distinction entre la relative déterminative et la relative explicative, A. Martinet (ibidem) s'est servi des deux exemples suivants :

- (149) Les soldats **qui étaient fatigués** s'étaient arrêtés sur le bord de la route.
(150) Les soldats, **qui étaient fatiguées**, s'étaient arrêtés sur le bord de la route.

La première phrase contient une proposition relative sélective en ce que l'information dont elle est porteuse ne s'applique qu'à une partie des soldats, à savoir ceux qui sont fatigués. Par contre, la subordonnée relative de la deuxième phrase est explicative et non spécifiante parce que son apport informatif s'applique à l'ensemble des soldats. Au plan formel, la seconde se différencie de la première par la prosodie, en l'occurrence la pause matérialisée par la virgule entre la relative et son antécédent, les soldats. En tentant de rendre en kabyle ces deux phrases, seule la première peut être construite avec une relative ; celle-ci est forcément de valeur sélective.

- (151a.) *iɛsekriwen yeɛyan, ɥɛbsen d tama n ubrid.*
 « soldats être fatigué+Part.P.+ils s'arrêter+P.+ils avec côté de E.A.+chemin »
 « Les soldats qui étaient fatigués s'étaient arrêtés sur le bord de la route. »

La deuxième phrase, avec sa relative non restrictive, ne peut être rendue en kabyle qu'avec une proposition indépendante faite d'un indicateur de thème suivi d'un syntagme prédicatif verbal à la forme personnelle, séparé par une virgule de l'indépendante qui vient après.

- (151b.) *iɛsekriwen, ɛyan, ɥɛbsen...*
 « soldats, être fatigués+P.+ils, s'arrêter+P.+ils ... »
 « Les soldats, qui sont fatigués (étant fatigués), se sont arrêtés.. »

La phrase française à relative non restrictive pourrait, aussi, avoir en kabyle pour correspondante une phrase à subordonnée circonstancielle causale :

- (151c.) *iɛsekriwen, imi ɛyan, ɥɛbsen, ou, iɛsekriwen, seg wakken ɛyan, ɥɛbsen*
 « Les soldat, du fait qu'ils étaient fatigués, s'étaient arrêtés ».

La raison de cette impossibilité d'une subordonnée relative non restrictive tient au fait qu'en kabyle, entre l'antécédent et son déterminant prédicatoïde, il ne peut y avoir de pause. Ceci ne va pas sans rappeler l'impossibilité d'une épithète détachée en kabyle.

Ceci étant dit, nous avons relevé, au moins, un cas de relative non sélective sans pause, en tout point semblable, au niveau formel, à la relative restrictive.

- (152) *uremɗan yef tewt tafzimt* (158)
 « ouramdane sur elle+frapper+P. broche »
 « Ouramdane, pour qui elle a porté la broche »

En effet, malgré la similarité formelle des deux constructions, la phrase (152) ne peut être que non restrictive au plan sémantique, sachant qu'un nom propre et un pronom ne paraît pas compatible avec une détermination restrictive. Par conséquent, en l'absence de critères formels différenciateurs dans certaines constructions, la distinction entre la valeur restrictive et non restrictive d'une subordonnée relative tient à l'appartenance catégorielle de l'antécédent, à la vraisemblance sémantique et à la connaissance de la réalité extralinguistique. Il est à préciser que l'exemple analysé ici est un vers de poésie. Les caractéristiques et les contraintes de ce genre littéraires ne sont probablement pas étrangères à ce type d'usage. Ce type de relative est, du reste, dans d'autres textes poétiques aussi bien anciens que récents.⁷⁹ C'est certainement cette brèche qui est exploitée dans les usages modernes en situations formelles où l'on fait un usage "abusif" de ce type de relatives tel que nous l'avons décrit dans (R. Achour : 2011 : 627-629) sans que rien, au plan formel, ne vienne pour les différencier des relatives restrictives. Sans doute, faut-il en outre ajouter que cette brèche n'est en fait exploitée qu'en raison du fait que ces relatives sont le résultat de calques qui consistent en l'imitation de phrases du français (peut-être aussi de l'arabe médiatique moderne) à relatives explicatives. Sauf que cette transposition de structures par calque n'est pas accompagnée par la ponctuation adéquate. Les relatives explicatives, en français, comme précisé ci-dessus, sont encadrées par deux virgules à l'écrit et deux pauses à l'oral. M. Riegel et al. (2009 : 805) parlent de mélodie parenthétique. En kabyle, ces marques formelles sont inexistantes, du moins dans l'usage traditionnel. La pression

⁷⁹ Trois poèmes peuvent illustrer cet état de fait. Le premier est de Cheikh Mohand Oulhoucine, sage, saint et poète du 19^{ème} siècle. Le texte est extrait de *Inna-yas Ccix Muḥend* de Mouloud Mammeri (1990 : 47) : *a muḥ leerbi at lḥusin, aḍellae n tbexsisin, yettnayen inebgawen ur ten-yessin* « Ô Moh Larbi At Lhocine, couffin de figues pas encore mûres, qui s'en prend à des invités qu'il ne connaît ». Une telle construction est également utilisée dans un vers de Si Muḥend U Mhend, extrait de M. Mammeri (1969 : 294). *yef nekk yuḡen tizya n yemma*. « Moi qui ai épousé une fille de l'âge de ma mère » : le pronom personnel indépendant *nekk* « moi » est déterminé par une relative. Ceci est également le cas dans un vers de Matoub Lounès : *ma d nekk qrib yemmezlen...* « Quant à moi qui ai failli être égorgé... ». Le nom *yemma* « ma mère », dont le référent ne peut être que précis et unique est le point d'incidence d'une relative dans un vers du poète Ait Manguellet : *ini-as i yemma ḥemmley* « dis à ma mère que j'aime ». Les relatives contenues dans tous ces exemples, bien qu'elles ne présentent aucune caractéristique spécifique comparées aux restrictives, ne peuvent être qu'explicatives non restrictives du fait que les référents des antécédents sont par nature définis, précis et désignant chacun une entité unique. A ce propos, A. Martinet (1985 : 113) écrit que « *les pronoms personnels et les noms propres en tant que classe distincte des noms communs connaissent des déterminations parenthétiques [...] mais ignorent les déterminations spécifiantes, ce qui se comprend aisément si l'on se rappelle que les uns et les autres sont censés représenter des individus parfaitement identifiés* ».

sans cesse grandissante qu'exercent les langues dominantes sur la kabyle fait que certains locuteurs, dans des situations formelles sont, selon l'expression de M. O. Oussalem (1999 : 31), dans une situation de quasi-traduction, a fortiori quand le domaine et la thématique abordés sont modernes. C'est que ce sont les langues dominantes (arabe et/ou français), comme langues de formation, qui structurent la pensée et, partant, son expression linguistique dès lors que leurs structures syntaxiques respectives agissent en arrière-plan de la construction syntaxique de la phrase kabyle⁸⁰.

A côté des relatives, dites classiques, qui sont donc fondamentalement restrictives en dehors de quelques usages que l'on pourrait qualifier de marginaux, existent d'autres relatives qui semblent plutôt non restrictives dans la mesure où leur apport sémantique ne vise pas à sélectionner et à singulariser une partie ou une entité dans un ensemble de référents. Cette valeur explicative est portée par les relatives adjointes, comme dans la phrase qui suit :

(153) *tella yiwet n teerust srusun fell-as tafilt* (286)

« elle+exister+P. une de banquette poser+A.I.+ils sur-elle lampe »

« Il y a une banquette sur laquelle on pose la lampe »⁸¹

La relative *srusun fell-as tafilt* n'est pas spécifiante de l'antécédent *teerust* « E.A.+banquette » mais elle apporte une information complémentaire. En tout cas, il s'agit d'une caractérisation non sélective. Pour étayer ce que nous disons, nous allons procéder à la commutation par une relative "classique".

(154) *tella yiwet n teerust i yef srusun tafilt.*

« elle+exister+P. une de banquette ce sur poser+A.I.+ils lampe »

« Il y a une banquette sur laquelle on pose la lampe »

La confrontation des deux versions de la même phrase, montre clairement, par contraste, que la valeur sémantique de la relative classique ne peut être que spécifiante

⁸⁰ C'est ce qui amène le journaliste à la radio ou à la télévision à former des phrases dont la construction est non attestée dans l'usage spontanée ou traditionnel du kabyle, comme le montre la phrase suivante :

aselway n tegduda i d- yeyran lxeṭba...

« président de E.A.+république ce P.O. lire+Part.P. discours... »

« Le Président de la république, qui a lu son discours... »

En kabyle, c'est la forme personnelle du verbe qui sied à ce type de subordonnées.

⁸¹ La traduction qui rendrait compte de la véritable construction de la phrase kabyle devrait être sans pronom relatif, sans pause, avec un pronom reprenant le nom banquette dans la subordonnée :

« Il y a une banquette on pause sur elle la lampe »

(sélective, restrictive), alors que la relative adjointe est, dans ce cas du moins, explicative.

4.6. De la fonction des subordonnées relatives

De façon générale, la proposition relative est considérée comme un équivalent de l'adjectif dans la mesure où, au même titre que ce dernier, elle est une expansion d'un nominal qu'elle détermine. Du coup, au niveau fonctionnel, on l'analyse généralement comme une épithète. En kabyle, ceci est manifestement vrai quand le syntagme prédicatoire relatif est un verbe d'état à la forme participiale. La preuve en est qu'on peut substituer un adjectif épithète au syntagme prédicatoire sans que cela n'implique un quelconque changement au niveau du message. C'est ce qui ressort de l'exemple (119a. et b.) :

(119a.) *llant* *tzemrin* *meqqren* (88)
« exister+P.+elles E.A.+oliviers être grand+Part.P. »
« Il y a des oliviers qui sont grands »

La substitution par un adjectif

(119b.) *llant* *tzemrin* *timeqqranin*
« exister+P.+elles E.A.+oliviers grandes. »
« Il y a de grands oliviers »

Dans un cas pareil, l'on peut effectivement analyser aussi bien le syntagme prédicatoire *meqqren* que l'adjectif *timeqqranin* comme épithètes car, en plus de la possibilité de se substituer l'un l'autre, les rapports signifiés sont également identiques. Il s'agit en l'occurrence d'une spécification sémantique qualificative, à cette différence près que seul le syntagme prédicatoire *meqqren* est un noyau secondaire. Néanmoins, est-il nécessaire de préciser que la commutation n'est possible qu'avec des verbes d'état qui ont un adjectif correspondant et quelques verbes dont la racine produit un nom d'agent ayant en commun avec l'adjectif la possibilité d'être employé en tant qu'épithète, comme *aker* « voler », le participe : *amdan yettakren*, adjectif : *amdan amakar* « un voleur ». Avec d'autres constructions, la commutation est possible non pas avec une épithète ou un nom d'agent par transfert mais avec une expansion nominale déterminative comme dans les exemples qui viennent ci-après :

(155a.) *ass-nni deg ara yzen llsas* (150)

« jour-le dans P.m. creuser+ils fondations »

« Le jour où on creuse les fondations »

Le syntagme prédicatoire, le préverbe *ara* et le relateur *deg*, peuvent être remplacés par *n+ nominal*. Nous commencerons par des exemples dont le prédicatoire est au thème d'aoriste.

(155b.) *ass-nni n tyuzi n llsas*.

« jour-le de E.A.+creusement de fondations »

« Le jour du creusement des fondations »

(156a.) *ad d- awin aman s-way-s ara sirden* (188/190)

« P.m. P.o. ramener eau avec ce avec P.m. laver+ils »

« On ramène l'eau qui sert à laver / avec laquelle on se lave ».

Commutation :

(156b.) *ad d- awin aman n tarda*

« P.m P.o.-ramener eau de lavage »

« On ramène l'eau qui sert à laver ».

Un autre exemple dont le syntagme prédicatoire est au prétérit

(157a.) *axxam deg tella teslit* (278)

« maison dans elle+exister+P. E.A.+mariée »

« La chambre dans laquelle est la mariée »

(157b.) *axxam n teslit*

« maison de E.A.+mariée »

« La maison / la chambre de la mariée »

Syntagme prédicatoire à l'aoriste intensif

(158a.) *lemdawed deg itett lmal* (286)

« mangeoires dans il+manger+A.I. bêtes »

« Les mangeoires dans lesquelles se nourrissent les bêtes »

(158b.) *lemdawed n lmal*

« mangeoires de bêtes »

« Les mangeoires du bétail »

A côté de tous ces cas illustrant la possibilité de commutation, existent d'autres constructions dont la proposition ne peut commuter ni avec une épithète, ni avec une expansion nominale indirecte déterminative. C'est ce que montrent les exemples suivants :

(159) *leewam-agi deg nella* (82)

« ans-ces dans nous+exister+P. »

« Ces dernières années »

(160) *axxam uyur bedden* (302)

« maison celle chez s'arrêter+P.+ils »

« Chaque maison où ils s'arrêtent »

C'est pour ces raisons, sans doute, que la fonction syntaxique des relatives reste l'un des aspects qui sont diversement analysés par les linguistes et les grammairiens. Du fait qu'au plan du signifié, l'adjectif épithète et l'expansion nominale indirecte déterminative sont deux déterminants qui précisent, spécifient et caractérisent le référent du nominal qui leur sert de point d'incidence, certains parlent de la relative comme épithète alors que d'autres la considèrent comme complément du nom ou plus largement de complément de l'antécédent. La chose est d'autant plus complexe que le critère est de nature sémantique dès lors qu'au niveau formel rien ne distingue les relatives qui peuvent être remplacées par un adjectif de celle qui peuvent l'être par une expansion nominal indirecte. Dans une langue comme le français, on a coutume de répartir les subordonnées relatives en adjectives et substantives. Peut-on postuler une telle analyse pour le kabyle ? Il est difficile de répondre par oui ou par non. Néanmoins, avec beaucoup d'approximation, on pourrait considérer comme substantives celles qui peuvent commuter avec une expansion nominale indirecte, comme adjectives celles auxquelles on pourrait substituer un adjectif et celles qui déterminent en tant qu'attribut un noyau prédicatif non verbal comme dans (161) :

(161) *d aεrab ay d arfiq -iw* (158)

« c'est arabe ce c'est compagnon-mon »

« C'est Arabe⁸² qui est mon compagnon »

⁸² Arabe ici est un prénom.

Mais la chose est loin d'être aussi simple, tant s'en faut. Que faire des cas où aucune substitution n'est possible ? Peut-être, pour faire simple, il ne serait pas tout à fait déraisonnable d'analyser fonctionnellement toutes les relatives comme des épithètes. Cette position rejoint l'analyse développée par L. Tesnière (1988 : 557 et suiv.). Mais nous devons préciser que ce linguiste ne reconnaît pas le complément déterminatif en tant que fonction syntaxique car il le considère comme une épithète non adjectivale (idem : 150). Il explicite cette idée en écrivant que, par translation, dans le groupe *le livre de Pierre*, le substantif *Pierre* devient, syntaxiquement, un adjectif-épithète au même titre que *rouge* dans *le livre rouge*. Bien qu'il ne soit pas un adjectif, morphologiquement, il a acquis la valeur adjectivale. Le subordonné *Pierre* joue dans cette union de mot un rôle en tous points similaire au subordonné *rouge* (ibid. : 364). Certes, nous n'adhérons pas à cette analyse qui fait de l'expansion nominale déterminative une épithète du fait qu'elle subordonne les fonctions syntaxiques à l'appartenance catégorielle. Mais la facilité et la simplicité qu'offre le point de vue qui fait de l'épithète la fonction prototypique des déterminants (autres que les modalités) du nom ne sont pas négligeables pour déterminer la (ou les) fonction(s) des relatives.

Conclusion

Malgré la non-équivalence fonctionnelle des expansions nominales et les expansions prédicatoïdes, l'essentiel des fonctions assumées par les premières le sont aussi par les secondes. Il convient de signaler que pour l'identification de la fonction syntaxiques d'une expansion prédicatoïde, nous avons eu recours au teste de la question et à la substitution par une expansion nominale. La question nous permet de saisir le contenu axiologique de la fonction et, par ailleurs, nous estimons que le prédicatoïde assume une fonction identique à celle du nom avec lequel il commute. Ces deux outils, que sont la question et la commutation par un nom, se sont avérés particulièrement efficace avec les expansions prédicatoïdes primaires directes. La tâche d'identification des fonctions des prédicatoïdes marqués par un fonctionnel propositionnel est évidemment moins ardue en raison de l'éclairage qu'offre le signifié des fonctionnels qui les introduisent.

Par contre, l'analyse du rapport qui relie l'expansion prédicatoïde à un nominal, (la relative) soulève des problèmes très délicats. Ceci vient du fait qu'en kabyle, aucun

des éléments qui introduisent la relative ne réunit les traits définitoires du pronom relatif. Face à un tel fait, deux positions théoriques ont globalement émergé. Une qui défend l'idée que le nominal antécédent, tout en étant déterminé par le prédicatoïde, détermine, à son tour, celui-ci, et une autre qui fait appel à la notion de place vide. Nous avons adhéré à la deuxième analyse du fait que la relation de détermination est une relation d'implication unilatérale : le subordonné détermine le noyau et l'inverse est impossible.

A côté des relatives dites classiques, existent celles que désignent L. Galand par relatives adjointes. Ces dernières, à leur tour, font surgir de sérieux problèmes d'identification. Souvent, le critère sémantique représente le dernier recours. Il va sans dire que si ce critère n'est pas conforté par des procédés formels, l'analyse ne peut qu'être délicate.

CHAPITRE V
DE LA SYNTAXE CONNECTIVE ATTRIBUTIVE

Ce chapitre constitue une sorte d'introduction à l'autre type d'organisation syntaxique qu'est la syntaxe connective. Il s'agit plus précisément de la syntaxe connective attributive qui se concrétise avec le syntagme formé d'un élément non verbal actualisé par l'auxiliaire de prédication spécifique *d* « c'est ». Dans un premier temps, nous procéderons à la présentation sommaire des constructions qui réalisent cette syntaxe connective. Nous tenterons ensuite de zoomer sur le syntagme “d+élément non verbal” en relation avec la fonction attribut.

1. Le syntagme *d+élément non verbal* dans le cadre de la syntaxe connective

Le kabyle, comme nous l'avons signalé au chapitre deux, dispose d'un monème de prédication spécifique *d* « c'est » qui permet à divers éléments non verbaux de jouer le rôle prédicatif. Le noyau de ce type de syntagmes peut également être une expansion prédicatoïde. Mais par delà son rôle dans la phrase, qu'il soit prédicat ou prédicatoïde, ce syntagme non verbal est une construction véhiculant plusieurs valeurs sémantiques telles que l'attribution, l'identification, la présence... cette structure prédictive fait partie de ce que certains linguistes, qui se proclament de la lignée d'A. Martinet, appellent, à la suite de Ch. Clairis (Ch. Clairis et al.: 2005c.), syntaxe connective. Cette dernière est définie comme suit par D. Costaouec et F. Guérin (2007 : 212) : « *La syntaxe connective concerne la connexion sémantique de deux monèmes non verbaux constituant un énoncé complet ; la connexion peut être directe ou indirecte et elle se réalise dans ce dernier cas par l'intermédiaire d'un monème non verbal ou d'un verbe* ». Ce type de construction constitue un pôle syntaxique à côté de l'autre pôle que représente la syntaxe nucléaire. « *La syntaxe nucléaire est définie dans les langues à opposition verbo-nominale comme un type de construction où le verbe distribue les fonctions syntaxiques (“sujet”, “objet”, etc.) et les rôles sémantiques aux expansions nominales qu'il requiert* » (D. Costaouec et F. Guérin, idem : 211). L'essentiel de l'analyse syntaxique développée dans les chapitres précédents relève de cette syntaxe nucléaire. A présent, nous tenterons de présenter sommairement la syntaxe connective en essayant de montrer les procédés utilisés pour assurer la connexion sémantique entre deux éléments non verbaux, avant de nous arrêter à une structure (parmi d'autres) relevant de la syntaxe connective, à savoir le prédicat(oïde) non verbal actualisé par l'auxiliaire de prédication spécifique *d* « c'est ». Nous essayerons d'appréhender les effets de sens qui sont produits par cette connexion. Dans un premier temps, nous nous pencherons sur la syntaxe connective attributive dans le cadre de la phrase simple

comme étape nécessaire qui ne manquera pas de faciliter l'appréhension de ces mêmes constructions dans le cadre de la phrase complexe (d+élément non verbal en tant que prédicatoïde).

Pour ce qui est des procédés utilisés en syntaxe connective, les descriptions réalisées dans l'ouvrage dirigé par Ch. Clairis (idem) nous apprennent que dans diverses langues, la connexion entre deux unités non verbales peut être directe ou indirecte. Nous allons tenter d'illustrer des cas d'attribution de qualité par une connexion directe. En français, dans cet exemple emprunté à F. Guérin (Ch. Clairis, *ibid.* : 141) :

(162) *Génial, ce film !*

Le noyau central non verbal *génial* et son actualisateur se sont connectés directement, mais il faut rappeler que ce genre de construction n'est possible qu'associé à la modalité exclamative. Ce qui rejoint l'analyse de F. Lefeuve et P. Le Goffic (cf. chapitre 2)

En arabe marocain, la connexion peut être directe. Nous citerons un exemple de N. Chatar-Moumni (Ch. Clairis, *ibid.* : 63)

(163) *ħmed muεallim*

« ahmed instituteur »

« Ahmed est instituteur »

En berbère, une construction attributive directe est attestée en touareg (Voir S. Chaker, 1997 : 2880).

(164) *mūsa, amyār n ahaggar*

« moussa chef de ahaggar »

« Moussa est le chef de l'Ahaggar »

Le nom *amyār* est le noyau prédicatif, le nom propre *mūsa* est par nécessité son actualisateur. En kabyle, un tel énoncé est impossible. La construction comporte obligatoirement l'auxiliaire de prédication spécifique *d*.

(165) *tazart -is, d tacebħant* (222)

« figes sèches-ses c'est blanche »

« Ses figes sèches sont blanches »

La connexion attributive, en l'occurrence l'attribution d'une qualité (la couleur blanche) ne peut se faire qu'au moyen de la particule *d*. Il faut toutefois préciser que cette particule ne constitue pas une copule étant donné que, si la situation et/ou le contexte le permettent, l'identification du référent du premier nom (indicateur de thème) la proposition peut se réduire à l'auxiliaire de prédication *d* suivi du nominal assumant le rôle prédicatif. Ceci, parce que dans la séquence $\text{nom}^1 + d + \text{nom}^2$, le premier élément n'est pas indispensable à la correction syntaxique de la phrase, l'auxiliaire de prédication et le nominal étant suffisants à l'existence d'une phrase minimale. C'est ainsi qu'un énoncé se rapportant aux conditions météorologiques : *d asemmiḍ* « c'est froid = il fait froid », sans indicateur de thème, constitue une construction autosuffisante syntaxiquement (et même sémantiquement) car généralement intimement liée au contexte et/ou à la situation sans nécessiter l'existence d'un thème (explicite ou restituable par le contexte) auquel elle représenterait le rhème au point de vue de la structure informative. Ceci vient du fait que ce type de syntagme prédicatifs posent l'existence de quelque chose et ne visent pas à attribuer une qualité à une entité. Ils ne sont pas sans rappeler les verbes atmosphériques du français (il neige, il pleut, il vente...) que L. Tesnière (1988 : 239) appelle verbes avalents, dans la mesure où ils expriment un procès qui n'implique pas d'actant.

Au plan sémantique, le syntagme prédicat(oïde) *d+élément non verbal* ne se limite pas à la seule valeur d'attribution caractérisante mais il est susceptible de plusieurs significations. Nous tenterons d'en donner quelques unes à travers quelques exemples illustratifs.

- **Caractérisation :**

(166) *tağaret-agi, d tigellilt, d tağğalt* (154)

« voisine-ci c'est pauvre, c'est veuve »

« Cette voisine est pauvre et veuve »

Dans cet exemple, les prédicats sont porteurs d'une caractérisation par le biais d'un nom, en tant qu'expression référentielle, selon les termes de M. Taifi (2002 : 405), qui devient, en entrant dans une construction connective, une expression prédicative en ce qu'il n'est plus l'expression d'un référent mais il exprime une qualité attribuée à l'entité contenue dans l'indicateur de thème.

- **Identification :**

(167) *ccix muhend, d Iwali* (08)

« cheikh mohand c'est (un) saint »

« Cheikh Mohand est un saint »

Il est à signaler que, parfois, l'identification se distingue mal de la classification, comme dans l'exemple (167), où l'attribut *Iwali* sert plutôt à identifier l'entité *ccix muhend* qu'à le classer parmi tous les saints. Toutefois, il nous semble que le rôle classificatoire devient prépondérant quand le prédicat non verbal est déterminé par une expansion nominale déterminative ou une épithète comme dans l'exemple ci-dessous :

(168) *si muh, d aheffaf aqdim* (146)

« si moh, c'est coiffeur ancien »

« Si Moh est un coiffeur ancien »

- **Définition**

(169) *ad as- heggin tameleft ; tameleft-agi, d tgedrin n temzin* (42)

« P.m. lui-préparer+ils appât ; l'appât-ci c'est épi de E.A.+orge »

« On lui tend un piège avec un appât. Cet appât est un ensemble d'épi d'orge »

Dans cette phrase, le locuteur traite du piège qu'on tend au lièvre à l'aide de l'appât que l'on appelle *tameleft*. Celle-ci est ensuite définie. Ce rôle définitionnel est également attesté dans le noyau prédicatif suivant :

(170) *ccbaḥa n yiger, d imyi* (174)

« beauté de E.A.+champ c'est plant »

« La beauté d'un champ est ce qui y pousse »

Dans les cas pareils à cet exemple, M. Taifi (idem.) parle de relation équative car la particule *d* établit une relation entre deux unités qui peuvent permuter sans que cela n'ait d'incidence sur la construction et le sens de la phrase.

(171) *imyi, d ccbaḥa n yiger*

« plant c'est beauté de E.A.+champ »

« Le plant est la beauté d'un champ »

Une telle permutation est impossible quand la connexion sémantique s'établit entre un nom (expression référentielle de M. Taifi) et un adjectif en tant qu'expression

prédicative. Avant d'analyser le syntagme *d+élément non verbal* en tant que prédicatoïde, il importe de préciser que la syntaxe connective déborde ce type de syntagme et concerne aussi plusieurs autres constructions où se réalise une connexion entre un nom, en tant qu'indicateur de thème et des noyaux non verbaux autres que celui actualisé par l'auxiliaire spécifique *d*.

En effet, il s'agit bien de syntaxe connective dans les phrases ci-dessous :

(172) *tayenğawt-agi, inu* (124)

« cuillère- ci, à moi »

« Cette cuillère est à moi »

(173) *iles -is, am lemques* (154)

« langue-sa, comme sécateur »

« Sa langue est comme un sécateur »

(174) *kul afurk, anect n ttejra* (228)

« chaque branche est comme un arbre »

« Chaque branche est semblable à un arbre »

Dans ces trois exemples, il s'agit bien de syntaxe connective exprimant la possession dans (172) et est attributive dans (173) et (174). Nous nous limiterons à ces trois exemples, car il n'est pas dans notre intention de mener une étude exhaustive de la syntaxe connective en kabyle. Cette présentation donne un aperçu général de la syntaxe de l'attribution, permettra de cerner ce type de construction syntaxique et ne manquera pas, en tant qu'étape préliminaire, de faciliter l'exposé et sa compréhension. Nous allons maintenant voir comment s'articule le syntagme "*d+élément non verbal*" en tant que prédicatoïde avec le noyau central verbal de la phrase, par ailleurs, nous essayerons de voir quelles fonctions le rattachent-il à ce dernier.

Néanmoins, avant d'analyser cette construction, il est nécessaire de faire une présentation succincte de la typologie des verbes établie dans le cadre de la syntaxe connective par Ch. Clairis et al. (ibid.). Selon ces linguistes, la syntaxe connective attributive procède avec un éventail de verbes allant de verbes connectifs aux verbes

non connectifs (qui participent cependant à la syntaxe connective) en passant par les verbes nucléo-connectifs. Sont connectifs, « *les verbes spécialisés dans l'établissement de la connexion et dont, de ce fait, la valence inclut la fonction attribut. Les verbes qui impliquent la fonction attribut en tant que fonction spécifique seront désignés comme verbes connectifs* » (Ch. Clairis et al., *ibid.*: 27). Les nucléo-connectifs sont des verbes bivalents ou trivalents qui connaissent, face à la fonction attribut, un changement d'orientation (diathèse) ou un changement de sens entraînant la modification de la valence verbale. Enfin, les verbes non connectifs sont ceux des verbes qui n'appartiennent à aucune de ces deux catégories mais participent à la syntaxe connective pour attribuer une qualité.

En kabyle, comme précisé plus haut, la prédication attributive dans le cadre de la phrase simple se réalise au moyen d'un prédicat actualisé par l'auxiliaire de prédication *d* (ou d'autres auxiliaires de prédication non spécifiques). C'est la raison pour laquelle ce dialecte ne dispose pas de verbes spécialisés dans l'établissement de la connexion, autrement dit des verbes spécifiquement connectifs (que l'on désigne traditionnellement par verbes-copules). Contrairement au kabyle, le chleuh et le tamazight du Moyen Atlas marocain se servent du verbe *eg* « faire, être » de façon exclusive pour le chleuh, en alternance avec la particule *d* en tamazight. Ainsi, en chleuh, pour dire de quelqu'un qu'il est médecin, on se sert du verbe connectif *eg*, comme dans l'exemple (175), car la particule *d* n'y est plus en usage en synchronie bien qu'elle y subsiste à la forme négative :

(175) *iga aḍbib* (A. El Montassir, 1999 : 169)

« il+être+P. médecin »

« Il est médecin »

En tamazight du Moyen Atlas, la forme avec le verbe *eg* existe en parallèle à la construction qui fait usage de l'auxiliaire de prédication spécifique *d*. Nous reprenons un exemple relevé du dictionnaire de M. Taifi (1991 : 143)

(176) *iga aṃyar n teqbilt*

« il+être+P. vieux/chef de E.A.+tribu »

« Il est le chef de tribu »

L'on doit, pourtant, nécessairement signaler que ce verbe, parallèlement à son usage en tant que connectif, connaît un usage en syntaxe nucléaire avec le sens de « faire, réaliser ».

2. Le prédicatoïde “*d + élément non verbal*” et la fonction attribut

En plus des procédés évoqués ci-dessus, à savoir que, dans le cadre de phrase simple, la connexion peut être directe ou au moyen d'un élément spécialisé, la connexion, dans le cadre de la phrase complexe, peut s'établir au moyen d'un verbe en tant que noyau central qui sert de pont entre les deux entités reliées. En kabyle, hormis les cas où le syntagme en question est noyau prédicatif, la syntaxe connective se construit aussi dans des phrases complexes dont le noyau central est un verbe. L'usage du verbe permet l'expression de valeurs aspectuelles et modales véhiculées par celui-ci et ses modalités. De plus, le noyau prédicatif verbal permet à l'expansion prédicatoïde non verbale prédiquée par *d* d'assumer la fonction d'attribut du 1^{er} actant (appelée généralement attribut du sujet) et celle d'attribut de l'objet (deuxième actant).

2.1. Attribut du 1^{er} actant

Nous ne faisons pas usage de la dénomination d'attribut du sujet pour rester cohérent avec l'analyse que nous avons adoptée concernant le sujet en berbère. Nous contournons, donc, la notion de sujet par celle de premier actant. Les exemples kabyles que nous allons aborder sont agencés autour de verbes qui s'avèrent difficiles à classer dans l'une des catégories de la typologie de verbes citée plus haut. Il s'agit de *qqim* « rester, demeurer / s'asseoir » et *uyal* « revenir, repartir / devenir »

(177) *ad yeqqim d ayla -s* (20)

« P.m. il+rester c'est propriété-sa »

« Il restera sa propriété »

(178) *ttuyalen d iberkanen* (32)

« devenir+A.I.+ils c'est noirs »

« Ils deviennent noirs / bruns »

Nos deux verbes *qqim* et *uyal* ont un comportement quasi-similaire au verbe *eg* des dialectes marocains, en ce sens qu'ils ont un usage en tant que verbes nucléaires et un

usage en tant que verbes connectifs, avec cette différence importante que *eg* est déterminé par un attribut constitué d'un nominal seul (donc formant une phrase simple) alors que les deux autres verbes sont le point de rattachement d'un syntagme comportant un nominal actualisé par la particule *d*, cet ensemble forme une proposition subordonnée, donc il s'agit d'une phrase complexe à noyau central déterminé par un noyau secondaire. Toutefois, il convient de faire remarquer que, selon un exemple donné par A. Akouaou (cité par K. Cadi, 2006 : 166), même le verbe *eg* a dû connaître un usage où il était déterminé par un syntagme prédicatoire *d+nominal*. En voici l'exemple :

- (179) *ur ggiγ d imejni*
 « ne être+P.+je c'est étoile »
 « Je ne suis pas une étoile »

L'on peut émettre l'hypothèse que son usage en tant que connectif, au sens de « être » ne justifie plus, en synchronie, la présence de la particule *d*, dès lors que la connexion est assurée par le verbe à lui seul. S'agit-il d'un verbe-copule qui forme avec le nominal subséquent un prédicat complexe ou avons-nous affaire à un verbe à part entière en emploi prédicatif déterminé par une expansion nominale en tant qu'attribut ? Opter pour le premier terme de l'alternative (considérer *eg* comme copule), nous mettra face à des difficultés d'analyses semblables à celles que Ch. Clairis et al. (ibid. : 18 et passim) avaient soulevées concernant le verbe *être* en français. Ainsi dans cet exemple français :

- (180) *L'enfant est intelligent*

A Martinet (1988 : 85) tout comme J. M. Builles (1998 : 228) parlent de prédicat complexe combinant un verbe-copule et un adjectif ou un nom. Cette analyse n'est pas admise par les linguistes réunis autour de Ch. Clairis. Du fait que nous souscrivons à leur position nous reprenons ici grossièrement l'essentiel de leur argumentation. Ces derniers ne considèrent pas le verbe *être* comme une copule et, subséquentement, ne reconnaissent pas la notion de prédicat complexe. L'ensemble formé de « *être et d'un nom ou d'un adjectif* » (*eg + nom ou adjectif, chleuh*) ne peut être analysé comme prédicat complexe que s'il constitue un syntème résultant de figement de syntagme ou combinant des monèmes en tant que complexe fonctionnant comme fonctionnerait un monème. Or, ce n'est pas le cas. Chacun des éléments peut être déterminé isolément : le verbe *eg* est obligatoirement actualisé par un indice de personne et est déterminé par la

modalité aspectuelle ; le nom et l'adjectif peuvent aussi être déterminés par leurs expansions. A moins de concevoir *être* et *eg* comme auxiliaires de prédications. Mais là aussi surgit une autre difficulté d'analyse : si *être* et *eg* actualisent le nom ou l'adjectif en tant que prédicat, comment expliquer le fait qu'eux-mêmes sont actualisés par la relation sujet pour *être* et par l'indice de personne pour *eg*? Une double actualisation est difficile à envisager. Par conséquent, il nous semble que l'analyse la moins problématique et la plus cohérente consiste à considérer le verbe *eg* (et *être*) comme noyau prédicatif incluant l'attribut en tant qu'expansion nominale spécifique et obligatoire. Qu'en est-il de nos deux verbes *qqim* « rester, demeurer » et *uyal* « devenir »? Le caractère prédicatif de ces deux verbes est évident. Ils entrent aussi bien dans des constructions de syntaxe nucléaire que de syntaxe connective. Dans le premier type de construction, ils sont monovalents et signifient respectivement « s'asseoir, durer » et « revenir, repartir, retourner ». Quand ils sont dans une construction connective, ils deviennent bivalents : déterminés par l'indice de personne en tant que monème prédicateur représentant le premier actant et par une expansion obligatoire et spécifique, requise par leurs valences : *nom ou adjectif* actualisée en tant qu'attribut du premier actant par l'auxiliaire de prédication *d*. Ce trait les rapproche des connectifs, mais du fait que ces deux verbes participent aux deux types de construction syntaxiques (nucléaire et connective), et présentent un sens plein, ils ne peuvent être intégrés dans cette catégorie. Leur valence ne cadre pas non plus avec la définition donnée des nucléo-connectifs. En effet, selon la typologie établie par Ch. Clairis et al. (idem :28) : « *les nucléo-connectifs sont des verbes bivalents ou trivalents qui se caractérisent par un changement de comportement face à la fonction attribut lié à un changement d'orientation du verbe, ou à un changement de sens entraînant une modification de la valence du verbe* ». Nos deux verbes sont plutôt monovalents et ne sont donc pas des nucléo-connectifs même si face à la fonction attribut, ils changent de sens et corrélativement connaissent un changement de valence. De monovalents (intransitifs), ils deviennent bivalents, car nécessairement déterminés par une expansion en fonction attribut. Sans cette expansion, ces verbes formeraient des énoncés de syntaxe nucléaires. Soit l'exemple suivant :

(181) *yuyal* *d* *aberkan* (242)

« il+devenir+P. c'est noir »

« Il est devenu noir »

Si l'on réduit cette phrase à *yugal* « il est reparti », on obtiendrait une phrase de syntaxe nucléaire, le verbe n'a plus le sens de « devenir », mais prend le sens « repartir » et devient monovalent. Une autre solution pourrait être adoptée avec ces verbes : poser des verbes homonymes. A l'appui d'une telle position, on pourrait invoquer la différence de sens et son corollaire la différence de valence qu'ils manifestent selon qu'ils sont en syntaxe connective ou en syntaxe nucléaire. Si une telle analyse est admise, l'on aurait alors affaire à des verbes clairement connectifs impliquant l'attribut en tant que fonction spécifique. En parallèle, il y aurait deux autres verbes homonymes des premiers : *qqim* « s'asseoir » et *uyal* « revenir, repartir » utilisés uniquement en syntaxe nucléaire. Sauf que le dégroupement homonymique ne ferait pas consensus. Et dans ce cas, il s'agirait de verbes non connectifs qui participent néanmoins à la syntaxe connective.

Nous examinerons maintenant la fonction attribut construite aussi bien avec des verbes nucléo-connectifs qu'avec des verbes non connectifs.

Examinons la phrase suivante :

(182) *lehdur-is, ččuren d lemëani* (08)

« paroles-ses, être plein+P. c'est sens »

« Ses paroles sont très sensées »

L'attribut (*d*) *lemëani* détermine le premier actant, représenté par l'indice de personne*n* « ils », troisième personne du masculin pluriel. Dans quelle catégorie insérer ce verbe ? Pour répondre, examinons sa valence et son orientation par rapport à son premier actant. Au point de vue de son orientation, le verbe *ččar/acar* « être plein, être rempli/remplir » est réversible (on dit aussi mixte ou neutre). Ce type de verbe connaît sans aucun changement formel, un fonctionnement transitif (bi-actanciel) où le premier actant est nécessairement agent, et un fonctionnement intransitif où le premier actant est forcément non agent (patient). Dans l'exemple ci-dessus, il fonctionne en tant qu'intransitif et permet la connexion entre un attribut et le premier actant. Avec un changement d'orientation, ce même verbe, devenant bi-actanciel, peut impliquer un attribut de l'objet. C'est là la caractéristique distinctive des nucléo-connectifs.

L'attribut du premier actant peut être également construit avec des verbes non connectifs (différents et des connectifs et des nucléo-connectifs) qui peuvent néanmoins être utilisés en syntaxe connective pour l'attribution d'une qualité, et ce, sans aucun changement dans leur orientation et leur sens. Ils n'impliquent pas l'attribut en tant

fonction spécifique et obligatoire. Il s'agit souvent de verbes monovalents, à l'instar des exemples suivants :

(183) *yelha* *d* *asfel* (150)

« il+être bon+P. c'est sacrifice »

« Il est bon comme sacrifice »

(184) *ad ruħent yer temđelt* *d* *tirebbae* (142)

« P.m. partir+elles à E.A.+enterrement c'est groupes »

« Elles se rendent à l'enterrement en groupes »

(185) *yewweđ* *d* *argaz* (270)

« il+arriver+P. c'est homme »

« Il est devenu un homme »

2.2. L'attribut de l'objet

Le syntagme prédicatoïde "d+élément non verbal" peut aussi être un attribut de l'objet comme l'illustrent les phrases qui vont suivre.

(186a.) *ad t- thucced d ahicuṛ* (38)

« P.m. le-tu+couper c'est foin »

« Tu le couperas comme foin »

(187) *ur ntezzu* *ara taferṛant d lwidan* (222)

« ne nous+planter+A.I. pas vigne c'est rangées »

« Nous ne plantons pas la vigne sous forme de rangées »

(188) *ass n tziri,* *ħesbey* *-t d ass* (172)

« jour de clair de lune, considérer+P.+je-le c'est jour »

« Une nuit de clair de lune, je la considère comme jour »

Les verbes de ces exemples sont des nucléo-connectifs parce qu'ils sont bivalents et face à la fonction attribut changent d'orientation et de valence. Selon Ch. Clairis (idem : 28) : « *Ce changement de comportement se caractérise par le fait que, avec un même verbe, l'unité en fonction attribut qualifie dans un cas le sujet et dans l'autre l'objet* ». C'est ainsi que dans l'exemple (186a.) le verbe réversible *ħucc* « couper l'herbe » est

employé transitivement avec un premier actant agent matérialisé par l'indice de personne *t*....*d* « tu » et un deuxième actant patient, à savoir le pronom affixe de verbe *t* « le » assumant la fonction objet. Cette expansion objet est déterminée par l'attribut (*d*) *ahicur* « (c'est) foin =comme foin ». Le changement d'orientation de ce verbe, quand il est utilisé intransitivement, réduit le nombre de ces actants et, partant, de ses expansions. Ce changement donne un verbe monovalent dont l'actant unique est non agent, déterminé par l'attribut *d ahicur*.

(186b.) *ad ihucc d ahicur*
 « P.m. il+être couper c'est foin »
 « Il sera coupé comme foin »

La même chose se produit dans l'exemple (189).

(189) *ad t- tsers d tawaract* (138)
 « P.m. le-elle+poser c'est motte »
 « Elle le (beurre) pose sous forme de motte »

Avec le verbe *sers* « poser », nous avons l'attribut de l'objet, alors qu'avec son correspondant à la forme simple *ers* « être posé », l'expansion attribut détermine le premier actant. Ce verbe n'est pas réversible. Au point de vue de son sens, il est polysémique. Il signifie : descendre, se poser, se calmer, se décanter (en parlant d'un liquide). Dans cet exemple, il a le sens de « poser », avec la forme simple (non dérivée), il est monovalent (ce qui fait de lui un non connectif) et signifie « se poser ». Son unique actant (1^{er} actant) est agent. Contrairement à la forme dérivée *sers*, qui permet un attribut qualifiant l'objet, cette forme simple *ers*, elle, reçoit un attribut du premier actant (“sujet”).

A l'inverse du verbe *ers* / *sers*, avec le verbe *hseb* « considérer comme » de l'exemple (190), l'attribut de l'objet se construit avec cette forme non dérivée. La fonction objet est assumée par le pronom affixe de verbe *t*. Alors qu'avec la forme dérivée, ce même verbe, en passant à la forme passive *nneşab* « être considéré », change d'orientation par rapport à son premier actant qui, d'un agent passe à un patient. Et dans ce cas, l'attribut qualifie ce premier actant :

(190) *ass n tziri, yenneşab d ass.*
 « jour de clair de lune, il+être considéré+P. c'est jour »
 « Une nuit de claire de lune est considérée comme jour »

Conclusion

Parallèlement à la phrase construite, dans le cadre de la syntaxe nucléaire, autour d'un verbe exprimant un procès impliquants un ou plusieurs participants, existe une autre organisation syntaxique qui permet l'expression de l'attribution, de la présentation, de l'identification etc. Ce type de construction, à la suite de Ch. Clairis, est désigné par la dénomination de syntaxe connective en ce qu'elle vise à établir une connexion sémantique, directement ou par le biais d'une autre unité, entre deux unités non verbales : un qualifiant et un qualifié. Ainsi, après avoir présenté sommairement la syntaxe connective en kabyle et avoir tenté une typologie des verbes qui entrent dans ce type d'organisation syntaxique, nous nous sommes focalisés sur la syntaxe connective attributive qui se concrétise par un élément non verbal actualisé par l'auxiliaire de prédication spécifique d « c'est ». Dans le cadre de la phrase simple, ce syntagme permet la prédication attributive (au sens d'attribution de qualité), la prédication d'existence ou de présentation... et il est lui-même le noyau central. Dans la cadre de la phrase complexe, en tant que noyau secondaire, la prédicatioïde non verbal assume la fonction attribut du premier actant ou de l'objet via un verbe qui sert de pont entre lui et l'unité qu'il qualifie.

CHAPITRE VI

LA VISEE COMMUNICATIVE ET SON INCIDENCE SUR LA SYNTAXE DE LA PHRASE

Dans ce qui suit, nous allons traiter de ce que l'on désigne communément par la mise en valeur ou la visée communicative. Dans un premier temps, nous allons présenter très brièvement le contexte d'émergence des notions ayant trait à la structure informative de la phrase. Ensuite, dans un survol rapide, nous retracerons le cheminement des analyses faites par les berbérissants concernant la mise en valeur en berbère. Enfin, nous tenterons d'examiner les procédés de mise en valeur disponibles en berbère (kabyle) et les incidences de ces mêmes procédés de hiérarchisation de l'information sur la structure syntaxique de la phrase et les fonctions syntaxiques.

1. Définition de la visée communicative

La visée communicative, ou la mise en valeur, est selon J. M. Builtes (1998 : 358) "*la répartition des parties thématiques et rhématiques au sein d'un énoncé*". Donc la notion de visée communicative (ou de mise en valeur) est nettement liée à la structure informative de la phrase (et de son incidence sur le niveau syntaxique). Cette structure informative se base sur les notions de thème et de rhème. Ces deux notions sont forgées dans le cadre des travaux de l'école de Prague. Ce sont en effet les linguistes du cercle de Prague, tels que Mathésius, qui, en reprenant le savoir ancien hérité de la rhétorique, ont développé la problématique fonctionnelle de la phrase (Cf ; Schirley Carter-Thomas 2000 et B. Cambettes, 1983) qui consiste à déterminer dans la phrase les éléments qui représentent ce qui est connu et ceux qui sont porteurs de l'information nouvelle. Cette conception fonctionnelle de la phrase se base sur le fait de considérer cette dernière dans l'acte de communication, étant donné que, dans le cadre des fonctions du langage, la fonction référentielle (ou communicative) est prédominante comparativement aux autres. Les linguistes de cette perspective fonctionnelle distinguent trois niveaux d'analyse dans une phrase. Le niveau syntaxique, le niveau sémantique et le niveau thématique ou « informationnel ». C'est précisément, le troisième niveau qui fait l'objet d'analyse menée dans le cadre de cette approche. L'objectif est d'appréhender la phrase en tant que message véhiculant un contenu informatif. L'organisation de l'information sur la ligne de la phrase se décline en information ancienne ou connue et information nouvelle. A cette répartition de l'information correspondent respectivement les deux termes de thème et de rhème. Le premier rappelle ou annonce ce à propos de quoi le locuteur affirme ou déclare quelque chose ; le second constitue ce qui est dit ou affirmé à propos du thème. Il est à relever la coïncidence entre le sens de ces deux termes et

celui du sujet et de prédicat pris dans une définition logique de la proposition. Mais le couple thème – rhème présente l’avantage de se référer au niveau informatif alors que le sujet et le prédicat relèvent du métalangage utilisé pour décrire la phrase envisagée du point de vue de son organisation syntaxique et recevant ainsi dans le cadre du fonctionnalisme une définition plus rigoureuse et débarrassée de la charge logico-sémantique.

L’identification du thème et du rhème permet de saisir la visée communicative d’une phrase. La visée communicative d’une phrase est forte quand il y a mise en relief des éléments thématiques et / ou rhématiques ; elle est faible dans le cas contraire, c’est-à-dire absence de mise en relief. Nous illustrons cette différence de visée communicative à travers les sept phrases suivantes. Nous commencerons par une structure dont la visée est faible pour opérer les changements requis afin d’aller graduellement vers une visée communicative plus marquée.

(01) *yenya wuccen izimer*
 « il+tuer+P. E.A.+chacal agneau »
 « le /un chacal a tué l’/un agneau »

(02) *uccen, yenya izimer*
 « chacal, il+tuer+P. agneau »
 « le/un chacal, il a tué l’/un agneau »

(03) *izimer, yenya -t wuccen*
 « agneau, il+tuer+P.-le E.A.+chacal »
 « L’agneau, le /un chacal l’a tué »

(04) *d uccen ay yenyan izimer*
 « c’est chacal ce tuer+Part.+P. agneau »
 « C’est un/le chacal qui a tué un/l’agneau »

(05) *d izimer ay yenya wuccen*
 « c’est agneau ce il+tuer+P. E.A.+chacal »
 « C’est un/l’agneau qu’a tué le chacal »

(06) *izimer, d uccen ay t-yenyan*
 « agneau, c’est un/le chacal ce le-tuer+Part.+P. »
 « L’agneau, c’est un/le chacal qui l’a tué »

- (07) *uccen, d izimer ay yenya*
« chacal, c'est agneau ce il+tuer+P. »
« Le chacal, c'est un/l'agneau qu'il a tué »

Dans ces exemples, on est passé d'une visée communicative faible avec la première phrase à une visée de plus en plus forte dans les autres phrases. Dans (02) et (03), nous pensons que la visée est forte car il y a mise en valeur des éléments thématiques. Dans (04) et (05), nous avons affaire à la mise en relief des éléments rhématiques. Enfin, dans (06) et (07), la visée communicative est nettement plus forte du fait que la thématisation et la rhématisation coexistent dans la même phrase. Cet éventail de phrases donne à voir la gradation que l'on peut avoir en matière de visée communicative en passant d'une phrase « neutre » à d'autres phrases plus marquées dans la hiérarchisation de l'information moyennant des changements obtenus par les procédés de mise en valeur. Cela démontre que l'on "*ne peut donc parler de mise en valeur d'une unité dans un énoncé que par opposition à un énoncé non marqué*" (D. Costaouec et F. Guerin, 2007 : 239). On part souvent du principe que dans toute phrase il y a un thème et un rhème, sauf dans des énoncés dont le thème est fourni par le contexte et / ou la situation, mais un message sans rhème perd sa raison d'être. Pourtant, avec des phrases dont la visée communicative est faible, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun procédé formel de mise en valeur des éléments thématiques et / ou rhématiques, il n'est pas toujours aisée d'identifier le thème et / ou le rhème. La seule solution, alors, serait la prise en compte de la situation et du contexte. Mais c'est là une démarche intuitive. C'est pourquoi, l'on tente de proposer des procédés formels pour en objectiver l'identification. Le plus pertinent d'entre eux reste la question à laquelle répondrait la phrase. Cela étant dit, la hiérarchisation de l'information par des marques formelles de mise en valeur (avec le contexte et la situation qui servent d'adjuvants) demeure le seul garant de l'appréhension efficace de la répartition de l'information sur les différents constituants de la phrase.

2. La visée communicative dans la recherche berbérissante

A. Basset (1950) est le premier berbérissant à avoir consacré une étude à la mise en valeur en berbère. Cependant, il s'est limité aux aspects formels du phénomène et ne l'a pas inscrit dans le cadre de l'organisation informative de la phrase. Il a tout au plus lié cela à l'expressivité inhérente à la position forte que constitue l'initiale de la phrase.

Considérant cette position comme celle qu'occupe le prédicat dans une phrase « standard » ou « neutre », toute antéposition (son déplacement à gauche) d'un élément, qui est normalement postposé, est perçue comme un ordre expressif, et est désigné par le terme d'anticipation. L'anticipation, selon les termes d'A. Basset est élémentaire quand un ou plusieurs constituants de la phrase qui suivent le verbe sont déplacés à l'initial, en étant à l'état libre et repris avec un pronom personnel affixe en position normale. En parallèle, existe une autre anticipation dite renforcée. Celle-ci consiste à déplacer un (ou plusieurs) élément (s) postposé (s) à la position initiale, à l'état libre. Mais à la différence de la première anticipation, aucun terme ne vient reprendre l'unité anticipée et la proposition subséquente est précédée de l'indéfini (démonstratif de Basset) *ay* « ce ». Et quand l'élément disloqué est lui-même précédé de la particule *d* « c'est », A. Basset parle de dédoublement de la proposition, autrement dit, il y a passage d'une phrase simple à une phrase complexe.

L. Galand s'est, lui aussi, intéressé au phénomène de mise en valeur en berbère. Dans un premier article (Galand : 1957), il a repris, grosso modo, l'analyse d'A. Basset tout en apportant la précision que la phrase à anticipation renforcée est une phrase à deux termes : le prédicat non verbal et le démonstratif *a* « ce » qui constitue l'antécédent de la relative. Ce démonstratif analysé, par ailleurs, comme sujet de la proposition non verbale. Ce n'est qu'avec son article fondateur sur l'énoncé verbal en berbère (1964) que L. Galand réajuste son point de vue et amorce une analyse qui inscrit, partiellement, les phénomènes d'anticipation (ou de mise en valeur) dans le cadre de la répartition de l'information dans la phrase, bien qu'il n'ait traité qu'incidemment le niveau informatif. Du reste, il n'avait abordé que la partie thématique à travers l'indicateur de thème. Car son étude ne visait pas à proprement parler la structure informative de la phrase. En effet, en analysant les constituants de l'énoncé verbal, L. Galand conteste l'appellation traditionnelle de sujet réservée au nom qui accompagne l'indice de personne. Ainsi, quand ce nom est postposé et est à l'état d'annexion, il propose de le désigner par *complément explicatif*, et quand ce même nom est antéposé et est à l'état libre, il opte pour la dénomination d'*indicateur de thème* abandonnant par la même le terme d'anticipation élémentaire. Il pose ainsi une nouvelle fonction syntaxique. Ce n'est qu'en 2002, à l'occasion de la publication de *Etudes de linguistique berbère*, ouvrage réunissant plusieurs de ses articles, que l'auteur met à la

disposition des chercheurs un article inédit consacré à la thématization et la rhématisation en tant que faits de langue relevant de la visée communicative.

T. Penchoen, dans son étude du parler chaoui des Aït Frah (1973) reprend la terminologie d'A. Basset en y introduisant quelques modifications et en s'y écartant substantiellement dans l'analyse. En effet, il reprend le terme d'anticipation qu'il définit comme « *un procédé [...] qui consiste à placer devant le prédicat un syntagme autonome* » (idem : 195). En donnant des exemples d'illustration, il parle de sujet et de syntagme complémentaires anticipés, pourtant il n'en prend pas moins conscience qu'il s'agit là de mise en valeur par thématization. C'est pourquoi, il a écrit qu'il était « *tenté de parler d'un syntagme thématique* » (ibid. : 196). Il est vrai qu'il n'est pas allé jusqu'à parler d'indicateur de thème comme l'avait fait L. Galand, mais il ne s'en éloigne pas beaucoup en disant qu'« *il est essentiel de reconnaître que la position en tête d'un syntagme nominal normalement non autonome tend à marquer à elle seule son rapport* » (ibid. : 197-198). Le terme d'anticipation renforcée est remplacé par celui de mise en relief démonstrative. Celle-ci doit sa dénomination à la présence constante du monème *ay* « ce » que T. Penchoen considère comme un démonstratif. C'est cette constance de ce monème comme moyen d'anticipation des diverses expansions postposées, en tant que noyaux de la phrase, qui amène T. Penchoen à y voir la marque du prédicat. Le monème *ay* « ce », selon cette analyse, peut être seul ou se présenter sous une forme discontinue avec la particule *d* « c'est » (*d.....ay*). Que veut-il dire par marque du prédicat ? Vraisemblablement, le terme signifie auxiliaire de prédication. Pourtant, il n'est pas besoin d'une longue dissertation pour démontrer que le monème *ay* « ce » (support de détermination de L. Galand) n'a rien d'un auxiliaire de prédication.

F. Bentolila, dans sa *Grammaire Fonctionnelle d'un parler berbère* (1981 : 255-259) reprend globalement l'analyse qu'a développée L. Galand dans l'énoncé verbal (1964). Il parle d'indicateur de thème et de complément explicatif. La seule innovation de F. Bentolila en la matière c'est d'avoir introduit la notion d'indicateur de thème en prolepse. Celui-ci consiste en un nominal à l'état libre qui précède une subordonnée interrogative comme dans l'exemple (08) que nous lui reprenons.

(08) *ad zry lqađiya mism a ɣa tili*

« Je verrai comment l'affaire se présentera ».

S. Chaker a eu, lui aussi, à traiter du problème de mise en valeur. Sa réflexion par rapport à cette question a connu trois étapes retraçant le cheminement et l'évolution de son analyse. Dans une étude consacrée aux types de syntagmes prédicatifs (1975, cité par S. Chaker, 1983 : 457) il a adopté l'analyse d'A. Basset en considérant les nominaux antéposés au prédicat comme des variantes stylistiques des expansions nominales postposées de l'énoncé "neutre". Il estimait qu'en parlant d'expansion référentielle ou d'objet ou d'expansion indirecte anticipée, la description gagnerait énormément en simplicité. Le deuxième moment fort de sa réflexion s'est manifesté dans sa thèse (S. Chaker, 1983 : 454 et passim). Il a abandonné sa première position en renouvelant son analyse de la question de mise en valeur. Il a fini par rejoindre l'analyse de L. Galand et reconnaît l'indicateur de thème comme fonction syntaxique "unique et originale" (idem: 462), définie par l'état libre, sa position en tête d'énoncé et une mise en relief prosodique assez souvent suivie d'une pause. Quant au deuxième procédé de mise en relief, S. Chaker remet en cause la dénomination d'anticipation renforcée et lui substitue celle de thématization à relais disjonctif ou thématization à monème "ay". Il a en outre rejeté l'analyse développée par L. Galand (1957) et T. Penchoen (1973) car, selon lui, voir le monème indéfini "ay" comme monème prédicateur comporte « *un véritable risque de dilution-liquidation de la notion de prédicat* » dès lors que si un tel statut est reconnu au monème *ay*, il faudrait alors le considérer comme un auxiliaire de prédication universel et « *admettre le caractère potentiellement prédicatif de tout signe linguistique, quelle que soit sa taille (unité significative minimale ou syntagme) et quelle que soit sa structure* ». (idem : 466). Néanmoins, dans un paragraphe précédant celui contenant la citation que l'on vient de donner ici, il a écrit que « *le segment initial* (c'est-à-dire celui mis en valeur au moyen de "ay") *est le centre sémantique et syntaxique de l'énoncé* ». Nous pensons que cette contradiction-hésitation annonce l'analyse ultérieure de l'auteur. En effet, dans une étude traitant de certains points controversés de la syntaxe berbère (1996a : 87-92), il revient sur les problèmes que soulève l'anticipation en berbère en les traitant cette fois-ci avec les notions de thématization et de focalisation. Si dans son analyse de la thématization, aucun élément nouveau n'est à relever, en revanche, la position qu'il a adoptée concernant la mise en valeur des éléments rhématiques mérite d'être signalée. A noter que c'est pour la

première fois que S. Chaker convoque la notion de focalisation. Et pour dépasser la contradiction évoquée ci-dessus, il propose de distinguer la notion de centre syntaxique de celle de prédicat (ibid. : 91). Et comme conséquence logique d'une telle position, il reconnaît le statut de centre syntaxique au syntagme focalisé. On verra plus bas qu'une telle analyse n'est pas sans poser de problèmes.

Pour finir cette brève rétrospective, nous aimerions présenter le point de vue d'A. Leguil, tel que développé dans *structures prédicatives en berbère* (1992 : 124-142). Le niveau informatif de la phrase, analysé en thème et rhème se situant à un autre niveau que celui du couple sujet-prédicat, est appelé énonciatique par ce berbésisant. Dans les cas de mise en valeur des éléments thématiques, il reconnaît, à la suite de L. Galand, l'indicateur de thème en tant que fonction syntaxique. Par contre, concernant la rhématisation, qu'il appelle focalisation, sa position s'écarte très nettement de celle adoptée jusque là par les berbésisants. Il est à rappeler que jusqu'aux années 1982-1983, il avait pourtant accepté l'analyse traditionnelle qui fait du terme focalisé et actualisé par la particule *d* le prédicat de la phrase. Néanmoins, à partir de ce moment-là, il a adopté un nouveau point de vue qui constitue une rupture radicale avec l'analyse susmentionnée. Pour mieux expliquer son analyse, nous reprenons un des exemples qu'il a analysés (idem : 131).

(09) *d arrac i yeččan ayrum-nni yeqqimen.*

« c'est garçons ce manger+Part.+P. pain -le rester+Part.+P. »

« Ce sont les garçons qui ont mangé le pain qui restait »

Pour A. Leguil, cet énoncé a pour noyau prédicatif le participe *yeččan* « ayant mangé / qui ont mangé ». Selon ce point de vue, tous les changements que l'énoncé neutre standard a subis relèvent de l'énonciatique c'est-à-dire du message. L'énoncé neutre sous-jacent étant (10)

(10) *ččan warrac ayrum-nni yeqqimen*

« manger+P.+ils E.A.+garçons pain -le rester+Part.+P. »

« Les garçons ont mangé le pain qui restait »

Toutes les transformations que la mise en valeur du rhème a provoquées dans cet énoncé, à savoir la focalisation de l'expansion référentielle *warrac*, devenant *arrac*, son auxiliaire de prédication spécifique *d* « c'est », le support indéfini *i/ay* « ce » (que

Leguil désigne par focalisateur) et la forme participiale du verbe, sont considérées par A. Leguil comme étant le signifiant de la focalisation. En termes plus claires, cet auteur considère que l'énoncé (09) à rhématisation et l'énoncé neutre (10) présentent la même structure syntaxique.

3. Essai de définition de la thématisation

On peut définir la thématisation comme la mise en relief des éléments thématiques de la phrase. On utilise également le terme de topicalisation (à partir de topic) comme synonyme de thématisation. Le thème d'une phrase représente ce qui est supposé connu, ce qui peut être identifié par la situation et le contexte et ce à propos de quoi le locuteur réalise une prédication au sens logico-sémantique, c'est-à-dire réaliser une affirmation, une déclaration. Quand la situation extralinguistique permet l'identification de ce qui fait l'objet du message, la phrase peut ne pas comporter l'expression linguistique du thème, et l'on a alors en kabyle une phrase (un énoncé) neutre⁸³ dont la position frontale est occupée par le verbe. En revanche, si le locuteur estime que la situation ne permet pas l'identification précise du thème, il a alors recours à la thématisation, et, au niveau syntaxique, celle-ci se manifeste par ce qu'on désigne à la suite de L. Galand (1964) par indicateur de thème. Selon ce berbérisant, « *L'indicateur de thème n'est pas autre chose qu'un cadre, destiné à éclairer la phrase par des moyen linguistique lorsque la situation est jugée, à tort ou à raison, trop peu explicite* » (2010 : 312). La thématisation, en kabyle, en comparaison avec la phrase neutre, se matérialise généralement par le déplacement d'un constituant de la phrase postposé au noyau prédicatif vers la gauche de celui-ci. Toutefois, bien que rare, l'on parle aussi de thématisation différée. Nous rappelons que les marques formelles de la mise en relief du thème, comme précisées par S. Chaker (1983 : 455) consistent en l'anticipation en tête de phrase, l'état libre du nominal (quand celui-ci oppose les deux états) et une mise en relief prosodique souvent suivie d'une pause. Faut-il également noter que l'élément thématisé est souvent repris par un indice de personne ou un substitut personnel affixe qui assume la fonction qu'assumerait ledit élément dans une phrase neutre. Néanmoins, l'indicateur de thème peut ne pas être rattaché au reste de la phrase par un élément de reprise. C'est ce que désigne F. Bentolila (1981 : 258) par

⁸³ Par phrase neutre, nous entendons celle qui n'a pas subi les contraintes du contexte et/ou de la situation et ne comportant aucun procédé de mise en valeur du thème et/ou du rhème.

nominal pendant ou indicateur de thème absolu. Par ailleurs, quand l'élément thématifié (ou plutôt anticipé devrions-nous dire) est une expansion autonome ou autonomisée, il n'est pas repris par un élément grammatical. Dans ce cas précis, nous ne parlons pas d'indicateur de thème (nous y reviendrons plus bas)

3.1. Les constituants de la phrase qui peuvent être indicateur de thème.

Toutes les expansions nominales postposées au syntagme prédicatif – avec, en plus de la postposition, des procédés syntaxiques définitoires propres à chacune d'elles – peuvent être indicateur de thème. Une fois thématifiées, tous ces procédés formels (postpositions, état libre/état d'annexion, présence/absence d'un fonctionnel, possibilité ou non d'une substitution pronominale) s'estompent. Quelle que soit l'expansion de la phrase neutre à laquelle correspond le nominal thématifié, il s'agit toujours d'une même fonction, celle d'indicateur de thème.

Nominaux coréférent à l'indice de personne

Les nominaux pouvant être indicateur de thème sont le substantif, les substituts personnels indépendants, les substituts non personnels, les indéfinis et les noms de nombre.

Substantif coréférent à l'indice de personne.

(11) *akal, yeswa* (230)

« terre il+boire+P. »

« La terre, elle est bien arrosée »

akal, en tant qu'indicateur de thème est repris par l'indice de personne *y*----- « il », qui est nécessaire en tant que monème prédicateur du thème verbal *swa* « boire+P. ». Par contre, le nom thématifié n'est pas nécessaire à la correction syntaxique de la phrase, car il représente une expansion du noyau central. A l'exemple (11) correspond la phrase neutre suivante :

(12) *yeswa wakal*

« il+boire+P. E.A.+terre »

« La terre est bien arrosée »

Le substantif *wakal* s'oppose à *akal* par sa postposition par rapport au syntagme prédicatif verbal et par l'état d'annexion marqué par l'adjonction de la semi voyelle [w].

Pronom personnel indépendant

(13) *netta, yettenkar zik* (112)

« lui il+se lever+A.I. tôt »

« Lui, il se lève (se levait) très tôt »

Substitut non personnel

(14) *wa, yezzel iman-is ; wa, yessummet tabernust-is* (16)

« celui-ci il+s'alloger+P. soi-même celui-ci il+faire+P. oreiller burnous-son »

« L'un s'est allongé, l'autre a fait de son burnous un oreiller »

Substitut indéfini

(15) *kra, zedyen deg at yeequb* (214)

« certains habiter+P.+ils dans at yakoub »

« Certains habitent à Ait Yakoub »

Un nom de nombre

(16) *yiwen di taddert, ur asen- yefki lheqq*

« un dans village ne leur- il+donner+P.N. raison »

« Aucun villageois ne leur a donné raison »

Un syntagme nom1+n+nom2 en tant qu'indicateur de thème ?

(17) *tarbeet n warrac, qqimen di tlemmast* (14)

« groupe de E.A.+garçons s'asseoir+P.+ils dans milieu »

« Un groupe de garçons s'est installé au milieu »

Théoriquement, l'accord devrait s'établir entre le premier nom *tarbeet* « groupe » et l'indice de personne du verbe, mais paradoxalement c'est le deuxième nom *warrac* « E.A.+garçons » qui est repris par l'indice de personne -----n. Ceci est, sans doute, facilité par le référent collectif du premier. S'agit-il d'un accord sémantique ? Si le syntagme était postposé, seul le nom *tarbeet* serait expansion référentielle et s'accorderait avec l'indice de personne. Le même problème d'accord apparaît également avec le syntagme nominal formé d'un nom, de la proposition *d* « avec » et d'un deuxième nom à l'état d'annexion.

(18) *iles -iw d icenfiren-iw, bzewzen* (78)

« langue+ma avec lèvres -mes, anesthésier+P.+ils »

« Ma langue et mes lèvres étaient comme anesthésiés »

Visiblement, au niveau sémantique, la préposition *d* « avec » est prise pour un coordonnant au sens de « et ». Mais, en termes syntaxiques, il est difficile de justifier une telle analyse.

Il est à signaler que des syntagmes prédicatifs non verbaux peuvent aussi avoir une expansion nominale en tant qu'indicateur de thème :

(19) *tamurt-nney, d tamurt n waḍil* (222)

« pays-notre, c'est pays de E.A.+raisin »

« Notre pays est pays du raisin »

Cette expansion, similairement avec un noyau central verbal, si elle est postposée, devient une expansion référentielle à l'état d'annexion

(20) *d tamurt n waḍil tmurt -nney*

« c'est pays de E.A.+raisin E.A.+pays-notre »

« C'est un pays de raisin notre pays = notre pays est pays du raisin »

L'indicateur de thème peut figurer avec d'autres syntagmes prédicatifs non verbaux

(21) *lyella n uzemmur, mačči am tazart.* (242)

« récolte d'olive, nég. comme figes sèches »

« La récoltes des olives est différente de celle des figes sèches. »

(22) *tazyart n waman, a-tt-an d tama-tsen* (248)

« cruche de E.A.+eau, voici-la avec côté-leur »

« Une cruche d'eau est déposée à côté d'eux »

Nominal coréférent à un pronom affixe en fonction objet

Un nominal assumant la fonction objet dans une phrase neutre peut être thématiqué, suivi d'une pause et repris par un affixe de verbe assumant la fonction objet en remplacement du nominal mis en valeur avec lequel il s'accorde en genre et en nombre :

(23) *alim, yettawi -t waḍu* (168)

« paille, il+prendre+A.I.-le E.A.+vent »

« La paille, quant à elle, est emportée par le vent »

Cependant, il convient de noter que le pronom affixe de reprise n'est pas toujours nécessaire. C'est ainsi que deux indicateurs de thèmes entretenant entre eux un rapport contrastif au plan sémantique et appartenant à deux propositions coordonnées (ou à deux phrases juxtaposées), peuvent ne pas être repris par des substituts personnels affixes comme dans l'exemple suivant :

(24) *irden, yesεa ; zzit, yuḡew - d.*

« blé il+posséder+P. huile il+acheter+P.-P.o.»

« Du blé, il en a ; de l'huile, il en a achetée »

Mais, du fait qu'aucune occurrence de ce type n'est relevée du corpus, il faut dire que c'est un fait rare. Probablement, cela doit tenir très largement au type de discours, en ce sens qu'on aura plus de chance de tomber sur une telle construction dans une interaction verbale de nature dialogique où domine la visée argumentative et dans des formes brèves des genres littéraires tels que les proverbes.

Nominal coréférent à un pronom personnel affixe en fonction dative.

L'expansion dative est un nominal à l'état d'annexion introduit par le fonctionnel *i* « à » et postposé au syntagme prédicatif verbal. La thématization de cette expansion entraîne beaucoup de changement formels : antéposition, perte de l'état d'annexion, disparition du fonctionnel. Le nominal étant devenu indicateur de thème, est repris par un substitut personnel affixe de verbe dont la fonction est celle d'expansion dative.

(25) *nekkini, teṣbeḥ -iyi -d tzeqqa* (06)

« moi, elle+échoir+P.-me P.o. E.A.+maison »

« Moi, une maison m'a échu »

(26) *teεεam-nni, ad as-yexleḍ ibawen* (230)

« couscous-le, P.m. lui-il+mélanger fèves »

« Le couscous, il lui mettra des fèves »

Dans ces phrases, il est, en effet, impossible de supprimer le pronom de reprise.

Nominal coréférent à un pronom assumant une fonction circonstancielle

Commençons par un exemple :

(27) *aḍil n umellal, xeddmən yīs -s lxell* (226)

« le raisin de E.A.+blanc, faire+A.I.+ils avec-lui vinaigre »

« Le raisin dit oumellal, on fait du vinaigre avec »

Le nom *aḍil* « raisin », dans une phrase neutre aurait la fonction circonstancielle. Il serait introduit par le fonctionnel *s* « avec » et prendrait l'état d'annexion *s waḍil n umellal*. En étant mis en valeur en tant qu'indicateur de thème, il n'a gardé aucune de ces marques formelles ; et la fonction instrumentale est assumée par le pronom personnel affixe de préposition *-s* « lui » dans *yīs-s*. Par contre, si l'ensemble du syntagme *s waḍil* « avec le raisin » s'était déplacé en tête de phrase, il ne serait pas indicateur de thème mais une expansion circonstancielle anticipée. Nous reviendrons sur ce point plus bas.

Nominal thématissant le syntagme prédicatif

L'expansion interne, elle aussi, peut être thématissée et devenir un indicateur de thème. Car une fois antéposée, elle cesse d'être une expansion interne. Nous ne reviendrons pas sur l'analyse et l'argumentation que nous avons adoptées à ce sujet dans le chapitre 03. Il s'agit, avec cette expansion anticipée, d'une véritable thématissation du prédicat selon S. Chaker (1997 : 2883).

(28) *tīyīn, ttayen* (182)

« action d'acheter, acheter+A.I.+ils »

« Pour ce qui est de l'achat, ils achètent »

L'expansion autonome et l'expansion autonomisée mises en valeur peuvent-elles être indicateur de thème ?

Si l'ensemble des expansions du noyau prédicatif abordées jusque là sont, une fois mises en relief, analysées comme indicateur de thème sur la base de marques formelles que sont la dislocation à gauche (antéposition), l'état libre, perte du fonctionnel pour les indirectes... qu'en est-il de celles, qui, même mises en valeur, ne présentent aucun changement du signifiant ni du signifié du rapport syntaxique qu'ils entretiennent avec leur point d'incidence ? Il s'agit en l'occurrence de l'expansion

autonome et de l'expansion autonomisée accompagnée de son fonctionnel même mise en relief. Soient les exemples suivants :

(29) *tura, arrac, ttun llæeb-agi* (176)

« maintenant, enfants, oublier+P.+ils jeu -ce »

« De nos jours, les enfants ne jouent plus à ce jeu »

(30) *deg unebdu, ttiyimin di tejmeet* (152)

« en E.A.+été, s'asseoir+A.I.+ils dans E.A.+djemaâ »

« En été, il s'installent à la djemaâ »

Les unités *tura* « maintenant » et *unebdu* « E.A+été », malgré leur anticipation, n'acquièrent pas, selon notre point de vue, le statut d'indicateur de thème. *tura* reste une expansion autonome et (*deg*) *unebdu*, pareillement, est une expansion autonomisée assumant une fonction circonstancielle temporelle. En effet, rien au niveau syntaxique ne permet de déceler un quelconque changement dans le rapport de ces expansions avec leur noyau. Leurs latitudes de déplacement leur permettent d'occuper toutes les positions dans la phrase en ayant le même rôle. Autrement dit, quelle que soit leur position dans la phrase, la relation qu'ils entretiennent avec leur point de rattachement reste inchangée. Ces expansions fournissent le cadre spatio-temporel (ou plus largement les circonstances du procès), malgré leur mise en relief, nous les analysons comme expansion autonome et expansion autonomisée assumant une fonction circonstancielle. Ni le signifiant ni le signifié de la relation qui les lie au reste de la phrase ne permet de parler d'indicateur de thème. Ces expansions qui sont non spécifiques au prédicat verbal apparaissent aussi avec des noyaux non verbaux. En dépit de leur anticipation avec ces derniers, nous pensons que l'analyse est la même : elles ne sont pas indicateur de thème.

(31) *zik, irgazen n yiwen n udrum, am watmaten* (112)

« jadis, hommes de un de E.A.+lignage, comme E.A.+frères »

« Jadis, les hommes d'un même lignage étaient comme des frères »

(32) *azekka, d leid* (196)

« demain, c'est l'aïd »

(33) *deg uzayar, ulac azemmur* (230)

« dans E.A.+vallée il n'y a pas oliveraies »

« Dans la vallée, il n'y a pas d'oliveraies »

Indicateur de thème repris par deux éléments.

(34) *kul yiwen, ad yawi lheqq-is* (26)

« chaque un, P.m. il+prendre part -sa »

« Chacun prend sa part »

Dans cette phrase, l'indicateur de thème *yiwen* « un » est repris aussi bien par l'indice de personne du verbe *y...* « il » que par le substitut personnel affixe de nom *---is* « sa ». Du corpus nous n'avons pas relevé d'indicateur de thème repris par le seul affixe de nom. Mais l'on peut illustrer un tel cas par le proverbe suivant :

(35) *tayawsa yelhan, awer d- yuyal wazal -is.*

« chose être bonne+Part.+P., P.m. nég. P.o. il+revenir E.A.+valeur-sa »

« Une chose utile vaut mieux que son prix »

Dans les exemples analysés plus haut, la prise en compte de la reprise anaphorique nous a permis de savoir à quelle expansion de la phrase neutre correspondrait l'indicateur de thème dans chaque phrase. Mais ce n'est là qu'un moyen heuristique, car il est des cas où un indicateur de thème peut ne pas être repris. De plus, mise à part la relation anaphorique qui intéresse la continuité thématique et la chaîne de référence, et hormis les cas de reprise par l'indice de personne, l'indicateur de thème et l'élément grammatical de reprise sont des constituants indépendants l'un de l'autre syntaxiquement parlant. Ceci est bien formulé par L. Galand (1964 : 41) quand il dit que : « *ni la place, ni la forme* [du nom en tant qu'indicateur de thème] *ne laisse prévoir la fonction du morphème qui reprendra ce nom ; la première partie de l'énoncé ne prédétermine en rien la seconde* ».

4. La rhématisation

Selon J.M. Builles (idem : 361) la mise en relief des éléments rhématiques est généralement dénommée rhématisation par les linguistes francophones et focalisation par les linguistes anglophones. Nous rappellerons que le rhème représente, au point de

vue informatif, l'élément porteur de l'information nouvelle se rapportant au thème, que celui-ci soit présent dans la phrase ou identifiable par le contexte et/ou la situation. La rhématisation, selon L. Galand (2002 :344), répond à une interrogation partielle⁸⁴. Voyons cela avec un exemple.

(36) *d arrac ay izeṭṭen iferrugen* (204)

« c'est garçons ce confectionner+Part+.A.I. claies »

« Ce sont les garçons qui confectionnent les claies »

Cette phrase répond à la question explicite ou implicite : *anwa i izeṭṭan iferrugen?* « Qui confectionne les claies ? ». Et à la question *anida ay tlul?* « Où est-elle née ? » on aura comme réponse :

(37) *deg uxxam -iw ay tlul* (200)

« dans E.A.+maison-ma ce elle+naître+P. »

« C'est dans ma maison qu'elle est née »

4.1. Procédés de la rhématisation

la rhématisation consiste à mettre en valeur, en tant qu'élément rhématique, l'un des constituant de la phrase neutre en le déplaçant à gauche, en position frontale, précédé ou pas de la particule prédicative *d* « c'est » et délimité à droite par le pronom indéfini *ay/i* « ce », en tant que support de détermination et /ou rhématisant. Celui-ci, introduit une relative. A l'ensemble de ces traits formels, A. Leguil (1992 : 132) ajoute le contour intonatif qui consiste en un niveau intonatif plus élevé de l'élément focalisé⁸⁵.

4.2. Les éléments de la phrase pouvant être rhématisés

Les différentes expansions du syntagme prédicatif – aussi bien celles représentant des actants, donc relevant de ce fait de la valence verbale, que celles qui se

⁸⁴ L'interrogation est partielle quand elle porte sur un constituant de la phrase représenté par un interrogatif comme dans cet exemple : *acu ara teswed?* « Que boiras-tu ? ». Par contre, l'interrogation est totale quand elle porte sur l'ensemble du contenu propositionnel, ex : *ad teswed?* « Boiras-tu ? »

⁸⁵ Toutefois, dans un article consacré à l'étude de la focalisation en kabyle, A. Mettouchi (2003 : 96) conclut qu'au niveau prosodique « l'élément en débat [c'est-à-dire rhématisé] n'est pas celui qui est mis en relief par l'intonation ».

rapportent aux circonstances – peuvent être mises en valeur en tant que rhème. Nous tenterons, ci-dessous, d'illustrer ceci à l'aide d'exemples du corpus.

Rhématisation de l'expansion référentielle

(38) *d aḍu ayt -id- yesseylayen* (244)

« c'est vent ce le-P.o.-il+faire tomber+Part.+A.I. »

« C'est le vent qui le fait tomber »

Le nom *aḍu* « vent » constitue le rhème : actualisé, en tant que prédicat non verbal par l'auxiliaire de prédication spécifique *d* « c'est », mis en valeur par l'anticipation et le monème *ay* « ce ». Dans une phrase neutre, il serait expansion référentielle :

(39) *yesseylay -it-id waḍu*

« il+faire tomber+A.I.-le-P.o. E.A.+vent »

« Le vent le fait tomber ».

Parfois, l'expansion référentielle est rhématisée sans la particule *d* « c'est ». Celle-ci cède la place à *ala* « sauf, seulement »

(40) *ala aksum ay yettilin deg -s* (66)

« excepté viande ce exister+Part.+A.I. dans-lui »

« On n'y vend que de la viande »

Parallèlement à cette rhématisation qui procède par déplacement à gauche de l'expansion qui occupe ainsi la position frontale, existe une autre forme désignée par L. Galand (2002 : 345) et (2010 : 326) par rhématisation différée.

(41) *ay d- yeggran, d azeṭṭa* (54)

« ce P.o.-rester+Part.+P. c'est action de tisser »

« Il ne reste plus qu'à tisser »

La rhématisation non différée donnerait : *d azeṭṭa ay d-yeggran*.

Rhématisation de l'expansion objet

(42) *tikwal, d ikerri ay zellun* (150)

« parfois, c'est mouton ce égorger+A.I.+ils »

« Parfois, c'est un mouton qu'on égorge »

La phrase neutre donnerait :

- (43) *tikwal, zellun ikerri*
 « parfois, égorger+A.I.+ils moton »
 « Parfois, on égorge un mouton »

L'expansion objet peut elle aussi être rhématisée avec les mêmes procédés que l'expansion référentielle : passer à gauche et être encadrée par *d* et *ay*. Elle apparaît, en outre, avec *ala* au lieu de *d* et peut être dans une rhématisation différée.

Rhématisation de l'expansion dative

- (44) *d idammen n tmecređt i wumi rennun cwiđ n taduđ* (188)
 « c'est sang de E.A.+sacrifice ce à qui ajouter+A.I.+ils peu de laine »
 « C'est le sang recueilli lors du sacrifice collectif des bœufs auquel on ajoute de la laine ».

L'expansion dative rhématisée se déleste du fonctionnel *i* « à ». Elle est encadrée par la particule *d* et le relateur *i wumi* (provenant du support de détermination *i* et *umi/mi*). La phrase sans rhématisation serait celle-ci :

- (45) *rennun cwiđ n taduđ i yidammen n tmecređt*
 « On ajoute un peu de laine au sang recueilli lors du sacrifice collectif des bœufs »

Il est des cas où l'expansion dative est rhématisée non pas en tant que nominal, mais en tant que syntagme *i+nom*. A ce moment-là la particule *d* n'apparaît pas.

- (46) *i kečč umi ara nessusi* (238)
 « pour toi à qui P.m. nous+sarcler »
 « Ce sera pour toi que nous sarclerons »

Contrairement aux deux expansions précédentes, nous n'avons pas relevé de rhématisation différée. La construction dont l'élément rhématisé est encadré par la préposition *i* « à/pour » et *i wumi/umi/mi* « à qui/auquel(s) » correspond à ce que désigne A. Leguil (1992 : 137) par le deuxième stade de la focalisation en chleuh. Le premier stade étant celui où la préposition n'apparaît pas avec l'élément rhématisé. Le troisième stade, lui, consiste à utiliser une préposition à l'initiale de la phrase avec le terme rhématisé sans qu'elle soit reprise avec le monème-support *i/ay* à la position charnière. Ce dernier stade est attesté en kabyle dans les cas de mise en valeur, en tant que rhème, d'expansions assumant des fonctions circonstancielles.

Rhématisation des expansions circonstancielles

Nous commencerons par les exemples

(47) *d iṣurdiy-en-agi akk s-way-s i d- ttayen* (86)

« c'est argent-cet tout avec-ce-avec ce P.o.-acheter+A.I.+ils »

« C'est avec tout cet argent qu'on achète (les bœufs) »

(48) *deg uzayar ay ttezzun atas n tneqlin* (192)

« dans E.A.+plaine ce planter+A.I.+ils beaucoup de E.A.+figuiers »

« C'est dans la vallée que l'on plante beaucoup de figuiers »

(49) *fell-as ay yettsewwiq* (128)

« sur-lui ce il+se rendre+A.I. au marché »

« C'est sur lui (âne) qu'il se rend au marché »

Il est à préciser que toutes les expansions assumant des fonctions circonstancielles peuvent être mises en relief en tant que rhème. Nous avons choisis trois exemples pour indiquer que lors de sa rhématisation, une expansion circonstancielle est soit actualisée par la particule *d* (exemple (47)), soit accompagnée du seul fonctionnel qui l'introduit (exemple (48)). Il convient également de relever qu'un syntagme constitué d'une préposition et de son substitut personnel affixe peuvent être rhématisés comme dans l'exemple (49). Quand le nominal en fonction circonstancielle est précédé de l'auxiliaire de prédication *d*, le fonctionnel le suit de façon obligatoire ; il peut figurer seul ou amalgamé au support de détermination *ay/i* « ce » (*s/s-way-s, deg/deg-way-deg, yef/yef-way-deg* etc.). Par contre, quand l'expansion mise en valeur l'est avec son fonctionnel, seul le support *ay/i* apparaît en position charnière entre la partie rhématique et la partie thématique. Cela étant dit, vraisemblablement, dans certains parlers kabyles, la préposition peut simultanément précéder et suivre le nominal mis en relief comme dans ce vers de Matoub Lounès :

(50) *leqbayel si zzman akka, di tegmat i-deg i tt-*

« kabyles depuis époque ainsi, dans E.A.+fraternité ce-dans-ce la-être

uyen

défaillant+P.+ils »

« La faiblesse des Kabyles a de tout temps été leur désunion ».

Dans corpus, nous n'avons relevé aucun cas de ce type.

Rhématisation de l'expansion autonome

L'expansion autonome peut, elle aussi, passer à gauche en tant qu'élément rhématisé. Mais à la différence des expansions traitées jusque là, elle ne peut être actualisée par l'auxiliaire de prédication spécifique *d*. Sa rhématisation s'obtient par son déplacement à l'initial de la phrase et sa mise en relief par le monème *ay* « ce ».

(51) *dinna ay ttilin iselman imeqqrannen* (96)

« là ce exister+A.I.+ils poissons grands »

« C'est à cet endroit-là qu'il y a de gros poissons »

Cette expansion ne connaît pas la rhématisation différée.

Rhématisation du prédicat ?

Soient les phrases suivantes.

(52) *d tayessawt ay nkess din* (86)

« c'est pacage ce nous+faire paître+A.I. là-bas »

« Nous ne faisons que pacager le bétail là-bas »

(53) *d tarewla ay d- rewlen si tmurt -nsen* (132)

« c'est fuite ce P.o.-fuir+P.+ils de E.A.+pays-leur »

« Ils se sont bel et bien enfuis de leur pays »

Le nom d'action verbal mis en relief, précédé de la particule *d*, et suivi du monème indéfini *ay*, rhématise le contenu du lexème verbal.

Rhématisation de propositions subordonnées.

Certaines subordonnées, elles aussi, sont concernées par le phénomène de rhématisation comme le montrent les phrases qui vont suivre.

(54) *armi d tura ay d- tennulfa tiffunyent* (66)

« jusque c'est maintenant ce P.o.-elle+advenir+P. fainéantise »

« Ce n'est que maintenant qu'est apparue la fainéantise »

(55) *asmi ilul ay as- yenna emer...* (158)

« quand il+naître ce lui-il+dire+P. Amar... »

« C'est à l'occasion de sa naissance qu'Amar a composé un poème... »

(56) *alama yettwakkes -asen uglim ara mmeččen* (100)

« jusqu'à il+être enlevé+P.-leur E.A.+peau P.m. être mangé+ils »

« Ce n'est qu'une fois écorchées qu'elles (anguilles) peuvent être consommées »

Les constituants rhématisés dans ces phrases sont des subordonnées temporelles. La première est non verbale, alors que les deux autres sont organisées autour de prédicatoïdes verbaux. Du corpus nous n'avons relevé que des circonstancielles mises en valeur en tant que rhème. Cependant, il semblerait que d'autres subordonnées peuvent l'être également⁸⁶.

5. Phrases réunissant thématization et rhématisation

Jusque là nous avons traité séparément les deux opérations de hiérarchisation de l'information dans une phrase. Néanmoins, dans une même phrase, la mise en valeur peut concerner aussi bien les éléments thématiques que rhématiques comme cela ressort des exemples suivants.

(57) *kul cci, d medden ara t-id- yawin* (82)

« toute chose, c'est gens P.m. le-P.o.-ramener+Part. »

« Tout, c'étaient les gens qui l'apportaient »

⁸⁶ C'est ainsi qu'une subordonnée assumant la fonction objet peut faire l'objet d'une mise en valeur rhématique :

nniy -ak ur ttedduy ara!

« dire+P.+je+à toi ne venir+A.I.+je pas »

« Je t'ai dit que je ne viens pas (avec toi) »

Dans un échange verbal, un locuteur voulant exprimer son exaspération et réitérer sa déclaration peut procéder par une phrase avec rhématisation de la subordonnée

ur ttedduy ara i ak-nniy!

« ne venir+A.I.+je pas ce toi-dire+P.+je »

« Je réitère que je ne viens pas (avec toi) ! »

(58) *isefra-a, yef yirgazen i ten-id- yewwi* (156)

« poèmes-ces, sur E.A.+hommes ce les-P.o.-il+ramener+P.»

« Ces poèmes, c'est au sujet des hommes qu'il les a composés »

6. Problèmes d'analyse syntaxique des phrases à rhématisation

Si l'identification du noyau prédicatif ne pose aucun problème dans des phrases à thématization, il en va autrement avec la rhématisation. En effet, ce dernier procédé de mise en valeur soulève de sérieux problèmes d'analyse, nous met dans une posture de perplexité et suscite en nous des questionnements dont les réponses sont loin d'être évidentes.

- a. La phrase à rhématisation subit-elle des changements syntaxiques – concernant le noyau prédicatif et les fonctions qui s'y rattachent – par rapport à la phrase neutre sous-jacente ou bien les transformations observables ne constituent que des apparences trompeuses, et relèvent exclusivement de la structure informative sans incidence sur le niveau syntaxique ?
- b. Est-ce que tout élément rhématisé est nécessairement le prédicat de la phrase ?
- c. La deuxième partie de la phrase représentant la partie thématique de celle-ci fonctionne-t-elle comme subordonnée relative même dans les cas où la partie rhématique n'est pas autosuffisante au plan syntaxique ?
- d. L'indéfini *ay* « ce » est-il un support de détermination seulement ou l'amalgame de ce même support et d'un rhématisant ?

Nous tenterons ci-dessous d'apporter des réponses à ces questions. Mais au préalable, il n'est pas inutile de rappeler que les berbérissants ont élaboré des analyses divergentes et inconciliables concernant les phrases à rhématisation. L'éventail s'étend de la position défendue par T. Penchoen (1973) et L. Galand (1957), qui laisse entendre que tout élément rhématisé est prédicat, à celle d'A. Leguil (1992) qui considère que tous les changements résultant de la rhématisation (qu'il appelle focalisation) ne sont pas de nature syntaxique mais ressortissent au message, en passant par le point de vue de S. Chaker (1996), selon lequel, le terme rhématisé est centre syntaxique, sans qu'il soit prédicat, en considérant celui-ci comme une variété de centres syntaxiques.

Pour notre part, nous pensons qu'aucune de ces positions n'est satisfaisante. Car reconnaître le caractère prédicatif aux éléments rhématisés même s'ils ne présentent pas la complétude syntaxique c'est détruire la notion de prédicat. Risque signalé par S. Chaker (1983 : 466).

Considérer, comme l'a fait A. Leguil, que l'énoncé à rhématisation présente la même structure syntaxique (même noyau prédicatif et mêmes fonctions) que l'énoncé neutre correspondant, c'est, à notre sens, faire fi de la structure linguistique et accorder préséance à la théorie.

Reste la position de S. Chaker. Nous ne voyons pas ce qui distingue un centre syntaxique prédicatif d'un centre syntaxique non prédicatif. S. Chaker ne donne pas les critères discriminant ces deux types de centres syntaxiques. Si le caractère de centre syntaxique n'est plus le propre du noyau prédicatif, n'est-ce pas là une autre manière de "diluer" et "liquider" celui-ci? Il faut rappeler que S. Chaker lui-même définit le prédicat comme « *centre de l'agencement syntaxique de l'énoncé* » (1983 : 505). Une unité peut-elle être centre syntaxique de l'énoncé sans se suffire à elle-même syntaxiquement ? Par conséquent, nous pensons que le problème d'analyse des phrases à structure rhématisante reste entièrement posé.

Notre position en la matière est la suivante : l'analyse que nous adoptons se fonde sur deux critères. 1) autosuffisance syntaxique et 2) possibilité d'être déterminé par une expansion prédicatoïde verbale à la forme participiale. Le premier critère nous permet d'analyser comme prédicat toute expansion rhématisée et actualisée par l'auxiliaire de prédication spécifique *d*. La rhématisation transforme une phrase verbale simple en phrase non verbale complexe dès lors qu'une expansion nominale, une fois rhématisée, devient prédicat non verbal ; et le prédicat devient un prédicatoïde déterminant un nominal (proposition relative). Ces deux parties de la phrase (rhème et thème) sont reliées par des unités hétérogènes : l'indéfini *ay/i*, des interrogatifs (< substituts non personnels + préposition : *(w)uyur*, *(w)ukkud...*), complexes formés de *ay/i* et d'une préposition : *i-deg*, *i-yef...*

Le critère d'autosuffisance syntaxique nous permet, dans une première étape de n'analyser comme noyau prédicatif que les éléments rhématisés et actualisés par l'auxiliaire de prédication spécifique. Par conséquent, certaines expansion rhématisées seront exclues de ce statut, il s'agit de l'expansion autonome, de l'expansion dative

anticipée avec son fonctionnel et les expansions circonstanciellees accompagnées de leurs fonctionnels. Nous donnerons des exemples d'illustration.

(59) *zik ay yettewwa ddekkar* (208)

« tôt ce il+mûrir+A.I. figues mâles »

« C'est précocement que mûrissent les figues mâles »

(60) *di texxamt n tejmeet ay ttyiman di ccetwa* (152)

« dans pièce de E.A.+assemblée ce s'asseoir+A.I.+ils dans hivers »

« C'est dans le siège de la djemaa qu'ils se réunissent en hivers »

(61) *armi d leewam-agi i la sent-ttakken ttelt di tmurt* (08)

« jusque c'est années-ces ce act. leur-donner+A.I.+ils tiers dans E.A.+terre »

« Ce n'est que récemment qu'on leur (les femmes) donne un tiers des terres en héritage. »

Nous pensons que chacune des expansions rhématisées dans ces phrases garde le même rôle syntaxique que celui qu'elle aurait dans une phrase neutre. *zik* « jadis, tôt » est une expansion autonome ; *texxamt* « dans le siège », assume une fonction circonstancielle ; et (*armi d*) *leewam* « jusqu'aux années » est une subordonnée circonstancielle temporelle. Par conséquent, nous croyons que les verbes de ces phrases, malgré la rhématisation, gardent leur statut de noyau prédicatif. Quant à l'élément *ay/i*, il cesse d'être un support de détermination (vu qu'il n'y a plus de relative) pour n'être qu'un rhématisant : outil de mise en valeur d'élément rhématiques.

Cela étant dit, certaines phrases battent en brèche cette "simplicité" d'analyse et jouent, pour ainsi dire, aux trouble-fêtes. Il s'agit de celles dont l'élément rhématisé ne se suffit pas à lui-même au plan syntaxique mais peut recevoir une expansion prédicatoire déterminant un nominal (une relative) dont le noyau verbal est à la forme participiale. C'est ce qui ressort des exemples suivants.

(62) *ala aksum ay yettilin deg-s* (66)

« sauf viande ce il+exister+A.I. dans-lui »

« On n'y vend que de la viande (en parlant d'un marché) »

(63) *aṭas ay yebnan lebruj*(286)

« beaucoup ce construire+Part.+P. tours »

« Il y en a beaucoup qui ont bâti de grandes maisons »

(64) *rebea n yiderman kan ay yellan deg at yeεqub* (216)

« quatre de E.A.+clans seulement ce exister+Part.+P. dans ait yakoub »

« Il n'y a que quatre clans à Ait Yakoub »

En effet, dans ces trois phrases, il est impossible d'analyser les verbes, qui sont à la forme participiale : *yettilin*, *yebnan*, *yellan* comme syntagme prédicatif, et pour cause, le participe est une forme verbale dépendante d'un nominal. Or le syntagme prédicatif est nécessairement indépendant. Par conséquent, ces verbes ne peuvent être que des syntagmes prédicatoïdes. Et pour qu'un élément soit un prédicatoïde, il y a forcément un autre constituant de la phrase qui assume le rôle de noyau central (prédicat). En vertu de ce raisonnement, ce serait alors l'autonome *aṭas* « beaucoup », le nom de nombre *rebea* « quatre » et *aksum* « viande » les noyaux prédicatifs non verbaux. L'autonome *aṭas* fait parti des prédicats mono-monématiques établis par S. Chaker. Le nom de nombre est, également, un élément capable d'un emploi prédicatif dans certains contextes comme dans l'exemple analysé au chapitre deux en page (56). Reste le nom *aksum*. Dès lors que le nom (excepté le nom de nombre) ne peut être noyau prédicatif sans le support d'un auxiliaire de prédication, l'on est obligé de reconnaître –du moins dans ce contexte – le statut de monème prédicateur non spécifique au monème *ala* « sauf, excepté ». Du reste, nous avons relevé d'autres construction où le nominal est actualisé par *ala* sans que se soit un contexte de rhématisation :

(65) *llebsa, ala taqendurt* (126).

« vêtements, sauf gandoura »

« Comme vêtements, ils (enfants) ne portaient qu'une gandoura »

Notre analyse de cette phrase est la suivante : *llebsa* indicateur de thème, *taqendurt* prédicat non verbal actualisé par le monème de prédication non spécifique *ala*.

Par contre, pour les cas où ces éléments, que nous venons d'analyser comme prédicats, sont rhématisés et suivis de *ay* introduisant des verbes à la forme personnelle, une autre solution pourrait éventuellement être envisagée. Cette solution consisterait à analyser le verbe comme syntagme prédicatif et voir en l'élément rhématisé une

expansion correspondant à celle qu'elle représenterait dans une phrase neutre. Illustrons au moyen d'un exemple.

(66) *ala xemsa tyuzad ay tesea* (156)

« sauf cinq E.A.+poules ce elle+posséder+P. »

« Elle ne possède que cinq poules »

Si l'on adoptait cette analyse, le prédicat dans cette phrase serait *tesea* « elle possède » tant dis que l'élément rhématisé serait une expansion objet. Une telle position rejoint celle de F. Bentolila (1981 : 100-101) au sujet des fonctions des interrogatifs. Il a analysé *wi* « qui » comme prédicat quand celui-ci est déterminé par un participe. Il est allé même jusqu'à voir en le participe l'actualisateur de *wi* (idem. 109)

(67) *wakid s imunn?*

« qui avec elle accompagner+Part.+P. »

« Qui l'a accompagnée »

En revanche, quand l'interrogatif est suivi d'un verbe à la forme personnelle comme dans :

(68) *wi dzrid?*

« Qui as-tu vu ? »

Ou encore dans :

(69) *wi yr tlla lfaṭa?*

« qui chez elle+exister+P. faute »

« Qui est fautif ? »

L'interrogatif est, selon lui, une expansion des syntagmes prédicatifs verbaux *dzrid* et *tlla*. *wi* « qui » est respectivement expansion objet et expansion circonstancielle.

Nous n'adoptons pas l'analyse de F. Bentolila car nous ne voyons pas comment est-ce possible qu'un interrogatif soit considéré comme expansion dans un cas et prédicat dans l'autre, sans que rien ne change ni dans son signifiant ni dans sa position. Par ailleurs, nous ne voyons pas comment attribuer au participe, modalité du verbe, le rôle d'actualisateur du pronom interrogatif⁸⁷. Donc, pour ce cas précis des interrogatifs, nous

⁸⁷ F. Bentolila lui-même affirme au sujet du participe que c'est une modalité spécifique à la classe des verbes quand il écrit que : « cette modalité ne détermine que des verbes » (ibid. : 174)

rejoignons la position de S. Chaker qui les considère comme prédicats, indépendamment de la nature participiale ou personnelle du verbe qui leur est postposé.

Pour résumer, nous dirons que nous analysons comme prédicats non verbaux les nominaux qui, rhématisés, sont accompagnés d'une béquille qui crée un contexte syntaxique minimal d'actualisation garantissant leur autosuffisance syntaxique. Nous considérons aussi comme prédicats les autonomes quantitatifs, les noms de nombre et les nominaux précédés de *ala*, *siwa*, *ħaca* « sauf, excepté » qui reçoivent un verbe à la forme participiale comme déterminant prédicatoire. Sont exclus du statut de prédicat tous les autres éléments pouvant faire l'objet d'une rhématisation : expansions autonomes, expansions autonomisées et les subordonnées.

Pour terminer, nous voulons signaler que dans la néo-littérature kabyle, de nombreux romanciers et nouvellistes font usage de la rhématisation d'une manière qui tranche avec l'utilisation qui en est faite dans l'usage traditionnel de la langue. Cette innovation (ou écart si l'on veut) est le fruit de deux facteurs. a) La possibilité présente dans le kabyle traditionnel de mettre en relief en tant que rhème divers segments de la phrase, comme l'a dit si bien S. Chaker, quel que soient leur nature et leur longueur (monèmes, synthèmes, syntagmes, propositions subordonnées). b) l'influence sans cesse grandissante des langues dominantes (notamment le français) concernant la postposition des verbes déclaratifs aux propos rapportés du discours direct. En effet, contrairement à l'usage traditionnel, dans la littérature moderne et écrite, la tendance est à mettre le verbe déclaratif après la citation. Nous pouvons illustrer ceci avec cet extrait du Roman d'A. Mezdad, intitulé *tettḍilli-d ur d-tkeccem* (2014 : 33).

() *mer yerna cwiṭ baba meskin, ad yeḥder. Ihi, meqqar ad as-nsemmi yeḥ yisemis, ad t-id-neyrem!" i s-yenna.*

« Si mon pauvre père a eu une vie un peu plus longue, il assistera (à la naissance d'un garçon). Alors, puisque ce n'est pas le cas, notre fils portera son nom, afin qu'il vive à travers lui » lui dit-il.

Il convient de signaler que cette postposition du verbe déclaratif dans ses derniers romans contraste très nettement avec leur antéposition dans son premier roman *id d wass* (1990). Il faut en outre faire remarquer que dans les œuvres dont la langue est proche de l'usage courant, tels que les pièces de théâtre de Mohya et les dialogues

contenus dans les ouvrages de M. Mammeri (1980 et 1990b), la règle est plutôt l'antéposition des verbes déclaratifs (introduceurs de dialogues). Enfin, nous pensons que cette rhématisation "abusive" pêche par le fait que le verbe déclaratif est plutôt désyntaxisé car il est impossible de d'identifier l'élément qu'il détermine. A moins d'analyser ce type d'occurrence de la même façon que la phrase citée en note infra en page (257). C'est-à-dire voir en le verbe (*i s-*) *yenna* le syntagme prédicatif. Selon cette position, la fonction du verbe est la même qu'il soit à l'initial ou à la fin de la phrase. Par conséquent, le monème *ay/i* est un rhématisant, l'anticipation du discours rapporté relève d'une anticipation visant une mise en valeur rhématisante. Une telle analyse se rapproche très nettement de celle défendue par A. Leguil à cette différence près que nous n'analysons pas des constructions identiques.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons traité de la structure informative de la phrase et de son incidence sur le niveau syntaxique. Nous avons vu que chaque phrase est porteuse d'une visée communicative. Celle-ci peut être faible avec la phrase neutre, ou forte avec des constructions à mise en valeur. Dans ce dernier cas, la phrase neutre subit des réaménagements syntaxiques ayant trait à l'ordre, et au rôle de ses différents constituants. Ces réaménagements s'opèrent en fonction de la hiérarchisation escomptée de l'information. Ainsi, si la mise en valeur concerne les éléments thématiques de la phrase, on aura affaire à la thématisation ; en revanche, si l'on a envie de mettre en relief les éléments rhématiques, il sera question de la rhématisation. La thématisation n'affecte pas la hiérarchisation fonctionnelle de la phrase en ce que le noyau prédicatif reste inchangé, mais les expansions postposées au noyau prédicatif une fois thématisées changent de fonction et deviennent indicateur de thème. La rhématisation, quant à elle, chamboule la structure de la phrase neutre. Celle-ci, généralement, devient une phrase complexe (A. Basset, parle de dédoublement de la proposition). Ceci résulte du fait que les expansions nominales postposées au noyau central, une fois rhématisées, deviennent le noyau prédicatif alors que l'élément assumant le rôle prédicatif dans la phrase neutre devient expansion prédicatoïde (relative). Néanmoins, les choses ne se présentent pas toujours aussi simplement, loin s'en faut. Car de nombreux éléments peuvent être mis en valeur en tant que rhème sans présenter de complétude syntaxique pour autant. D'où la difficulté d'identification du noyau prédicatif dans de telles constructions. Surtout

que l'élément (de la deuxième partie de la phrase) qui peut prétendre à l'emploi prédicatif, même quand il est autosuffisant syntaxiquement, apparaît dépendant du constituant mis en valeur via le monème indéfini *i/ay* (ou d'autres complexes). Pour dépasser la difficulté, nous avons opté pour une sorte de voie médiane entre l'approche qui fait de tout élément rhématisé un prédicat et celle qui considère les procédés de rhématisation comme non syntaxiques et relevant du message. Pour cela nous avons eu recours à deux critères : a) la présence d'un auxiliaire de prédication garantit le caractère prédicatif de l'élément rhématisé ; b) la possibilité d'être déterminé par un prédicatoire verbal à la forme participiale du constituant mis en valeur nous permet de voir en ce dernier un noyau central, même si intrinsèquement rien dans ce constituant ne permet une telle affirmation. Par conséquent, les autres éléments qui ne satisfont aucun de ces deux critères, même mis en valeur en tant que rhème n'accèdent pas au statut de prédicat et ne changent pas de rôle ou de fonction syntaxique. On a parlé alors d'expansions autonomes et d'expansions autonomisées circonstancielle rhématisées et le prédicat de la phrase neutre sous-jacente maintient son rôle prédicatif. La phrase reste simple, le monème *ay/i* n'est, alors, qu'un rhématisant car il n'est plus un support de détermination introduisant une subordonnée relative.

CONCLUSION GENERALE

Le kabyle est une langue à opposition verbo-nominale : elle dispose d'une classe de syntèmes ayant vocation à être noyau syntaxique central ou secondaire. Ces monèmes présentent, en outre, une combinatoire étroite spécifique. Il s'agit de la classe des verbes. L'existence de cette classe spécialisée n'exclut pas la possibilité pour d'autres classes non verbales d'être noyau central ou secondaire. Le rôle prédicatif est joué par ces classes moyennant une actualisation par divers auxiliaires de prédication. Pourtant, un certain nombre d'unités peuvent être noyau central ou secondaire de la phrase sans recourir à la béquille qu'est le monème prédicateur. Ce type de prédicats nous a amené, à la suite de P. Le Goffic (2008) et F. Lefevre (1999), à penser que le rôle prédicateur est assumé par la modalité de la phrase (qui peut être une assertion, une interrogation, une exclamation ou une injonction). Nous pensons que cette notion offre l'avantage d'être moins vague que celles de contexte et de situation, que l'on invoque, généralement comme actualisateurs face à ce type de noyaux prédicatifs. Néanmoins, la modalité, à l'instar de la phrase, est à la position frontalière entre la langue et le discours.

Si le noyau prédicatif, avec tous ces types, est fondateur de la structure ayant le statut de phrase, et sert, dans son association avec un monème prédicateur, comme le dit Ch. Clairis (2005a. : 62) « à *mettre en marche la langue* », il est en revanche loin d'assurer tous les besoins communicatifs. Il suffirait pour s'en convaincre de prendre un corpus-texte, en tant qu'unité de communication linguistique, et de retrancher tous ce qui n'est pas noyau prédicatif et monème prédicateur. D'où la nécessité, dans la pratique réelle des langues naturelles, d'adjoindre diverses expansions pour parvenir à communiquer de façon optimale un quelconque fait d'expérience. C'est ainsi qu'avec un verbe comme noyau prédicatif, celui-ci de par sa valence, distribue des rôles sémantiques conformément à son schème actanciel. Les différents rôles sont assumés par des expansions.

Le premier actant est porté par l'indice de personne, lequel, en tant que monème prédicateur, actualise le thème verbal. Cela signifie que la relation qui s'établit entre ces deux éléments crée un contexte syntaxique minimal qui permet à la langue de passer du système de signes et de règles virtuels à une réalité discursive. Cette relation n'est pas à proprement parler une fonction syntaxique du fait qu'elle n'a pas de signifiant (ni position pertinente, ni présence d'un fonctionnel), mais au plan axiologique, elle est

l'expression d'un rôle actanciel qui recèle plusieurs effets de sens : agent, patient, attributaire...L'indice de personne, monème grammatical dont l'extension est extrêmement large, peut nécessiter explicitation et précision de son référent. Ce rôle est le propre de l'expansion référentielle. La relation qui rattache cette dernière à l'indice de personne (et plus généralement à d'autres affixes du verbe) ne peut être analysée que comme simple détermination ; donc sûrement pas en tant que fonction sujet. Ceci tient aux faits suivants : a) l'actualisation du lexème verbal et l'expression du rôle actanciel sont l'apanage de l'indice de personne ; b) malgré son signifiant nettement marqué (postposition, état d'annexion du nominal, accord), cette détermination ne peut avoir, au plan axiologique, qu'un seul rôle, à savoir celui de préciser le référent de l'élément grammatical repris en restreignant son champ de référence.

Le deuxième actant trouve son expression dans l'expansion directe qui assume la fonction objet. Celle-ci consiste en une relation qui relie un nominal à l'état libre et postposé au lexème verbal, ce qui représente le procédé formel. Au niveau signifié, cette fonction présente plusieurs effets de sens, bien qu'on s'accorde généralement à y voir l'expression d'un patient. Elle est une fonction spécifique aux seuls verbes dits transitifs. Deux autres expansions peuvent aussi prétendre à la dénomination d'expansions directes : il s'agit de l'expansion interne et l'expansion autonome. La première détermine le verbe au moyen d'une fonction non spécifique car compatible avec tous les verbes. En dépit de la similarité de son signifiant avec celui de la fonction objet (postposition), son impossibilité à être pronominalisée et sa valeur axiologique en font plutôt une fonction circonstancielle de valeur modale ou d'équivalence. L'expansion autonome, du fait qu'elle ne présente pas de signifiant, ne peut prétendre au statut de fonction syntaxique. La valeur axiologique de cette relation est de nature circonstancielle.

Le troisième et dernier actant des verbes trivalents, est lié à l'expansion nominal introduite par le fonctionnel *i* « à ». Cette expansion assume la fonction dative avec comme marques formelles la présence du fonctionnel *i* « à », l'état d'annexion du nominal subséquent et la commutation possible avec un substitut personnel affixe de verbe. La valeur axiologique principale de cette relation est l'expression du bénéficiaire ou, selon la formule de D. Costaouec et F. Guérin (2007 : 194), du "maléficiaire". Toutefois, nous pensons que cette relation syntaxique participe à la fois aux fonctions

appartenant à la zone centrale de la phrase (entrant dans le schème actanciel du verbe) et celles qui sont dans la zone périphérique, c'est-à-dire les circonstancielles. En effet, en plus des noyaux verbaux trivalents exprimant le don, le dire, l'offre, l'envoi...qui l'impliquent dans leur valence, elle peut aussi déterminer des verbes mono et bivalents. Evidemment, dans des cas pareils, elle est hors valence. Par ailleurs, le noyau du syntagme introduit par *i* « à/pour » peut également assumer certaines fonctions circonstancielles et ne peut alors commuter avec un substitut personnel affixe de verbe.

Les fonctions circonstancielles sont compatibles avec tous les types de noyaux centraux car elles sont non spécifiques. A l'exception de certaines d'entre elles, la plupart de ces fonctions peuvent être assumées par un substitut personnel affixe de préposition. En les analysant, deux perspectives théoriques s'offraient à nous : par delà la diversité des indicateurs de fonction, ne poser qu'une fonction circonstancielle, qui peut être selon l'expérience à communiquer itérative, ou identifier plusieurs fonctions circonstancielles. Nous avons opté pour le deuxième terme de l'alternative. A chaque fonctionnel identifié auquel correspond un effet de sens, nous avons posé une fonction. Cependant il est à signaler qu'une même fonction peut être indiquée par deux connecteurs différents (cas des directionnels en kabyle : *s* « à, vers » et *yer* « à vers ») ; et inversement deux fonctions différentes peuvent être marquées par des fonctionnels homonymes : *s* spatial, *s* instrumental et *s* modal. Face à de tels cas, pour discriminer les fonctions, nous nous sommes appuyés sur deux critères : la substitution pronominale et le test de la question.

Dans une phrase, parallèlement aux expansions qui déterminent un verbe, existent d'autres expansions qui ont un nominal comme point d'incidence. Le nom peut être expansion déterminative directe ou indirecte d'un autre nom. Le procédé formel consiste, dans certains cas, en une variante du signifiant du nom déterminant (état d'annexion), et, dans d'autres cas, la relation est marquée conjointement par le fonctionnel *n* « de » et la variante du signifiant. Le signifié de cette relation est très polysémique. De plus, le nom peut être en apposition à un autre. Cette relation est plus difficile à cerner tant au niveau formel qu'au plan axiologique. L'on considère généralement qu'une unité en apposition est encadrée par deux pauses réelles ou virtuelles et on admet pourtant certains cas qui en sont dépourvus et la coréférence constitue le seul critère définitoire, tout comme certains linguistes reconnaissent face à

certaines constructions l'existence de connecteurs appositif. En tout cas, en dépit de l'information supplémentaire que peut apporter l'unité apposée, il nous paraît difficile de parler de fonction syntaxique. L'adjectif en tant que déterminant lexical du nom assume la fonction épithète ayant pour signifiant la postposition, l'accord avec le déterminé et l'état libre, et une valeur axiologique qui consiste en une qualification.

Bien que l'équivalence fonctionnelle entre les expansions prédicatoïdes et les expansions nominales ne soit pas totale, les différentes relations de détermination relevées dans le cadre de la phrase simple peuvent se retrouver dans une phrase complexe. Ces relations de détermination sont alors assumées par les noyaux de propositions subordonnées. C'est ainsi que des expansions prédicatoïdes primaires directes peuvent être expansion référentielle de certains verbes impersonnels. Elles peuvent assumer les fonctions objet et dative et elles peuvent aussi être reliées au noyau prédicatif par le biais d'une fonction circonstancielle. Les expansions prédicatoïdes primaires, elles, se scindent en deux : celles introduites par *belli* « que » et *ma* « si » assumant la fonction objet et toutes les autres, introduites par des fonctionnels propositionnels, qui sont des circonstanciels. Le recours au test de la question et l'établissement d'un parallèle entre les expansions nominales et les expansions prédicatoïdes nous ont été très utiles dans l'identification et la différenciation des fonctions syntaxiques des noyaux des propositions subordonnées. Il convient de signaler que dans certaines constructions, le rapport de détermination s'est inversé : au lieu de $SV1 \leftarrow SV2$, on a $SV1 \rightarrow SV2$. Le premier syntagme verbal fonctionne ainsi en tant qu'auxiliaire du deuxième qui est auxilié. Néanmoins, il faut préciser qu'en dehors de certains cas de figement et de grammaticalisation, la structure d'auxiliation n'est pas fondée sur des critères formels et n'est en réalité que de nature sémantique.

L'analyse du rapport rattachant une expansion prédicatoïde à un nominal (autrement dit une subordonnée relative) est des plus ardues. Ceci vient principalement du fait qu'en kabyle (et sans doute dans tout le berbère) il n'existe pas d'unité réunissant toutes les caractéristiques et les traits définitoires de ce que la tradition descriptive des langues de l'Occident désigne par le nom de pronom relatif. Ce faisant, deux positions ont globalement émergé. La première consiste à considérer qu'entre le nominal antécédent et le noyau de la relative s'établit une double relation : le noyau de la relative détermine l'antécédent et celui-ci, à son tour, détermine le prédicatoïde. La deuxième

position est celle qui fait appel à la notion de place vide. Nous n'avons pas adhéré à la première position, car nous pensons qu'il s'agit d'une grave entorse à la relation de détermination, qui ne peut être qu'unilatérale, c'est-à-dire dans un seul sens : du subordonnée (expansion) vers le noyau. Ce dernier ne peut pas devenir subordonné d'une unité qui lui est subordonnée. Ceci nous a conduits à recourir, non sans hésitation, à la notion de place vide. Néanmoins, même si cette notion de place vide nous permet d'éviter l'impasse théorique, cela ne nous empêche pas d'avoir l'impression de faire usage d'un "subterfuge savant" auquel ne correspond rien dans la structure linguistique. Peut-être que la solution serait de défendre l'idée de l'existence d'un "relatif" en berbère. Pour défendre une telle position, il faut admettre que les unités qui ont le rôle de relatif appartiennent à des paradigmes hétérogènes, incapable d'un accord avec le nominal antécédent, n'assument pas la fonction non primaire du nom et présentent dans certains contextes une variante zéro de signifiant. S'écartant ainsi du modèle des grandes langues occidentales. Chose que nous n'avons pas osé soutenir.

La syntaxe connective, qui se caractérise par l'agencement de la phrase autour d'un noyau central – non verbal mais aussi verbal – qui sert comme pont pour assurer la connexion sémantique entre deux unités a été abordée en relation avec prédicat(oïde) non verbal actualisé par l'auxiliaire de prédication spécifique *d* « c'est ». La relation qui rattache ce noyau secondaire à son point d'incidence est analysée en tant que fonction attribut. Nous avons, certes, examiné brièvement les procédés de connexion qui sont à l'œuvre dans ce type d'organisation syntaxique et nous y avons également esquissé très brièvement une classification des verbes entrant dans la syntaxe connective attributive, mais nous devons reconnaître que l'analyse de la syntaxe connective en kabyle requiert une analyse qui ira un peu plus dans le détail.

Enfin, en dernier lieu, nous avons traité de la visée communicative et de son incidence sur la construction syntaxique de la phrase. La structure informative consiste en la répartition de la phrase en partie thématique et en partie rhématique. La mise en valeur des éléments thématiques correspond à la thématisation et permet aux différentes expansions de la phrase "neutre" de devenir indicateur de thème. Si la thématisation n'affecte que les expansions et épargne le noyau prédictif, la rhématisation, elle, provoque des réaménagements de la structure syntaxique de la phrase et nous pose de sérieux problèmes concernant l'identification du noyau central de celle-ci.

BIBLIOGRAPHIE

- ABROUS, D., 1991. « Quelques remarques à propos du passage à l'écrit en kabyle ». *Unité et diversité de tamazight, Actes du colloque international, Ghardaïa 20-21 avril 1991*. Tome 1, 1-14.
- ACHOUR, R., 2011. « Problèmes de construction syntaxique de la phrase en kabyle dans les usages modernes en situation formelle ». *BERBER STUDIES* Volume 33. Rüdiger Köppe Verlag.
- ADAM, J.M., 1990. *Éléments de linguistique textuelle*. Bruxelles-Liège, Mardaga.
- ADAM, J.M., 1999. *Linguistique textuelle : des genres de discours aux textes*. Paris : Nathan.
- ADAM, J.M., 2006. *La linguistique textuelle : introduction à l'analyse textuelle des discours*. Paris : Armand Colin.
- BASSET, A., 1948. « La proposition sans verbe en berbère ». *GLECS IV*, 90-92.
- BASSET, A. et PICARD A., 1948. *Éléments de grammaire berbère. Kabylie. Irjen*. Alger : Typo-Litho.
- BASSET, A., 1950. « Sur l'anticipation en berbère ». *Mélanges William Marçais*, Paris, G.P. Maisonneuve, 17-27.
- BASSET, A., 1952. *La langue berbère*. Oxford université press. (rééd. 2013. Alger-Livres Editions)
- BENLAKHDAR, M., 1990. « La fonction "sujet" en tamazight (Parler des Ayt Izdeg, Maroc) ». *Études et Documents Berbères* 7. (7-14).
- BENTOLILA, F., 1981. *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*. Aït Seghrouchen d'Oum Jeniba (Maroc). SELAF. Paris.
- BENVENISTE, E., 1966. *Problèmes de linguistique générale*. Paris, N.R.F. Gallimard.
- BENVENISTE, E., 1974. *Problèmes de linguistique générale*. Paris, N.R.F. Gallimard.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 2000. *Approches de la langue parlée en français*. Paris : Ophrys
- BONFOUR, A. et BOUMALEK, A. 2001. *Vocabulaire usuel du tachelhit*. Rabat : centre Tarik Ibn Ziad.
- BRUGNATELLI, V., 2012. « Syntaxe et figement en berbère ». *Berber studies Vol. 35. Études berbères VI*. Rüdiger Köppe Verlag.

- BUILLES, J. M., 1998. *Manuel de linguistique descriptive*. (Le point de vue fonctionnaliste). Nathan.
- CADI, K., 1985. « Valence et dérivation verbale en tarifit ». *Awal : 1*. (111-123).
- CADI, K., 1989. « Structure de la phrase et ordre des mots en tarifit ». *Etudes et Documents Berbères 6*. (42-59)
- CADI, K., 1990. « Pour un retour d'exil du sujet lexical en linguistique berbère ». *Awal : cahier d'études berbères, 6*. (233-242).
- CADI, K., 2006. *Transitivité et diathèse en tarifite. Analyse de quelques relations de dépendances lexicales et syntaxiques*. Rabat : Institut Royal de la Culture Amazighe.
- CHAKER, S., 1983. *Un parler berbère d'Algérie (kabyle) : syntaxe*. Thèse de Doctorat d'État. Aix-en-Provence : Université de Provence.
- CHAKER, S., 1991/a. « Types de syntagmes prédicatifs en berbère ». *Manuel de linguistique berbère I*. Alger : Bouchène. (140-159).
- CHAKER, S., 1991/b. « Unité et diversité de la langue berbère ». *Unité et diversité de tamazight, Actes du colloque international, Ghardaïa 20-21 avril 1991*. Tome 1, pages 129-142.
- CHAKER, S., 1993. *Une décennie d'études berbères (1980-1990). Bibliographie critique*. Alger : Bouchène.
- CHAKER, S., 1996/a. « Syntaxe de la langue/syntaxe de la parole ? Intonation et situation dans l'analyse syntaxique : quelques points controversés en berbère. » *Manuel de linguistique berbère II, syntaxe et diachronie*. Alger : ENAG-Editions, (83-95).
- CHAKER, S., 1996/b. « L'orientation du prédicat verbal ». *Manuel de linguistique berbère II, syntaxe et diachronie*. Alger : ENAG-Editions. (63-82).
- CHAKER, S., 1997a. « Fonctions (syntaxiques) ». *Encyclopédie berbère XIX*. (2880-2886).
- CHAKER, S., 1997b. « Quelques faits de grammaticalisation dans le système verbal berbère ». *Mémoire de la Société Linguistique de Paris, n.s., V*. (103-121)
- CHAKER, S., (dir.) 2001. *Hommes et Femmes de Kabylie*, tome 1. INA-YAS/Edisud.
- CHAKER, S., 2012. « Aux fondements de la syntaxe berbère : Quelques considérations théoriques et quelques implications pratiques ». *Faits de syntaxe amazighe. Actes du*

colloque international organisé par le Centre de l'Aménagement Linguistique. Rabat, 09-10 novembre 2009. Rabat : Institut Royal de la Culture Amazighe

CLAIRIS, Ch., 2005a. *Vers une linguistique inachevée.* Louvain, Peeters.

CLAIRIS, Ch., (dir.) 2005b. *Travaux de linguistique fonctionnelle.* Paris : L'Harmattan.

CLAIRIS, Ch., et al. 2005c. *Typologie de la syntaxe connective.* Presses Universitaires de Rennes.

COMBETTES, B., 1983. *Pour une grammaire textuelle. La progression thématique.* Bruxelles : A. De Boeck ; Paris : Duculot.

COMBETTES, B., 1998. *Les constructions détachées en français.* Ophrys.

CORTADE, J.M., 1969. *Grammaire Touareg (dialecte de l'Ahaggar).* Université d'Alger : Institut de Recherches Sahariennes

COSTAOUEC, D. et GUERIN, F., 2007. *Syntaxe fonctionnelle, théorie et exercices.* Presse Universitaires de Rennes.

COSTAOUEC, D., 2009 « Quelques propositions sur la notion de fonction », *La linguistique*, Vol. 45, PUF, (123-132).

COYOS, J-B., 1997. « Des fonctions syntaxiques : quelques propositions appliquées au basque ». *La Linguistique- Revue de la société internationale de linguistique fonctionnelle.* Presses Universitaires de France. (3-12)

COYOS J.-B., 2009. « Les fonctions syntaxiques sont des unités linguistiques », *La linguistique*, Vol. 45, PUF. (115-122).

DALLET, J.M., 1957. « Notes détachées pour servir à la syntaxe d'un parler ». *Mémorial André Basset.* Paris, A. Maisonneuve. P. 7-16

DENIS, D., SANCIER-CHATEAU, A., 1994. *Grammaire du français.* Paris : Librairie Générale Française.

DUBOIS et al. 1989. *Dictionnaire de linguistique.* Larousse.

DUBOIS, J. et al. 1994. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage.* Larousse.

DUCRO, O. et TODOROV, T. 1972. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage.* Paris : Le Seuil.

- EL MONTASSIR, A., 1999. *Initiation au tachelhit, langue berbère du sud du Maroc. Ra nsawal tachelhit*. Paris : Langues & Mondes – L’Asiathèque.
- FEUILLARD, C., 2009. « À propos des fonctions syntaxiques », *La linguistique*, Vol. 45. PUF. (93-114).
- FEUILLET, J., 2009. « Quelques réflexions sur les fonctions syntaxiques », *La linguistique*, Vol. 45, PUF, (87-92).
- GALAND, L., 1957. « Un cas particulier de phrase non verbale : “l’anticipation renforcée” et l’interrogation en berbère ». *Mémorial André Basset*. Paris, A. Maisonneuve. (27-37).
- GALAND, L., 1964. « L’énoncé verbal en berbère. Etude de fonctions ». *Cahiers Ferdinand de Saussure*. Genève, 21, 33-53). (réédité dans GALAND. L. 2002c.).
- GALAND, L., 1967. « La construction du nom de nombre dans les parlers berbères ». *Verhandlungen des 2. internationalen dialectologenkongresses, Marburg/Lahn, 5-10. September 1965*(Z. f. Mundartforschung, Beihefte, N.F., nr. 3 und 4, Wiesbaden). Weisbaden Steiner. I. (253-259). (réédité dans GALAND. L. 2002c.).
- GALAND, L., 1969. « Types d’expansions nominales en berbère ». *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 25. Genève. (83-100). (réédité dans GALAND. L. 2002c.).
- GALAND, L., 1975. « “Représentation syntaxique” et redondance en berbère ». *Mélanges linguistiques offerts à Emile Benveniste*. (Collection linguistique publiée par la société linguistique de Paris). Paris. (171-177). (réédité dans GALAND. L. 2002c.).
- GALAND, L., 1987a. « “Subordination résultant de la relation” : à propos de la relative berbère » dans G. Bernini et V. Brugnatelli (éds), *Atti della 4a giornata di studi camito-semitici e indeuropei, Bergamo, Istituto Univesitario, 29 novembre 1985*. Milano : Edizioni Unicopli. (85-100). (réédité dans GALAND. L. 2002c.).
- GALAND, L., 1987b. Redistribution des rôles dans l’énoncé verbal en berbère. *Actances 3*. (132-158). (réédité dans GALAND. L. 2002c.).
- GALAND, L., 1988. « Typologie des propositions relatives : la place du berbère ». *LALIES, Actes des sessions de linguistique et de littérature.6 (Aussois, 27 aout-1^{er} septembre 1984)*. Université de la Sorbonne nouvelle paris III. (81-101). (réédité dans GALAND. L. 2002c.).

- GALAND, L., 2002a. « Problématique du nom verbal en berbère ». *Articles de linguistique berbère. Mémoial Werner Vycichl*. Paris : L'Harmattan.
- GALAND, L., 2002b. « Propositions relatives, rhématisation et thématization. L'exemple du berbère ». *Etudes de linguistique berbère*. Paris & Louvain : Peeters.
- GALAND, L., 2002c. *Etudes de linguistique berbère*. Paris & Louvain : Peeters.
- GALAND, L., 2006 « Le "participe" en berbère ». *Faits de langues n°27. Revue de linguistique. Les langues chamito-sémitiques (afro-asiatiques)*. Volume 02. Editions Ophrys. P. 45-63.
- GALAND, L., 2010. *Regards sur le berbère*. Milano-Centro Studi Camito-Demitico.
- GARAGNON, A-M. et CALAS, F., 2002. *La phrase complexe. De l'analyse logique à l'analyse structurale*. Paris : Hachette.
- GARDES TAMINE, J., PELLIZZA, M.-A., 1998. *La construction du texte*. Paris : A. Collin, coll. Cursus.
- GARDES TAMINE, J. 2004. *Pour une grammaire de l'écrit*. Editions Belin.
- GARDES TAMINE, J., 2008 (4^e édition). *La grammaire, 2. Syntaxe*. A. Collin, coll. Cursus.
- GUERIN, F., 2009. « Les fonctions syntaxiques dans la théorie fonctionnaliste d'André Martinet », *La linguistique*, Vol. 45, PUF. (81-86).
- IMARAZEN, M., 2007. *Le substantif et ses modalités. Etude comparative entre le berbère (kabyle), l'arabe littéraire et l'arabe dialectal*. Thèse de doctorat en linguistique amazighe. Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.
- IMARAZEN, M., 2012. « L'expansion interne entre les spécificités morphologiques, syntaxiques et sémantiques ». *Berber studies Vol. 35. Etudes berbères VI*. Rüdiger Köppe Verlag.
- KAHLOUCHE, R., 1992. *Le berbère (kabyle) au contact de l'arabe et du français. Étude socio-historique et linguistique*. Thèse de doctorat d'État. Université d'Alger.
- KOSSMANN, M.G., 1997. *Grammaire du parler berbère de Figuig (Maroc oriental)*. Paris : Peeters.
- LAZARD, G., 1994. *L'actance*. PUF.

- LE GOFFIC, P., 2005. « La phrase “revisitée” ». *Le français aujourd’hui*, 148. (55-64).
- LE GOFFIC, P., 2008. *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette Supérieur. (1^{ère} édition : 1993).
- LEGUIL, A., 1984. « Les complétives non primaires en berbère ». *Bulletin des études africaines de l’INALCO*. 69-92.
- LEGUIL, A., 1992. *Les structures prédicatives en berbère : bilan et perspectives*. Paris : L’Harmattan.
- LEGUIL, A., « Sur la thématization en chleuh ». *A la croisée des études libyco-berbères, Mélanges offerts à Paulette GALAND-PERNET et Lionel GALAND*. Paris : GEUTHNER. (203-241).
- LEFEUVRE, F., 1999. *La phrase averbale en français*. Paris : L’Harmattan.
- LEON, J., 2003. « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : parcours historique ». *L’information grammaticale n° 98*. P. 5-16.
- MAHMOUDIAN, M., 1976. *Pour enseigner le français*. P.U.F. Paris.
- MAHMOUDIAN, M., 1982. *La linguistique*. Editions Seghers. Paris.
- MAHMOUDIAN, M., 2013. « Corpus, enquête, système. Et la langue ? Réflexions sur l’objet de la linguistique ». *Mélanges offerts en hommage à Rémi Jolivet. Cahiers de l’ILSL, n°36*. Unil, Université de Lausanne. (105 -139).
- MAMMERI, M., 1969. *Les isefra de Si Mohand*. Paris : Maspero.
- MAMMERI, M., 1980. *Poèmes kabyles anciens*. Paris : Maspero.
- MAMMERI, M., 1990a. *Tajerrumt n tmaziyt (tantala taqbaylit)*. Bouchène.
- MAMMERI, M., 1990b. *Inna-yas Ccix Muhend, Cheikh Mohand a dit*. Alger: Inna-yas.
- MARTINET, A., 1962. « Le sujet comme fonction linguistique et l’analyse syntaxique du basque ». *BSL*, LVII.
- MARTINET, A., 1970. *Eléments de linguistique générale*. Armand Colin. Paris.

- MARTINET, A., 1972. « Cas ou fonctions ? À propos de l'article "The case for case" de Charles J. Fillmore », *La Linguistique*, 8, fasc. I, Paris, PUF, (5-24).
- MARTINET, A., 1977. « Les fonctions grammaticales ». *La Linguistique Vol.13*. Paris : PUF, 3-14.
- MARTINET, A., 1985. *Syntaxe générale*. Armand Colin. Paris.
- MARTINET, A., (dir.) 1988. *Grammaire fonctionnelle du français*. Crédif. France.
- METTOUCHI, A., 2001. La grammaticalisation de *ara* en kabyle. Négation et subordination relative. *Grammaticalisation – 2. Concept et cas*. Presses Universitaires de Rennes. (Travaux linguistiques du CERLICO, 14). P. 215-235.
- METTOUCHI, A., 2003. « La focalisation contrastive dans les clivées en kabyle (berbère) ». *Mémoire de la société de linguistique de Paris. Nouvelle série, tome XIII*. Peeters. P. 81-97.
- METTOUCHI, A., 2006. « "Sujet" postverbal et état d'annexion en kabyle (berbère) ». *Faits de langues n°27. Revue de linguistique. Les langues chamito-sémitiques (afro-asiatiques)*. Volume 02. Editions Ophrys. P. 113-129.
- METTOUCHI, A., 2006-2007. « Le problème du sujet en berbère ». *Cahiers de linguistique de l'INALCO*.6. p.33-48.
- MEZDAD, A., 1990. *Iḍ d wass*. Asalu/Azar.
- MEZDAD, A., 2014. *Tettdilli-d ur d-tekeccem*. Ayamun.
- MOUNIN, G., 1974. *Dictionnaire de la linguistique*. PUF.
- NAIT-ZERRAD, K., 1996. *Tajerrumt n tmaziɣt tamirant (taqbaylit) II- Syntaxe* . ENAG.
- NAIT-ZERRAD, K., 2004. *Linguistique berbère et applications*. Paris : L'Harmattan.
- NAIT-ZERRAD, K., 2005. « Procédés d'auxiliation et grammaticalisation en berbère ». *Faits de langues n°26. Revue de linguistique. Les langues chamito-sémitiques (afro-asiatiques)* volume 01. Editions Ophrys. (241-246).
- OUSSALEM, M.O. 1999. « Quelques éléments sur les problèmes de l'expression en tamazight dans des usages modernes ». *Timmuzgha n°02*, Revue du Haut Commissariat à l'Amazighité. Alger.

- PENCHOEN, T. G., 1973. *Etude syntaxique d'un parler berbère* (Aït Frah de l'Aurès). Istituto universitario orientale. Napoli.
- PICARD, A., 1958. *Textes berbères dans le parler des Irjen (Kabylie-Algérie)*. Tome I. Alger : La Typo-Litho et Jules Carbonel.
- PICARD, A., 1960. *De quelques faits de stylistique dans le parler des Irjen (Kabylie-Algérie). De la phrase inorganique à la phrase organisée*. Alger, La Typo-Litho et Jules Carbonel.
- RABHI, A., 1995. *Description d'un parler berbère. Ayt-Mhend d'Aokas (Béjaïa, Algérie). Morpho-syntaxe*. Mémoire de magister de linguistique amazighe. Université de Béjaïa.
- RIEGEL, M. et al. 2009 (1^{ère} édition 1994). *Grammaire méthodique du français*. Quadriges/PUF.
- SADIQI, F., 2004. *Grammaire du berbère*. Afrique Orient, Maroc : Casablanca. Nathan.
- SCHOTT-BOURGET, V., 1994. *Approches de la linguistique*. Paris : Nathan.
- SHIRLEY, C. Th., 2000. *La cohérence textuelle. Pour une nouvelle pédagogie de l'écrit*. Paris : l'Harmattan.
- TAIFI, M., 2002. « De la construction adjectival en tamazight : syntaxe et sémantique de la particule *d* ». *Articles de linguistique berbère. Méorial Werner Vycichl*. Paris : L'Harmattan.
- TAIFI, M., 2006. « Syntaxe et sémantique du nom verbal en tamazight : cas du complément interne ». *Berber studies Voume 14. Etudes berbères III*. Rüdiger Köppe Verlag.
- TAIFI, M., 2012. « De quelques propositions non verbales en berbère : constructions et effet de sens ». *Berber studies Vol. 35. Etudes berbères VI*. Rüdiger Köppe Verlag.
- TESNIERE, L., 1988. *Eléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck. (Première édition : 1959)
- TOURATIER, Ch., 1986. « Sujet et extraposition en berbère ». *B.S.L de Paris, t. LXXXI, fasc. 1*. (392-399).
- WILMET, M., 2010. *Grammaire critique du français*. Bruxelles : De Boeck Duculot (5^{ème} édition).

ANNEXES

Avertissement

Nous insérons ici, en annexe, le manuscrit des textes recueillis par A. Picard (1958). Mais par souci d'économiser de l'espace, la traduction en français n'y figure pas. Par conséquent, seul le texte kabyle figure au recto et au verso. Ceci nous permet d'avoir un document de 150 pages. Néanmoins, du fait que nous avons maintenu la pagination d'A. Picard, entre deux pages de texte kabyle manque la page du texte français. Ainsi si l'on a au recto la page 2, on aura au verso la page 4.